Nations Unies A/54/227

Assemblée générale

Distr. générale
18 août 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 100 c) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable et coopération économique internationale : participation des femmes au développement

Étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement : la mondialisation et ses conséquences sur les femmes et l'emploi

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Paragraphes	*Page*
Préface			1–45	5
A.	Rappel des faits		1–5	5
B.	Participation des femmes au développement		6–45	6
	1.	Évolution du concept d'intégration des femmes au développement	9–11	6
	2.	Émergence de la notion de participation des femmes au développement	12–14	7
	3.	De la participation des femmes au développement à la participation des deux sexes au développement puis à la prise en compte systématique des sexospécificités	15–21	7
	4.	Conférences mondiales et sommets tenus dans les années 90	22–41	10
		a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	24–25	10
		b) Conférence mondiale sur les droits de l'homme	26–27	11
		c) Conférence internationale sur la population et le développement	28–30	11

* A/54/150.

99-24717 (F) 051099 141099

		d) Sommet mondial pour le développement social	31–33	12
		e) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	34–37	12
		f) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	38–39	13
		g) Sommet mondial de l'alimentation	40–41	13
	5.	Vers une économie soucieuse d'équité entre les sexes	42–45	14
	Introduction		46–75	15
	A.	La mondialisation, les femmes et l'évolution récente du marché du travail	46–55	15
	B.	Rôle économique des femmes dans le contexte de la mondialisation	56–69	17
	1.	Nouvelle répartition du travail	58–62	18
	2.	Les coûts de l'ajustement	63–65	19
	3.	Ressources humaines	66–69	20
	C.	Organisation des chapitres	70–75	21
I.	Mondialisation du commerce, du capital et des finances		76–100	22
	A.	Libéralisation et expansion du commerce après la Deuxième Guerre mondiale	84–88	24
	B.	Mobilité du capital physique et des investissements étrangers directs	89–95	26
	C.	Libéralisation financière et investissements de portefeuille	96–100	30
II.	Les effets de la mondialisation sur l'emploi		101–144	32
	A.	Effets sur l'emploi	103–118	34
	1.	Secteur manufacturier	103–105	34
	2.	Investissements étrangers directs et zones franches industrielles	106–109	35
	3.	Secteur des services	110–112	37
	4.	Secteur informel	113–114	38
	5.	Agriculture	115–118	38
	B.	Suppression d'emplois	119–122	40
	C.	Évaluation des effets de la mondialisation sur l'emploi	123–144	41
	1.	Situation des femmes au sein du foyer	123–126	41
	2.	Conditions de travail	127–128	42
	3.	Écart de rémunération entre les sexes	129–134	43
	4.	Ségrégation professionnelle en fonction du sexe	135–144	46
III.	Internationalisation de la production, réorganisation du travail et augmentation de la flexibilité du travail		145–212	53
	A.	Transformation du travail	151–159	54
	1.	Modification de la production	152–154	54

		2. Flexibilité du travail et libéralisation du marché du travail	155–159	55
	B.	La généralisation de la flexibilité de l'emploi	160–195	59
		1. Temps partiel	160–166	59
		2. Le caractère changeant du secteur informel	167–173	61
		3. Mesures du secteur non structuré	174–180	63
		4. Travail à domicile	181–195	65
	C.	Schéma de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre	196–212	69
		1. Migration temporaire de travailleurs de louage dans les chaînes de montage	202–205	73
		2. Travail domestique et secteur des divertissements	206–212	74
IV.	Évolution du travail des femmes des zones rurales		213–254	78
	A.	Comptabilisation du travail des femmes des zones rurales	217–218	78
	B.	Commercialisation et libéralisation des marchés agricoles	219–239	81
		1. Division du travail entre les sexes	223–230	81
		2. Privatisation	231–239	83
	C.	Initiatives des ménages face à l'économie de marché	240–254	86
		1. Création d'entreprises	240–243	86
		2. Restructuration de la division du travail au sein des ménages	244–248	87
		3. Organisation	249–254	89
V.	Transformation du contexte global de l'action des pouvoirs publics		255–311	91
	A.	Déviation déflationniste des politiques macroéconomiques	259–273	92
		1. Effets de la stagnation de l'économie sur les femmes	265–267	93
		2. Sexisme des systèmes de protection sociale	268–273	93
	B.	Aggravation des risques et de l'instabilité	274–291	94
		1. Un cas d'instabilité : la crise financière asiatique	276–282	95
		2. Effets de la crise asiatique sur les femmes	283–291	96
	C.	Diminution du rôle de l'État et lacunes de la protection sociale	292–311	98
		1. Érosion de la base d'imposition	298–303	99
		2. Évolution de la structure des dépenses publiques	304–306	101
		3. Macroéconomie de l'ajustement structurel et les femmes	307–311	102
VI.	Conclusion et cadre d'action pour la parité entre les sexes		312–339	105
	A.	Résumé de l'étude des tendances du marché du travail	316–318	105
	B.	Répercussions sur les relations entre les sexes	319–325	106

C.	Vers un cadre d'action soucieux d'équité entre les sexes		326–339	109
	1.	Renforcer l'égalité des sexes et la mobilité de la main-d'oeuvre	330	110
	2.	Alléger les coûts de l'ajustement en renforçant la sécurité de l'emploi	331	111
	3.	Réduire les disparités entre les sexes et investir dans les ressources humaines	332–334	112
	4.	Adopter des politiques macroéconomiques «égalisatrices»	335–338	113
	5.	Créer un environnement porteur au niveau international	339	114

Préface

A. Rappel des faits

1. Dans sa résolution 36/74 du 4 décembre 1981, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir une étude interdisciplinaire et multisectorielle sur le rôle des femmes dans le développement en étroite collaboration avec les organes et organismes des Nations Unies et de la lui présenter lors de sa trente-neuvième session, en 1984. Dans sa résolution 36/127 du 14 décembre 1981, l'Assemblée générale a demandé à ce que la Commission de la condition de la femme soit consultée sur l'élaboration de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*. Dans sa résolution 37/60 du 3 décembre 1982, l'Assemblée a recommandé que cette étude soit soumise à la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui avait pour thème l'égalité, le développement et la paix. La première *Étude* a été publiée en 1986[1].

2. Par sa résolution 40/204 du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer périodiquement une étude actualisée, en la centrant sur certains problèmes nouveaux de développement qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux national, régional et international. La deuxième *Étude* a été publiée en 1989[2].

3. La troisième *Étude* a été établie comme suite aux résolutions 44/77 et 44/171 de l'Assemblée générale respectivement en date du 8 et du 19 décembre 1989. En application de la résolution 48/108 de l'Assemblée en date du 20 décembre 1993, un résumé préliminaire en a été présenté, par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme, à la session de fond du Conseil économique et social tenue en 1994. Conformément à la résolution 36/8 de la Commission de la condition de la femme en date du 20 mars 1992, l'*Étude* a également été l'un des principaux documents de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Sa troisième édition a été publiée en 1995[3].

4. La quatrième *Étude* a été établie comme suite à la résolution 49/161 en date du 23 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prêter une attention particulière aux répercussions des tendances observées et des politiques en oeuvre sur la situation économique et sociale des femmes. Dans cette même résolution, elle a également prié le Secrétaire général de mettre plus spécialement en lumière les effets préjudiciables qu'a la situation économique précaire dans laquelle se trouvent la plupart des pays en développement, notamment sur la condition de la femme, tout en accordant une attention particulière à l'aggravation des difficultés auxquelles se heurte l'intégration des femmes dans la population active, ainsi qu'aux répercussions des compressions du budget des services sociaux sur les possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation, de santé et de soins aux enfants. L'étude actualisée, en particulier son bilan de la situation des femmes, devrait faciliter le débat concernant les objectifs et les stratégies de développement ainsi que leur impact sur les femmes et sur la société.

5. Comme par le passé, le résumé de l'*Étude* a été présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 par l'intermédiaire de la Commission de la femme (E.CN.6/1999/CRP.3).

B. Participation des femmes au développement

6. Depuis qu'elle existe, l'Organisation des Nations Unies mène des actions en faveur des femmes et de l'égalité entre hommes et femmes. L'une des principales tâches que lui a dévolue la Charte des Nations Unies est de «promouvoir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion». Dans son préambule,

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IV.3.
[2] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.IV.2.
[3] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.IV.1

la Charte proclame «l'égalité de droits des hommes et des femmes» et la «foi [des États Membres] dans les droits fondamentaux de l'homme» ainsi que dans «la dignité et la valeur de la personne humaine».

7. Dès le début, le mouvement pour l'émancipation des femmes a exercé une influence sur les principes fondateurs et les objectifs de l'Organisation. À la suite des «mères fondatrices», les femmes sont de plus en plus nombreuses à se mobiliser de par le monde pour défendre leurs droits. Les pionnières du mouvement ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est aussi grâce à leur clairvoyance et à la détermination dont elles ont fait preuve que la Commission de la condition de la femme a vu le jour (Pietila, 1999, p. 44).

8. Aujourd'hui, après 30 ans de lutte, les femmes occupent enfin une place centrale dans les politiques en faveur du développement. Depuis que la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme s'est tenue à Mexico en 1975, le discours sur l'émancipation des femmes et sa relation au développement a beaucoup évolué. En fait, on est d'abord passé du concept intellectuel et politique de participation des femmes au développement, à celui de participation des deux sexes au développement. Puis on a enfin adopté une stratégie fondée sur la prise en compte systématique des sexospécificités afin de promouvoir l'égalité des sexes.

1. Évolution du concept d'intégration des femmes au développement

9. Selon l'un des postulats de la théorie de la modernisation, paradigme prédominant du développement économique depuis la Seconde Guerre mondiale, les jeunes nations auraient dû pouvoir accéder au développement en emboîtant le pas aux pays occidentaux industrialisés. Ainsi, s'est-on surtout efforcé, au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement (1961-1970), de privilégier le transfert des technologies modernes aux pays en développement, notamment en ce qui concerne les variétés de semences à haut rendement dans l'agriculture. La production et la productivité agricoles ont beaucoup augmenté dans de nombreuses régions du monde en développement; c'est ce qu'on a appelé la «révolution verte». On investissait surtout dans les secteurs dotés d'un fort potentiel de croissance, partant du principe que l'accumulation rapide de richesses aurait nécessairement des retombées pour les catégories sociales défavorisées.

10. Cependant, la croissance économique n'a pas eu les retombées prévues. Les conséquences de la modernisation et de la commercialisation de l'agriculture n'ont fait qu'élargir le fossé entre les nantis et les pauvres et contribué à marginaliser certains groupes, en particulier les femmes. Loin d'enregistrer une avancée progressive vers la prospérité, les années 60 ont plutôt été marquées par de profondes mutations et par de fortes tensions sociales.

11. Pendant la première Décennie des Nations Unies pour le développement, on ne s'est pas vraiment soucié de la condition de la femme (Tinker, 1990). Bien que l'Assemblée générale ait chargé la Commission de la condition de la femme en 1962 d'établir un rapport sur le rôle des femmes dans le développement, celle-ci s'est surtout intéressée aux aspects humanitaires du développement et aux droits des femmes reconnus par la loi, et non aux multiples interactions entre les femmes et le développement.

2. Émergence de la notion de participation des femmes au développement

12. On a commencé à envisager le développement sous un autre angle dans les années 70 lorsque l'on s'est interrogé sur les fondements de la théorie de la modernisation. On ne s'est plus seulement intéressé aux aspects techniques de la croissance économique, mais on s'est davantage soucié de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et de protection sociale dans le cadre de la prise en compte des besoins essentiels et de la redistribution des richesses.

13. Les années 70 ont également été marquées par la volonté de promouvoir la participation des femmes à l'action en faveur du développement. C'est d'ailleurs là l'un des objectifs que l'Assemblée générale a définis dans le cadre de la Stratégie internationale de développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (1971-1980). Des chercheurs et des hommes de terrain en ont fait un des thèmes centraux du débat sur le développement, en particulier après la publication par Ester

Boserup d'un ouvrage novateur sous le titre de *Women's Role in Economic Development*. Au cours de cette décennie, on s'est de plus en plus intéressé aux questions relatives à la situation des femmes. On a entrepris des études, sensibilisé la population et mobilisé toutes les énergies pour promouvoir la participation des femmes au développement (Tinker, 1990).

14. Tandis que les femmes prenaient progressivement conscience de leur situation, une étape majeure a été franchie avec la tenue à Mexico, en 1975, de la première Conférence mondiale sur les femmes qui a marqué le début de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). Les conférences que les Nations Unies ont par la suite organisées de par le monde sur le thème des femmes ont attiré un nombre croissant de participantes. Les forums d'organisations non gouvernementales (ONG) tenus en marge des conférences intergouvernementales de Mexico en 1975, de Copenhague en 1980 et de Nairobi en 1985 ont respectivement accueilli 4 000, 7 000 et 16 000 personnes. Ces conférences n'ont pas seulement imprimé un nouvel élan aux travaux de recherche, campagnes et actions en faveur des droits de la femme, mais ont également amené les instances intergouvernementales à reconnaître l'importance de la participation des femmes au développement et, partant, elles ont fait évoluer les priorités et les perspectives des spécialistes du développement aux niveaux tant international que national[4].

3. De la participation des femmes au développement à la participation des deux sexes au développement puis à la prise en compte systématique des sexospécificités

15. Les premiers débats concernant la participation des femmes au développement ont tourné autour de deux préoccupations : on craignait que les femmes n'aient pas pu profiter du développement, ou bien que les conditions dans lesquelles elles avaient participé au développement les aient marginalisées. L'approche axée sur la participation des femmes au développement consistait à tirer parti des moyens de développement pour améliorer la situation des femmes et mettre en valeur leurs contributions. Les programmes mis en oeuvre dans cette optique ont bien contribué à améliorer la situation des femmes et à leur donner davantage accès aux ressources, mais ne se sont pas attaqués à la nature foncièrement inégalitaire des rapports entre hommes et femmes. Le débat s'est alors déplacé sur un tout autre terrain lorsqu'il est devenu clair que ces programmes ne pouvaient pas tenir compte des inégalités entre les sexes puisqu'ils ne visaient généralement que les femmes. On a donc davantage mis l'accent sur la notion de sexe et adopté une approche axée sur la participation des deux sexes au développement, dans laquelle la notion de sexe jouait un rôle central en tant que catégorie d'analyse.

16. On considère ici la notion de sexe dans sa dimension sociale et non pas uniquement biologique. C'est une construction idéologique et culturelle qui trouve néanmoins son expression dans le domaine des pratiques concrètes dont elle influence également les résultats. Elle influe sur la répartition des ressources, des biens et du travail, sur la participation aux prises de décisions et au pouvoir politique, ainsi que sur la jouissance des droits au sein de la famille et dans la vie publique. En dépit des variations entre les cultures et dans le temps, les rapports entre sexes se caractérisent dans le monde entier par un partage asymétrique du pouvoir entre les hommes et les femmes. Ainsi, le sexe est-il un facteur de stratification sociale et ce, au même titre que la race, la classe, l'appartenance ethnique, la sexualité et l'âge. On comprend dès lors mieux la représentation sociale des identités sexuelles et la structure inégalitaire du pouvoir qui caractérise les relations entre les sexes.

[4] L'Année internationale de la femme célébrée en 1975 et la Décennie internationale pour la femme qui a suivi ont sutout débouché sur la mise en place de mécanismes nationaux dzns un certain nombre de pays. À la fin de la Décennie, 127 États Membres s'étaient dotés de mécanismes nationaux et d'institutions intergouvernementales pour encourager les actions, les travaux de recherche et les programmes en faveur des femmes et de leur participation au développement. Avec la création de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en 1976, le système des Nations Unies – qui comportait déjà la Division de la promotion de la femme – s'est doté d'un cadre institutionnel pour gérer les travaux de recherche, la formation et les actions menées dans le domaine de la participation des femmes au développement.

17. L'approche axée sur la participation des deux sexes au développement se démarque de l'approche axée sur la participation des femmes au développement par trois aspects. Tout d'abord, elle n'est plus uniquement centrée sur les femmes mais introduit la notion de sexe et prend en compte la nature inégalitaire des rapports entre hommes et femmes. Ensuite, elle réexamine toutes les structures sociales, politiques et économiques ainsi que les politiques en faveur du développement du point de vue des différences entre les sexes. Enfin, elle reconnaît que l'instauration de l'égalité entre les sexes requiert une mutation.

18. À la suite de cette réorientation conceptuelle, on ne s'est plus seulement efforcé de donner aux femmes et aux hommes un accès égal aux ressources dans les programmes en faveur du développement[5], mais on a mis en avant les relations entre les sexes, privilégié la restructuration des institutions et adopté une stratégie commune fondée sur la prise en compte systématique des sexospécificités. La notion de prise en compte systématique des sexospécificités est née à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995. Il s'agissait alors d'une stratégie de changement visant à instaurer l'égalité entre les sexes. En 1997, le Conseil économique et social en a établi la définition suivante, à l'intention de tous les organismes des Nations Unies :

> «Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes» (Conseil économique et social, conclusions concertées 1997/2).

19. On ne saurait instaurer l'égalité entre les sexes sans remettre en question les rôles des hommes et des femmes et réorganiser ces institutions premières de la société que sont le marché, le gouvernement et la famille. Pour faire des femmes et des hommes des partenaires égaux, la prise en compte systématique des sexospécificités vise à provoquer une mutation. Or, cette mutation ne se produira que si les femmes participent activement à l'élaboration des politiques et aux prises de décisions à tous les niveaux de la société.

20. En résumé, l'orientation générale des actions en faveur du développement a été marquée par trois grands changements :

a) Avant l'émergence de la notion de participation des femmes au développement, on cherchait à améliorer les conditions de vie des femmes, essentiellement dans l'exercice des fonctions liées à la reproduction qui leur étaient traditionnellement attribuées. Les projets en faveur du développement proposaient surtout des stages d'alphabétisation, des programmes d'économie familiale, ainsi que des activités de protection infantile et de planification familiale. Or, malgré leur utilité indéniable, les programmes d'aide sociale et d'aide à la famille avaient néanmoins pour effet de renforcer le rôle traditionnel des femmes au sein des familles;

b) Depuis l'émergence de cette notion, on a reconnu que les femmes exerçaient de multiples rôles, en particulier dans la vie économique, et examiné la division du travail au sein des ménages et l'on a cherché à promouvoir l'équité et à lutter contre la pauvreté par des actions efficaces[6]. Dans les projets en faveur du développement, on a commencé à considérer les femmes comme des participantes actives et non plus comme des bénéficiaires passives de l'aide au développement. Les pouvoirs publics se sont efforcés de développer l'accès des femmes à la formation, au crédit et à l'emploi pour leur permettre de

[5] Pour en savoir plus sur l'évolution des concepts dans le discours sur les femmes et le développement ainsi que sur la catégorisation des deux approches, voir Moser (1993) et Razavi et Miller (1995).

[6] L'approche axée sur la participation des femmes au développement comportait trois volets : les femmes démunies et leurs besoins; l'égalité des hommes et des femmes; la recherche de gains de productivité par l'élimination des handicaps des femmes dans la vie économique.

mieux contribuer au développement et de mieux en bénéficier. Au début, ces actions ne remettaient pas en question le modèle néolibéral de développement qui dominait dans les années 80, mais on s'est vite rendu compte que les politiques d'ajustement structurel et de stabilisation macroéconomique qui étaient alors mises en oeuvre dans de nombreux pays accusaient encore les inégalités au lieu de les estomper. On a alors pensé qu'on ne pouvait s'en remettre aveuglément aux forces du marché et pris des distances par rapport à l'approche néolibérale du développement[7]. Enfin, lorsque l'on a compris qu'il fallait transformer les marchés et d'autres institutions pour renforcer la capacité de production des femmes et leur pouvoir de décision, on a adopté l'orientation qui a prévalu pendant les 10 années suivantes;

c) Dans les années 90, lorsque l'on a adopté l'approche axée sur la participation des deux sexes au développement, on s'est davantage intéressé aux aspects politiques du développement qu'à ses aspects économiques. On s'est surtout efforcé de prendre systématiquement en compte les sexospécificités et de donner aux femmes les moyens d'agir. Il fallait maintenant que les femmes prennent l'initiative et participent sur un pied d'égalité à un processus de développement qui parte de la base. L'autonomie ne se concède pas, elle se conquiert. Tout ce que l'on peut espérer obtenir en promouvant une mutation sexospécifique, c'est de donner aux femmes des moyens qui leur permettent d'agir en prenant davantage leur propre destin en mains, de déterminer quels types de relations elles souhaiteraient avoir avec les hommes et d'élaborer des stratégies et de créer des partenariats qui leur facilitent la tâche (Kabeer, 1995, p. 97). Cette mutation suppose donc que les femmes prennent leur destin en main.

21. L'émancipation passe avant tout par une prise de conscience qui repose sur l'acquisition d'un savoir. La prise en compte systématique des sexospécificités suppose donc l'adoption d'une stratégie duale. D'une part, cette stratégie doit faire de la prise en compte des sexospécificités un objectif central de la communauté internationale. Comme exposé ci-après, les différentes conférences que les Nations Unies ont tenues de par le monde ont beaucoup fait à cet égard. D'autre part, cette stratégie doit favoriser l'acquisition d'un savoir qui prenne en compte les sexospécificités, en particulier dans les domaines directement liés à la politique sociale et économique. C'est là l'objet des nombreux travaux que des économistes féministes et des organisations non gouvernementales ont publiés ces dernières années. L'*Étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement* fait fond de ce corpus et vise à donner un éclairage sexospécifique à la notion de développement économique.

4. Conférences mondiales et sommets tenus dans les années 90

22. Les années 90 ont aussi été marquées par les différentes conférences des Nations Unies que la communauté internationale (organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux) a organisées de par le monde afin de définir des objectifs de développement intégrés, à savoir : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD, Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II, Istanbul, 1996) et le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996).

23. Ces conférences ont fait de l'égalité entre les sexes l'un des objectifs prioritaires de la communauté internationale, tout en inscrivant la prise en compte des sexospécificités dans une perspective plus large, liée au développement et à la paix, et en renforçant la coopération entre la Commission de la condition de la femme et les autres commissions techniques du Conseil économique et social des Nations Unies. Des femmes ont activement participé aux préparatifs des conférences, dans les forums d'ONG et les groupes de travail et ainsi que dans les délégations officielles des pays représentés. Des mouvements pour

[7] En 1986, en adoptant la Déclaration sur le droit au développement, l'Organisation des Nations Unies a fait du développement un droit de la personne humaine : «Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer au développement économique, social, culturel et politique...»

l'émancipation des femmes ont lancé plusieurs campagnes de par le monde pour mobiliser les femmes de toutes origines, qui ont collaboré à l'élaboration des documents publiés lors des différentes conférences (Pietila, 1999).

a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

24. Dans Action 21, la CNUED met l'accent sur le rôle des femmes dans la gestion de l'environnement et affirme qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans amélioration de la condition féminine. Elle appelle à des actions en faveur des femmes dans le domaine de l'alphabétisation, de l'éducation et de la formation, de la nutrition et de la santé, ainsi qu'à la promotion de femmes à des postes de décision aux fins d'une meilleure gestion de l'environnement. Cependant, si Action 21 insiste sur la nécessité d'une participation active des femmes aux prises de décisions économiques et politiques, il ne va pas assez loin dans la remise en question de la division du travail entre les sexes et des rôles traditionnels des femmes dans la gestion des ressources naturelles.

25. À la session extraordinaire qu'elle a consacrée en 1997 à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre de la Déclaration de Rio et d'Action 21, l'Assemblée générale a réaffirmé que la communauté internationale devait instaurer des partenariats pour atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés en matière d'environnement et de développement. Le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté lors de la session extraordinaire, a appelé à donner aux femmes davantage les moyens de participer au développement politique, social et économique en tant que partenaires à part entière dans tous les secteurs économiques, ainsi qu'aux prises de décisions et aux activités scientifiques et techniques.

b) Conférence mondiale sur les droits de l'homme

26. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a exprimé les vives inquiétudes de la communauté internationale face à toutes les formes de discrimination et de violence dont les femmes sont victimes. Elle a réaffirmé le caractère inaliénable, intégral, universel et indivisible des droits fondamentaux des femmes et des petites filles. Elle a fait de la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle un objectif prioritaire. Elle a qualifié d'incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine la violence sexiste, toutes les formes de harcèlement et d'exploitation sexuels – y compris celles qui sont la conséquence de préjugés culturels –, ainsi que la traite des femmes. Elle a jugé que les actes de violence dont les femmes sont victimes lors de conflits armés, en particulier le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et la grossesse forcée contrevenaient aux principes fondateurs des droits de la personne humaine et du droit humanitaire internationalement reconnus.

27. La Conférence a engagé la communauté internationale, les gouvernements et la société civile à redoubler d'efforts pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des petites filles. Elle a insisté sur la nécessité d'engager des actions collectives pour éliminer toutes les formes de violence auxquelles les femmes sont exposées dans la vie publique et privée[8].

c) Conférence internationale sur la population et le développement

28. Le Programme d'action de la CIPD recommande aux États Membres : a) de favoriser l'égale participation et la représentation équitable des femmes à tous les échelons de la vie politique; b) de favoriser l'éducation, la formation et l'emploi des femmes; c) d'éliminer toutes les pratiques discriminatoires qui empêchent les femmes d'avoir accès à l'emploi, de gagner leur vie et de bénéficier de la sécurité sociale. La CIPD a également appelé l'attention sur la discrimination sexospécifique au sein des familles, dont témoignent la prédilection commune pour les enfants de sexe masculin et les distinctions qui sont

[8] L'Assemblée a par la suite adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 1993.

faites dès le plus jeune âge entre filles et garçons. Elle a engagé les gouvernements à prendre des mesures pour empêcher les mutilations génitales, la sélection prénatale en fonction du sexe, la prostitution des filles et les mariages forcés.

29. Elle a estimé que le droit des femmes à maîtriser leur fécondité, l'égalité entre les sexes, l'émancipation des femmes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes faisaient partie des éléments essentiels de tout programme intégré en faveur de la population et du développement. Le Programme d'action a en outre insisté sur le rôle et les responsabilités que les hommes ont à assumer dans la planification familiale, la garde des enfants et les tâches domestiques. Il a ainsi contribué à amorcer une évolution des relations entre les sexes et des modèles masculins et féminins.

30. À la session extraordinaire qu'elle a consacrée en 1999 à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité de promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes, ainsi que l'émancipation des femmes, et de protéger les droits fondamentaux des femmes. Elle a également reconnu que la réduction de la mortalité et la morbidité maternelles constituait un objectif de santé publique prioritaire et s'est prononcée en faveur de l'adoption d'une perspective sexospécifique dans tous les programmes et politiques.

d) Sommet mondial pour le développement social

31. La Déclaration de Copenhague adoptée lors du Sommet mondial pour le développement social reconnaît que les femmes sont les premières à souffrir de la pauvreté, du chômage, de la dégradation de l'environnement et des guerres. Comme on ne saurait instaurer un développement économique et social durable sans la pleine participation des femmes, elle fait de l'égalité et de l'équité entre les deux sexes un objectif prioritaire.

32. En appelant l'attention sur l'aggravation de la pauvreté dans ce monde d'abondance, le Sommet mondial a mis en évidence les enjeux de l'évolution de l'ordre économique mondial et leurs implications pour la paix et la sécurité de la personne humaine. Il a présenté la pauvreté des femmes comme un problème majeur, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Il a reconnu que les femmes devaient faire face à de graves difficultés et demandé à ce que soient mises en oeuvre de nouvelles stratégies pour que les femmes interviennent davantage à tous les niveaux de la vie civile, politique, économique, sociale et culturelle.

33. Le Sommet a assuré la transition vers la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue la même année (1995), à Beijing.

e) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

34. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a été le plus grand rassemblement de représentants officiels de gouvernements et d'ONG auquel on ait jamais assisté. La Conférence officielle de Beijing a réuni quelque 17 000 participants, dont 6 000 délégués de 189 pays, 4 000 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées et un très grand nombre de fonctionnaires des Nations Unies et de journalistes. Plus de 30 000 personnes venues du monde entier ont également participé au Forum des ONG qui s'est tenu à Huairou.

35. La Conférence a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Le Programme d'action entérine la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et fait fond des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Il définit des actions dans 12 domaines critiques pour promouvoir l'émancipation des femmes. Ces actions ne pourront aboutir qu'avec le soutien actif des gouvernements, ainsi que des organisations et des institutions internationales à tous les niveaux et si l'on mobilise des ressources suffisantes.

36. Ces 12 domaines critiques sont les suivants : les femmes et la pauvreté; l'éducation et la formation des femmes; l'accès des femmes aux soins de santé; la violence à l'égard des femmes; les effets des conflits

armés sur les femmes; la situation économique des femmes; l'accès des femmes au pouvoir et aux postes de décision; les mécanismes institutionnels de promotion de la femme; les droits fondamentaux des femmes; l'image des femmes dans les médias; les femmes et l'environnement; la situation de la petite fille. Les 189 gouvernements qui ont adopté le Programme d'action se sont engagés à mettre en oeuvre les mesures proposées.

37. Toutes les composantes du système des Nations Unies ont été invitées à contrôler l'exécution du Programme d'action par les États Membres et à tenir compte des intérêts des femmes dans toutes leurs politiques et programmes (par. 292). Le Conseil économique et social a dressé le bilan des progrès accomplis en matière d'émancipation des femmes lorsqu'il a examiné la suite donnée au Programme d'action à sa session de fond de 1999. En 2000, l'Assemblée se réunira en session extraordinaire pour examiner dans quelle mesure les gouvernements se sont acquittés des engagements qu'ils avaient pris à Beijing.

f) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

38. Habitat II, le sommet ville et cité, a porté sur les deux grands thèmes suivants : un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé. Cette conférence est le résultat des efforts qu'ont déployés conjointement des organismes des Nations Unies, des gouvernements, des collectivités locales, des organismes municipaux, des spécialistes et des chercheurs, le secteur privé, des associations à but non lucratif, des ONG, des organisations communautaires, des syndicats et des députés. Women's Caucus, l'un des groupes de pression les mieux structurés présents à Habitat II, a vérifié qu'une perspective sexospécifique était bien adoptée et que les acquis de Beijing étaient respectés dans tous les documents définitifs.

39. La Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et le Programme pour l'habitat définissent des directives générales et engagent les gouvernements à prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie dans les établissements humains, ainsi qu'à reconnaître et faire respecter le droit au logement. Les débats consacrés à l'égalité entre les sexes ont affirmé la nécessité d'adopter une perspective sexospécifique pour élaborer et mettre en oeuvre tous les projets et politiques du Programme pour l'habitat dans le domaine du développement durable des établissements humains. La Conférence a fait de l'égalité entre les sexes un des objectifs du développement des établissements humains. Elle a demandé à ce que l'on reconnaisse le travail non rémunéré à sa juste valeur, à ce que l'on recueille et diffuse des données ventilées par sexe, et que l'on prenne des mesures pour que les femmes participent sur un pied d'égalité à la planification et aux prises de décisions dans chaque pays.

g) Sommet mondial de l'alimentation

40. Le Sommet mondial de l'alimentation a reconnu que les femmes jouent un rôle décisif dans la sécurité alimentaire des ménages et des nations et, partant, dans l'élimination de la pauvreté. Dans la Déclaration de Rome de 1996 sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, les gouvernements se sont engagés à assurer «un environnement politique, social et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondé sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous» (p. 10). À cette fin, les gouvernements se sont également engagés à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes par divers moyens, notamment : a) en s'acquittant des engagements qu'ils avaient contractés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; b) en veillant à ce qu'une perspective sexospécifique soit adoptée dans tous les programmes et politiques; c) en veillant à ce que les hommes et les femmes aient un accès égal aux ressources productives et aux services publics; d) en améliorant la collecte, la diffusion et l'utilisation de données ventilées par sexe dans les domaines de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable; e) en rassemblant des informations sur les connaissances et les

compétences traditionnelles des femmes dans les domaines de l'agriculture, des pêches, des forêts et de la gestion des ressources naturelles.

41. Au total, les conférences et sommets des années 90 et les bilans quinquennaux qui en ont été dressés ont beaucoup fait pour mieux faire prendre conscience des problèmes de parité entre les sexes dans le monde, et placer l'équité entre les sexes au centre des débats de la communauté internationale concernant les politiques à mener en matière d'environnement, de population, de droits fondamentaux, de sécurité alimentaire et de développement social.

5. Vers une économie soucieuse d'équité entre les sexes

42. Selon différentes études menées sous l'impulsion d'économistes féministes, la division du travail est sexospécifique dans presque toutes les sociétés : le travail des femmes n'est pas rémunéré et est lié à la reproduction[9] – il vise à préserver et renforcer le tissu social –, tandis que le travail des hommes est rémunéré et est lié à la production. Cette division repose sur des facteurs sociaux – et non biologiques – qui sont fondés sur la nature des relations entre hommes et femmes. En ce sens, ces études définissent l'identité sexuelle des hommes et des femmes et indiquent que les deux sexes subissent l'influence des relations qu'ils entretiennent, mais pas de la même façon. Elles accusent les théories économiques dominantes de restreindre la notion de travail à celle de travail rémunéré et d'ignorer les différences existant entre les sexes dans la vie économique.

43. Si, comme d'autres formes d'activités non marchandes, le travail lié à la reproduction n'est pas rémunéré, ce n'est pas en raison de sa nature, mais du contexte socioéconomique dans lequel il se place. En théorie, ce travail (et celui qui consiste à s'occuper d'autrui en général) pourrait être effectué contre rémunération, à condition que ceux qui ont besoin et envie de recourir aux services de tiers en aient les moyens et que la main-d'oeuvre soit disponible sur le marché du travail. De fait, à un degré plus ou moins important selon les sociétés, certains types d'activités liées à la reproduction, telles que l'éducation et les soins de santé, sont rémunérées par l'État ou le secteur privé.

44. Que le travail soit régi par les lois du marché ou non, chaque société doit consacrer une partie de sa main-d'oeuvre à son fonctionnement et à sa reproduction (Beneria, 1979 et Picchio, 1992). Le travail lié à la reproduction n'est pas nécessairement visible d'un point de vue économique, puisqu'il est en grande partie non rémunéré, mais cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas de coût. Il serait aberrant d'exclure ce travail (et le travail consistant à s'occuper d'autrui) des calculs économiques sous prétexte qu'il n'est pas de nature marchande. Les femmes sont les premières victimes de la répartition asymétrique du travail entre les sexes (PNUD, 1995, p. 88)[10]; mais, comme le montre l'*Étude* dans les pages qui suivent, c'est la société dans son ensemble qui en paie le prix par une croissance économique moindre.

45. Si l'on veut répartir équitablement entre les hommes et les femmes les coûts du travail non rémunéré lié à la reproduction et instaurer l'égalité entre les sexes, on doit tout d'abord adopter un système de comptabilité sociale qui rende fidèlement compte de la réalité. Il faut que le travail lié à la reproduction et à la garde d'autrui devienne visible sur le plan social et que les rôles des deux sexes dans le développement économique soit bien compris. Cela suppose que l'on adopte une approche sexospécifique de l'économie comme on s'est efforcé de le faire dans la présente étude.

Introduction

A. La mondialisation, les femmes et l'évolution récente du marché du travail

[9] Par travail lié à la reproduction, on entend essentiellement les tâches domestiques; la garde des enfants, des personnes âgées et des malades; le bénévolat; et la production pour l'autoconsommation.

[10] Le *Rapport mondial sur le développement humain 1995* souligne que les hommes se taillent la part du lion en matière de revenu et de reconnaissance sociale au titre de leur contribution à l'activité économique, alors que le travail des femmes n'est généralement ni rémunéré, ni reconnu, ni valorisé.

46. La principale tendance de l'économie mondiale de ces dernières années a été l'accélération du processus de mondialisation. De plus en plus, dans toutes les parties du monde, les milieux d'affaires, les gouvernements et les particuliers prennent leurs décisions en tenant compte de l'environnement économique international. Les forces de la mondialisation sont réelles et, pour le meilleur ou pour le pire, leur influence se fait sentir partout. Chaque jour, les marchés financiers transfèrent par delà les frontières d'énormes sommes d'argent, qui excèdent la valeur des biens et des services du commerce international. Les transactions d'actifs financiers ont atteint des proportions considérables et, comme l'a révélé la crise de l'Asie du Sud-Est, les défaillances des marchés financiers peuvent provoquer dans l'économie réelle de graves bouleversements qui se répercutent dans le monde entier. De nombreuses sociétés établissent maintenant leurs plans à l'échelle mondiale, répartissant les différents éléments de leurs opérations dans différents sites de production en considération des coûts et sous-traitant la production des articles manufacturés et des produits primaires au niveau international. Les sociétés juridiques, de vérification des comptes et de conseils en gestion, ainsi que de nombreuses autres sociétés du secteur des services s'internationalisent pour s'occuper de fusions et d'acquisitions dans le monde entier et offrir des services de vérification des comptes et de conseils à des entreprises ayant une direction internationale.

47. Les corollaires culturels, politiques et sociaux de cette intégration internationale croissante ne sont pas moins importants. Partout dans le monde, par le biais des échanges économiques et de l'accès à la publicité, aux médias et aux télécommunications, les populations se familiarisent avec une culture de la consommation axée sur la satisfaction immédiate des désirs. Par ailleurs, la mondialisation est liée à des changements politiques considérables, tels que la progression des politiques identitaires, de la société civile internationale, l'émergence de nouvelles formes de gouvernance et l'universalisation des droits de l'homme.

48. La mondialisation est devenue un terme générique qui englobe les divers phénomènes et processus du changement conduisant à une intégration économique mondiale. Il n'en existe pas, pour l'heure, de définition claire. Sur le plan économique, ce terme recouvre généralement les concepts économiques, étroitement liés mais distincts, d'ouverture ou de libéralisation, d'intégration et d'interdépendance. Il implique donc un mouvement vers une économie mondiale caractérisée par la liberté des échanges, la mobilité du capital financier et réel, la diffusion rapide des produits, des technologies, de l'information et des modes de consommation. Mais, même une définition relativement étroite comme celle-ci renvoie à de nombreux éléments en fluctuation constante, recensés et évalués de manière différente par différents observateurs.

49. À l'ère de la mondialisation, les politiques économiques ont également radicalement changé. Au cours des 20 dernières années, les politiques adoptées par les gouvernements dans le domaine du commerce international et des mouvements des capitaux ont privilégié une plus grande ouverture. Leurs décisions ont ouvert la voie à une intégration globale et ont aussi constitué une réaction aux forces libérées par la mondialisation.

50. Il n'est donc pas surprenant que les effets économiques de l'intégration se fassent sentir avec plus de force que jamais sur les particuliers, à la fois comme travailleurs et consommateurs. Dans les pays riches, et de manière croissante dans les pays pauvres, les produits offerts aux consommateurs comprennent maintenant de nombreux produits d'origine étrangère. Avec la diffusion massive de produits et de services identiques ou analogues dans le monde entier, les modes de consommation et de vie tendent à converger, et de nouvelles identités hybrides ont fait leur apparition. Les changements intervenus dans le monde du travail ont également été de portée considérable, et de plus en plus, ce sont les activités nouvellement internationalisées qui créent des emplois. Si certaines entreprises et leurs employés ont profité des nouvelles opportunités créées par la mondialisation, bon nombre d'autres ont fait faillite face à la compétition internationale, compromettant les moyens d'existence des employés, des sous-traitants et des fournisseurs locaux.

51. Si l'on s'accorde à reconnaître la nature des changements en cours apportés par la mondialisation, leur impact social et économique fait l'objet de nombreuses controverses. Alors que certains observateurs sont persuadés du caractère bénéfique de la mondialisation, d'autres considèrent que les méfaits réels

annulent les avantages éventuels, et donc accordent plus d'importance aux risques courus. Ils font valoir que les bénéfices et les coûts des changements économiques ne sont pas également répartis entre les nations et entre les ressortissants d'un même pays. Ils sont inquiets de l'augmentation de la pauvreté dans le monde et du creusement des inégalités entre les régions, les différents groupes de revenus et les sexes. Cette attitude prudente a été encore confortée par la crise de l'Asie du Sud-Est, qui a mis en évidence que l'intégration de l'économie mondiale accroît la vulnérabilité aux chocs de l'extérieur. Les premiers éléments d'appréciation de la situation dans la région semblent indiquer que le coût de la crise économique est supporté de manière disproportionnée par les femmes, comme cela a été le cas lors des programmes d'ajustement structurel adoptés par de nombreux pays en développement dans les années 80.

52. Dans le passé, on a évalué les répercussions de l'intégration économique sur les femmes, outre ses effets sur leurs charges croissantes de travail non rémunéré, en étudiant les effets de la libéralisation et de l'expansion des échanges sur l'emploi comparé des hommes et des femmes des pays en développement. Dans bon nombre de ces pays, l'intégration économique s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'emplois rémunérés du secteur non agricole occupés par des femmes. Ces effets avaient été recensés et examinés dans l'*Étude mondiale de 1994*. Depuis lors, un certain nombre d'indications empiriques, tout en confirmant pour l'essentiel les conclusions précédentes, permettent d'inscrire ces effets dans une perspective plus large. Par exemple, il apparaît que les importantes pertes d'emplois féminins enregistrées dans certains pays sont également imputables à l'intégration économique. Fait plus important, comme en témoigne l'expression «mondialisation» venue remplacer «intégration internationale», au cours des dernières années, le regard porté sur l'économie mondiale a rapidement changé avec l'évolution de cette dernière. On comprend mieux maintenant la profonde mutation qu'ont subies la nature et l'organisation du travail lui-même dans l'ensemble du monde, et non seulement sa répartition régionale et sectorielle selon les sexes.

53. Alors que l'*Étude mondiale de 1994* s'attachait essentiellement aux effets de l'intégration économique sur l'emploi, la présente *Étude* porte sur la manière dont la mondialisation a transformé le monde du travail pour les femmes.

54. La *flexibilité*, le *travail temporaire* et la *déréglementation* du marché du travail, et la prolifération de ce que l'on appelle indifféremment emploi *atypique*, *précaire* ou *occasionnel* sont quelques-unes des expressions couramment utilisées pour décrire les aspects marquants de ces changements. Expression d'une tendance mondiale plus ou moins accentuée selon les pays, l'ensemble des changements que recouvre l'expression assouplissement du travail, et leurs effets sur les femmes, ont varié en fonction des niveaux de développement et de la structure socioéconomique des pays, et de la forme particulière de leur insertion dans l'économie mondiale. Ils se sont notamment conjugués aux tendances qui caractérisent les sociétés en voie de sécularisation – baisse des taux de fécondité, augmentation du niveau d'éducation des femmes, urbanisation croissante et changement de la structure familiale. Par exemple, il ressort d'une étude approfondie que tout un ensemble de variables – organisation et structure de la production, réglementation du marché du travail, systèmes de formation et d'éducation en cours d'emploi, attitudes et valeurs sociales concernant les rôles respectifs des hommes et des femmes – a influé sur les tendances de la participation des femmes à des activités rémunérées dans différents pays (Rubery et Fagan, 1995). De plus, à l'intérieur des pays eux-mêmes, la tendance à l'*assouplissement* de l'emploi a eu des effets disparates, voire de polarisation, sur des femmes d'âge, de classes sociales et de niveaux d'éducation différents, ce qui rend extrêmement difficile toute généralisation de l'impact de la mondialisation dans une perspective sexospécifique qui soit également applicable aux différents groupes à l'intérieur des pays et des régions et entre eux.

55. Malgré cette diversité, il est néanmoins possible de discerner certaines constantes dans la manière dont les différents groupes de pays se sont adaptés au marasme économique dans des circonstances aussi diverses que celles énumérées ci-après :

a) La crise de la dette et l'ajustement structurel en Amérique latine et en Afrique dans les années 80;

b) L'effondrement politique et économique des «économies en transition» de l'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants dans les années 90;

c) La récession économique causée par l'instabilité fiscale et la crise des taux de change au Mexique (1994-1995) et en Asie de l'Est (1997-1999);

d) L'augmentation du chômage structurel et la diminution du rôle de l'État providence dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 80 jusqu'à nos jours.

Dans la plupart des pays touchés, à de rares exceptions près, la politique adoptée s'est traduite par une plus grande libéralisation dans le domaine économique et une insertion plus étroite dans l'économie mondiale. De manière générale, les activités générées par le marché se sont intensifiées et le marché du travail est devenu plus flexible. Bien souvent, les emplois nouvellement créés impliquent des formes de travail intermittent et précaire. Les activités non structurées – sous-traitance, travail temporaire, travail indépendant et travail à domicile – ont proliféré, tandis que le taux de syndicalisation a chuté. La législation normative du travail a été appliquée à un nombre de plus en plus restreint de travailleurs, soit parce que les gouvernements n'ont pas appliqué les règlements ou les ont abolis, soit parce que les entreprises ont été en mesure de les éluder ou de les tourner.

B. Rôle économique des femmes dans le contexte de la mondialisation

56. L'argument le plus simple mais le plus convaincant avancé à ce jour en faveur de la mondialisation est qu'elle permet l'utilisation la plus productive des ressources. Mais cet argument comporte aussi un avertissement. Les économies nationales doivent être en mesure de s'adapter continuellement à l'évolution de l'économie mondiale avant de pouvoir retirer les avantages économiques associés à la mondialisation. D'une part, les pays doivent faciliter les flux de travailleurs et de ressources entre les secteurs de l'économie, d'autre part, ils doivent faire face aux coûts d'ajustement que créent ces mouvements. Il s'agit là de processus ayant nécessairement un impact sur les femmes.

57. Les effets sur le bien-être relatif des femmes, bien qu'importants en eux-mêmes, ne sont que l'une des raisons pour lesquelles il importe de prendre en considération les conséquences pour les femmes qu'engendrent ces processus. Tout aussi important est le rôle que jouent les femmes dans le développement économique d'un pays, en particulier dans le contexte de la mondialisation. Ce rôle peut être analysé à trois niveaux, dans le contexte de a) l'amélioration de la productivité due à une nouvelle répartition du travail; b) la répartition des coûts de l'ajustement économique; et c) les investissements dans la valorisation de ressources humaines qui favorisent la croissance économique.

1. Nouvelle répartition du travail

58. Comme il est indiqué au chapitre II, les forces économiques associées à la mondialisation ont eu des répercutions importantes sur l'emploi des femmes. À quelques exceptions près, la part représentée par les femmes dans l'emploi a augmenté régulièrement dans le monde au cours des deux dernières décennies. Une grande partie de cet accroissement est imputable à l'entrée sur le marché du travail rémunéré de femmes occupées à des tâches ménagères ou travaillant dans le secteur de l'agriculture de subsistance[11]. Cette tendance est allée de pair avec une évolution globale de la structure de la production et de l'emploi, les pays développés passant de l'industrie manufacturière aux services, et les pays en développement, de l'agriculture à l'industrie manufacturière et aux services.

[11] Un deuxième facteur important est la stagnation de la part représentée par les hommes dans l'emploi.

59. Du point de vue du développement économique, ces tendances ont eu des effets bénéfiques sur la croissance, puisqu'elles impliquent le passage d'activités faiblement productives à des activités à haute productivité. C'est un fait avéré, encore que dans le monde entier les femmes continuent à se heurter à d'importantes inégalités sur les marchés du travail. D'importantes différences persistent en ce qui concerne la qualité, les conditions et la rémunération du travail masculin et féminin. Dans de nombreuses régions, la mobilité physique des femmes se heurte à des normes et des conventions sociales qui, bien que rarement sanctionnées par la loi, perdurent en l'absence de législation sociale rectificative. Néanmoins, l'intégration croissante des femmes dans le secteur de l'emploi rémunéré est peut-être un signe de l'affaiblissement de certains au moins de ces obstacles. Par exemple, le niveau de ségrégation selon le sexe dans l'emploi, assez bon indicateur de l'ensemble de ces obstacles, tout en restant globalement élevé (voir chap. II.C.4), a diminué dans de nombreuses régions du monde.

60. Comme il a été indiqué plus haut et sera examiné en détail dans le chapitre III, l'emploi salarié régulier, à temps complet, a cédé le pas dans l'ensemble du monde à un modèle plus différencié, marqué par la flexibilité et la précarité – travail à l'extérieur, contrat de louage de services, travail à temps partiel, travail à domicile et autres formes de travail qui ne sont pas réglementées par la législation du travail. En fait, au cours des dernières années, c'est l'une ou l'autre de ces formes irrégulières de travail qui explique l'augmentation de l'emploi dans les pays développés aussi bien qu'en développement. L'augmentation de ce type d'emploi fait partie de la stratégie mise en place par le monde des affaires face à l'évolution des marchés sous l'effet de la mondialisation, d'une part, pour réduire les coûts, et, d'autre part, pour répondre à la volatilité croissante de la demande.

61. Au cours de ce processus, il semble qu'on ait accordé la préférence au travail féminin. Dans certaines régions, les modifications de la structure de la production ont entraîné, compte tenu de la persistance de la ségrégation selon les sexes dans l'emploi, des modifications de la répartition de la demande entre hommes et femmes. Ceci est devenu particulièrement évident dans la plupart des pays développés où le secteur des services occupe désormais une place prépondérante dans le produit national (chap.III.A.1). Plus important encore, l'augmentation de la demande mondiale de travailleuses semble être due au fait qu'elles sont moins bien rémunérées et travaillent dans des conditions moins intéressantes que celles qui sont faites aux hommes. Si un certain nombre de femmes ont pu accéder à des emplois mieux rémunérés autrefois réservés aux hommes, la majorité d'entre elles occupent encore des emplois *irréguliers* et mal payés qui offrent peu de perspectives de formation ou de promotion. Mais, dans la plupart des pays, bien qu'il soit toujours facile de recruter et de licencier les femmes en fonction des besoins, la flexibilité du travail semble avoir facilité leur accès à un emploi rémunéré.

62. L'expression «féminisation du travail» a été utilisée pour souligner les modifications de la structure de l'emploi selon le sexe dans le monde (Standing, 1989 et 1998). Bien qu'utilisée sans trop de rigueur parfois, l'expression a deux connotations précises. Tout d'abord, elle indique l'augmentation rapide et importante de la part des femmes dans le secteur de l'emploi rémunéré, soit parce que les femmes ont accédé à des emplois traditionnellement occupés par les hommes, soit à cause de la croissance plus rapide des secteurs où la main-d'oeuvre est essentiellement féminine. Les données dont on dispose, examinées plus bas, semblent indiquer que depuis le début des années 80, la quasi-totalité des régions du monde a connu cette double tendance. Deuxièmement, l'expression est également utilisée pour décrire l'évolution des conditions d'emploi où la précarité qui était autrefois considérée comme la marque de l'emploi «secondaire» des femmes [12] est désormais générale pour les deux sexes.

2. Les coûts de l'ajustement

63. La restructuration économique visant à favoriser la flexibilité de la production, la compétitivité-coûts et l'adaptabilité à l'évolution des marchés entraîne des coûts de l'ajustement importants. Le taux de rotation de la main-d'oeuvre et, de ce fait, le nombre de travailleurs en transition augmentent; et de

[12] Secondaire par rapport à l'emploi dit principal de l'homme soutien de famille.

nombreux travailleurs dont les qualifications sont devenues obsolètes ne retrouvent pas d'emploi permanent à moins de se reconvertir. En raison des incertitudes des marchés et de la pression accrue sur les coûts, les entreprises s'efforcent de réduire leur personnel permanent et recourent de plus en plus à des formes d'emploi précaire afin de ne pas avoir à rémunérer leurs salariés dans les périodes de ralentissement économique. La tendance à la flexibilité de l'emploi fait supporter aux travailleurs une grande partie du coût de la volatilité des marchés, les rendant plus vulnérables aux récessions et menaçant leur emploi et la sécurité de leurs revenus. La crise récente en Asie de l'Est a douloureusement mis en relief ces tendances dans des économies qui, jusqu'à récemment, étaient données comme des exemples de réussite économique du fait d'une meilleure insertion dans les marchés mondiaux.

64. De même qu'elle a augmenté le besoin de protection sociale, la situation créée par la mondialisation a également changé le contexte des politiques publiques. Comme examiné au chapitre V, il est devenu plus difficile à l'État de protéger les travailleurs contre les effets nuisibles des bouleversements économiques résultant de l'ouverture aux forces du marché mondial. Outre la discipline exercée par les marchés sur les dépenses publiques, la capacité de l'État à augmenter les impôts semble également avoir diminué. Dans de nombreux pays, ces tendances semblent avoir freiné l'adoption de politiques macroéconomiques de stimulation de la croissance en vue d'améliorer les perspectives de l'emploi et les salaires des travailleurs. De plus, les gouvernements ont également été contraints de réduire les dépenses sociales consacrées au logement, à la nutrition, à la santé et à l'éducation, soit en termes absolus soit par habitant.

65. Les femmes en général ont été plus touchées par ces tendances que les hommes, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, même si leur part relative dans le secteur de l'emploi rémunéré a augmenté, il est rare qu'elles bénéficient de la sécurité de l'emploi. Comme elles ont moins de chance d'être protégées par la réglementation du travail et les conventions collectives, elles sont souvent plus vulnérables que les hommes aux effets des ralentissements économiques. De plus, même lorsqu'elles sont couvertes par des régimes de la sécurité sociale, elles ne semblent pas bénéficier des mêmes avantages que les hommes (voir chap. V.A.2). Deuxièmement, dans la plupart des régions du monde, les femmes continuent comme par le passé à assumer les tâches ménagères et les soins aux enfants tout en occupant un emploi rémunéré (voir chap. II.C). Troisièmement, la famille est en dernier ressort la dispensatrice du bien-être, en particulier dans les pays en développement, et les tâches non rémunérées assumées par les femmes en période de marasme économique sont encore plus lourdes (voir chap. V.B). Outre cet alourdissement des tâches, cette tendance est également néfaste parce qu'elle tend à renforcer l'image de la «femme au foyer». Des tâches ménagères trop lourdes et une situation marginale sur le marché du travail ont tendance à se renforcer mutuellement, ce qui aggrave les difficultés qu'ont les femmes à sortir de leur situation de personne à charge et soutien de famille accessoire.

3. Ressources humaines

66. La manière dont une économie fait face aux coûts d'ajustement détermine également la répartition de ces coûts entre les différents groupes de la société. Bien qu'il s'agisse là essentiellement d'une question d'équité et de protection sociale, cette répartition a également des répercussions sur la capacité de la société à créer des ressources humaines – l'élément le plus important pour la croissance économique à long terme, selon la «nouvelle» théorie de la croissance des spécialistes universitaires.

67. Les coûts de l'ajustement engendrent une situation économique difficile, laquelle, à son tour engendre le dénuement. Les conséquences d'une crise économique sur le plan humain, pour le développement des capacités et les perspectives d'avenir, sont particulièrement lourdes pour ceux qui sont le moins préparés à y résister. Ainsi, faire retomber les coûts de l'ajustement sur les secteurs les plus vulnérables de la société, sur ceux qui peuvent le moins les supporter, n'est pas la manière la plus efficace de procéder. Par exemple, qu'un enfant soit obligé d'interrompre sa scolarité pour des raisons économiques peut être considéré comme un malheur personnel mais, lorsque l'éducation d'une grande partie d'une cohorte d'enfants en souffre, le résultat est un désinvestissement majeur dans la création de capacités. Ces coûts peuvent être invisibles et donc difficiles à chiffrer, en particulier à court terme, mais cela n'en rend pas

leurs effets moins graves. De même que l'investissement rehausse le potentiel de croissance d'une économie, le désinvestissement l'affaiblit.

68. Ceci appelle quelques observations. Tout d'abord, l'adoption de mesures visant à empêcher qu'une crise économique ne porte atteinte à la capacité à long terme des travailleurs licenciés d'être productifs n'est pas seulement une question de protection sociale mais est intimement liée au développement économique. Le surmenage ou l'oisiveté forcée due au chômage de longue durée éprouve durement les capacités mentales et physiques des êtres humains. Ainsi à moins qu'ils ne soient équitablement répartis, les coûts de l'ajustement associés à la restructuration de l'économie peuvent oblitérer les bénéfices attendus de l'intégration dans les marchés mondiaux. Une répartition sociale inéquitable des coûts de l'ajustement peut également ne pas correspondre à une répartition optimale sur le plan économique.

69. Deuxièmement, avec l'intégration croissante des données sociales dans les stratégies économiques, la condition des femmes n'est plus considérée comme une question annexe se rapportant aux problèmes spécifiques de ces dernières, mais comme faisant partie intégrante de l'économie. Dans le monde entier, la socialisation des femmes les amène à se charger de toutes les activités sociales qui impliquent que l'on s'occupe des autres. Comme ces activités n'ont généralement pas de fin économique et ne se font pas par l'intermédiaire des marchés, elles étaient considérées jusqu'à une date récente comme extérieures au champ de l'analyse économique. Mais, comme la présente étude s'efforce de le démontrer, la façon dont une économie de marché fonctionne fait intervenir un ensemble complexe d'interactions avec des activités ne relevant pas de ce dernier. Qui prend soin des enfants, comment la main-d'oeuvre se renouvelle et s'entretient, comment la société subvient aux besoins de ceux de ses membres que l'évolution rapide de l'économie et le malheur ont laissé pour compte, tout ceci est lié aux activités non rémunérées des femmes, lesquelles à leur tour jouent un rôle crucial dans le fonctionnement de l'économie de marché. Ainsi, bien que les marchés soient théoriquement neutres, ils sont porteurs des inégalités entre les sexes ancrées dans la cellule familiale et la société et les transmettent[13].

C. Organisation des chapitres

70. Le chapitre premier présente les grandes lignes de l'examen des effets de la mondialisation sur les femmes exposé en détail dans les chapitres suivants. Il décrit les trois tendances économiques qui sont ordinairement associées à la mondialisation : a) la libéralisation et l'expansion des échanges; b) l'expansion des capacités de production dans le monde entier par le biais de l'investissement étranger direct des sociétés multinationales; et c) la libéralisation des marchés financiers et la mobilité accrue des capitaux.

71. Dans les chapitres II à V, les conséquences de ces tendances pour les femmes brièvement exposées au chapitre premier sont examinées sous trois rubriques :

a) Effets de la mondialisation sur l'emploi et les réductions massives d'effectif (chap. II);

b) Internationalisation de la production et réorganisation du travail et augmentation de la flexibilité de l'emploi (chap. IV et V);

c) Transformation des politiques publiques (chap. V).

72. Le chapitre II, axé sur les pays en développement, donne un aperçu détaillé, dans une perspective sexospécifique, des effets des tendances économiques associées à la mondialisation sur l'emploi et les suppressions d'effectifs. La deuxième partie du chapitre examine leur influence sur la position relative des femmes au sein du ménage et sur les marchés mondiaux du travail.

[13] L'analyse économique des relations entre les sexes est assez récente. À l'exception de quelques cas isolés, les économistes ont examiné les «questions relatives aux femmes» au début des années 30 et au cours des années 50. Mais le concept de relations entre les sexes en tant que catégorie structurée par la société qui pourrait avoir des liens systémiques avec l'économie n'est apparu qu'au début des années 70. Voir Beneria (1995) pour un exposé de la question.

73. Le chapitre III s'ouvre sur l'examen de la manière dont la réorganisation de la production a modifié la structure de cette dernière et a débouché sur l'augmentation de la flexibilité de l'emploi dans le monde entier. Il étudie ensuite chacune des principales formes de flexibilité – emploi à temps partiel, secteur non structuré et travail à domicile – qui ont proliféré au cours des deux dernières décennies. En conclusion, il présente un aperçu de l'évolution de la mobilité de la main-d'oeuvre au plan international et du travail migrant considéré comme une autre source d'emploi flexible.

74. En évaluant la manière dont la libéralisation des marchés a transformé le travail des femmes rurales, le chapitre IV traite de la répartition du travail selon les sexes dans la production et des incidences de la privatisation sur les biens appartenant aux femmes et leurs droits d'utilisation des terres, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Le chapitre se termine par un aperçu de la manière dont les femmes des zones rurales se sont adaptées à l'évolution de l'environnement économique provoquée par la libéralisation des marchés.

75. Le chapitre V explique les raisons pour lesquelles la mondialisation a accru la demande de protection sociale, tout en réduisant les moyens dont dispose l'État à cette fin, avec des conséquences disproportionnées pour les femmes. Enfin, le chapitre VI récapitule les tendances récentes du marché du travail examinées dans l'*Étude* et évalue leur impact probable sur les relations entre hommes et femmes. Le chapitre se termine sur quelques suggestions pour l'élaboration d'une politique qui tienne compte des sexospécificités aux niveaux national et international.

I. Mondialisation du commerce, du capital et des finances

76. La mondialisation peut être définie comme étant l'accélération des mouvements transfrontières de certains groupes de biens et de services ainsi que de facteurs de production tels que le capital, la main-d'oeuvre et la finance. Durant ces 100 dernières années, le mouvement qui allait dans le sens d'une intégration de l'économie mondiale a été dominé, à différentes périodes, par l'une ou plusieurs de ces quatre catégories.

77. Mesurée en termes de biens et de services, l'économie mondiale devait probablement être plus intégrée à la fin du XIXe siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui. En effet, en 1890, le volume des échanges commerciaux, exprimé en pourcentage du revenu national, se chiffrait à environ 5 % aux États-Unis d'Amérique, à 12 % au Japon et à 17 % en Europe. Aux États-Unis et en Europe, ces chiffres ont atteint des niveaux sans précédent avant la Première Guerre mondiale avant de s'effondrer durant l'entre-deux-guerres pour ensuite remonter très fortement après 1950, même si aujourd'hui les économies des trois régions susmentionnées sont à peine plus ouvertes qu'elles ne l'étaient à la fin du XIXe siècle. En fait, la part qu'occupent les exportations dans la production totale du Japon est plus réduite qu'elle ne l'était avant la Deuxième Guerre mondiale.

78. À la fin du XIXe siècle, d'importants flux de main-d'oeuvre ont traversé les frontières. Aux États-Unis en particulier, des millions d'immigrants européens sont venus grossir les rangs de la main-d'oeuvre qui s'est accrue de 24 % durant les 40 années ayant précédé la Première Guerre mondiale (Williamson, 1996).

79. Durant l'entre-deux-guerres, la diminution des transactions économiques transfrontières a reflété le ralentissement des échanges commerciaux et de l'immigration. Après la Deuxième Guerre mondiale, il s'est produit une évolution majeure dans la nature des engagements économiques souscrits à l'échelle mondiale et les échanges commerciaux ont repris au début des années 50. Un des traits marquants de la période de l'après-guerre a été le brusque essor des investissements étrangers directs (IED) au cours des années 70. Cette dernière décennie a en effet été marquée par la montée en puissance des sociétés multinationales qui se sont mises à produire à l'étranger alors que la majorité des entreprises se contentaient auparavant de vendre leurs produits à l'étranger. Cette évolution a été facilitée par l'assouplissement des contrôles exercés sur les mouvements de capitaux et par la levée progressive des

restrictions pesant sur les activités des sociétés étrangères dans les pays en développement. Les nouvelles technologies qui ont permis de réduire les coûts de transport et de communication n'ont fait qu'accélérer ce mouvement.

80. Si la période actuelle, à savoir celle qui commence à partir des années 80, se distingue, sur le plan qualitatif, des époques précédentes, c'est au niveau de la mobilité du capital physique et des actifs financiers. Alors que les progrès techniques du XIXe siècle avaient facilité les échanges en améliorant les moyens de transport et en en réduisant les coûts, la puissance des ordinateurs et des systèmes de transfert d'informations et de télécommunications contemporains permet maintenant d'acheminer de façon quasi instantanée des données et des instructions financières sur de longues distances (Castells, 1993; Hamelink, 1997). Ces progrès, conjugués à l'assouplissement des restrictions qui pesaient sur la participation d'étrangers aux marchés financiers nationaux, se sont traduits par un essor spectaculaire des mouvements de capitaux privés. Au début des années 80, les capitaux publics constituaient l'essentiel des mouvements internationaux de capitaux, le plus souvent sous la forme de crédits octroyés à titre de dons et de prêts bancaires aux gouvernements. À l'heure actuelle, le montant des courants de ces capitaux est moins élevé que celui des capitaux privés et, depuis le milieu des années 80, leur valeur a diminué en termes aussi bien absolus que relatifs.

81. En revanche, les mouvements de capitaux privés ont crû de façon exponentielle durant les années 90[14]. Ce sont eux qui, avec les nouvelles techniques de l'information, sont à l'origine de la réorganisation internationale de la production et de la transformation de l'emploi de par le monde. Alors que les investissements étrangers directs ont contribué au transfert des capacités de production dans les régions les plus reculées de la planète, les investissements financiers ont facilité cette réorganisation mondiale des activités de production.

82. Une des autres caractéristiques de la période actuelle est la faible mobilité de la main-d'oeuvre, notamment si on la compare avec ce qu'elle était au début du siècle. En dépit de la publicité faite autour des flux de migrations transfrontières et de l'augmentation du nombre de migrantes, la main-d'oeuvre tend dans l'ensemble à rester à l'intérieur des frontières nationales[15]. L'immigration est plus fréquente dans la petite catégorie de cadres et de travailleurs transnationaux employés par certains États tels que les pays de l'Union européenne ou ceux du Golfe.

83. Le reste du présent chapitre décrit les tendances récemment apparues (jusqu'à l'éclatement des troubles financiers survenus sur les marchés mondiaux en 1997) en liaison avec : a) l'expansion du commerce international, b) la mobilité des investissements étrangers directs et le déploiement des capacités de production de par le monde, et enfin c) la libéralisation financière et la mobilité des actifs financiers. La crise en Asie de l'Est et son impact sur la situation des femmes sont des sujets qui seront examinés au chapitre V.

A. Libéralisation et expansion du commerce après la Deuxième Guerre mondiale

84. Le volume des échanges commerciaux internationaux, exprimé en part des exportations dans le produit intérieur brut, renseigne utilement sur les tendances de la mondialisation. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la part de la production mondiale totale qui est commercialisée a augmenté de façon plus ou moins régulière. Entre 1950 et 1996, le volume des exportations mondiales a été multiplié par 16 tandis que celui de la production mondiale ne l'a été que par 6. Les produits qui ont connu la plus forte croissance

[14] Les mouvements de capitaux privés correspondent à des durées d'investissement très variées. Les échéances les plus longues sont celles des investissements étrangers directs et les plus courtes celles des investissements de portefeuille (ou placements financiers) qui portent sur la détention d'actifs financiers et des prêts bancaires à court terme.

[15] La dernière partie du chapitre III examine l'évolution de la mobilité de la main-d'oeuvre internationale.

à l'exportation sont les articles manufacturés. Là encore, ces exportations ont connu un essor plus rapide que la production : mesuré sur une même période, leur volume a été multiplié par 31 tandis que ce lui de la production ne l'a été que par 9. À l'heure actuelle, près de 15 % de la production mondiale est exporté, contre 7 % en 1950[16].

Figure I.1
Taux de croissance de la production et des exportations mondiales de marchandises, 1950-1996

(Tendance log-linéaire ajustée sur des pourcentages annuels)

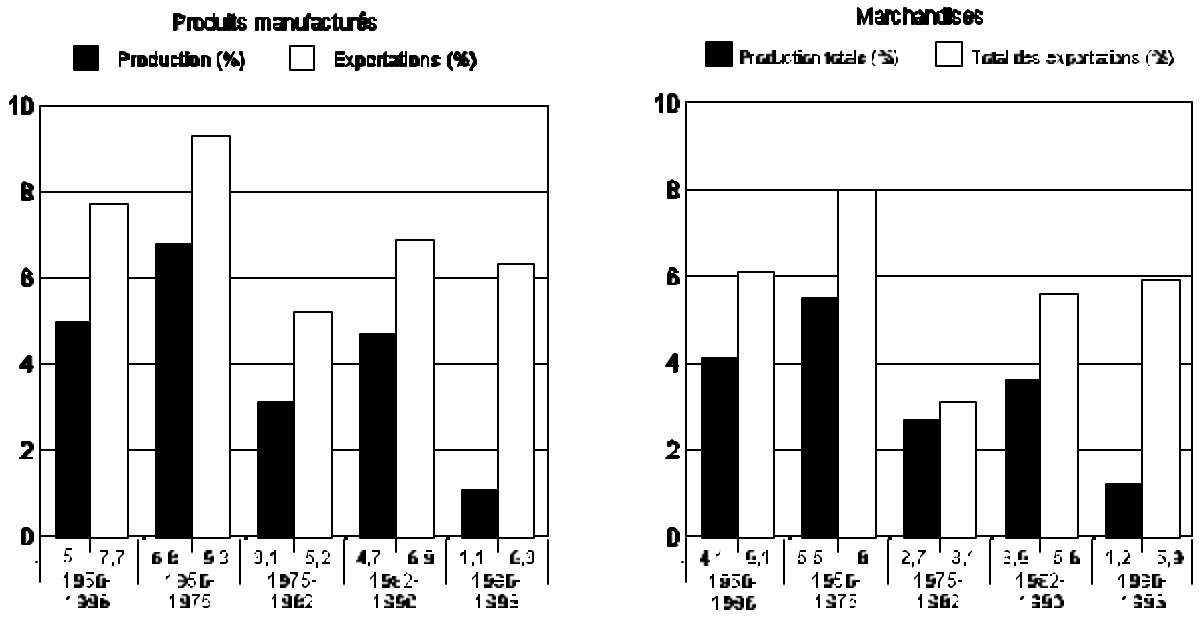

Source : *Financial Times* du 18 mai 1998.

1. La figure I.1 présente des taux de croissance relatifs de la production et des exportations de marchandises et d'articles manufacturés depuis 1950[17]. La croissance des exportations se traduit automatiquement par une augmentation des importations rendue possible par l'accroissement des recettes d'exportation. Dans pratiquement tous les pays, ces gains ont entraîné une augmentation des dépenses consacrée à l'importation de biens et de services (CNUCED, 1994a).

2. Les pays en développement ont plus ou moins conservé les positions qu'ils occupaient sur le marché mondial. La part de leurs exportations en valeur n'y a pratiquement pas varié, atteignant 22,6 % en 1992 contre 23,4 % en 1975.

Tableau I.1
Structure des exportations mondiales par principales catégories de produits

[16] *Financial Times* du 18 mai 1998.

[17] En raison de l'insuffisance des données existantes, la figure n'a pas su rendre compte du taux de croissance rapide des échanges dans le secteur des services (notamment le secteur des transports et du tourisme, et plus particulièrement celui des services financiers). Ces échanges représentent environ 20 % du total des échanges commerciaux (à peu près le même pourcentage que le commerce de marchandises) et ce sont eux qui, à l'heure actuelle, connaissent la plus forte croissance (CNUCED, 1994).

Structure du commerce	Part par région (en pourcentage)							Part par catégorie de produit[c] (en pourcentage)			
	Total			Produits primaires[a]		Produits manufacturés[b]		Produits primaires[a]		Produits manufacturés[b]	
Pays	*1975*	*1992*	*1995[d]*	*1975*	*1992*	*1975*	*1992*	*1975*	*1992*	*1975*	*1992*
Monde	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Pays développés et à économie de marché	55,8	72,4		42,0	55,4	84,4	77,7	25,4	18,6	73,0	78,8
Pays d'Europe orientale	9,0	2,6		8,2	5,1	8,8	1,6	37,1	48,5	56,5	45,7
Asie : pays à économie dirigée	0,8	2,4		1,2	2,1	0,6	2,5	57,7	21,5	41,0	78,0
Pays en développement	23,4	22,5	27,7	48,6	37,3	6,3	18,2	84,2	39,9	15,5	59,0
Amérique	5,5	3,7	4,4	11,8	9,6	1,3	1,8	86,3	53,3	13,3	35,8
Afrique	3,9	1,9	1,5	9,1	6,6	0,3	0,4	94,7	83,7	5,1	15,8
Asie orientale	8,6	3,2	21,4	20,5	10,5	0,5	0,8	96,6	8,5	3,4	80,5
Autres régions d'Asie	5,2	13,4		6,9	10,1	4,1	14,7	53,8	18,2	45,5	80,5
Pays les moins avancés	0,7	0,3		1,5	0,8	0,1	0,1	89,7	69,1	9,8	29,5

Source : Secrétariat de la CNUCED, données fournies par la Division de statistique de l'ONU.

[a] Classification type pour le commerce international (SCTCI) 0 à 4 plus 68.

[b] SCTCI 5 à 8 moins 68.

[c] Si, additionnés, ces pourcentages n'atteignent pas le chiffre de 100, c'est parce que les exportations non imputées n'ont pas été prises en compte (SCTCI 9).

[d] CNUCED (1998a).

3. Les résultats à l'exportation des pays en développement ont été très bons pour certains produits et médiocres pour d'autres. C'est dans le secteur des produits manufacturés qu'ils ont été les meilleurs. Le tableau I.1 montre que la part que détiennent les produits manufacturés des pays en développement sur le marché mondial des exportations a sensiblement augmenté, passant de 6,3 % en 1975 à 18,2 % en 1992. Les composants électroniques et les vêtements sont les deux types de produits manufacturés les plus exportés et qui ont enregistré la plus forte croissance à l'exportation. En 1990-1991, ils représentaient respectivement 10 % et 6 % du total des exportations des pays en développement.

4. Mais, comme le montre le tableau I.1, ces chiffres masquent de fortes disparités, les résultats à l'exportation pouvant varier considérablement d'une catégorie de produits, d'une région ou d'un groupe de pays à l'autre. Les succès enregistrés notamment dans le secteur des produits manufacturés sont le fait d'un très petit nombre de pays en développement. Il s'agit, pour l'essentiel, de pays d'Asie de l'Est, qui ont obtenu des résultats à l'exportation si bons et enregistré des taux de croissance économique si élevés et si soutenus qu'ils ont pu progressivement s'intégrer au groupe des pays à moyens ou hauts revenus. En revanche, dans les pays en développement, les exportateurs de produits de base ont eu des expériences très décevantes sur les marchés des produits de base. Le pouvoir d'achat que leur procuraient leurs exportations a baissé et, comme l'indique le tableau I.1, leur part du marché mondial des produits de base a beaucoup diminué, tombant de 48,6 % à 37,3 %. La part des pays les moins avancés a quant à elle été réduite de plus de la moitié et été ramenée de 0,7 à 0,3 % entre 1975 et 1992 (CNUCED, 1995), une diminution essentiellement imputable à la dégradation des échanges commerciaux en Afrique subsaharienne. Durant la même période, la part des produits de base dans le total des exportations en provenance des pays africains n'a que modérément diminué, tombant de 94,7 à 83,7 %.

B. Mobilité du capital physique et des investissements étrangers directs

5. Une autre caractéristique importante du phénomène de mondialisation a été l'expansion transfrontière des activités d'organisation, de production et de commercialisation menées par les entreprises. Cette expansion s'est faite par la voie d'investissements étrangers directs. Les efforts déployés dans ce domaine par les sociétés multinationales, qui sont par définition des entreprises opérant au-delà de leurs frontières nationales, ont été facilités par deux facteur : a) la modernisation des secteurs des transports et des communications; et b) l'assouplissement des règles et des restrictions exercées sur les mouvements de capital physique et d'actifs financiers. En 1990, 16 % du total de la production mondiale étaient imputables à des entreprises opérant dans des pays autres que les leurs, soit 40 % de plus qu'en 1977 (Lipsey, 1998). Le secteur des industries manufacturières constitue la composante la plus importante de la production internationale.

6. Bien que les investissements étrangers directs ne datent pas d'hier, ce n'est que durant les années 80 qu'ils ont pris de l'importance pour les pays en développement. De 1985 à 1992, la contribution qu'ils ont apportée à la formation brute de capital fixe a augmenté, passant de 2 à 7,7 % dans les pays en développement (CNUCED, 1996). Ce pourcentage est actuellement égal au double de la valeur des investissements de portefeuille et représente, dans son ensemble, 40 % du total des financements extérieurs mis à la disposition des pays en développement (FIAS, 1998b).

7. De 1983 à 1989, le taux de croissance des investissements étrangers directs, qui donne une idée de l'augmentation comparative de la mobilité du capital productif dans le monde, a été de 30 %, en comparaison de 10 % pour les exportations. Durant cette période, 80 % environ des investissements étrangers directs ont été réalisés dans les pays développés (Zysman, 1996). Toutefois, les économies en développement étant de taille beaucoup plus modeste, les investissements étrangers directs ont eu sur elles un impact proportionnellement plus fort que sur les économies développées. En outre, dans les pays en développement, le montant net des investissements étrangers directs a augmenté de façon spectaculaire depuis le début des années 80. Le tableau I.2 rend compte de l'ampleur et de la croissance rapide des investissements de ce type qui ont été réalisés dans le monde durant les années 90.

Tableau I.2

Ampleur et taux de croissance des investissements étrangers directs (IED) : part représentée par ces investissements dans le PIB

(En pourcentage)

Région/économie	*1980*	*1985*	*1990*	*1995*	*1996*
Pays développés					
Investissements internes	3,8	4,9	6,6	9,1	7,6
Investissements externes	5,2	5,9	7,8	11,5	10,1
Total IED	**9,0**	**10,8**	**14,4**	**20,6**	**17,7**
Pays ou régions en développement					
Investissements internes	4,3	8,2	8,5	15,4	15,6
Investissements externes	0,6	1,2	1,8	4,5	4,9
Total IED	**4,9**	**9,4**	**10,3**	**19,9**	**20,5**
Afrique subsaharienne					
Investissements internes	4,0	7,8	13,5	16,8	21,8
Investissements externes	0,1	3,3	6,6	7,2	8,2
Total IED	**4,1**	**11,1**	**20,1**	**24,0**	**30,0**
Angola	1,7	11,1	13,2	33,6	59,8
Botswana	15,5	35,1	21,7	16,5	32,8
Ghana	1,5	4,3	5,1	15,8	15,3
Kenya	4,8	7,1	7,3	7,7	7,7
Maurice	1,8	3,5	6,4	6,3	6,6
Nigéria	2,6	5,5	24,9	22,7	39,9
Zimbabwe	–	0,5	0,9	1,1	7,7
Amérique du Sud					
Investissements internes	5,8	8,9	8,6	14,3	13,8
Investissements externes	0,2	0,5	0,6	1,2	1,2
Total IED	**6,0**	**9,4**	**9,2**	**15,5**	**15,0**
Brésil	6,9	11,3	8,5	17,8	14,2
Chili	3,2	14,1	33,1	23,1	27,3
Amérique centrale et Caraïbes					
Investissements internes	7,7	14,5	18,4	33,1	29,7
Investissements externes	0,8	2,1	2,5	3,3	2,5
Total IED	**8,5**	**16,6**	**20,9**	**36,4**	**32,2**
Costa Rica	13,9	24,4	25,3	30,2	35,5
Haïti	5,7	5,6	5,6	5,7	5,0
Jamaïque	18,7	22,7	16,2	31,3	35,4
Mexique	4,2	10,2	13,2	25,6	22,3
République dominicaine	3,6	5,2	8,1	11,8	17,3

Région/économie	*1980*	*1985*	*1990*	*1995*	*1996*
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est					
Investissements internes	3,8	6,6	8,8	15,1	15,8
Investissements externes	1,3	1,4	2,7	7,0	8,1
Total IED	**5,1**	**8,0**	**11,5**	**22,1**	**23,9**
Bangladesh	0,4	0,7	0,7	0,6	0,7
Région administrative spéciale de Hong Kong[a]	6,3	10,5	17,9	22,7	15,7
Inde	0,7	0,5	0,5	1,9	2,6
Province chinoise de Taiwan	5,8	4,7	6,1	7,3	7,3
République de Corée	1,8	1,9	2,3	2,3	2,6
Singapour	52,9	73,6	76,3	67,4	72,4
Viet Nam	–	0,2	3,3	31,9	40,2
Europe centrale et orientale					
Investissements internes	–	–	0,1	4,9	5,9
Investissements externes	–	–	–	0,3	0,4
Total IED	**–**	**–**	**0,1**	**5,2**	**6,3**
Hongrie	–	–	2,0	31,5	33,2
Pays les moins avancés					
Investissements internes	1,8	3,4	3,9	5,2	6,1
Investissements externes	0,1	0,4	0,4	0,4	0,3
Total IED	**1,9**	**3,8**	**4,3**	**5,6**	**6,4**

Source : CNUCED, 1998b; pour les chiffres de 1995, voir CNUCED, 1997b.

[a] Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong).

8. Le tableau présente des données relatives aux montants cumulés des investissements étrangers directs exprimés en pourcentage de la taille de l'économie concernée (mesurée par son PIB), pour la période 1980-1996. La rubrique «investissements internes» fait référence à la valeur cumulée de tous les investissements réalisés dans le pays, et partant à la valeur totale du capital qu'y détiennent les sociétés étrangères. La rubrique «investissements externes» a trait aux investissements réalisés à l'étranger par des ressortissants du pays ou de la région considérés. Des données, présentées sous forme d'agrégats, sont fournies pour les pays développés, les pays en développement pris comme un tout et le sous-groupe à faible revenu des pays les moins avancés. Pour quelques régions en développement, des données propres à certains pays sont également fournies[18].

9. Les données figurant au tableau I.2 montrent que la mobilité du capital physique a beaucoup augmenté entre 1980 et 1996, ce qui signifie que les sociétés multinationales ont aujourd'hui beaucoup plus de choix lorsqu'il s'agit de décider du lieu d'implantation futur de leurs installations de production. Par contre, durant la même période, les restrictions qui pesaient sur la mobilité de la main-d'oeuvre ont à peine diminué lorsqu'elles n'ont pas augmenté. Ces asymétries ont eu des répercussions non négligeables

[18] Le tableau I.2 présente également des données relatives au montant total des investissements étrangers directs définis comme étant la somme des investissements étrangers directs internes et externes exprimée en pourcentage du PIB. Ces données donnent une mesure de la mobilité du capital productif. Ce type d'indicateur est important car il donne une idée de la capacité qu'ont les sociétés à se réimplanter dans d'autres pays, pour éviter des changements de coûts internes ou toute autre situation locale susceptible de nuire à leur rentabilité.

sur la marge de manoeuvre respective dont disposaient les entreprises et les travailleurs dans leurs négociations ainsi que dans celles avec les pouvoirs publics[19].

10. Comme le tableau I.2 le montre en partie, les principales caractéristiques des investissements étrangers directs sont les suivantes :

a) Les pays développés sont, dans leur ensemble, des exportateurs nets d'investissements étrangers directs, tandis que les pays en développement en sont des importateurs nets. Toutefois, dans le monde développé, ces investissements sont substantiels et certains pays développés tels que les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord où ces capitaux ont été investis à grande échelle, en sont des bénéficiaires nets. Cela dit, pris dans leur ensemble, les pays développés sont des bailleurs nets de capitaux;

b) Comme le montre la figure I.2, entre 1990 et 1997, le volume des investissements étrangers directs a augmenté très rapidement. Entre 1980 et 1997, cette augmentation a été plus marquée dans les pays en développement que dans les pays développés. Alors que durant cette période, le pourcentage du PIB représenté par le montant total des investissements étrangers directs, a pratiquement doublé dans les pays développés, il a été multiplié par six en Asie ainsi qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes;

c) Le volume des investissements étrangers directs varie considérablement d'un pays à l'autre. Les moyennes régionales et niveaux moyens de revenus masquent de très fortes disparités. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne, la plupart des investissements étrangers directs concernent des projets d'extraction minière exécutés dans un petit nombre de pays (à savoir l'Angola, le Botswana, le Ghana et le Nigéria). Dans les autres pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud et de quelques autres États comme le Kenya, ces investissements ont été négligeables, sinon inexistants. En Asie également, ces investissements ont été massifs dans des régions telles que la Chine (RAS de Hong Kong) et Singapour, et minimes dans des pays aussi différents que le Bangladesh, l'Inde et la République de Corée. Par contre, la Hongrie et le Viet Nam sont les deux États qui, parmi les pays en transition et dans leurs régions respectives, ont bénéficié le plus de capitaux de ce type;

d) Dans les pays en développement, les investissements étrangers directs ont, en règle générale, un effet d'entraînement. Les capitaux se dirigent pour la plupart vers certaines destinations favorites, en ignorant totalement de très nombreux pays. En 1997, 10 pays ont attiré à eux seuls près de 75 % du total des investissements étrangers directs réalisés dans les pays en développement. À l'heure actuelle, la Chine est de loin le pays qui reçoit le plus fort pourcentage d'investissements de ce type, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du revenu national (ODI, 1997)[20]. À l'autre extrémité, on trouve les pays pauvres en ressources et à faible revenu où ces investissements sont les plus réduits, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage du PIB;

e) Jusqu'à présent, la majorité (60 à 70 %) des investissements étrangers directs étaient réalisés dans des secteurs industriels à forte intensité de main-d'oeuvre (habillement et textile, ingénierie et électronique) qui emploient une main-d'oeuvre essentiellement féminine. Toutefois, quelques changements sont intervenus, notamment dans certains pays asiatiques qui tendent à s'orienter vers des activités à forte intensité de capital et exigeant une main-d'oeuvre plus qualifiée (FIAS, 1998a; Kasugo et Tzannatos, 1998; Parisotto, 1993).

11. Les investissements étrangers directs ont souvent, mais pas toujours, un effet stimulant sur les flux financiers. En s'engageant à investir directement dans un pays, un investisseur peut faciliter

[19] Les incidences plus larges de cette modification des rapports de force dans les négociations sur la situation des femmes sont examinées au chapitre V.

[20] Les investissements étrangers directs réalisés en Chine s'élevaient à 6,5 % du PIB en 1994 et 1995. Une bonne partie, voire la moitié du total de ces capitaux sont originaires de Hong Kong. En réalité, la plupart d'entre eux ne proviennent pas de l'étranger mais de Chine où ils retournent en transitant par la Région administrative spéciale de Hong Kong afin de tirer parti des conditions spéciales offertes aux IED. Voir CNUCED, 1997, p. 151.

l'obtention de prêts bancaires à même de financer de nouveaux investissements, ainsi que des crédits commerciaux pour le financement des exportations (CNUCED, 1996). Comme les investissements étrangers directs impliquent, de par leur nature, des engagements à long terme, leur présence dans un pays peut promouvoir la stabilité et inspirer confiance aux investisseurs potentiels.

Figure I.2
Flux nets de ressources vers les pays en développement en 1990 et 1997, classés par type

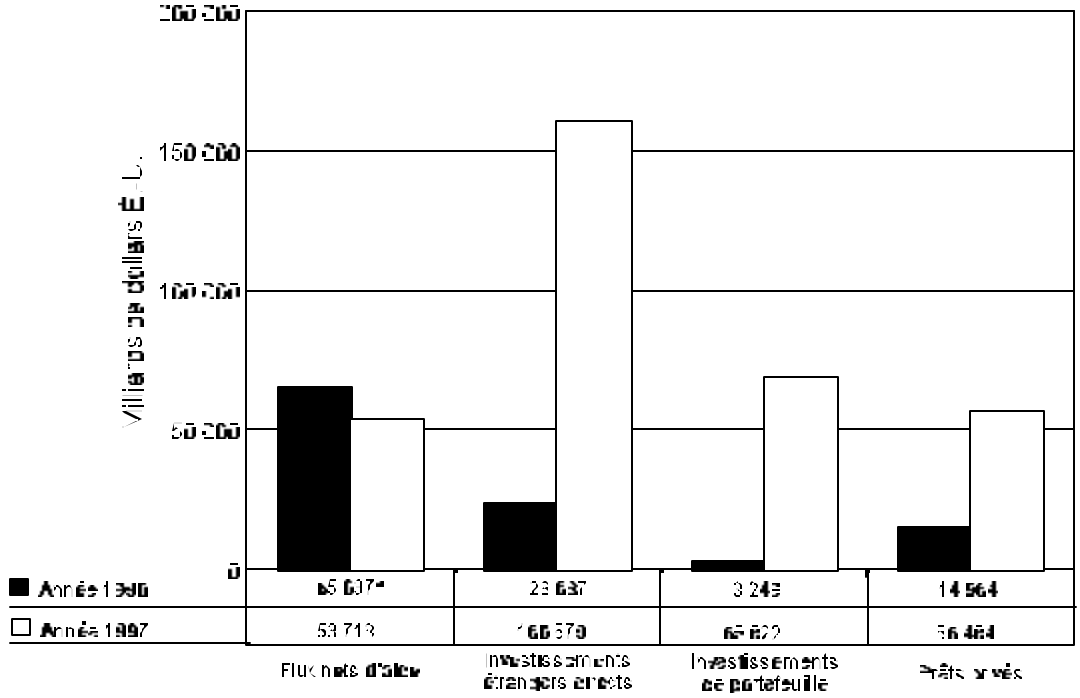

Source : Banque mondiale, 1999b.

[a] 1992.

C. Libéralisation financière et investissements de portefeuille

12. Un des principaux éléments qui distinguent le mouvement actuel de mondialisation des courants précédents est la croissance rapide des flux financiers. L'assouplissement récent des restrictions qui étaient imposées aux étrangers désireux de négocier sur les marchés financiers nationaux a contribué pour une part décisive à l'expansion des flux financiers internationaux. Si en 1983, les investissements nets de portefeuille étaient pratiquement inexistants dans les pays en développement, en 1993 et 1995, ils se sont élevés à 50 et 150 milliards de dollars par an respectivement. Le montant brut des investissements étrangers directs réalisés à destination des pays en développement et d'autres régions a connu une croissance encore plus spectaculaire, de l'ordre de 1 200 % entre le milieu des années 80 et 1994 (Eichengreen and Mussa, 1998).

13. Si dans le passé, les transactions financières internationales servaient pratiquement toujours à des activités commerciales, sous la forme de crédits commerciaux, de lettres de change et d'envois de fonds, ce n'est désormais plus le cas. Les dettes, titres, obligations, devises, contrats à terme et autres formes

d'instruments financiers dérivés sont des produits qui font tous l'objet de transactions internationales lesquelles sont, dans une large mesure, indépendantes du commerce de marchandises. Certaines formes de transactions financières telles que les investissements étrangers en génèrent d'autres (rapatriement de bénéfices, nouveaux prêts d'investissement, etc.) (CNUCED, 1996 et 1997). En outre, de plus en plus nombreux sont les mouvements de capitaux à court terme imputables à des opérations spéculatives sur les marchés financiers et monétaires, ce qui a valu à ces capitaux le qualificatif de «capitaux flottants» (Griffith-Jones and Stallings, 1995).

14. Depuis le milieu des années 80, la croissance des transactions financières internationales a été particulièrement rapide. Trois grandes tendances se sont fait jour :

Figure I.3
Répartition par région des flux nets des ressources à long terme, 1997

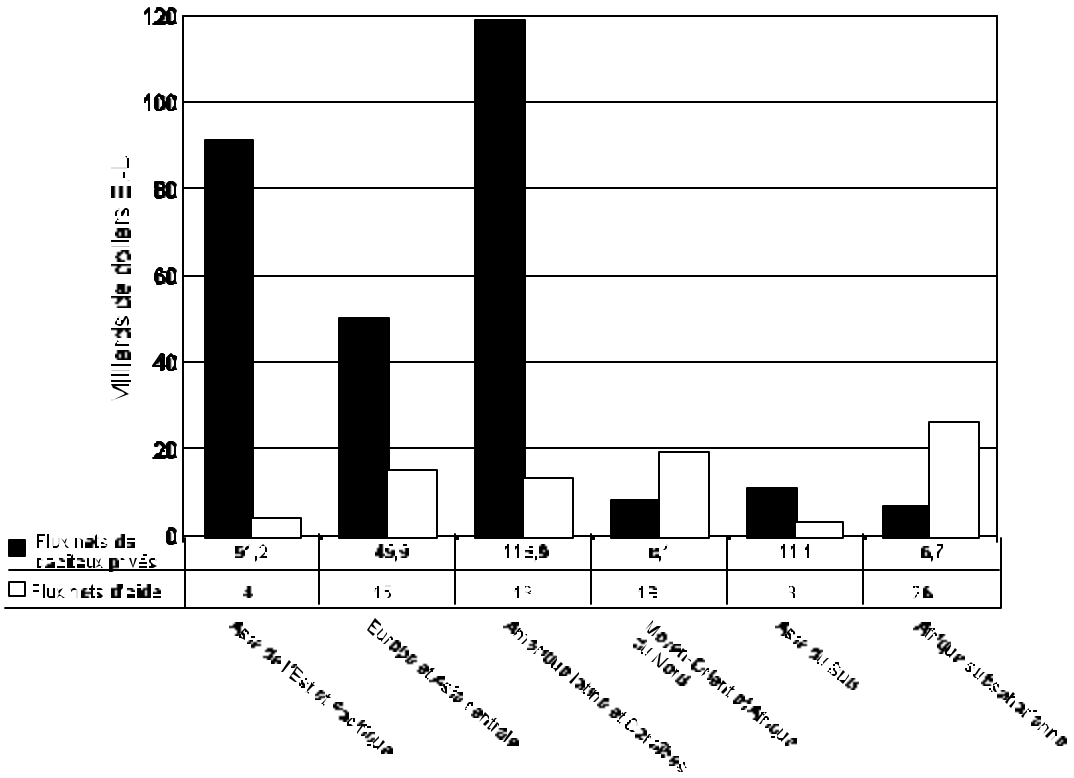

Source : Banque mondiale, 1999a.

a) Jusqu'au début des années 80, les mouvements internationaux de capitaux se présentaient essentiellement sous la forme de subventions ou de prêts bancaires accordés aux gouvernements au titre de l'aide publique. Au début de cette décennie, la crise de l'endettement avait presque exclusivement porté sur la dette souveraine, c'est-à-dire sur les emprunts contractés par les pouvoirs publics. Toutefois, aujourd'hui, la valeur des apports publics est bien inférieure à celle des apports du secteur privé. L'Afrique est la seule région où les apports publics sont beaucoup plus importants que ceux du secteur privé. Toutefois, leur montant en valeur réelle est en baisse, et a diminué d'un quart entre 1990 et 1997[21];

[21] *Financial Times*, 15/16 août 1998.

b) Les mouvements de capitaux financiers ont été, tout comme les investissements étrangers directs, très fortement concentrés et très irréguliers, tendant à se porter sur les pays les «plus performants». En effet, plus des trois quarts des placements de portefeuille ont été réalisés dans seulement 10 pays, souvent qualifiés de «marchés émergents»;

c) Bien que les investissements étrangers directs demeurent la principale source d'apports de capitaux privés, les mouvements de capitaux à court terme ont crû à un rythme plus rapide. Dans le «Sud», les investissements de portefeuille en action ont augmenté de façon spectaculaire entre 1990 et 1995, passant de 3,2 à 45,7 milliards de dollars, à mesure qu'un certain nombre de pays en développement ouvraient leurs marchés boursiers et libéralisaient leurs systèmes financiers.

15. Comme l'indique le chapitre V, les investissements de portefeuille à court terme peuvent être extrêmement instables. En outre, et la récente crise d'Asie de l'Est en est une illustration spectaculaire, les marchés financiers ont tendance à subir l'effet d'imitation, ce qui peut entraîner des changements brusques et provoquer des revirements aussi inattendus que brutaux dans l'orientation prise par les capitaux privés[22].

16. Dans les chapitres ci-après, on examinera les effets que les trois phénomènes liés à la mondialisation, que sont l'expansion des échanges, les investissements étrangers directs et la libéralisation financière, ont sur les femmes et ce aux niveaux suivants : a) effets sur l'emploi (chap. II); b) réorganisation de la production et transformation du travail (chap. III et IV); et c) transformation du contexte dans lequel s'inscrivent les politiques publiques (chap. V).

II. Les effets de la mondialisation sur l'emploi

17. La figure II.1 montre qu'au niveau mondial les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité rémunérée[23]. Non seulement cette tendance se vérifie dans presque toutes les régions du monde, mais les femmes ont été à l'origine de la croissance globale de l'emploi ces dernières années. En fait, à l'exception de l'Afrique, la proportion de femmes dans la population active a augmenté bien plus rapidement que celle des hommes depuis 1980 (OIT, 1998). Qui plus est, comme la population active masculine stagne et accuse dans certains cas un léger recul, l'écart entre les hommes et les femmes s'est considérablement réduit dans de nombreuses régions.

Figure II.1

Évolution de la population active féminine entre 20 et 54 ans pour la période allant de 1950 à 2010

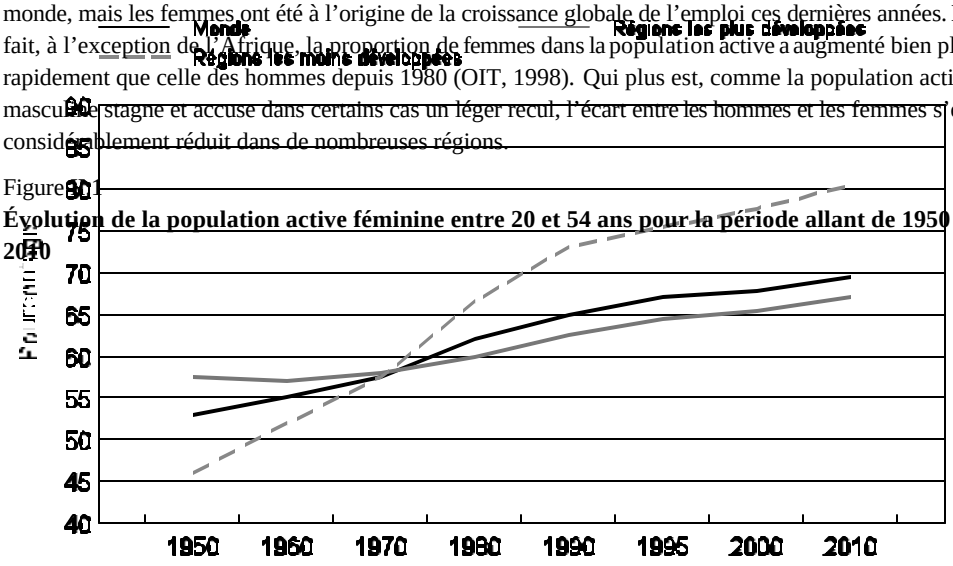

[22] En 1997, le montant total net des capitaux privés en provenance de la région d'Asie s'est élevé à environ 20 milliards de dollars, alors que le montant net des capitaux investis dans cette même région en 1995 et 1996, s'était chiffré à quelque 70 milliards et 80 milliards de dollars respectivement (Development Research Insights, 1998).

[23] La proportion de femmes entre 20 et 54 ans dans la population active frôle maintenant les 70 %, contre un peu plus de 50 % en 1950 (OIT, 1996a).

Source : OIT, 1996a, estimations du Bureau de statistique.

18. Dans les pays de l'OCDE, les femmes ont surtout gagné du terrain aux Pays-Bas et en Espagne où leur participation dans la population active n'était pas très marquée au début des années 80. Au Canada, aux États-Unis et dans les pays scandinaves, elles représentent près de la moitié de la population active, voire 70 % si l'on ne considère que les femmes entre 20 et 54 ans. Dans les pays en développement, elles ont également progressé et plus de 60 % d'entre elles occupent un emploi. Dans la plupart des pays du Moyen-Orient, leur participation à la vie active reste encore très modeste[24]. Il faut toutefois noter que dans les pays en développement, on a souvent tendance à sous-estimer la participation des femmes à l'économie informelle tant en milieu urbain qu'en milieu rural. La tendance générale est cependant très nette et montre que dans ces pays aussi, la part des femmes dans la population active augmente régulièrement. On estime que les forces économiques auxquelles la mondialisation et l'évolution des tendances sur le marché de l'emploi ont donné naissance ont joué un rôle prépondérant dans cette croissance. Certes, il y a eu d'autres facteurs tout aussi importants, au nombre desquels une hausse au fil du siècle du niveau d'instruction des femmes, une baisse du taux de natalité, un meilleur accès aux services de santé, sans oublier un bouleversement des styles de vie et des comportements. Le lien entre l'amélioration générale des indicateurs de développement social d'un pays, qui est étroitement associée à la plupart des facteurs mentionnés ci-dessus, et la proportion de femmes dans la population active n'est pas aussi simple qu'il y paraît[25]. Eu égard à la complexité de la situation, l'angle choisi peut sembler plutôt restreint puisque nous ne nous intéressons qu'aux effets de l'emploi qui peuvent être directement liés a) d'une part à la multiplication des échanges et aux flux d'investissements étrangers directs; et b) d'autre part, à l'évolution et à la réorganisation du système de la production[26]. Le premier thème fait l'objet du présent chapitre et le second est abordé au chapitre III. À l'inverse des pays développés, les pays en développement sont plus particulièrement concernés par les retombées de la multiplication des échanges et des flux d'investissements étrangers directs. La dernière partie du présent chapitre traite de la façon dont la situation des femmes a évolué, tant dans les ménages que sur le marché du travail, depuis qu'elles exercent une activité rémunérée et examine notamment l'évolution récente en ce qui concerne les écarts salariaux entre les sexes et les inégalités devant l'emploi.

[24] Au Moyen-Orient, ce sont les pays arabes qui enregistrent la plus faible proportion de femmes dans la population active. Toutefois, cette proportion n'a cessé d'augmenter et est passée de 22 % en 1970 à 27 % en 1995. On trouve la proportion la plus élevée en Égypte et au Liban, et la plus faible dans les pays du Golfe.

[25] Des éléments tendent à prouver que dans un premier temps le développement économique a des incidences négatives sur l'emploi des femmes avant de leur ouvrir de nouvelles perspectives, établissant une relation en U entre le développement économique et la proportion de femmes occupant des emplois ailleurs que dans le secteur agricole (Schultz, 1990; ONUDI, 1993; Cagatay et Ozler, 1995). Voir aussi Ertürk et Cagatay, 1995, pour plus d'informations sur l'interaction de l'évolution séculaire et des facteurs conjoncturels.

[26] Les liens entre l'emploi et la libéralisation dans le domaine des finances sont traités au chapitre V.

A. Effets sur l'emploi

1. Secteur manufacturier

19. Dans les nouveaux pays en voie d'industrialisation, on a constaté que la proportion de femmes employées dans l'industrie avait notablement augmenté chaque fois que les entreprises de ce secteur s'étaient tournées vers les marchés à l'exportation. Aucun de ces pays n'avait pu accroître ses exportations de biens sans recourir à de la main-d'oeuvre féminine. Il est désormais établi que, dans le contexte de la mondialisation, l'industrialisation repose aussi bien sur les femmes que sur les exportations (Standing, 1989, 1998; Joekes, 1982; Tomoda, 1995).

20. Dans certains pays en développement, la course aux exportations a marqué un tournant s'agissant de l'entrée des femmes dans l'économie monétaire. Ainsi, en 1978, le Bangladesh ne comptait que quatre usines textiles. En 1995, on en dénombrait 2 400 qui employaient 1,2 million de personnes, dont 90 % de femmes de moins de 25 ans (Amin *et al.*, 1998). Le secteur textile employait 70 % des femmes salariées du pays (Bhattacharya, 1997). Le Bangladesh est peut-être un cas à part, mais plusieurs autres pays ou régions ont également connu de fortes augmentations tant pour ce qui est des exportations que du nombre de femmes et de leur part dans le secteur manufacturier, au nombre desquels l'Indonésie, Maurice, les Philippines, la République de Corée, la République dominicaine, la province chinoise de Taiwan et la Tunisie. En général, plus il faut de main-d'oeuvre pour fabriquer les marchandises exportées, telles que les vêtements, les semi-conducteurs, les jouets, les articles de sport et les chaussures, plus la proportion de main-d'oeuvre féminine est élevée (OIT/UNCTC, 1988). Par ailleurs, pour ces mêmes catégories de produits, les femmes sont plus nombreuses dans les entreprises sous contrôle étranger (Foreign Intelligence Advisory Service, 1998a).

21. Toutefois, dès la fin des années 80, dans de nombreux pays ou régions à revenu intermédiaire, la demande de main-d'oeuvre féminine dans le secteur manufacturier a diminué à mesure que les produits exportés faisaient appel à des compétences plus pointues et à des capitaux accrus. Cela a notamment été le cas de Porto Rico, de Singapour et de la province chinoise de Taiwan (Acevedo, 1990; Berik, 1995; Joekes et Weston, 1994). De même, en République de Corée, les hommes ont fini par remplacer les femmes dans l'industrie électronique, à mesure que la production s'orientait vers des ordinateurs et des dispositifs de communication plus complexes (Kim et Kim, 1995). Un phénomène identique s'est produit dans les *maquiladoras* (usines de montage en sous-traitance) mexicaines où les femmes ne représentaient plus que 60 % de la main-d'oeuvre en 1990 contre 77 % en 1982 (Shaiken, 1993). Ces tendances laissent à penser que les progrès réalisés par les femmes dans le secteur manufacturier dans les différentes régions du globe pourraient être de courte durée.

2. Investissements étrangers directs et zones franches industrielles

22. Il est difficile d'évaluer avec précision les effets précédemment décrits (Ward et Pyle, 1995). En effet, le recours croissant à des sous-traitants, souvent directement liés à des entreprises multinationales par le biais de filiales locales, a estompé la distinction entre entreprises étrangères et entreprises locales. Cela étant, il est cependant possible de donner un ordre de grandeur pour ce qui est du nombre d'emplois directs créés par les entreprises multinationales. Dans les pays en développement, on estime que ce nombre s'établit autour de 26 ou 27 millions (CNUCED, 1994; FIAS, 1998a; OIT, 1998)[27]. Entre 1975 et 1986, ces emplois ont augmenté de 9 % par an, tendance qui s'est encore accentuée entre 1986 et 1990 pour atteindre 14 % (FIAS, 1998a). Malgré cette hausse soutenue, les emplois directement créés grâce aux investissements étrangers ne représentent pourtant qu'un pourcentage insignifiant du nombre total d'emplois dans la plupart des pays, soit environ 2 % des emplois salariés dans les pays en développement (FIAS, 1998a). Néanmoins, dans quelques pays, les investisseurs étrangers sont les principaux

[27] Ne sont comptabilisés ni les emplois indirects dont ont bénéficié les entreprises sous-traitantes ni les personnes travaillant à domicile.

employeurs : en 1985, les personnes travaillant dans des filiales étrangères représentaient quelque 50 % des salariés au Ghana et en Tunisie, et plus de 20 % en Argentine, en Indonésie et au Mexique (FIAS, 1998a).

23. La ventilation par sexe des emplois créés dans les zones franches industrielles grâce aux investissements étrangers directs a été abondamment commentée. Dans ces zones spéciales, mises en place par les pays en développement pour attirer les investisseurs étrangers et créer des emplois, les entreprises exportatrices et les multinationales bénéficient de nombreuses exemptions concernant les obligations administratives et fiscales et les réglementations protégeant les travailleurs. Certains pays ont même adopté une législation du travail spéciale dans les zones franches qui rend l'organisation de syndicats plus difficile que dans le reste de l'économie[28] (Nam, 1994). Actuellement, 93 pays en développement ont établi des zones franches, contre 24 en 1976 (FIAS, 1998a)[29].

[28] Pour autant, il serait erroné de croire que les femmes travaillant dans les zones franches s'abstiennent de mener des activités syndicales; voir encadré II.1.

[29] La part et l'importance des zones franches dans la production totale de marchandises manufacturées destinées à l'exportation varient d'un pays à un autre. Des grands pays exportateurs de l'Asie de l'Est, seul Singapour a réellement développé des zones franches, situation imputable à la part très élevée des investissements étrangers directs dans ce pays. L'Amérique latine compte 48 % des zones franches et l'Asie, Chine exceptée, 42 %. En Chine, les «zones économiques spéciales», que complètent des investissements dans le domaine du logement et des équipements, accordent elles aussi un traitement de faveur aux entreprises exportatrices, mais à une échelle et avec des objectifs plus vastes. Elles ont ainsi permis de créer entre 14 et 40 millions d'emplois contre seulement deux millions dans les zones franches (FIAS, 1998a).

Tableau II.1
Pourcentage de femmes employées dans les zones franches industrielles

A. Pourcentage de femmes employées dans les zones franches industrielles et dans le secteur manufacturier hors zones franches dans quelques pays asiatiques
(En pourcentage)

		Ensemble de l'économie	*Zones franches industrielles*	*Secteur manufacturier (hors zones franches)*
Malaisie	1980	33,4	75,0	35,6
	1990	35,5	53,5	47,2
Philippines	1980	37,1	74,0	n.d.
	1994	36,5	73,9	45,2
République de Corée	1987	40,4	77,0	41,7
	1990	40,8	70,1	42,1
Sri Lanka	1981	36,0	86,3	29,8
	1992	46,4	84,8	46,0

Source : Kusago et Tzannatos, 1998.

B. Pourcentage et nombre d'emplois dans les zones franches industrielles dans certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes
(En pourcentage)

Pays	*Nombre d'entreprises*	*Pourcentage de personnes travaillant dans l'industrie du textile et des vêtements*	*Nombre d'emplois*	*Pourcentage de femmes*
Costa Rica	250	70	50 000	65
El Salvador	208	69	50 000	78
Guatemala	481	80	165 945	80
Honduras	155	95	61 162	78
Nicaragua	18	89	7 553	80
Panama	6	100	1 200	95
République dominicaine	469	65	165 571	60

Source : Daeren, 1997.

24. La partie A du tableau II.1 montre que le pourcentage d'emplois occupés par des femmes dans les zones franches est plus élevé que dans l'ensemble du secteur manufacturier de cinq grand pays exportateurs asiatiques. Toutefois, la transition vers des activités à moindre intensité de main-d'oeuvre, évoquée précédemment, s'est de manière générale accompagnée d'une forte diminution du nombre de femmes travaillant dans ces zones dans certains pays (Joekes, 1995).

25. La tendance générale dans le secteur des industries manufacturières d'exportation fait apparaître un pic suivi d'un déclin dans l'emploi des femmes (OIT/UNCTC, 1988) qui s'explique par la diversification des exportations qui portent de plus en plus sur des biens techniquement plus complexes et à haute valeur ajoutée et par des technologies de production à plus forte intensité de capital. Il semble qu'à mesure que les emplois deviennent plus qualifiés et que les salaires augmentent, les femmes y aient moins facilement accès. La situation pourrait finir par se rapprocher de celle qui régnait dans les industries

travaillant pour le marché intérieur avant les années 80, où l'on constatait une prédominance des hommes dans les industries à forte technicité et intensité de capital, avec des stéréotypes sexuels plus accusés.

Encadré II.1

Syndicalisation des femmes travaillant dans les zones franches industrielles en Malaisie, aux Philippines et au Sri Lanka

Les femmes travaillant dans les zones franches sont en grande majorité jeunes et célibataires. La plupart viennent de régions rurales et ont rarement occupé des emplois rémunérés auparavant. Souvent, elles ne connaissent pas l'existence des syndicats ni leur action. Ces obstacles n'ont cependant pas empêché les femmes employées dans les zones franches d'être très actives sur le plan syndical.

En Malaisie, par exemple, il y a eu des grèves sauvages et des syndicats depuis 1971, année où ont été créées les premières zones franches. Après quelques tentatives d'organisation dans de grandes entreprises textiles qui ont fini par porter leurs fruits en 1978, des syndicats d'entreprise ont pu voir le jour en 1988 dans le secteur de l'électronique. En 1990, le Malaysian Trade Union Congress (MTUC) était représenté dans la plupart des zones franches. Bien que n'étant pas habilité à entreprendre des négociations collectives, il a coordonné l'action des syndicats du secteur privé et fourni une assistance juridique et un appui aux travailleurs non syndiqués. Les groupes de femmes actifs dans le MTUC depuis le début des années 80 ont fourni une assistance juridique aux travailleuses et leur ont appris à s'exprimer en public et à développer leurs techniques de direction et d'encadrement. D'autres organisations collectives, telles que le Groupe d'action en faveur des femmes de Teneganita, proposent également des cours dans les domaines suivants : droits reconnus par la loi, dactylographie, couture et prise de parole en public.

Il y a trois zones franches aux Philippines. Dans la seule zone de Bataan, on dénombrait 41 syndicats en 1983, présents dans 89 % des entreprises implantées dans la zone. Créée au début des années 80, une fédération syndicale comptait plus de 500 000 membres à la fin de la décennie, dont 30 % de femmes aux postes de direction.

En revanche, l'activité syndicale est restée modérée dans les deux zones franches implantées au Sri Lanka, même si les femmes ont le droit de se syndiquer. Dans les années 80, plusieurs groupes de femmes ont, par le biais d'organisations locales, établi des liens avec les femmes travaillant dans ces zones et plusieurs centres de formation destinés aux travailleuses ont vu le jour.

Source : Kumudhini, 1994.

3. Secteur des services

26. Il semblerait que les femmes soient également très présentes dans le secteur des services financiers internationaux qui connaît un essor rapide, où elles occupent notamment des postes peu qualifiés, comme ceux liés à la saisie de données. Depuis le milieu des années 80, et même avant, les sociétés de services pour lesquelles les données constituent la matière première, telles que les groupements de cartes bancaires, les organismes de vente par correspondance, les compagnies aériennes et les sociétés de chemin de fer, ont externalisé le traitement de leurs transactions à l'étranger. Les Caraïbes (Barbade et Jamaïque, où est implantée une zone franche appelée Digiport, spécialisée dans le traitement informatique des données) et quelques pays asiatiques (Chine, Inde, Malaisie et Philippines) se sont imposés sur ce créneau. Le pourcentage de femmes employées dans ce secteur est au moins aussi élevé que dans les industries travaillant à l'exportation. Dans le cas des Caraïbes, ce secteur emploie d'ailleurs presque exclusivement des femmes.

27. D'autres services demandant des compétences plus pointues, comme les services financiers (banques et assurances) et la conception et la mise au point de logiciels et de systèmes informatiques, sont aussi de plus en plus souvent transférés dans les pays en développement et font appel à un pourcentage relativement élevé de femmes, y compris à des postes à responsabilité (Mitter et Rowbotham, 1995; Pearson et Mitter, 1993; Joekes, 1995). Toutefois, les données disponibles sur ce type d'emploi sont trop peu nombreuses pour permettre d'en mesurer l'importance ou de discerner des tendances au niveau mondial.

28. Dans de nombreux pays en développement, la croissance du nombre d'emplois dans les industries travaillant à l'exportation est allée de pair avec une hausse dans le secteur des services (tourisme, finances et traitement des données). En Thaïlande, par exemple, le tourisme était devenu la première source de devises en 1982 et représentait 7 % du montant total des exportations en 1990 (Bell, 1991). Même si l'on ne dispose pas de données précises, les recettes générées par le secteur touristique proviennent en bonne partie de l'industrie du sexe, où les femmes sont majoritairement représentées (Lim, 1998).

4. Secteur informel

29. On estime qu'à chaque emploi créé grâce aux échanges commerciaux et aux flux d'investissements étrangers directs correspond un nombre multiple d'emplois dans le secteur informel. Des données portant sur plusieurs pays montrent que le pourcentage de femmes employées dans ce secteur est généralement plus élevé que dans l'économie structurée, y compris dans les secteurs à très forte intensité de main d'oeuvre (Chen *et al*., 1998). Même dans des pays où l'économie moderne est relativement développée, de très nombreuses femmes travaillent dans le secteur informel. Elles sont par exemple 43 % en République de Corée et 79 % en Indonésie (Banque mondiale, 1995).

30. Certes, l'on ne dispose pas d'estimations au niveau mondial quant au nombre d'emplois informels liés aux postes créés grâce aux échanges commerciaux et aux flux d'investissements étrangers directs, mais l'effet multiplicateur est sans nul doute très important. Comme indiqué au chapitre III, ces dernières années, la croissance du marché de l'emploi dans la plupart des pays en développement a surtout été nourrie par le secteur informel, les femmes en ayant été les principales bénéficiaires. On connaît mieux désormais l'importance, en termes relatifs, de la contribution du secteur informel à l'activité économique des pays en développement (Mead, 1998; Charmes, 1998a).

5. Agriculture

31. La libéralisation des marchés et l'orientation vers des produits agricoles destinés à l'exportation, qui sont généralement allées de pair avec la libéralisation des échanges dans les pays en développement, ont eu des effets mitigés sur l'emploi[30]. Par exemple, en Amérique latine, avec l'essor des cultures d'exportation, les femmes ont cessé d'être employées à plein temps dans l'agriculture pour occuper des emplois agricoles saisonniers (FAO, 1990). Contraintes d'abandonner les cultures vivrières, elles ont en contrepartie trouvé plus aisément des emplois saisonniers, peu rémunérés, dans des productions à l'exportation à forte intensité de main-d'oeuvre : récolte du café, du coton et du tabac au Brésil, en République dominicaine et au Nicaragua; culture des fraises au Mexique, de l'arachide au Brésil et des fruits au Chili, et horticulture en Colombie (León, 1987). De même, dans les Caraïbes, la culture de produits d'exportation non traditionnels a constitué une source d'emplois peu rémunérés pour les femmes, mais a aussi réduit la production de cultures vivrières commercialisées localement. Il est probable que les femmes, qui traditionnellement se chargent de cultiver les produits et de les commercialiser sur les marchés locaux, ont été les plus touchées par ce changement d'orientation (Antrobus, 1995).

32. Tous les schémas de développement dans le secteur agricole ne sont cependant pas identiques. Le Kenya, l'Ouganda et le Zimbabwe ont diversifié leurs exportations afin d'y inclure des produits

[30] Le chapitre IV aborde de manière plus précise les incidences de la libéralisation économique dans le domaine agricole.

agricoles non traditionnels pour lesquels la demande a augmenté très rapidement ces dernières années. Dans le cas de ces produits, la production et le travail ont été organisés dans de grandes entreprises selon un modèle quasi industriel. Les femmes fournissent généralement la majorité de la main-d'oeuvre (environ 90 %) de ce secteur, non seulement au Kenya mais aussi dans d'autres pays d'Afrique, et perçoivent une rémunération en échange de leur travail, ce qui tranche avec la situation dans les exploitations familiales. Les revenus que les femmes retirent des exportations agricoles non traditionnelles dans les exploitations de petite taille ne sont pas à la mesure du travail qu'elles fournissent.

33. En Amérique latine, et notamment en Colombie et au Mexique où ce secteur est très développé, la production des exportations agricoles non traditionnelles repose en grande partie sur le travail des femmes. Dans ces pays où l'écart entre les salaires et les profits est encore élevé et les risques professionnels nombreux, les inégalités entre les hommes et les femmes sont également marquées (Thrupp *et al*., 1995). Une étude récente, portant sur l'introduction de cultures non traditionnelles dans plusieurs communautés pauvres guatémaltèques, a montré que si les hommes et les femmes se partageaient les tâches, il n'en était pas de même des revenus issus de la vente, les hommes s'arrogeant la part du lion (Carletto, 1998).

34. Dans une tout autre partie du monde, la Thaïlande a aussi vu de nouveaux emplois se créer à la suite de la libéralisation des échanges agricoles. Travaillant en sous-traitance pour le compte d'entreprises multinationales, les femmes se sont lancées dans la culture du maïs miniature et des asperges sur des lopins familiaux traditionnellement réservés à la culture du paddy. Ces femmes qui auparavant passaient de longues heures courbées dans les rizières sans pour autant être rémunérées ont pour la première fois commencé à percevoir un salaire. De même, dans le sud de la Thaïlande, l'élevage des crevettes pour le compte de sociétés étrangères a permis aux femmes de mieux gagner leur vie tout en travaillant moins que si elles avaient continué à cultiver le riz. De nombreux chercheurs ont cependant remis en question la durabilité de ce type de travail eu égard aux fluctuations des marchés et aux effets néfastes qu'il entraîne pour l'environnement et la santé (Stephens, 1995).

B. Suppression d'emplois

35. Le pourcentage de femmes employées dans les industries légères des pays développés étant très élevé, on aurait pu s'attendre à ce que la libéralisation des échanges entraîne une compression des effectifs féminins à mesure qu'augmentaient les importations de produits manufacturés en provenance des pays en développement. Or les indices corroborant cette théorie sont peu nombreux et parfois contradictoires. Par exemple, des études montrent que le nombre de femmes employées dans l'industrie textile aux États-Unis diminue à mesure que se creuse le déficit commercial avec la Chine, mais dans le même temps on ne dispose pas de suffisamment d'éléments qui mettraient en évidence une diminution globale du nombre de femmes travaillant dans l'industrie manufacturière dans les pays industrialisés (Wood, 1994)[31]. Cette situation est peut-être imputable aux faits suivants : a) les femmes ont des compétences qui facilitent leur réinsertion dans les emplois nouvellement créés dans le secteur manufacturier (Dean, 1991); ou b) il est possible que les échanges et les gains de productivité aient entraîné des disparitions d'emplois aussi rapides dans les industries à forte intensité de capital ou à forte technicité qui font surtout appel à de la main-d'oeuvre masculine (Howes et Singh, 1995).

36. La libéralisation des échanges s'est également accompagnée de licenciements qui ont souvent frappé différemment les hommes et les femmes dans les pays en développement. La concurrence aiguë des producteurs asiatiques ultracompétitifs a eu des répercussions, dans les pays en développement, sur les personnes travaillant dans des industries à forte intensité de main-d'oeuvre, en particulier en Afrique

[31] Toutefois, selon des recherches effectuées récemment par Kucera et Milberg (1999), l'intensification des échanges avec les pays en développement entre 1978 et 1995 a eu des incidences négatives sur le marché de l'emploi dans de nombreux pays de l'OCDE, en particulier pour les femmes.

(Biggs et Srivastava, 1996). Par exemple, au milieu des années 90, la production a chuté dans les industries du textile, de vêtements et de la chaussure zimbabwéennes et des emplois ont été supprimés. Dans ces secteurs, la main-d'oeuvre est à dominante masculine, mais les licenciements ont aussi bien frappé les femmes que les hommes (Carmody, 1997). En général, la ventilation des licenciements par sexe correspond aux schémas de répartition des emplois entre les hommes et les femmes avant la libéralisation des échanges et varie d'un pays à un autre (Fontana *et al.*, 1998). Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes occupant des emplois dans le secteur manufacturier africain n'a pas augmenté entre 1980 et 1990 (Mehra et Gammage, 1999). La libéralisation des échanges s'est aussi traduite par des licenciements dans l'industrie textile artisanale en Indonésie (Evers, 1994) et au Sri Lanka (Jayaweera *et al.*, 1989) dans les années 80.

37. Si la croissance des exportations a un effet multiplicateur positif sur l'emploi des femmes dans le secteur informel, l'inverse est également vrai lorsque les importations progressent. Les effets directs d'un gonflement des importations sont négatifs. Les producteurs locaux perdent des parts de marché devant l'afflux de produits moins chers et sont contraints de supprimer des emplois. Dans le secteur informel, les femmes perdent plus souvent leur emploi que leurs homologues masculins parce que : a) elles sont plus nombreuses à occuper des emplois peu qualifiés; et b) en tant que chefs de petites entreprises, il y a de fortes chances qu'elles disposent de moyens plus modestes pour moderniser leur production afin de résister à la concurrence.

38. Par exemple, des études réalisées au Kenya ont décrit la façon dont les fabricantes de paniers ont perdu leur gagne-pain lorsque les consommateurs se sont tournés vers des produits fabriqués en grandes quantités en Asie de l'Est (Joekes et Weston, 1994). On estime que de telles tendances ont été fréquentes dans la plupart des pays en développement qui ont adopté des politiques commerciales libérales. Toutefois, à l'inverse des effets bénéfiques sur l'emploi, les conséquences négatives sont encore assez mal connues et leur portée exacte reste floue.

C. Évaluation des effets de la mondialisation sur l'emploi

1. Situation des femmes au sein du foyer

39. La plupart des économistes sont d'avis que l'emploi rémunéré des femmes améliore leur situation au sein de la famille. Néanmoins, leur opinion sur la nature de cette amélioration varie en fonction de la manière dont ils définissent la notion de foyer. Certains considèrent le chef de famille comme un individu de sexe masculin qui fait preuve de bienveillance et prend des décisions rationnelles lorsqu'il s'agit de valoriser le potentiel humain. L'emploi rémunéré des femmes modifie sa perception de leur valeur et lui fait prendre conscience des avantages qu'il peut obtenir en investissant dans le capital humain féminin[32]. Il réexamine alors la répartition des dépenses au sein de la famille et choisit d'augmenter la part du budget consacrée à la santé et à l'éducation des femmes et des filles. Selon cette conception, le statut social des femmes est fonction, au bout du compte, de l'opinion des hommes à propos de leur capacité à gagner un revenu.

40. D'autres économistes (Sen, 1990) conçoivent le foyer comme un espace de coopération mais aussi comme un lieu de conflit où hommes et femmes négocient en permanence. Selon cette conception, l'emploi rémunéré des femmes modifie les rapports de force dans le foyer. Parce qu'elles rapportent de l'argent à la maison, les femmes ont davantage voix au chapitre lorsqu'il s'agit de répartir les dépenses entre la consommation et la valorisation du potentiel humain. En conséquence, une plus forte proportion des dépenses du ménage sert à favoriser le bien-être des femmes (et des filles) et à renforcer leur capacité à produire des recettes. Ainsi, le pouvoir de négociation des femmes dans la famille s'accroît à mesure qu'elles acquièrent la possibilité de quitter leur mari et de subvenir à leurs propres besoins.

[32] Cette conception du foyer est inspirée de Becker (1965), qui partait du principe que le chef de famille était un homme de nature bienveillante. Depuis lors, elle a été largement critiquée par les économistes féministes.

41. Dans la pratique, toutefois, l'emploi rémunéré des femmes ne va pas nécessairement de pair avec leur autonomisation. Par exemple, il arrive que les jeunes femmes, qui constituent la majorité de la main-d'oeuvre dans les zones franches industrielles, ne contrôlent pas la destination de leurs revenus. Beaucoup doivent remettre l'essentiel de leur salaire à leur foyer d'origine, où il est parfois utilisé pour renforcer les inégalités entre les sexes, et notamment pour aider leurs frères cadets à suivre une formation supérieure (Wolf, 1992; Sainsbury, 1997). De même, selon les études qui ont été effectuées sur les employés d'usine dans l'industrie du vêtement au Bangladesh et au Pakistan, près de la moitié des femmes en question versent leur salaire à leur mari ou à un autre homme de leur famille (Hafeez, 1989; Zohir et Paul-Majumder, 1996). Dans d'autres cas, en particulier dans les zones rurales, les femmes sont recrutées par des hommes (à savoir leur père ou un tiers) qui touchent eux-mêmes le produit de leur travail, situation fréquente dans les zones rurales d'Indonésie et de Tunisie. En outre, les études qui ont été réalisées dans plusieurs pays ont indiqué que, de manière générale, le fait que les femmes aient un emploi rémunéré ne signifie pas qu'elles consacrent moins de temps aux tâches ménagères et à la prise en charge des enfants (PNUD, 1995). En fait, elles sont fréquemment contraintes d'effectuer une double journée de travail. De plus, lorsqu'elles commencent à toucher un salaire, les hommes, en particulier le père de leurs enfants, réduisent les allocations qu'ils leur accordent (Elson, 1999).

42. Cependant, il semble également que, dans de nombreux pays, l'emploi rémunéré des femmes modifie progressivement les rôles traditionnels dévolus aux deux sexes. Le fait que le salaire des employées d'usine dans le secteur d'exportation moderne soit plus élevé que le salaire moyen des hommes non qualifiés, qui ne travaillent pas dans l'industrie manufacturière, renforce apparemment leur statut et leur pouvoir de décision dans le foyer (Tiano et Fiala, 1991). Même les jeunes femmes employées dans les zones franches industrielles, qui doivent remettre leur salaire à leur famille, réaliseraient malgré tout des économies et amélioreraient ainsi leurs perspectives d'avenir. Plus important encore, dans de nombreux pays, les femmes qui ont un emploi rémunéré ont davantage confiance en elles-mêmes et voient leur horizon s'élargir (Tiano et Fiala, 1991; Amin *et al.*, 1998). Par exemple, les employées dans l'industrie du vêtement au Bangladesh, évoquées ci-dessus, seraient nettement conscientes du fait que leur salaire leur offre une nouvelle liberté (Amin *et al.*, 1998). Parce qu'elles ont davantage d'autonomie sur le plan financier, elles peuvent échapper à une situation conjugale intolérable, se remarier ou encore vivre seules avec leurs enfants, autant de choix jusque-là inimaginables dans une société fortement marquée par la domination masculine (Kabeer, 1995). De même, les jeunes travailleuses des Philippines et de Thaïlande semblent s'être relativement dégagées des tâches ménagères, avantage dont seuls leurs frères bénéficiaient auparavant. Par ailleurs, le fait que les jeunes femmes employées dans des industries d'exportation se marient plus tard pourrait bien signifier qu'elles se refusent à effectuer la double journée, qui, pour beaucoup d'entre elles, est indissociable de la vie conjugale (Amin *et al.*, 1998).

2. Conditions de travail

43. Les emplois nouvellement créés dans les industries d'exportation des pays en développement sont souvent assortis de mauvaises conditions de travail[33]. Les horaires pénibles, les conditions de vie dans les cités dortoirs surpeuplées, la discipline extrêmement stricte sur le lieu de travail (interdiction de bavarder, pause réduite au minimum, déplacements aux toilettes limités) et les longs trajets du domicile à l'usine représentent souvent le lot quotidien des travailleuses. Dans les petites entreprises locales, les conditions de travail sont généralement plus mauvaises que dans les sociétés multinationales et les zones franches industrielles (OIT, 1998; Lim, 1990). Le taux de rotation de la main-d'oeuvre est souvent excessif tant dans les entreprises nationales que dans les entreprises étrangères. Les jeunes femmes ne possèdent que peu ou pas de qualifications et sont rapidement licenciées en cas de grossesse ou de mariage. Étant

[33] La qualité de l'emploi est un index qui englobe le traitement, les avantages non pécuniaires, la régularité de l'emploi, la durée et les conditions du contrat de travail, la protection sociale (maladie, chômage, retraite), la représentation des salariés (syndicats ou autres groupements de travailleurs), les horaires, l'intensité du travail, les risques professionnels, la participation à la prise de décisions, les possibilités d'avancement ou de perfectionnement et le statut social que confère le poste en question (OIT, 1998c).

donné l'énorme réservoir de main-d'oeuvre féminine, la majorité des employeurs ne se sentent pas tenus d'améliorer les conditions de travail des salariés.

44. La vague de programmes d'ajustement structurel des années 80 et d'autres périodes d'austérité ont contribué à l'arrivée soudaine sur le marché du travail d'un grand nombre de femmes cherchant un emploi rémunéré, car l'application des politiques économiques en question avait entraîné une diminution de l'emploi masculin et du revenu des ménages (Beneria, 1992). La forte augmentation de l'emploi féminin a provoqué une baisse des salaires et une détérioration supplémentaire des conditions de travail. Les femmes qui n'ont pu trouver un emploi en usine ont dû travailler dans le secteur non organisé, dans des conditions encore plus difficiles (Moser, 1997). C'est pourquoi, même si elles sont exploitées, celles qui travaillent en usine dans l'industrie d'exportation (même dans de petites entreprises) semblent mieux loties que les autres (van Diermen, 1997).

3. Écart de rémunération entre les sexes

45. L'écart de rémunération entre les sexes est un indicateur important de la situation défavorisée des femmes sur le marché du travail. Quel que soit le modèle économique national, les salaires féminins n'atteignent le plus souvent que les deux tiers des salaires masculins moyens (Standing, 1989 et 1998; Tzannatos, 1995 et 1999). La figure II.2 indique l'écart de rémunération entre les sexes dans certains pays. De surcroît, l'écart en question ne s'explique qu'en partie par la différence entre les niveaux d'instruction et d'expérience professionnelle respectifs des hommes et des femmes, ce qui donne à penser que la discrimination fondée sur le sexe en matière de recrutement est une pratique largement répandue (Birdsall et Sabot, 1991; Psacharopolous et Tzannatos, 1992).

46. Il est difficile de déterminer si l'écart de rémunération entre les sexes tend à diminuer avec l'augmentation de l'emploi féminin rémunéré. Il semble qu'il soit réduit dans certains pays industrialisés tels que les États-Unis d'Amérique (Blau, 1998), mais qu'il se soit creusé dans d'autres pays tels que le Japon (Kucera, 1998). Les tendances varient également d'un pays en développement à l'autre. En El Salvador et au Sri Lanka, par exemple, les salaires des femmes semblent avoir légèrement augmenté par rapport à ceux des hommes tandis qu'au Myanmar, dans la province chinoise de Taiwan, dans la Région administrative spéciale de Hong Kong et à Singapour, les disparités se sont aggravées (Seguino, 1997a; Standing, 1999). Par ailleurs, il est également difficile de déterminer si ces modestes changements signifient que le niveau d'instruction des femmes s'est rapproché de celui des hommes et, si oui, dans quelle mesure (Joekes, 1995; Cagatay, 1996)[34].

47. Bien que l'on ne dispose pas de données suffisantes pour étayer cette hypothèse, il est probable que l'expansion et la libéralisation du commerce, associées aux flux d'investissements étrangers directs, auront deux types de répercussion sur l'écart de rémunération entre les sexes, d'une part, en modifiant les demandes respectives de main-d'oeuvre féminine et masculine, d'autre part, en renforçant le pouvoir de négociation des chefs d'entreprise vis-à-vis des syndicats ou autres associations de travailleurs. Ainsi, les flux d'investissements étrangers directs, qui tendent à stimuler la demande de main-d'oeuvre féminine, sont susceptibles d'entraîner une augmentation des salaires féminins. Par contre, le fait qu'il soit de plus en plus facile pour les entreprises de relocaliser tout ou partie de leur production à l'étranger constitue un facteur de baisse des salaires. À l'heure actuelle, peu de recherches ont été entreprises sur cette question mais, selon les résultats disponibles, ce deuxième phénomène serait le plus marqué.

[34] Dans toutes les régions du monde, le niveau d'instruction des femmes s'est rapproché de celui des hommes. Amorcée entre 1960 et 1975 dans les pays d'Asie bénéficiant d'une forte croissance économique, cette évolution s'est poursuivie en Amérique latine (où le niveau atteint par les femmes était relativement élevé) à partir de 1970 et dans l'Asie du Sud (où il était nettement inférieur à celui des hommes) à partir de 1975 (Barro et Lee, 1993).

Figure II.2

Ratios salaires féminins/salaires masculins dans le secteur manufacturier et les emplois non agricoles dans certains pays et régions (données correspondant environ à l'année 1990)

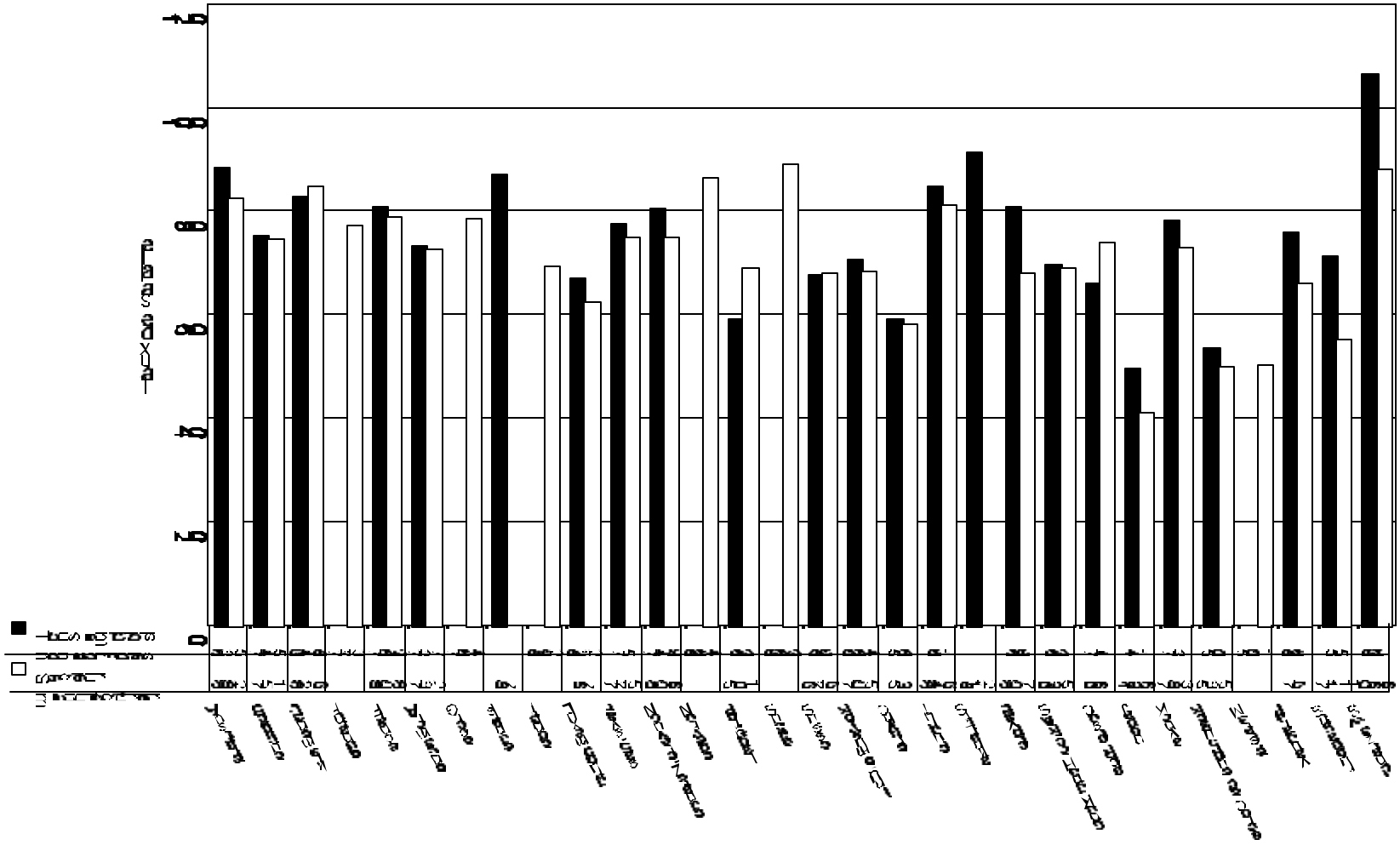

Source : Anker, 1998.

1. La signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – et les menaces de délocalisation qui lui étaient associées – ont manifestement aidé les chefs d'entreprise des industries manufacturières américaines à résister aux demandes d'augmentation des salaires (Brofenbrenner, 1998). De même, les sociétés multinationales tendent à réorienter leurs investissements étrangers directs des pays nouvellement industrialisés, où le niveau des salaires a augmenté et les conditions de travail se sont améliorées, vers des pays moins développés tels que l'Inde, Maurice, le Sri Lanka et, plus récemment, le Bangladesh, la Chine et le Viet Nam (Lim, 1997). En conséquence, s'il y a effectivement une forte concentration de main-d'oeuvre féminine dans les secteurs où les capitaux sont très mobiles (du fait du risque élevé de délocalisation), les femmes ont peu de chances de voir leur salaire augmenter. C'est probablement le cas dans les régions à bas salaire des pays en développement qui attirent l'investissement étranger direct (Standing, 1999). Il n'est donc pas étonnant que les écarts de rémunération soient particulièrement marqués dans les pays en développement qui orientent leur processus d'industrialisation vers l'exportation ou qui comportent des zones franches industrielles[35].

2. Par contre, dans certains pays industrialisés tels que les États-Unis d'Amérique, il semble que les effets négatifs de la mondialisation se soient plutôt fait sentir sur les salaires masculins. Durant les 20 années précédentes, la libéralisation du commerce et la mobilité des capitaux ont rogné les salaires dans les secteurs concentrés, bastion de la main-d'oeuvre ouvrière masculine. Le renforcement de la concurrence sur le plan international, qui a pour effet d'amoindrir le pouvoir de négociation des travailleurs de sexe masculin dans les secteurs en question, pourrait être l'un des facteurs qui ont contribué à la diminution de l'écart de rémunération entre les sexes (Black et Brainerd, 1999). Aux États-Unis, la différence entre les salaires féminins et les salaires masculins serait due pour les trois quarts à la baisse des salaires réels masculins (Lawrence et Bernstein, 1994). Dans certains pays, en tout cas, la réduction de l'écart de rémunération entre les sexes reflète un nivellement par le bas.

3. Il est possible que d'autres facteurs aient eu une influence sur l'écart de rémunération entre les sexes. Par exemple, les schémas de ségrégation professionnelle en fonction du sexe se sont considérablement modifiés partout dans le monde, évolution examinée en détail ci-dessous. Bien que les femmes touchent encore des salaires inférieurs à ceux des hommes, quel que soit le niveau d'instruction considéré, le fait qu'elles soient de plus en plus nombreuses à occuper des postes de haut niveau, en particulier dans les pays en développement, a contribué à l'augmentation de revenus salariaux des femmes par rapport à ceux des hommes. D'autres facteurs importants sont entrés en jeu en fonction de la région ou du pays concerné, à savoir : le type d'accord salarial (l'écart de rémunération entre les sexes est souvent moins marqué dans les pays qui ont mis en place un dispositif centralisé de négociation collective)[36]; la taille de l'entreprise (dans un pays donné, les grandes entreprises recrutent davantage de femmes et leur versent des salaires plus élevés); l'évolution technologique; le modèle de développement industriel; et la façon dont la société perçoit l'inégalité entre les sexes.

4. Ségrégation professionnelle en fonction du sexe

[35] En ce qui concerne l'écart de rémunération entre les sexes, il peut être intéressant d'observer les tendances divergentes qui se sont dégagées dans la province chinoise de Taiwan et en République de Corée. Cet écart qui, dans le premier cas, s'est régulièrement creusé depuis 1981, a très légèrement diminué dans le second. Or, dans la province chinoise de Taiwan, les capitaux sont plus mobiles qu'en République de Corée et les flux intérieurs et extérieurs d'investissement étranger direct sont beaucoup plus importants (Seguino, à paraître).

[36] La différence entre les salaires féminins et les salaires masculins est moins marquée dans des pays comme l'Allemagne, l'Australie, la Norvège et la Suède, qui ont mis en place ce type de dispositif en vue d'harmoniser les niveaux de rémunération en général. Elle est plus importante au Canada et aux États-Unis, où les salaires sont négociés au niveau de l'entreprise, selon les lois du marché (Lim, 1996; Kucera, 1998).

4. Malgré l'augmentation rapide et généralisée de l'emploi salarié féminin au cours des années précédentes, la ségrégation professionnelle en fonction du sexe persiste partout dans le monde[37]. Sans nécessairement porter préjudice aux femmes, elle peut être un indicateur précieux de leur situation défavorisée sur le marché du travail. Or, son accentuation va de pair avec la détérioration des conditions d'emploi des femmes, ce qui signifie notamment des salaires plus bas, un statut inférieur et moins de débouchés professionnels. Elle risque également d'aboutir à une certaine rigidité du marché du travail et, par là, à une perte d'efficience économique.

5. Comme l'indiquent les figures II.3 et II.4, les femmes peuvent occuper certains emplois traditionnellement réservés aux hommes, tandis que l'inverse est moins fréquent. Néanmoins, elles ont généralement des débouchés plus étroits[38]. Elles représentent la majorité des employés de bureau et des secrétaires et font souvent de petits métiers dans le secteur des services (vendeuse, serveuse, coiffeuse ou couturière) et même à un niveau supérieur, elles sont le plus souvent reléguées à des postes d'institutrice ou d'infirmière. Les emplois dits féminins sont moins bien rémunérés que ceux des hommes, confèrent un statut inférieur et offrent moins de possibilités d'avancement.

6. On distingue généralement entre deux types de ségrégation professionnelle fondée sur le sexe. La ségrégation horizontale se manifeste au niveau de la répartition des emplois entre les sexes (par exemple, les femmes sont employées de maison et les hommes chauffeurs de camion) tandis que la ségrégation verticale correspond à la répartition des postes entre les sexes sur le plan hiérarchique (par exemple, agent de production contre agent de maîtrise). La prédominance de l'un ou l'autre type de ségrégation professionnelle dans un pays donné n'est pas véritablement fonction du niveau de développement socioéconomique. Les variations s'observent plutôt d'une région à l'autre, ce qui laisse entendre que les facteurs sociaux, historiques et culturels jouent un rôle encore plus déterminant dans l'étendue de ce phénomène[39].

[37] L'analyse qui suit se fonde sur les travaux d'Anker (1998).

[38] Dans les secteurs d'activités rémunérées non agricoles, les emplois essentiellement occupés par une main-d'oeuvre masculine sont sept fois plus nombreux que ceux où la main-d'oeuvre féminine prédomine.

[39] Dans ses travaux sur la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe, Anker (1998) distingue entre cinq «régions» : les pays de l'OCDE, les pays en transition, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie et le Pacifique et d'autres pays ou régions en développement.

Figure II.3

Pourcentage de main-d'oeuvre non agricole féminine et masculine dans les professions majoritairement masculines, dans certains pays ou régions

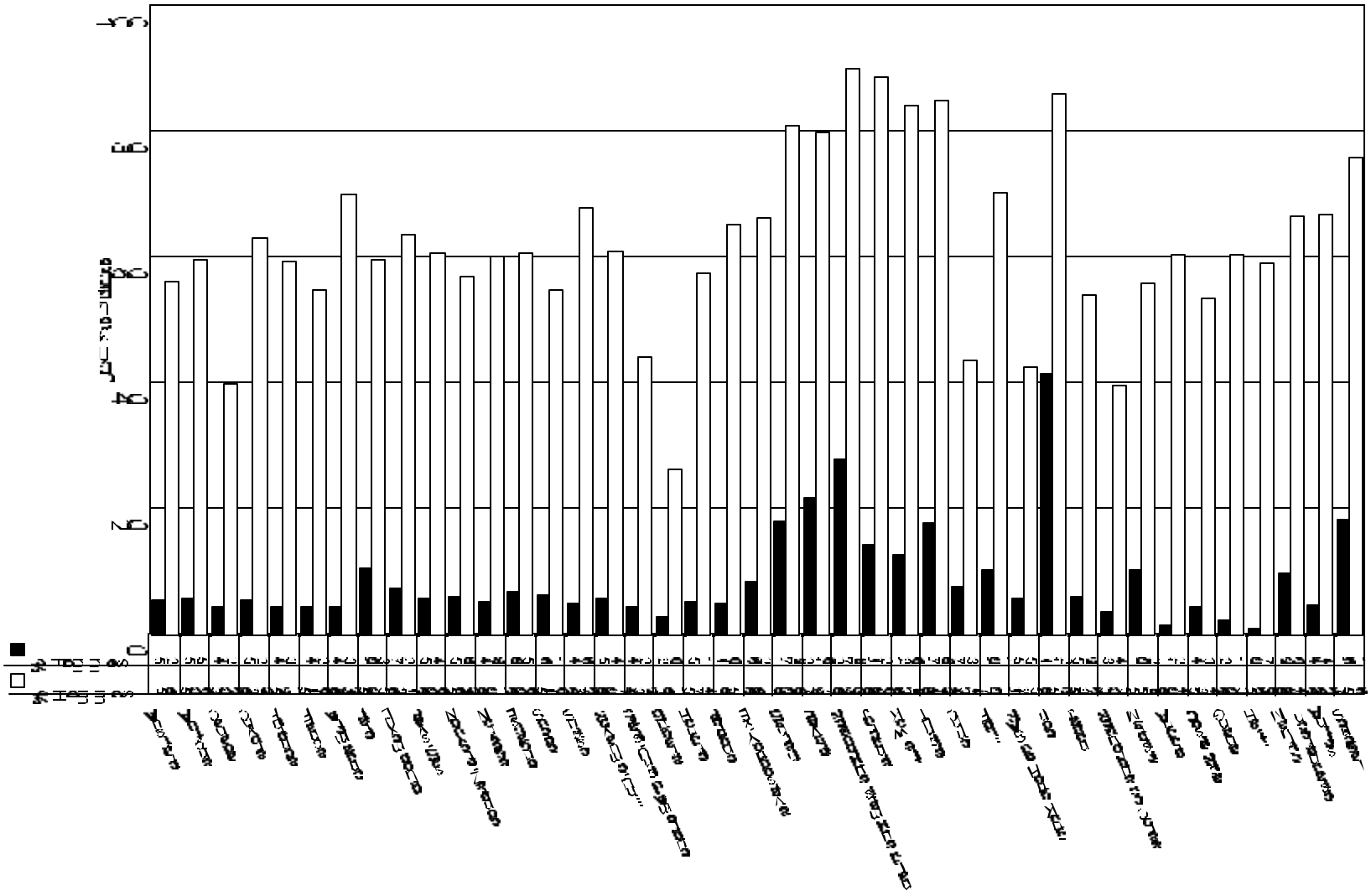

Source : Anker, 1998.

Note : Les professions sont dites à prédominance masculine ou féminine lorsqu'au moins 80 % de la main-d'oeuvre est soit masculine soit féminine.

Figure II.4

Pourcentage de main-d'oeuvre non agricole féminine et masculine dans les professions majoritairement féminine, dans certains pays ou régions

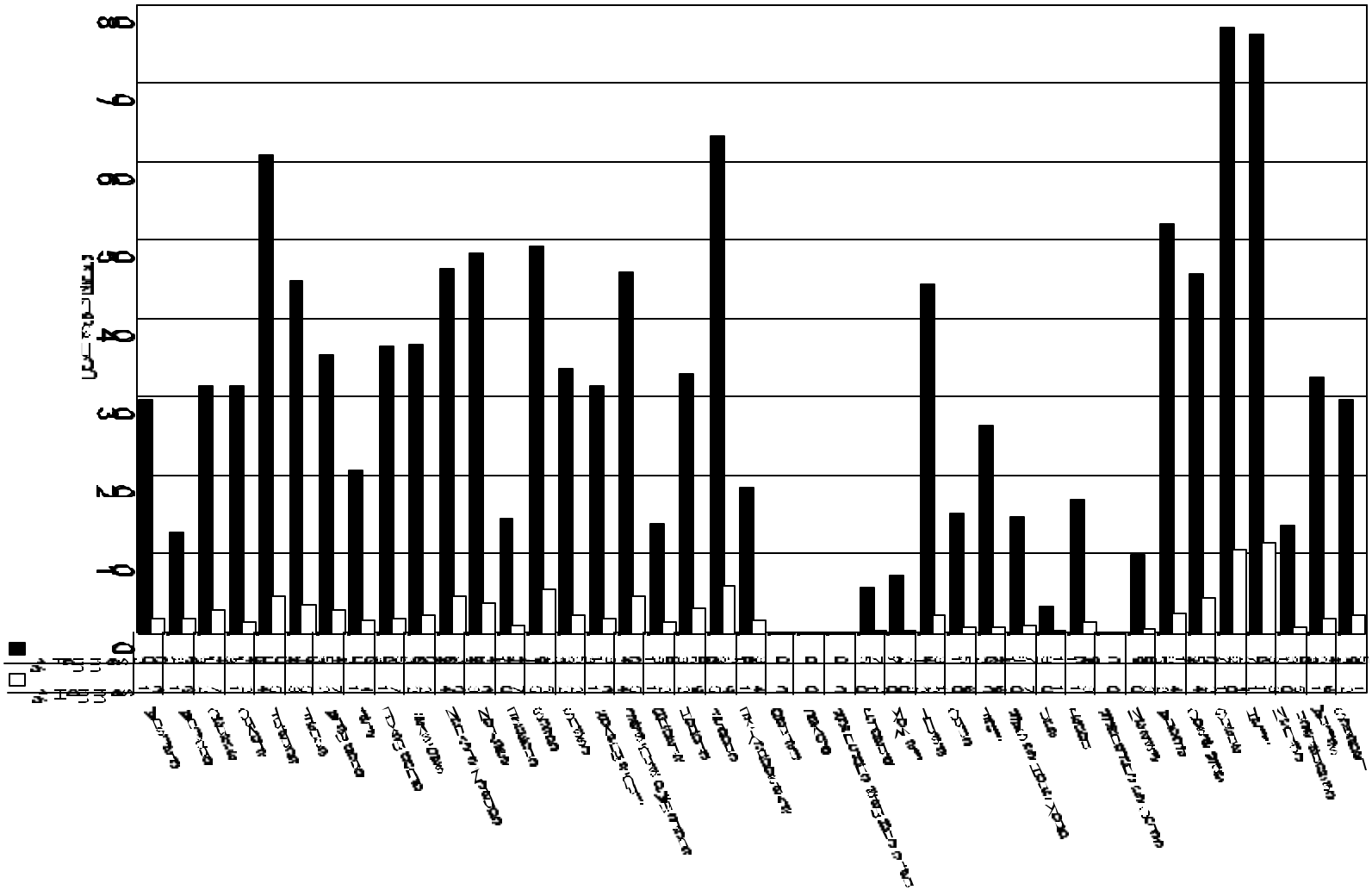

Source : Anker, 1998.

1. La ségrégation horizontale est réduite au minimum dans la région de l'Asie et du Pacifique et atteint son plus haut niveau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Relativement marquée dans d'autres régions en développement, elle reste d'une ampleur moyenne dans les pays de l'OCDE et dans les pays en transition de l'Europe de l'Est[40]. La ségrégation verticale, par contre, est plus accentuée dans la région de l'Asie et du Pacifique que dans d'autres parties du monde. Axé sur l'exportation, le développement industriel y a apparemment ouvert de nombreux débouchés aux femmes (ce qui a entraîné une diminution considérable de la ségrégation horizontale) – sans, toutefois, réduire les disparités entre les sexes en termes de salaire, de pouvoir de décision et de possibilités d'avancement, autant de manifestations de la ségrégation verticale.

2. À l'échelle mondiale, le type horizontal de ségrégation professionnelle en fonction du sexe a considérablement diminué au cours des 20 années précédentes. Il semble que ce phénomène ait le plus fortement régressé dans les pays où il était le plus accentué et qu'il soit resté stable dans ceux où il était le moins marqué. C'est dans plusieurs petits pays en développement et dans quelques pays de l'OCDE que la diminution la plus importante a été enregistrée. Peu de changements ont été enregistrés dans les autres pays de l'OCDE et dans les pays en transition ainsi que dans les grands pays de l'Asie occidentale, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, mais il y a eu une aggravation en Chine et dans la Région administrative spéciale de Hong Kong. Si le phénomène en question a fortement décrû dans certains pays ou régions, c'est plutôt parce que hommes et femmes se sont davantage mêlés dans certains emplois et non parce que la structure des professions aurait évolué. L'expansion des emplois dits féminins a apparemment suffi à compenser la nette augmentation de la main-d'oeuvre féminine non agricole. En effet, de nombreuses femmes ont occupé des emplois traditionnellement réservés aux hommes, ce qui a contribué à réduire la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe.

3. L'un des arguments le plus souvent invoqués pour justifier la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe est que les femmes possèdent certains attributs qui les rendent plus aptes que les hommes à remplir certaines tâches. Les professions dites féminines seraient plutôt à vocation sociale et nécessiteraient une habileté manuelle et une expérience en matière de tâches ménagères, autant de qualités dont les femmes seraient dotées par nature. De même, le caractère docile des femmes exercerait une influence sur la répartition des emplois entre les sexes.

4. Aujourd'hui, dans le monde entier, les femmes sont mieux instruites et occupent des emplois de plus haut niveau. Néanmoins, elles sont rares à briser le plafond de verre qui les empêche d'accéder aux postes d'encadrement et direction (OIT, 1997)[41]. Malgré les progrès observés récemment, cette barrière reste quasiment intacte. Dans les entreprises, les femmes occupent moins de 5 % des postes situés au sommet de la hiérarchie et même lorsqu'elles parviennent à ce niveau, leurs salaires sont presque toujours inférieurs à ceux des hommes. L'écart de rémunération entre les sexes est de plus en plus flagrant à mesure que les femmes gravissent les échelons. En outre, le vieil argument selon lequel il n'y aurait pas suffisamment de femmes qualifiées pour occuper les postes en question n'est plus valable. S'il est vrai que des différences entre les sexes se font encore sentir pour ce qui est du choix d'une profession, les femmes sont de plus en plus nombreuses à entreprendre des études techniques et scientifiques. À de rares exceptions près, comme l'ingénierie, les femmes ont des niveaux de formation équivalents à ceux des hommes dans la plupart des domaines.

5. Dans de nombreux pays industrialisés, l'enseignement a grandement contribué à élargir l'accès des femmes à des emplois plus intéressants et de plus haut niveau. La proportion de femmes diplômées dans des filières traditionnellement masculines – médecine, droit, comptabilité et gestion – s'est considérable-

[40] Parmi les pays de l'OCDE, le degré de ségrégation professionnelle peut également varier d'une sous-région à l'autre. Il est au plus bas en Amérique du Nord et atteint son niveau le plus élevé en Scandinavie. Dans ce dernier cas, cela semble être lié à la manière dont l'État-providence s'est développé et notamment à la monétisation massive du système de protection sociale qui a abouti à la création d'emplois «féminins» (Anker et Melkas, 1998, p. 9, version anglaise).

[41] Voir encadré II.3.

ment accrue. L'augmentation des possibilités d'emploi et le fait que les employeurs étaient disposés à recruter des femmes a multiplié les demandes d'inscription dans les filières en question. Bien que les femmes gagnent encore moins que les hommes, quel que soit le niveau d'instruction considéré, cet écart se réduit nettement lorsqu'elles atteignent des niveaux supérieurs [OIT, 1998, p. 145 (version anglaise)]. L'évolution des types de ségrégation professionnelle, qui s'est traduite par le recrutement d'un plus grand nombre de femmes aux postes de hauts niveaux, a contribué à la progression des salaires féminins, du moins dans certains pays d'Europe et aux États-Unis.

6. Il semble que l'élévation de leur niveau d'instruction ait également aidé les femmes à bénéficier d'une certaine stabilité d'emploi. En effet, l'un des principaux risques auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles se retirent du marché du travail pour élever des enfants ou assumer d'autres responsabilités familiales est la détérioration de leur situation professionnelle. Dans les grandes entreprises, en particulier celles du secteur public, qui appliquent souvent des politiques d'égalité des chances, les employées qui occupent des postes de haut niveau ont plus de chances de bénéficier d'un certain nombre de mesures qui les aident à retrouver un emploi équivalent par la suite. Néanmoins, le risque de rétrogradation associé à une période d'absence sur le marché du travail s'aggrave lorsque la formation de l'intéressée s'est davantage effectuée sur le terrain que par l'acquisition de compétences reconnues qui puissent être transférées. D'ailleurs, le fait que les femmes soient sous-représentées dans plusieurs systèmes de formation – tels que la formation sur le lieu de travail, l'éducation permanente, les programmes à l'intention des chômeurs et la formation aux nouvelles technologies – pourrait bien renforcer la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe (OIT, 1998, chap. 6).

7. Les femmes sont plus nombreuses qu'auparavant à exercer des responsabilités administratives ou de gestion mais le déroulement de leur carrière entrave leur progression vers le sommet. Aux niveaux inférieurs de gestion, elles sont le plus souvent affectées dans des secteurs non stratégiques et dans les services administratifs ou de gestion du personnel plutôt qu'aux postes d'encadrement et de direction qui leur permettraient de progresser dans la hiérarchie, autant d'handicaps qui, d'emblée, les excluent des réseaux officiels et officieux qui jouent un rôle décisif dans l'évolution d'une carrière. Les femmes étant sous-représentées dans des activités telles que le lancement de produits ou la gestion financière des entreprises, il est nécessaire de définir clairement une stratégie visant à les y intégrer (voir encadré II.32). En effet, la difficulté qu'ont les femmes à participer à la prise de décisions est manifestement l'un des obstacles les plus difficiles à surmonter pour atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes.

Encadré II.2

Stratégies visant à favoriser l'équité entre les sexes en matière de prise de décisions économiques aux niveaux national et international

Pour susciter des changements visibles et durables, il est nécessaire que tous les acteurs intègrent la dimension «femmes» dans tous les aspects de la prise de décisions, aux niveaux national et international, de la conception générale et des objectifs stratégiques aux politiques et aux procédures opérationnelles et administratives. Les initiatives suggérées ci-après vont dans ce sens :

a) Les gouvernements devraient constituer des réservoirs de main-d'oeuvre féminine qualifiée et y puiser pour pourvoir des postes aux conseils d'administration nationaux et internationaux et à la direction des institutions financières internationales;

b) Les institutions financières internationales devraient réexaminer la manière dont elles prennent en compte la problématique hommes-femmes à chaque étape de l'élaboration et de la gestion de projets. Cette tâche devrait être confiée à des commissions d'étude elles-mêmes composées d'un nombre égal d'hommes et de femmes qui travailleraient en consultation avec des organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile;

c) Les sociétés multinationales, qui exigent de leurs employés un éventail de compétences plus large que les entreprises nationales, devraient définir de nouveaux profils de recrutement qui intègrent les qualités nécessaires dans le contexte de la mondialisation telles que l'aptitude à travailler efficacement dans un environnement hétérogène en perpétuel remaniement et l'intérêt porté à la problématique hommes-femmes;

d) Les organisations non gouvernementales devraient suivre les progrès accomplis par les différents acteurs en vue de diminuer les obstacles à la participation des femmes à la prise de décisions en examinant et en faisant connaître les meilleures ou les pires pratiques et en présentant des distinctions aux gagnants (Organisation des Nations Unies, 1996).

Source : Organisation des Nations Unies, 1996b.

Encadré II.3

Éléments de stratégie qui permettraient d'aider les femmes qui occupent des postes de direction à briser le «plafond de verre»

- Mise en place de mécanismes de réglementation et de cadres juridiques visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe.
- Élaboration de mesures palliatives et de directives ayant pour objectif de transformer les mentalités.
- Adoption de mesures appropriées par les entreprises, les institutions et les gouvernements pour informer les employés de leurs droits et obligations, y compris ceux qui découlent des lois en faveur de l'égalité des chances dans l'emploi.
- Application de mesures concrètes visant à mettre hommes et femmes à armes égales et à garantir aux femmes l'égalité des chances et de traitement en matière de recrutement et de promotion.
- Mise en place de dispositifs permettant aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales, telles que l'introduction d'horaires de travail plus flexibles, la réduction du temps de travail et la création de structures appropriées pour la prise en charge des enfants et des personnes âgées.
- Création de systèmes de tutorat en vue de conseiller les femmes et de les aider à renforcer leurs compétences professionnelles.
- Désignation, dans les services de gestion des ressources humaines des entreprises, de personnes chargées d'évaluer et de promouvoir les politiques d'égalité des chances.
- Élargissement de l'accès aux femmes à des programmes de formation qui les aident à créer et à gérer leur propre entreprise.
- Constitution de réseaux de relations entre collègues et de groupes d'affinités.

Source : OIT, 1997.

III. Internationalisation de la production, réorganisation du travail et augmentation de la flexibilité du travail

8. Dans les années 70 et 80, les entreprises multinationales se sont mises à confier de plus en plus souvent certaines étapes de la production (ou certains types de production) à des unités de production indépendantes situées dans d'autres pays. L'idée était d'implanter les unités de production nécessitant une main-d'oeuvre nombreuse et peu qualifiée dans des pays où les salaires pratiqués sont bas, les unités de production à forte intensité de capital et faisant appel à une main-d'oeuvre qualifiée étant installées dans des pays développés. Ce type de délégation des capacités de production a été appelé «la nouvelle division internationale du travail».

9. Les États-Unis d'Amérique ont été les premiers à voir de nombreuses entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre – fabricants de vêtements et de chaussures et, dans une moindre mesure, fabricants d'électronique – délocaliser au profit de pays où la main- d'oeuvre est meilleur marché, dans les Caraïbes, en Extrême-Orient et en Amérique latine, ce qui a conduit certains à appeler ce phénomène «la désindustrialisation de l'Amérique» (Bluestone et Harrison, 1982). Dès le milieu des années 80, les entreprises japonaises avaient entrepris une démarche similaire, délocalisant un grand nombre d'unités de production à forte intensité de travail en Asie du Sud-Est. Avec la réduction des barrières commerciales, ce processus s'est amplifié pour toucher le monde entier, puisqu'il est désormais plus facile pour les multinationales d'exporter vers des pays développés des marchandises qu'elles ont fait fabriquer dans des pays à bas salaires.

10. Plus récemment, on a vu se développer des réseaux de production internationaux : les phases complexes de production, la conception des produits et les opérations financières sont réalisées dans le pays d'origine de la multinationale, tandis que les opérations standardisées sont dispersées dans différentes régions à bas salaires (Parisotto, 1993; Papalcuer, 1998). Grâce aux progrès de l'informatique et des télécommunications, le traitement administratif des opérations (traitement des données, comptabilité, etc.) peut être délocalisé tout comme les autres opérations standardisées faisant appel à des emplois manufacturiers. L'expansion des échanges internationaux de services, mentionnée plus haut, est dans une certaine mesure le reflet de cette tendance.

11. Autre tendance actuelle, les entreprises s'efforcent d'accroître la flexibilité de leurs modes de production afin de pouvoir s'adapter aux fluctuations de la demande et aux turbulences qui accompagnent inévitablement la libéralisation des marchés. Les multinationales font de plus en plus appel à des technologies moins spécialisées et plus souples. Elles ont moins de personnel permanent à plein temps et emploient davantage de personnel à temps partiel, d'intérimaires et autre personnel d'appoint. Si, dans ce nouveau contexte, l'innovation et la conception des produits gagnent en importance en tant que stratégies concurrentielles, la réduction des coûts, obtenue en réduisant les salaires et les avantages, en faisant appel à du personnel d'appoint et en réduisant les effectifs permanents, reste un facteur essentiel.

12. La destination des investissements étrangers directs dépend étroitement de cette stratégie concurrentielle complexe. L'objectif de la plupart des flux d'investissements étrangers directs entre pays développés est de créer de nouveaux liens entre les multinationales dans le cadre du développement de nouveaux produits et de l'expansion des marchés[42]. Dans le cas des flux d'investissements étrangers directs à destination de pays en développement, la principale motivation est la réduction des coûts. Ces dernières années, ces flux ont pris diverses formes. Ainsi, les multinationales préfèrent souvent déléguer des phases standardisées de la production à des franchises ou à des sous-traitants ou créer une coentreprise avec des producteurs locaux plutôt que créer de toutes pièces des filiales dans des pays en développement.

[42] Ces flux répondent aussi à la volonté de protéger l'accès aux marchés en cas d'adoption de mesures protectionnistes par certains pays développés.

13. Lorsque les entreprises n'ont pas la possibilité de délocaliser leur production, elles remplacent les travailleurs locaux par des immigrés, généralement des femmes, afin de réduire les coûts. C'est souvent le cas de petites et moyennes entreprises de pays développés, dans des secteurs industriels en déclin, et d'entreprises de zones franches industrielles qui attirent les jeunes femmes des zones rurales des pays voisins.

A. Transformation du travail

14. La mondialisation de l'économie a entraîné une intensification de la concurrence, l'introduction de nouvelles technologies, l'internationalisation de la production, la réorganisation du travail et une augmentation de la mobilité de la main-d'oeuvre. Les incidences de ces phénomènes sur les marchés du travail et sur les femmes ne sont pas les mêmes d'un groupe de pays à l'autre, ni même d'un pays à l'autre. On peut toutefois, pour notre propos, les classer en trois grandes catégories : a) modification de la structure de la production et évolution correspondante de la composition de la main-d'oeuvre; b) augmentation de la flexibilité et du caractère intermittent du travail; et c) évolution de la mobilité de la main-d'oeuvre au niveau international.

1. Modification de la production

15. À mesure que la division internationale du travail évoluait, les pays développés ont abandonné les emplois manufacturiers (en tant que composante de la valeur ajoutée), conservant les emplois qualifiés dans le domaine du développement des produits, de l'ingénierie, de la publicité et, de manière générale, les emplois qui créent de la propriété intellectuelle. Les emplois à forte intensité de travail ont été les premiers exportés vers les pays en développement. Depuis, les transferts de technologie étant devenus plus aisés et la production mieux organisée au niveau mondial, des emplois industriels à plus forte intensité de capital ont été délocalisés eux aussi. Au départ, les femmes, concentrées dans les industries à forte intensité de main-d'oeuvre, ont été les principales victimes de la délocalisation, mais depuis peu la perte des emplois manuels bien payés, occupés par les hommes, excède les pertes d'emplois des femmes[43].

16. Les pertes d'emplois manufacturiers féminins ont été plus que compensées par la croissance de l'emploi dans le secteur des services, ce secteur étant celui où, ces 20 dernières années, les créations d'emplois ont été les plus importantes dans les pays développés. Dans l'Union européenne, le nombre de personnes employées dans le secteur des services a augmenté d'environ 19 millions entre 1980 et 1996, compensant la perte de 13 millions d'emplois dans l'industrie et l'agriculture. Les créations d'emplois ont surtout concerné le domaine social (santé, services sociaux et éducation), les services aux entreprises et les activités environnementales, ainsi que l'hôtellerie et la restauration (Rubery, 1998). Les femmes étant traditionnellement surreprésentées dans ces secteurs, elles ont été les principales bénéficiaires de ces créations d'emplois.

17. L'augmentation relative de la demande de personnel qualifié (dans le secteur des services comme dans le secteur industriel) et la diminution de la demande de travailleurs non diplômés a entraîné une polarisation croissante des salaires, particulièrement sensible au Royaume-Uni et aux États-Unis. Le secteur de l'informatique et les autres secteurs à forte intensité de savoir, qui font appel à une main-d'oeuvre hautement qualifiée, comptent pour une grande partie de la création d'emplois de services, le reste étant essentiellement des emplois à forte intensité de travail, peu qualifiés et peu rémunérés. De fait, les emplois les moins qualifiés du secteur des services sont les seuls emplois non qualifiés dont le nombre est en augmentation. Cette hausse est due en grande partie, sinon en totalité, à l'augmentation du travail à temps partiel, qui concerne surtout les femmes. En effet, le nombre d'emplois peu qualifiés à plein temps est en diminution, tant pour les hommes que pour les femmes (OIT, 1998c, p. 34 et 35).

[43] Par exemple, en Europe, depuis les années 80, les pertes d'emplois touchent surtout les emplois manuels traditionnellement masculins, dont le nombre a diminué de 20 %.

2. Flexibilité du travail et libéralisation du marché du travail

18. Dans les pays développés, les efforts des multinationales pour accroître la flexibilité du travail ont eu pour conséquence l'augmentation du travail irrégulier et du recours au secteur informel et ont accéléré la délocalisation des unités de production à forte intensité de travail vers les pays en développement à faibles coûts salariaux. Une autre conséquence, au niveau macroéconomique, a été la progression vers une déréglementation du marché du travail, caractérisée par la suppression de certains garde-fous prévus par la législation et des autorités responsables du marché du travail, considérés comme des obstacles à la flexibilité du travail. La tendance à la déréglementation du marché et à l'assouplissement du travail, apparue d'abord dans une poignée de pays développés, est devenue depuis un phénomène mondial. Dans la plupart des pays, la législation du travail couvre de moins en moins de personnes, car les gouvernements ne font pas appliquer les règlements ou les suppriment. La flexibilité du travail des femmes semble avoir joué un rôle important dans ce processus, permettant aux entreprises de s'adapter à l'évolution du marché. Il s'est avéré relativement plus facile pour les entreprises d'introduire des formes souples d'emploi lorsque la main-d'oeuvre était essentiellement féminine et de recruter des femmes pour des emplois irréguliers[44].

19. Le modèle de l'homme soutien de famille – qui veut que les principaux emplois soient occupés par les hommes qui, devant nourrir leur famille, ont besoin de la sécurité de l'emploi, de perspectives de carrière et d'un salaire suffisant – a beaucoup pâti de l'évolution du marché du travail. En effet, de plus en plus de nouveaux emplois ressemblent aux emplois «complémentaires» des femmes. La plupart paient peu, sont précaires, n'ouvrent pas droit à la protection sociale et à des avantages sociaux et offrent peu de possibilités de formation ou d'avancement. Les emplois autrefois considérés comme atypiques (du point de vue des hommes) sont devenus courants pour les hommes comme pour les femmes, même si celles-ci constituent encore la grande majorité des salariés concernés par cette soi-disant flexibilité de l'emploi. Comme nous le verrons plus loin, tous les emplois flexibles accessibles aux femmes ne sont pas nécessairement de second ordre, mais ils présentent un risque de marginalisation sur le marché du travail.

20. Dans les pays en développement, l'emploi informel et le travail à domicile ont réapparu en force dans les années 80, alors que la situation économique évoluait de manière spectaculaire. Restructuration de l'économie, montée en puissance du secteur financier et des services, déréglementation du marché du travail et mondialisation de la production sont autant de facteurs qui ont contribué à la création d'un contexte économique permettant aux multinationales de répercuter le coût de l'intensification de la concurrence et de l'ajustement aux conditions du marché sur le secteur informel – et principalement sur les travailleurs (Sassen, 1998). En conséquence, alors que le secteur informel a connu une expansion, le nombre d'emplois dans le secteur formel a diminué. Cela dit, il serait abusif de considérer le secteur informel comme le monopole des pays en développement. Aux États-Unis par exemple, l'emploi informel est de plus en plus fréquent dans des secteurs comme l'électronique et le textile, où des immigrants latino-américains et asiatiques travaillent souvent dans des ateliers clandestins (Fernandez-Kelly et Sassen, 1993; Christerson et Appelbaum, 1995). Mais là encore, il faut nuancer : dans ces secteurs, on trouve également, en Nouvelle-Angleterre, un nombre important d'emplois informels occupés par des travailleurs non migrants (Nelson et Smith, 1999).

[44] Les études menées dans des pays industrialisés ont montré que les différences entre les sexes ont joué un rôle essentiel dans les politiques d'emploi des entreprises, notamment en ce qui concerne la structure de l'emploi et la recherche d'une plus grande flexibilité par l'octroi de contrats d'embauche ne répondant pas aux normes (Rubery et Wilkinson, 1994).

21. Dans les pays développés, le travail à temps partiel est la principale forme d'emploi flexible où l'on trouve beaucoup de femmes (voir fig. III.1 et III.2)[45]. Même s'il est généralement avancé que les femmes préfèrent souvent travailler à temps partiel en raison de leurs responsabilités familiales, nombre de femmes employées à temps partiel préféreraient un plein temps. Par exemple, une forte proportion de femmes en France, en Italie et en Suède disent travailler à temps partiel seulement parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à plein temps. De même, plus de 40 % des femmes employées à temps partiel en Finlande préféreraient un plein temps (Eurostat, 1998). Même si la flexibilité des horaires d'un emploi à temps partiel peut être un avantage pour le salarié, deux inconvénients majeurs font que, pour les personnes obligées d'accepter un tel emploi, la situation est loin d'être idéale : le salaire est bas[46] (et n'offre pas d'avantages sociaux) et, plus important encore, les possibilités de carrière, de formation ou d'acquisition de compétences sont inexistantes. Si, comme on le suppose, la différence de salaire entre les emplois non qualifiés et les emplois qualifiés continue de se creuser, ce dernier problème ne peut que s'aggraver.

22. Nous nous concentrerons à présent sur les différentes formes de flexibilité de l'emploi, en examinant l'emploi à temps partiel, l'emploi informel, le travail à domicile et le travail des immigrants.

[45] En Europe, en 1996, alors que 74 % de l'ensemble des salariés employés à plein temps avaient un contrat à durée illimitée, c'était le cas pour seulement 59 % des femmes et pour 83 % des hommes (Eurostat, 1998).

[46] En France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Espagne et au Royaume-Uni, les salariés à temps partiel gagnent moins de 60 % du salaire des employés à plein temps pour la même somme de travail (Eurostat, 1998).

Figure III.1

Proportion de salariés hommes et femmes employés à temps partiel, 1999

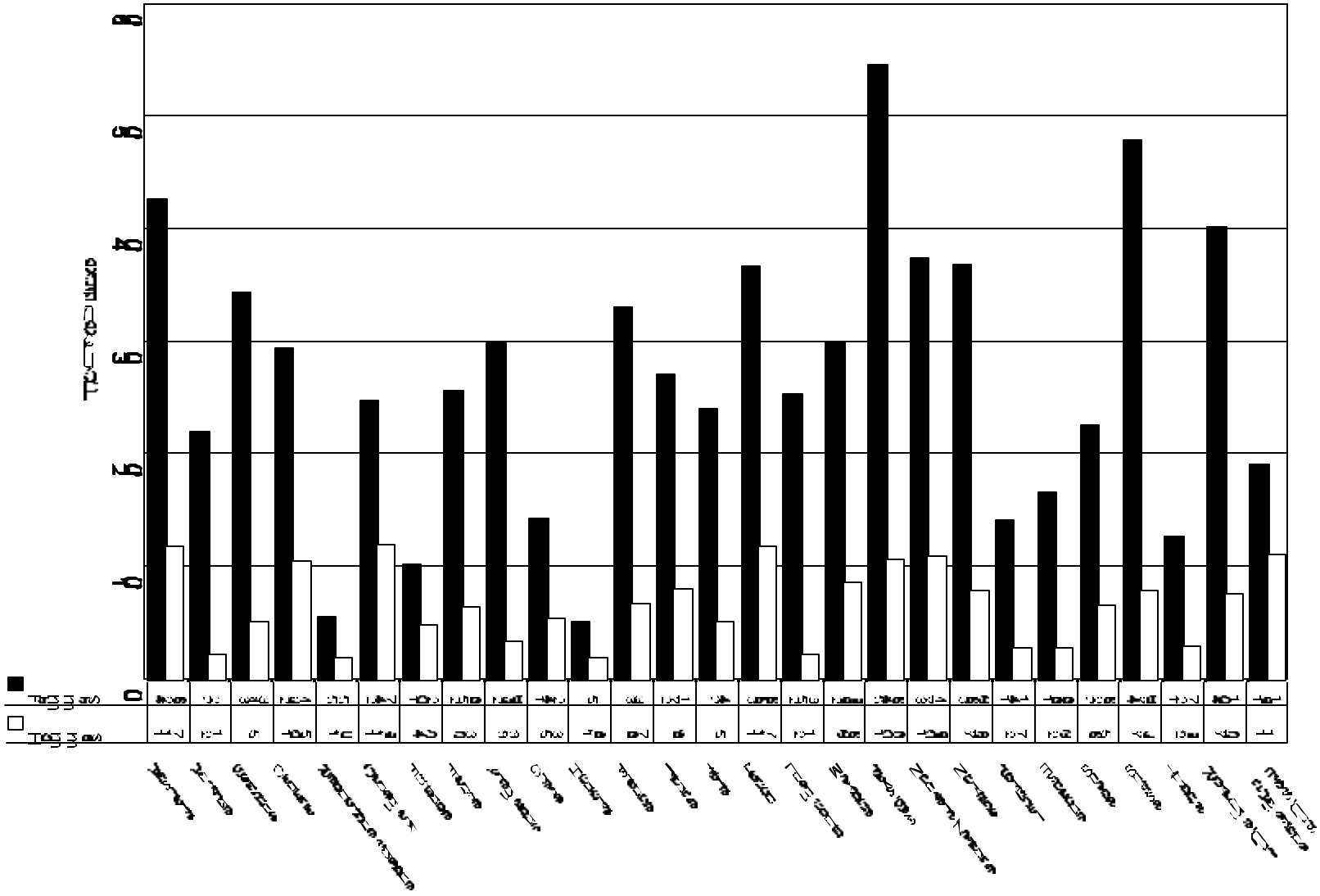

Source : OCDE, 1998.

Note : Les pourcentages indiqués pour l'Australie, les États-Unis d'Amérique, l'Islande, le Japon et le Luxembourg portent sur 1996.

Figure III.2

Pourcentage d'hommes et de femmes employés à temps partiel dans différents pays, 1997

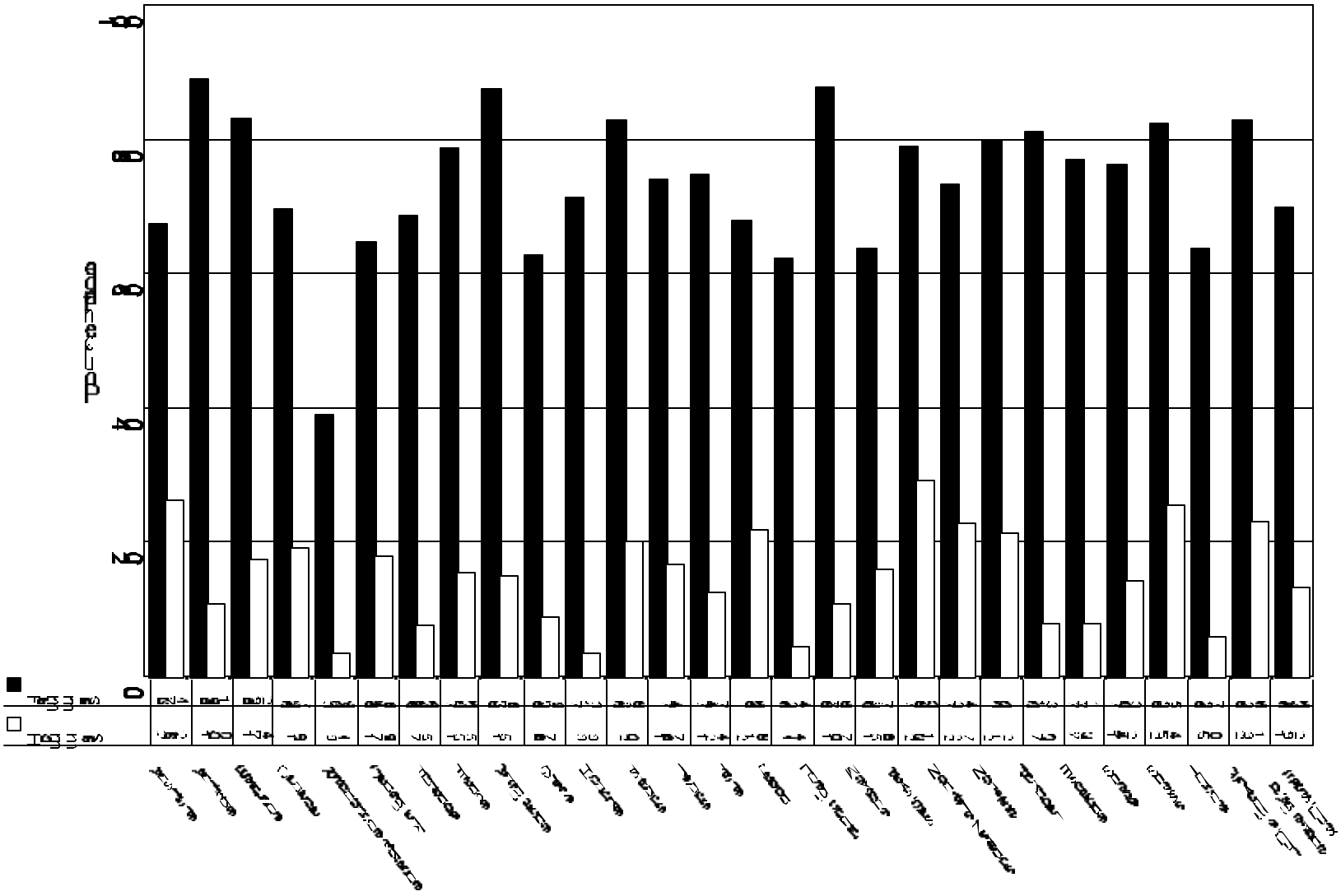

Source : OCDE, 1998.

Note : Les pourcentages indiqués pour l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, l'Islande, le Japon, le Luxembourg et la République de Corée portent sur 1996.

B. La généralisation de la flexibilité de l'emploi

1. Temps partiel

1. L'OIT définit le travailleur à temps partiel comme «un travailleur salarié dont la durée normale du travail est inférieure à celle des travailleurs à plein temps se trouvant dans une situation comparable», c'est-à-dire «ayant le même type d'emploi», «effectuant le même type de travail, ou un type de travail similaire, ou exerçant le même type de profession, ou un type de profession similaire», et employé dans le même établissement, dans la même entreprise ou dans la même branche d'activité[47].

2. Le travailleur à temps partiel travaille moins d'heures que le salarié à plein temps et perçoit une rémunération hebdomadaire inférieure. L'emploi à temps partiel est une forme d'emploi différente, fondée sur des principes et des conditions différentes de ceux applicables aux emplois à plein temps (Rubery, 1998). En raison de ces différences, le travail à temps partiel a joué un rôle essentiel dans la restructuration des salaires et des relations de travail ces dernières années, en particulier dans les pays développés.

3. Le travail à temps partiel concerne les hommes comme les femmes (voir fig. III.1 et IV.2) mais généralement à des périodes différentes de leur vie, et sa durée et sa nature varient. Les femmes commencent généralement à travailler à temps partiel après la naissance de leurs enfants, alors que les hommes sont plus susceptibles de le faire au début ou à la fin de leur carrière. Cela étant, la proportion de femmes dans la population active et la proportion de salariées se mettant à temps partiel une fois devenues mères de famille varient considérablement d'un pays à l'autre. La répartition des tâches ménagères entre les sexes fait que les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel que les hommes. Il faut ajouter à cela l'influence des politiques nationales sur les choix et le comportement de la réserve de main-d'oeuvre. Le choix du temps partiel dépend donc non seulement de la situation du ménage mais aussi du comportement des multinationales, des politiques et réglementations en vigueur sur le marché du travail, et des politiques de l'emploi menées par les autorités nationales (O'Reilly et Fagan, 1998).

4. En moyenne, les personnes employées à temps partiel touchent un salaire horaire inférieur à celui des personnes employées à plein temps et sont encore plus désavantagées sur le plan des prestations. Le principal problème, toutefois, est de savoir si le travail à temps partiel est une «passerelle» ou un «piège» du point de vue de la participation au marché du travail (Bütchemann et Quack, 1989). Est-ce une forme marginale de travail mal rémunéré qui enferme le travailleur dans la précarité ou est-ce un moyen d'accéder à l'emploi rémunéré et de s'y maintenir? Il a été avancé que, si le temps partiel en soi ne conduit pas forcément à une marginalisation, le fait de rester longtemps à temps partiel constitue un handicap. «Ces travailleurs, qui n'ont pas les mêmes possibilités de formation ni les mêmes perspectives d'avancement que les travailleurs à plein temps se retrouvent relégués sur un marché du travail périphérique, où les qualifications et les revenus sont moindres, ou accumulent des droits à pension moindres» (O'Reilly et Fagan, 1998).

5. La présence de nombreux travailleurs à temps partiel, qui constituent une réserve de remplacement, peut limiter la création d'emplois à plein temps, du moins dans certains secteurs de l'économie. De même, la fréquence du travail à temps partiel chez les femmes tend à réaffirmer le statut de la femme en tant que source secondaire de revenu et à conforter la répartition inégale des tâches au sein du ménage. Enfin, les chiffres semblent indiquer que les inégalités de salaire entre hommes et femmes employés à plein temps sont plus importantes dans les pays où le temps partiel est le plus répandu (Rubery, 1998).

6. Dans les pays européens, on peut distinguer trois catégories de salariés à temps partiel[48] :

a) Les participants occasionnels au marché du travail, qui ne sont pas considérés comme apporteurs principaux ou indépendants de revenu. Dans de nombreux pays, les travailleurs à temps partiel

[47] Convention de l'OIT sur le travail à temps partiel, 1994 (No 175).

[48] Les observations qui suivent sont tirées en large partie des travaux de Rubery (1998).

ont des droits restreints en matière d'allocation de chômage, de pension de retraite ou de congés de maladie, en particulier lorsqu'ils n'atteignent pas un certain seuil de rémunération ou d'heures travaillées et lorsque, outre leur emploi, ils se consacrent par exemple à l'éducation de leurs enfants ou s'occupent de membres de leur famille. L'exonération des cotisations sociales a peut-être pour effet d'augmenter le revenu immédiat des salariés à temps partiel, mais ils perdent leurs droits à prestations. L'accent mis sur le caractère complémentaire du travail à temps partiel dégage les employeurs et le gouvernement de leur obligation morale d'offrir des garanties de revenu lorsque le salarié ne travaille pas (vacances, maladie, baisse de la demande ou encore vieillesse);

b) Les participants permanents qui travaillent temporairement et volontairement à temps partiel. Cette catégorie comprend essentiellement des femmes qui réduisent leur temps de travail au moment de la maternité et de l'éducation de leurs enfants tout en demeurant des participantes permanentes au marché du travail. Le droit de travailler à temps partiel est considéré comme un privilège. L'employeur et l'État ne compensent pas la perte de revenu entre le plein temps et le temps partiel. Il appartient à la famille de pallier tout écart entre ses besoins et son revenu. La plupart du temps, ces travailleurs à temps partiel ont les mêmes droits à prestations et les mêmes conditions de travail que les personnes employées à plein temps. De manière générale, la possibilité de travailler à temps partiel soit est garantie par l'État soit découle des caractéristiques du salarié et de son emploi. Ainsi, la fonction publique française offre cette possibilité aux mères qui travaillent. Cela étant, les employeurs sont généralement plus disposés à offrir ce genre d'option aux salariés relativement qualifiés;

c) Les participants permanents à temps plein travaillant à temps partiel. Ils sont parfois indemnisés lorsqu'ils acceptent un poste à temps partiel. Cette catégorie devrait s'élargir à mesure que les gouvernements adoptent des politiques visant à étendre le temps partiel à des segments non traditionnels de la main-d'oeuvre et que, dans de plus en plus de pays, les femmes sont considérées comme des participantes permanentes et non plus occasionnelles au marché du travail (Rubery, 1998). Il convient toutefois de préciser que, lorsque les femmes occupent un emploi à temps partiel, leur perte de revenu est très peu compensée. Les hommes sont beaucoup plus susceptibles de se voir offrir des options leur permettant de conserver l'intégralité de leur revenu. Dans le cas d'hommes appartenant à une classe d'âge de forte activité, on agit généralement sur les heures supplémentaires pour s'adapter aux fluctuations de la demande, mais, lorsque la baisse est extrême ou lorsque le gouvernement offre des subventions, on recourt parfois au chômage partiel avec indemnisation pour éviter les compressions de personnel. Ces options concernent essentiellement les travailleurs manuels de l'industrie lourde. Il est très rare que les femmes reçoivent des indemnités pour des heures non travaillées. Dans les secteurs féminins, on recourt surtout au temps partiel pour absorber les fluctuations. Parce que l'homme est considéré comme soutien de famille, les subventions pour chômage partiel restent un élément essentiel des politiques de l'emploi.

7. Globalement, les travailleurs à temps partiel sont moins protégés que les salariés à plein temps. Des efforts ont été faits pour remédier à cette inégalité. Les pays de l'Union européenne, en particulier, se sont efforcés d'accorder aux travailleurs à temps partiel, au prorata, des conditions de travail similaires à celles des travailleurs à plein temps. Les employeurs ont continué de manifester de l'intérêt pour la création et la promotion d'emplois à temps partiel même lorsqu'ils sont tenus de respecter de telles conditions car pour eux l'avantage du temps partiel réside essentiellement dans la possibilité de supprimer des heures de travail inutiles ou de réduire le nombre d'heures supplémentaires très coûteuses. Les efforts faits pour intégrer les travailleurs à temps partiel dans le système de réglementation ont abouti à un nivellement par le bas, et non par le haut, des salaires et des conditions de travail[49].

[49] L'intérêt croissant pour le travail à temps partiel est sensible au niveau international : en 1994, la Conférence internationale du travail a adopté la Convention sur le travail à temps partiel (No 175) et la Recommandation sur le travail à temps partiel (No 182); et, en 1997, un accord-cadre a été signé par les partenaires sociaux de l'Union européenne (Confédération européenne des syndicats, Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe et Centre européen des entreprises à participation publique).

2. Le caractère changeant du secteur informel

8. Même si certaines activités se prêtent plus que d'autres à «l'informalisation», il n'existe pas de caractéristiques intrinsèques définissant les activités informelles, sinon leur faculté d'adaptation aux besoins du marché et l'absence de limites bien définies. Depuis 1972, date à laquelle le terme a été utilisé officiellement pour la première fois par l'OIT, la définition et les caractéristiques du secteur informel suscitent un débat considérable. D'après la définition internationale officielle, relèvent du secteur informel a) les entreprises non immatriculées en dessous d'une dimension donnée; b) les travailleurs rémunérés et non rémunérés des entreprises informelles; c) les travailleurs occasionnels sans employeur fixe. Les critères définissant une entreprise informelle (nombre maximum de travailleurs rémunérés, inclusion ou non des domestiques et du secteur agricole dans le secteur informel, etc.) varient d'un pays à l'autre. Dans chaque pays, le cadre juridique et réglementaire définit les entreprises immatriculées/formelles et les entreprises non immatriculées/informelles.

9. Considéré comme une caractéristique du sous-développement dans les années 60 et 70, le secteur informel était supposé décliner à la faveur de la croissance économique. Il apparaît cependant que, depuis les années 80, dans la majeure partie du monde développé, il constitue la principale source de création d'emplois. Dans un contexte où des politiques d'austérité sont dictées par des programmes d'ajustement structurel, par l'évolution de la production et par l'intensification de la concurrence, le secteur formel n'est simplement pas parvenu à générer suffisamment d'emplois pour la main-d'oeuvre disponible. À mesure que le secteur informel a gagné en importance, il est devenu de plus en plus difficile d'opposer secteur formel et secteur informel comme on opposait traditionnel et moderne.

10. D'un côté, le secteur informel agit comme une énorme éponge qui absorbe l'excès de main-d'oeuvre du secteur formel (OIT, 1991). La plupart des entreprises du secteur informel, qui appartiennent généralement à des producteurs indépendants peu qualifiés, disposant d'un capital et de technologies limités, suivent une logique de subsistance. Faute d'accès aux marchés organisés, au crédit, aux organismes officiels d'enseignement et de formation et aux infrastructures et services publics, ces entreprises génèrent des revenus très faibles et irréguliers et créent peu d'emplois (Tokman, 1990). D'autre part, ayant réapparu dans le contexte particulier des années 80, le secteur informel est aussi devenu un aspect de la restructuration économique, offrant aux entreprises du secteur formel une plus grande flexibilité de l'emploi et la possibilité de réduire les coûts (Sassen, 1998). Loin d'être archaïque, il est devenu partie intégrante du secteur formel.

11. Le secteur informel étant extrêmement hétérogène, on peut simplement définir trois grands types d'activités informelles en fonction de leur niveau de productivité et de la nature de leur relation avec l'économie formelle. Le premier type est la production «pour compte propre» des pauvres des zones rurales et urbaines installés à leur compte. Leur niveau de productivité est très faible et les liens avec l'économie formelle sont, au mieux, marginaux. Le second type d'activités concerne des travailleurs relativement plus productifs exerçant un emploi salarié dans un environnement capitaliste entretenant des liens étroits avec le secteur formel. Il est courant que le secteur informel soit sous-traitant du secteur formel, ce qui permet à ce dernier de réduire ses coûts et de s'adapter avec plus de souplesse à la fluctuation de la demande[50]. Enfin, la troisième catégorie regroupe les personnes exerçant des professions libérales, qui offrent des services et produits personnalisés et coûteux pour satisfaire la demande de la population à haut revenu, qui connaît une augmentation rapide.

12. En contrepartie, en un sens, de la sous-représentation des femmes dans le secteur structuré, celles-ci forment la majorité de la main-d'oeuvre du secteur non structuré dans la plupart des pays, en particulier dans les deux premières catégories d'activités. Les activités de la première catégorie ne produisent qu'une faible valeur ajoutée et des revenus si maigres qu'ils ne permettent aucune épargne digne d'être réinvestie

[50] On retrouve également dans cette catégorie des entreprises qui connaissent de graves difficultés financières et pour lesquelles l'activité informelle est un moyen de survie.

pour améliorer la productivité ou agrandir l'échelle des opérations. Elles constituent un moyen de subsistance plutôt qu'une forme d'entreprise, et la nécessité, plutôt que le profit, en est le facteur de motivation (Joshi, 1997). Ayant peu de compétences vendables à faire valoir, les femmes venant de familles pauvres se précipitent dans ce type d'activités non structurées et essaient d'en tirer ce qu'elles peuvent. Elles exercent dans un milieu où la concurrence est intense et qui se caractérise par la facilité avec laquelle on y entre et on en sort, les taux élevés de création d'entreprises et de faillites, et pour beaucoup, la relative brièveté de la durée de vie de l'activité économique. En outre, de nombreuses femmes travaillent à domicile, effectuant un travail à la pièce pour des industries manufacturières. Ce type d'activités ferait plutôt partie de la deuxième catégorie, où la demande ponctuelle de main-d'oeuvre féminine s'accroît en raison de la restructuration de la production et des progrès techniques décrits ci-dessus (Pollack et Judisman, 1997).

13. Dans de nombreux pays, les réglementations nationales favorisent les grandes entreprises et les entreprises du secteur public. Les petites entreprises doivent souvent avoir recours à l'illégalité pour survivre (De Soto, 1986). Les obstacles au respect total de la loi sont multiformes et peuvent concerner différents volets de l'activité : la situation de la main-d'oeuvre, les conditions de travail ou la forme de gestion (Castells *et al.*, 1989). Même si on peut à juste titre se plaindre de certaines tracasseries administratives qui créent des blocages inutiles, des réglementations gouvernementales sont nécessaires pour protéger les intérêts généraux de la collectivité. De ce fait, il n'est peut-être pas toujours facile de trouver un juste équilibre entre les réglementations qui sont indispensables pour la santé et la sécurité publiques et celles qui créent des obstacles inutiles aux activités des entreprises du secteur non structuré. Le dilemme est qu'il faut élaborer une politique qui soit favorable à un secteur non structuré dynamique, capable de générer plus d'emplois et des revenus plus élevés, tout en garantissant de meilleures conditions et une protection plus systématique pour ceux qui tentent de vivre de ce secteur.

14. L'aspect le plus inquiétant est, bien entendu, le non-respect généralisé de la législation et des normes fondamentales du travail dans le secteur non structuré. Il s'explique fondamentalement par la précarité de l'existence des entreprises et les difficultés de l'organisation de la main-d'oeuvre dans ce secteur (voir encadré III.1). Tant que les entreprises ne pourront pas travailler dans de meilleures conditions de stabilité, on ne peut pas s'attendre à de grandes améliorations dans ce domaine (OIT, 1991). De surcroît, la récente dégradation des normes de protection pour la main-d'oeuvre du secteur structuré ne peut que compliquer encore la recherche de meilleures conditions de travail dans le secteur non structuré.

Encadré III.1

Self-Employed Women's Association de l'Inde

Dans les régions du district de Banaskantha de l'État du Gujarat, qui sont particulièrement menacées par la sécheresse, la Self-Employed Women's Association (SEWA) a mis en place des activités visant à promouvoir le développement économique des femmes. La SEWA est un syndicat fondé en 1972 et ayant pour objectif d'organiser les femmes engagées dans des activités indépendantes, qui n'ont ni accès aux services sociaux, ni sécurité de l'emploi. Cette association, dont le nombre total des membres atteignait 220 000 en 1995, regroupe des petites commerçantes, des marchandes ambulantes, des travailleuses à domicile, des travailleuses manuelles et des prestataires de services.

Au titre de ses activités syndicales, la SEWA s'emploie à faire appliquer les salaires minimum, à obtenir des licences pour des vendeuses de rue et à faire connaître aux travailleuses à domicile leurs droits reconnus par la loi. Par ailleurs, pour parer à l'instabilité du travail indépendant, la SEWA aide ses membres à s'organiser en coopératives afin d'améliorer la sécurité du revenu et la sécurité sociale, contribuant ainsi à démarginaliser des emplois.

À l'origine, la SEWA a été introduite dans le district de Banaskantha à l'initiative du gouvernement du Gujarat et du Centre for Women's Development de Delhi. Elle a évalué les besoins des femmes et reconnu qu'ils découlaient de l'irrégularité de l'emploi. Elle s'est attachée à créer des groupements économiques locaux qui sont gérés par des femmes engagées dans des activités de production et dispense une formation aux groupements de productrices, en partenariat avec «Development of Women and Children in Rural Areas» (DWCRA), un programme gouvernemental.

Ces groupements constituent à l'heure actuelle une fédération à l'échelle du district, la Banaskantha DWCRA Women's Association, qui soutient les groupements de producteurs et les met en relations avec les marchés et les banques, ainsi qu'avec les services et organes gouvernementaux. Elle fournit notamment les pépinières en semences et accorde des prêts sans intérêt pour les travaux de réparation de logement. Les activités de la SEWA sont axées essentiellement sur les mesures d'appui et la sensibilisation.

Source : Bhowmik et Jhabvala, 1996.

3. Mesures du secteur non structuré

15. Il ressort des statistiques disponibles sur le secteur non structuré que, dans la plupart des pays en développement, ce secteur occupe une place importante dans la production nationale (voir tableau III.1). Toutefois, il ne se prête pas facilement aux mesures statistiques et les chiffres donnés sont à prendre avec précaution.

16. Il convient de tenir soigneusement compte des différences entre les pays, non seulement à cause des caractéristiques qui leur sont propres, mais également en raison de différences éventuelles dans les méthodes adoptées (De Jeu, 1998). Il peut y avoir une première différence dans la portée des études :

a) Les études couvrent-elles la capitale, les zones urbaines ou le pays tout entier?

b) Quelles sont les branches d'activité économique couvertes? L'inclusion ou l'exclusion de l'agriculture fait une différence essentielle;

c) Les études couvrent-elles des groupements ou des travailleurs particuliers? Ici, la principale différence consiste dans l'inclusion ou l'exclusion des auxiliaires familiaux.

17. Une deuxième différence importante peut résulter des critères appliqués à la définition du secteur non structuré. Ces critères incluent-ils :

a) La taille de l'établissement (ou de l'entreprise)?

b) Le fait qu'il est ou non inscrit au registre des activités concernées, ce qui, en fait, peut induire en erreur puisque l'inscription au registre est régie par des dispositions légales ou administratives qui varient d'un pays à l'autre?

c) Le statut juridique de l'entreprise (entreprise constituée en société ou entreprise individuelle)?

Tableau III.1
Contribution du secteur non structuré à l'emploi et au PIB

	Secteurs autres que l'agriculture		**Total**	
	Contribution du secteur non structuré à la main-d'oeuvre (hors agriculture)	*Contribution du secteur non structuré au PIB (hors agriculture)*	**Contribution du secteur non structuré à la main-d'oeuvre totale**	**Contribution du secteur non structuré en PIB total**
Bénin 1993	93	57	**41**	**37**

	Secteurs autres que l'agriculture		**Total**	
Burkina Faso 1992	77	40	**9**	**25**
Colombie 1992 (10 zones métropolitaines)			**55**	**18**
Fidji 1990			**43**	**2**
Inde 1993-1994		47		**63**
Madagascar 1995 (Antananarivo)		26		**17**
Mali 1989	79	42	**13**	**23**
Maurice 1992			**24**	**19**
Mauritanie 1989	75	14		**10**
Niger 1987				**30**
Philippines 1988			**26**	**12**
République-Unie de Tanzanie 1991			**22**	**32**
République-Unie de Tanzanie 1995 (Dar es-Salaam)			**30**	**65**
Sénégal 1991		41		
Tchad 1993	74	45	**12**	**31**
Thaïlande 1995			**6**	**1**
Tunisie 1995	49	23	**38**	**20**

Source : De Jeu, 1998.

18. Quels que soient les problèmes de mesure, le secteur non structuré est à l'origine de la majorité des emplois dans les pays en développement. Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, 83 % de la totalité des nouveaux emplois créés entre 1990 et 1993 sont à mettre à l'actif du secteur non structuré. La grande majorité des pauvres des zones urbaines d'Amérique latine travaillent dans le secteur non structuré. En Inde et au Pakistan, le segment non organisé des industries manufacturières représenterait 75 % et 70 %, respectivement, de l'ensemble du secteur.

19. En Afrique subsaharienne, la contribution du secteur non structuré à la main-d'oeuvre totale va de moins de 15 % à plus de 60 %, les pourcentages les plus élevés dont on dispose étant ceux des zones urbaines du Sénégal (77 %) et du Bénin (80 %). Les chiffres sont plus élevés pour la part du secteur non structuré dans la main-d'oeuvre non agricole : 77 % au Burkina Faso, 79 % au Mali et 93 % au Bénin.

20. En outre, il ressort des données existantes que la majorité des femmes économiquement actives des pays en développement, sauf peut-être dans la région de l'Amérique latine, travaillent dans le secteur non structuré. Dans une grande partie de l'Afrique, plus d'un tiers des femmes engagées dans des activités non agricoles sont dans le secteur non structuré, les pourcentages pouvant atteindre 72 % comme en Zambie ou 65 % comme en Gambie. Ailleurs, le pourcentage des femmes actives travaillant dans le secteur non structuré atteint plus de 80 % à Lima (Pérou), 65 % en Indonésie et 41 % dans la République de Corée[51].

21. Il y a lieu de croire que les chiffres réels sont vraisemblablement plus élevés. Ainsi qu'une récente étude sur le Burkina Faso (Charmes, 1998) l'a montré, les femmes sont la principale cause de la sous-évaluation de la taille et de la contribution du secteur non structuré, pour trois raisons au moins :

a) Elles sont engagées dans les activités non structurées les plus difficiles à prendre en compte et à mesurer : travail à domicile ou travail sous-traité, vente dans les rues (prolongeant souvent une activité de transformation non mesurée ou non inscrite au registre);

b) Elles ont, plus souvent que les hommes, deux ou plusieurs activités, en particulier dans les zones rurales;

[51] Les chiffres relatifs à l'Indonésie et à la République de Corée sont antérieurs à la récente crise de l'Asie de l'Est.

c) Leurs activités de production sont occultées, du fait que leur statut de femme au foyer, de travailleuse familiale dans l'agriculture ou de vendeuse des rues ne rend compte que de leur contribution aux marges bénéficiaires et passe sous silence la valeur qu'elles ont ajoutée au cours de la transformation.

4. Travail à domicile

22. Le travail à domicile se définit par deux importantes caractéristiques. Premièrement, il suppose une forme de relation de travail rémunéré entre le travailleur à domicile et l'employeur, sous-traitant, agent ou intermédiaire. L'accord peut être implicite ou explicite, verbal ou écrit; toutefois, la rémunération se fait habituellement à la pièce ou à l'unité de production. Deuxièmement, le lieu de travail se trouve en dehors des locaux de l'employeur. Il peut être soit le domicile du travailleur, soit un poste de travail voisin n'appartenant pas à l'employeur[52].

23. Dans certains cas, les travailleurs à domicile possèdent leurs propres outils; dans d'autres cas, l'employeur fournit les outils sur la base du prêt ou de l'achat à terme. En général, les travailleurs à domicile reçoivent les matières premières de l'employeur (ou les achètent sur le marché) et lui vendent les produits finis ou semi-finis. Il est souvent difficile de faire une distinction entre les travailleurs à domicile et les travailleurs indépendants. Bon nombre de ceux qui sont comptabilisés comme travailleurs indépendants peuvent en fait être des salariés déguisés[53]. Dans les pays en développement en particulier, le travail de nombreux travailleurs indépendants est parfois soumis au contrôle d'autres personnes dont ces travailleurs dépendent pour le logement, le crédit ou les moyens de production.

24. La très grande majorité des travailleurs à domicile sont des femmes. Bien que le nombre total des travailleurs à domicile soit difficile à évaluer, on estime qu'il augmente aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement (OIT, 1995c). Au cours des dernières années, de nouvelles formes de production à domicile sont apparues dans ce qui était auparavant des emplois de bureau, par suite de l'introduction des technologies de l'information. De ce fait, le travail à domicile touche une variété extraordinaire de métiers, de systèmes de paiement et d'arrangements contractuels dans un large éventail d'activités de service et d'activités de transformation, dans les pays développés et dans les pays en développement. Les progrès techniques continueront vraisemblablement de déterminer l'évolution future du travail à domicile. Le «télétravail», en particulier, devrait prendre de l'essor.

25. Le travail à domicile de type industriel occupe toujours la plus grande place dans la plupart des pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement. La gamme d'activités et de produits est extrêmement étendue. Les vêtements, les textiles, les tapis et certains types d'industrie du cuir (chaussures, par exemple) font traditionnellement l'objet de travail à domicile en Europe, en Asie du Sud-Est, en Amérique du Nord et en Amérique latine. L'équipement requis est réduit au strict minimum et, très souvent, les outils et les machines sont manuels. Le travail exige une forte intensité de main-d'oeuvre et peut être fragmenté et sous-traité sous forme de travail à la pièce.

26. Depuis ces dernières années, la gamme des activités à domicile s'est élargie et ne se limite plus à ces industries. Les industries manufacturières faisant appel à des technologies de pointe, ainsi que la production de biens électriques, plastiques et métalliques légers utilisent aussi de nombreux procédés à forte intensité de main-d'oeuvre, qui peuvent se diviser en plusieurs opérations complètes et autonomes.

---

[52] La Convention de l'OIT sur le travail à domicile, 1996 (No 177) définit le travail à domicile comme un travail qu'une personne effectue moyennant rémunération à son domicile ou dans d'autres locaux de son choix, autres que les locaux de travail de l'employeur en vue de la réalisation d'un produit ou d'un service répondant aux spécifications de l'employeur, quelle que soit la provenance de l'équipement, des matériaux ou des autres éléments utilisés à cette fin. Toute personne disposant du degré suffisant d'autonomie pour être considérée comme travailleur indépendant en vertu de la législation nationale ou de décisions de justice est exclue de cette définition.

[53] Les salariés reçoivent une rémunération pour leur travail, tandis que les gains du travailleur indépendant représentent la rémunération du capital ainsi que celle du travail, de l'esprit d'entreprise et de la prise de risques.

Les opérations annexes, telles que le triage, le nettoyage, le conditionnement et l'étiquetage, sont à forte intensité de main-d'oeuvre et conviennent donc au travail à domicile.

27. Le travail à domicile se développe également dans le secteur des services. Dans des pays comme la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, il est prouvé que le nombre de travailleurs à domicile du secteur des services dépasse largement celui des travailleurs manuels à domicile recensés. Le travail consiste en grande partie en travail de bureau : dactylographie, traitement de texte et de données, facturation, contrôle de la rédaction et traduction (OIT, 1995c).

28. En Europe, le pourcentage de femmes parmi les travailleurs à domicile varie de 90 à 95 % en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie et aux Pays-Bas et atteint 84 % en France, 75 % en Espagne et 70 % au Royaume-Uni. Les femmes mariées ayant des enfants sont les plus nombreuses (appartenant pour la plupart au groupe d'âge des 25-45 ans). Dans certains pays industrialisés, le travail à domicile est concentré dans les régions industrielles traditionnelles et dans les grandes zones urbaines où vivent de très nombreux immigrants récents (souvent illégaux) et des minorités ethniques.

29. Dans les pays en développement aussi, les femmes constituent la grande majorité des travailleurs à domicile. Par exemple, 90 % de la main-d'oeuvre des industries de cigarettes sont des femmes[54] et une étude effectuée au Viet Nam a permis de constater que 90 % des travailleurs à domicile étaient des femmes, plus de 37 % d'entre elles étant de familles dirigées par une femme[55]. Dans le travail industriel à domicile, les hommes assument souvent le rôle de sous-traitants ou d'intermédiaires, ou effectuent des tâches annexes, comme la réception ou la livraison de matières premières et de produits finis. Il est rare qu'ils travaillent à domicile eux-mêmes ou qu'ils aident les femmes. Toutefois, dans certains pays, les hommes jouent un rôle actif dans certains métiers, souvent ceux qui demandent le plus de connaissances et de savoir-faire. Par exemple, dans les familles de tisseurs à main de l'Inde, les femmes et les enfants font en général le travail préparatoire tandis que les hommes s'occupent du tissage proprement dit.

30. Dans les zones rurales, les politiques agricoles adoptées ont parfois provoqué une augmentation du nombre de pauvres ne possédant pas de terres, qui vivent d'emplois agricoles saisonniers et d'autres types d'emploi pendant la morte saison. Même dans les ménages ruraux respectueux des traditions, les femmes doivent de plus en plus souvent compléter le revenu familial par un travail à domicile. Des études sur le terrain menées en Asie et en Amérique latine indiquent qu'il existe un rapport étroit entre le travail à domicile et la croissance de la population rurale pauvre ne possédant pas de terres (OIT, 1995c).

31. On dit que le travail à domicile est avantageux aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs. Aux employeurs, les travailleurs à domicile apportent la flexibilité et la possibilité de réduire les coûts de la main-d'oeuvre. Alors que les employeurs doivent normalement payer pour les prestations et la sécurité sociale des salariés «normaux», ils n'ont pas à le faire pour les travailleurs à domicile. Payés à la pièce plutôt qu'au temps de travail, les travailleurs à domicile gagnent considérablement moins que les salariés pour un travail de même qualité et de même quantité. En outre, le travail effectué à domicile revient moins cher aux employeurs puisque de nombreuses dépenses liées à la production, telles que le loyer, l'énergie, l'eau et les outils, sont prises en charge par les travailleurs eux-mêmes. Pour ce qui est de la flexibilité de la main-d'oeuvre, les employeurs tirent du travail à domicile trois avantages : une plus grande liberté pour varier le volume de la production; une plus grande souplesse face aux fluctuations et aux irrégularités de la demande du marché; de plus grandes possibilités de varier la nature du travail.

32. Pour de nombreuses femmes, le travail à domicile représente le seul moyen de gagner un revenu. C'est le cas des femmes qui doivent rester chez elles soit parce qu'elles s'occupent de jeunes enfants ou de parents malades ou âgés, soit parce que les normes familiales ou sociales les empêchent de travailler hors de leur domicile.

[54] Voir encadré III.3.

[55] Voir OIT (1995b).

33. Or, en général, travail à domicile signifie faible rémunération, manque de visibilité, horaires prolongés et mauvaises conditions de travail. Par rapport aux travailleurs en usine, qui produisent des biens de même qualité et dans les mêmes quantités, les travailleurs à domicile sont beaucoup moins payés. Ils sont souvent semi-qualifiés et peu instruits. S'ils travaillent dans des régions économiques où les emplois salariés sont rares et la main-d'oeuvre bon marché abondante, ils n'osent pas demander des salaires élevés, pensant que, s'ils le font, les employeurs iront s'adresser à d'autres. De plus, la plupart n'ont aucun contact et ne peuvent s'appuyer sur aucune organisation pour négocier[56] et comparer les taux salariaux en vigueur.

34. Les travailleurs à domicile ne connaissent aucune sécurité de l'emploi. Ils ne perçoivent un revenu que quand ils ont du travail. Comme ils sont mal payés, ils doivent travailler de longues heures pour essayer de gagner le plus possible. En général, les femmes qui travaillent à domicile combinent le travail ménager et le travail rémunéré dans les mêmes locaux. Les femmes qui exercent un travail «invisible» y consacrent souvent beaucoup plus que les horaires quotidiens ou les jours de travail réglementaires. Les conditions les plus dures sont celles des familles dirigées par une femme et, en particulier, celles des femmes seules ayant des jeunes enfants. Par ailleurs, il existe un risque que les travailleurs à domicile fassent travailler leurs enfants comme main-d'oeuvre familiale et les privent ainsi de la possibilité d'étudier. Ce risque existe en particulier dans les cas où les femmes travaillent en sous-traitance et où des bras supplémentaires peuvent permettre de respecter les échéances.

35. L'accès aux avantages sociaux et à la protection sociale constitue un autre problème pour les travailleurs à domicile. En général, ceux-ci ne sont pas couverts par la législation nationale du travail et en sont réduits à accepter des contrats de travail sans caractère officiel. Comme, dans les pays en développement, la majorité des travailleurs à domicile ne passent que des contrats verbaux, il est difficile d'établir des liens de droit entre employeur et employé. Souvent, les travailleurs ignorent tout des droits et des privilèges qu'ils peuvent avoir là où ils vivent et travaillent. Ils ne bénéficient ni de pension de vieillesse, ni d'assurance santé et invalidité, ni de protection maternelle, ni de congés payés, ni de compensation.

36. Certains types de travail à domicile créent des risques de maladies professionnelles, mais, comme les autorités nationales ne sont pas conscientes des mauvaises conditions de travail des travailleurs à domicile et comme, en général, il n'existe aucun système d'inspection du travail appliqué au travail à domicile dans les pays en développement, les travailleurs pourraient être exposés à des risques de maladies professionnelles causées par de mauvaises conditions de travail ainsi que par des instruments ou des produits chimiques nocifs. De longues heures de travail passées dans la même position et dans des chaises mal conçues pourraient également causer des douleurs dans le dos et dans le cou, et l'insuffisance de lumière peut endommager la vue (OIT, 1995a).

[56] Toutefois, la question du manque de soutien institutionnel pourrait évoluer; voir encadrés III.1 et III.2.

Encadré III.2

Syndicalisation des travailleuses à domicile dans l'État du Tamil Nadu, en Inde

La majorité des travailleurs occupés à la fabrication des «bidis» (cigarettes roulées à la main) sont des femmes. Le secteur emploie plus de 500 000 travailleurs dans l'État du Tamil Nadu et plus de 50 000 dans le District de Madras-Chengalpet. La sous-traitance y est la règle, ce qui signifie qu'il n'y a aucun contact direct entre les entreprises et les femmes, qui travaillent à domicile, le sous-traitant fournissant les feuilles de tabac à rouler.

La fabrication des bidis s'effectue en trois étapes, souvent réparties entre différents membres de la famille. Dans certaines zones, par exemple, les femmes découpent les feuilles de tabac, les hommes roulent les cigarettes et les enfants en nouent les extrémités. Le salaire minimum est toutefois calculé comme si le travail était effectué par une seule personne – d'ailleurs, il est plus bas au Tamil Nadu que dans les États voisins. Cette pratique engendre la pauvreté et perpétue le travail des enfants; de ce fait également, les femmes, qui s'occupent principalement de découper les feuilles de tabac et qui, au contraire des hommes, ne roulent pas les cigarettes, occupation plus lucrative, ne touchent que des salaires bas. Elles sont également coupées des subsides accordés par le Gouvernement, dont bénéficient les employeurs et la personne en contact avec le sous-traitant.

Le syndicat des travailleurs employés dans le secteur du bidi au Tamil Nadu, constitué avec l'aide du Centre pour l'éducation et le développement en matière de main-d'oeuvre, se débat pour obtenir que les différents stades de la production soient rémunérés par des salaires minimaux (et plus justes) et a fait la grève pour se faire accorder de meilleures conditions de travail. Le syndicat a également aidé les travailleurs à accéder aux ressources destinées à l'enseignement, aux services sociaux et au logement. Ce dernier aspect est particulièrement important car la majorité des travailleurs vivent dans les zones de taudis des villes, dépourvues d'infrastructures. Les membres du syndicat sont en majorité des femmes, mais il existe également un comité de femmes qui vise à renforcer l'esprit d'initiative.

Source : Ramakrishnan, 1996.

C. Schéma de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre

37. Essentiellement, les migrations de travail sont une réaction aux inégalités de développement socioéconomique entre pays et à l'intérieur d'un même pays. Les récentes avancées des technologies de l'information ont fait mieux connaître aux populations la situation et les débouchés dans les régions développées du monde en même temps que les progrès dans le domaine des transports abaissaient le coût des longs voyages et les rendaient abordables. Au niveau micro, les migrations de travail sont habituellement liées au désir d'améliorer le niveau de vie; elles peuvent également faire suite à une décision prise individuellement ou en collectivité dans le cadre par exemple d'une stratégie de survie au niveau du ménage ou d'autres réseaux sociaux.

38. Au cours de la première moitié du XX e siècle, on a assisté à une vague de migrations, principalement d'Europe vers le Nouveau Monde, ainsi qu'à des déplacements considérables de population à l'intérieur de l'Europe. La période de décolonisation qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale a été caractérisée elle aussi par un cycle d'importants mouvements de population dans le monde. Pour une bonne partie de la deuxième moitié du siècle, les causes fondamentales des migrations ont été d'ordre économique encore qu'à certaines époques elles aient été principalement motivées par des considérations politiques. Ainsi, dans les années 60, on a surtout assisté à des mouvements de grande ampleur de la main-d'oeuvre excédentaire du Sud vers le Nord, qui connaissait des pénuries de main-d'oeuvre.

39. Depuis les années 70, ce type de migration permanente du travail est en recul dans le monde en raison largement des restrictions imposées par les pays développés à la mobilité internationale du travail[57]. Toutefois, des formes de mouvements de population, nouvelles et complexes, sont apparues qui ont fait perdre beaucoup de leur utilité aux anciennes dichotomies binaires – permanent/temporaire, économique/politique, rural/urbain, volontaire/involontaire – sur lesquelles on se fondait pour comprendre et, plus encore, pour classer les schémas de migration. Brièvement, ces nouveaux flux peuvent être classés en cinq catégories interdépendantes : a) déplacements de population faisant suite à une guerre, à la famine, à la dégradation de l'environnement ou au conflit civil, et aux conséquences économiques qui en découlent; b) renversement des mouvements de population et migrations de retour, du Nord vers le Sud et des zones urbaines vers les zones rurales; c) allers et venues entre deux mondes ou plus, les migrants maintenant des liens forts dans chacun; d) formes illicites de migrations internationales de travail, y compris le trafic des femmes; et e) migrations temporaires de main-d'oeuvre de louage.

40. Il est frappant de constater que le nombre de femmes a notablement augmenté dans les nouveaux flux et que la proportion des femmes dans les effectifs des travailleurs migrants est en progression (Lim, 1998; Skeldon, 1998). Proportionnellement, le nombre des hommes dans le total des effectifs dépasse toujours les femmes mais le taux de croissance annuel des effectifs des femmes migrantes a dépassé celui des hommes entre 1985 et 1990 dans quatre des six régions du monde (voir tableau III.2)[58], et progresse régulièrement depuis 1965 (voir tableau III.3). Le profil des femmes a augmenté, notamment par rapport aux deux dernières formes de mouvements de population mentionnées ci-dessus. Outre le fait que leur nombre augmente, on constate que les femmes agissent de plus en plus indépendamment, et qu'elles émigrent soit seules, soit en tant que principal soutien économique de la famille.

41. Les données existantes font apparaître que la majorité des travailleuses migrantes s'engagent dans des occupations traditionnellement considérées comme féminines du secteur tertiaire, à savoir le travail domestique, les soins infirmiers, l'enseignement, les divertissements et les activités manufacturières (petite industrie, notamment le textile, l'électronique et les jouets). Les travailleuses migrantes non qualifiées se dirigent surtout vers le travail domestique et les divertissements, y compris la prostitution, et le travail à la chaîne dans les industries de transformation à forte intensité de main-d'oeuvre. On peut classer les travailleuses migrantes en trois groupes : les travailleuses spécialisées et les travailleuses hautement qualifiées, les travailleuses employées dans les industries manufacturières sur la base de contrats à court terme, et les travailleuses employées à des travaux domestiques ou dans le secteur des divertissements.

[57] Paradoxalement, la main-d'oeuvre est actuellement plus mobile et en même temps plus sédentaire. On élève de plus en plus d'obstacles au libre mouvement de la main-d'oeuvre au moment même où la demande de mouvements transnationaux de travailleurs est en progression (Skeldon, 1998, p. 4).

[58] En 1990, le nombre des travailleuses et travailleurs migrants dans le monde s'élevait respectivement à 57,1 et 62,6 millions (Organisation des Nations Unies, 1997a). Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des flux de main-d'oeuvre en situation irrégulière et selon toute probabilité sous-estiment relativement davantage le nombre véritable de femmes concernées (Lim, 1998), notamment si l'on tient compte de l'importance croissante du trafic international de femmes.

Tableau III.2

Croissance du nombre estimatif des femmes et des hommes dans les effectifs migratoires par région et par pays, 1965-1990

	Augmentation du nombre total des migrants (millions)						*Taux moyen de croissance annuel (en pourcentage)*					
	Femmes			*Hommes*			*Femmes*			*Hommes*		
	1965-1975	*1975-1985*	*1985-1990*	*1965-1975*	*1975-1985*	*1985-1990*	*1965-1975*	*1975-1985*	*1985-1990*	*1965-1975*	*1975-1985*	*1985-1990*
Total mondial	5,1	9,9	7,1	4,2	10,8	7,4	1,4	2,2	2,7	1,0	2,2	2,5
Pays développés[a]	4,5	4,8	3,1	3,4	4,9	3,2	2,7	2,2	2,4	2,0	2,3	2,5
Pays en développement[b]	0,6	5,1	4,1	0,8	5,9	4,3	0,3	2,2	2,9	0,3	2,1	2,6
Afrique	1,5	0,8	1,5	1,7	0,5	1,6	3,7	1,5	4,7	3,1	0,8	4,2
Afrique du Nord	0,0	0,5	-0,1	0,1	0,6	-0,1	-0,1	6,9	-2,1	1,8	6,9	-1,7
Afrique subsaharienne	1,5	0,3	1,6	1,6	-0,1	1,7	-1,2	0,7	5,9	3,3	-0,2	5,3
Asie (y compris la Chine)	-1,0	3,8	2,2	-0,6	5,1	2,3	-0,7	2,4	2,4	-0,4	2,7	2,0
Asie de l'Est et du Sud-Est[c]	-0,2	-0,1	0,3	-0,1	-0,1	0,1	-0,5	-0,3	1,6	-0,2	-0,2	0,5
Asie du Sud	-1,4	1,9	0,8	-1,7	1,7	0,8	-1,8	2,3	1,7	-1,9	1,9	1,5
Asie occidentale	0,6	1,9	1,1	1,1	3,5	1,4	2,5	5,3	4,3	3,5	6,7	3,6
Amérique latine et Caraïbes	0,0	0,4	0,5	-0,1	0,2	0,6	0,2	1,4	3,0	-0,3	0,6	3,3
Caraïbes	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	2,8	2,5	2,8	1,7	2,0	2,8
Amérique centrale	0,0	0,3	0,4	0,0	0,3	0,6	0,0	7,8	14,1	-0,8	8,1	16,5
Amérique du Sud	0,0	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,2	-0,4	-0,8	-0,5	-1,0
Amérique du Nord	2,0	2,4	1,6	0,4	2,9	1,9	2,7	2,6	2,8	0,6	3,6	3,6
Canada	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,8	1,3	1,9	1,3	0,9	1,8
États-Unis d'Amérique	1,7	2,2	1,4	0,2	2,8	1,7	3,0	3,0	3,0	0,4	4,4	3,8
Europe et ex-URSS	2,2	1,9	1,1	2,7	1,5	1,0	2,7	1,9	1,9	3,0	1,4	1,7
Économies en transition[d]	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-1,7	-0,7	-1,4	-1,7	-0,9	-1,5
Europe de l'Ouest	2,4	2,0	1,2	2,8	1,6	1,1	3,6	2,3	2,2	3,7	1,6	1,9
Océanie	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	3,2	2,3	2,9	2,5	1,9	2,3
Australie	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	3,2	2,6	3,1	2,5	2,2	2,6
Nouvelle-Zélande	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	3,0	0,1	1,5	1,9	0,1	1,0

Sources : Lim, 1998. Données originales tirées de *Trends in Total Migrant Stock, Revision 4* (POP/18/96/1/Rev.4), base de données tenue à jour par la Division de la population du Secrétariat de l'ONU.

[a] Comprend l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Australie-Nouvelle-Zélande et le Japon.

[b] Comprend l'Afrique, l'Asie (à l'exclusion du Japon) et l'Amérique latine, ainsi que la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.

[c] À l'exclusion de la Chine.

[d] Y compris l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, l'ex-République démocratique allemande, la Roumanie, l'ex-Tchécoslovaquie et l'ex-Yougoslavie, et non compris l'ex-URSS.

Tableau III.3

Nombre total estimatif des femmes et des hommes dans les effectifs migratoires (y compris les réfugiés) par année et région

	Migrants (millions)						*Pourcentage des femmes dans le nombre total des migrants*		
	Femmes			*Hommes*			*Femmes*		
Principales zones ou régions	*1975*	*1985*	*1990*	*1975*	*1985*	*1990*	*1975*	*1985*	*1990*
Total mondial	40,1	50	57,1	44,4	55,2	62,6	47	48	48
Pays développés[a]	19,2	24	27,1	19,1	24	27,2	50	50	50
Pays en développement[b]	20,9	26	30,1	25,3	31,2	35,5	45	45	46
Afrique	4,9	5,7	7,2	6,3	6,8	8,4	44	46	46
Afrique du Nord	0,5	1	0,9	0,6	1,2	1,1	46	46	45
Afrique subsaharienne	4,4	4,7	6,3	5,7	5,6	7,3	43	45	46
Asie (y compris la Chine)	13,5	17,4	19,4	16,1	21,4	23,3	46	45	45
Asie de l'Est et du Sud-Est[c]	3,6	3,5	3,6	4,2	4,1	4	46	46	48
Asie du Sud	7,3	9,2	10	8,3	10	10,8	47	48	48
Asie occidentale	2,7	4,6	5,7	3,7	7,2	8,6	42	39	40
Amérique du Nord	8,2	10,6	12,2	6,9	9,8	11,7	54	52	51
Canada	1,7	2,0	2,2	1,7	1,9	2,1	50	51	51
États-Unis d'Amérique	6,4	8,6	10,0	5,1	7,9	9,6	56	52	51
Amérique latine et Caraïbes	2,7	3,1	3,6	3,1	3,3	3,9	47	49	48
Caraïbes	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	46	47	47
Amérique centrale	0,2	0,5	0,9	0,2	0,5	1,1	50	49	46
Amérique du Sud	2,2	2,3	2,2	2,5	2,4	2,2	47	49	50
Europe et ex-URSS	9,3	11,2	12,3	10,3	11,8	12,8	47	49	49
Pays en transition[d]	1,3	1,2	1,1	1,1	1	0,9	55	55	55
Europe occidentale	7,9	9,9	11,1	9,1	10,7	11,8	46	48	48
Océanie	1,6	2	2,3	1,7	2,1	2,4	47	48	49
Australie	1,3	1,6	1,9	1,4	1,7	2,0	47	49	49
Nouvelle-Zélande	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	50	50	50

Sources : Lim, 1998. Données originales tirées de *Trends in Total Migrant Stock, Revision 4* (POP/18/96/1/Rev.4), base de données tenue à jour par la Division de la population du Secrétariat de l'ONU.

[a] Comprend l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Australie-Nouvelle-Zélande et le Japon.

[b] Comprend l'Afrique, l'Asie (à l'exclusion du Japon) et l'Amérique latine, ainsi que la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.

[c] À l'exclusion de la Chine.

[d] Y compris l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, l'ex-République démocratique allemande, la Roumanie, l'ex-Tchécoslovaquie et l'ex-Yougoslavie, et non compris l'ex-URSS.

1. On a constaté une demande de femmes spécialisées pour des emplois traditionnels occupés par des femmes, comme les soins infirmiers, dans les pays développés et les riches pays pétroliers du Moyen-Orient (Skeldon, 1998). Par exemple, aux Philippines, important exportateur de personnel infirmer, on estime que 70 % des 7 000 infirmiers et infirmières qui obtiennent leur diplôme chaque année quittent le pays[59]. Le nombre des femmes augmente également à l'intérieur des «communautés transnationales» de travailleurs hautement spécialisés, elles-mêmes en progression (Galtung, 1996). La mondialisation des services financiers et l'expansion des sociétés multinationales ont contribué à la création d'une classe internationale de professionnels, gestionnaires et consultants extrêmement qualifiés, dont l'expérience professionnelle en est venue à ressembler à celle du personnel des organisations internationales et des diplomates. Les femmes n'y sont que peu présentes mais leur nombre augmente. Il y a là un groupe de travailleuses migrantes qui n'est pour ainsi dire jamais au centre des discussions de politique générale, principalement parce que les problèmes que connaissent ces femmes sont généralement bien moins graves que ceux auxquels sont confrontées les migrantes non qualifiées.

1. Migration temporaire de travailleurs de louage dans les chaînes de montage

2. Dans le contexte de la mondialisation, le monde est perçu comme un énorme bazar dans lequel les nations offrent leur main-d'oeuvre et se concurrencent les unes les autres en offrant les prix les plus bas pour obtenir le marché (Donahue, 1994). Les employeurs peuvent remplacer la main-d'oeuvre locale par de la main-d'oeuvre étrangère soit en redéployant la production à l'étranger, soit en engageant des travailleurs migrants dans le cadre de stratégies visant à minimiser les coûts pour faire face à la concurrence mondiale (Lim, 1998, p. 5). En d'autres termes, soit les emplois à forte intensité de main-d'oeuvre sont localisés dans les endroits où l'on dispose d'une main-d'oeuvre à bon marché, soit, lorsque le redéploiement n'est pas envisageable, une main-d'oeuvre de louage est déplacée là où se trouvent les emplois. Dans ce processus, les migrantes non qualifiées constituent ici encore une source de main-d'oeuvre à bon marché et souple.

3. À la différence des grandes entreprises, les entreprises de petite taille ou de taille moyenne des pays industrialisés ne disposent habituellement pas des ressources voulues pour se déplacer vers les sites où les salaires sont bas. C'est pourquoi la demande de travailleurs étrangers dans des pays ou zones tels que le Japon, la République de Corée et la province chinoise de Taiwan augmente alors même que les entreprises de ces pays investissent de plus en plus dans d'autres pays. En effet, certains facteurs – réservoir de main-d'oeuvre nationale souple pratiquement épuisé, secteur manufacturier de petite dimension mais toujours important et contraintes s'exerçant sur la souplesse des entreprises – se combinent pour créer une demande de travailleurs étrangers (*Migration News*, 1996, p. 2). Au cours des booms économiques qui ont précédé les années 80, ces pays ont confié les emplois nouvellement créés aux nouveaux venus sur le marché du travail appartenant à la génération issue du «baby boom», aux anciens agriculteurs et aux femmes accédant à la vie active[60]. Toutefois, les réserves de main-d'oeuvre nationale se sont taries, et les travailleurs migrants sont devenus, dans les années 90, les «amortisseurs de choc» de ces économies (*Migration News*, 1996, p. 2). Une étude effectuée en République de Corée a constaté que l'emploi de travailleurs étrangers est un phénomène de la petite industrie et que, selon les deux tiers des entreprises interviewées, les travailleurs âgés et les ménagères coréennes ne sont pas capables d'exécuter les gros travaux physiques confiés aux jeunes travailleurs étrangers (Lim, 1997, p. 8). De même, les segments en recul de l'industrie manufacturière des États-Unis d'Amérique, caractérisés par des tâches à forte intensité de main-d'oeuvre, ont créé une demande croissante de travailleuses migrantes non

[59] On a avancé que la principale raison de la migration de ces femmes exerçant une profession est l'augmentation du revenu et la possibilité d'une meilleure carrière (Stalker, 1997). En 1991, une infirmière philippine pouvait gagner près de trois fois plus dans les pays du Golfe et 18 fois plus aux États-Unis que ce qu'elle aurait gagné dans son pays (ibid.).

[60] Heyzer (1982) met en évidence l'exode rural des femmes ainsi que les migrations de la Malaisie occidentale vers les industries à forte intensité de main-d'oeuvre de Singapour.

qualifiées (Sassen, 1993). Les industries manufacturières sont également le secteur dans lequel la production est de plus en plus souvent redéployée dans des pays à faibles coûts de main-d'oeuvre.

4. Au cours des deux dernières décennies, le processus du redéploiement de la production à forte intensité de main-d'oeuvre des pays à hauts salaires vers les pays à bas salaires a également entraîné un exode rural de la main-d'oeuvre féminine vers les centres urbains à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de nombreux pays en développement. Ce mouvement a été particulièrement marqué dans les nouvelles économies industrielles de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est et en Amérique latine, où les zones industrielles d'exportation ont attiré les migrations temporaires de travailleuses des zones rurales vers les zones urbaines et les migrations internationales. Les entreprises qui se sont réinstallées en Thaïlande, par exemple, ont attiré un grand nombre de jeunes femmes venues des zones rurales pour travailler dans l'industrie légère (notamment les textiles, l'électronique et les jouets). Entre 1985 et 1990, on a compté 100 femmes pour 87 hommes émigrant des zones rurales à Bangkok (*Migration News*, 1996, p. 15)[61]. Toutefois, la crise économique qui a commencé à s'abattre sur l'Asie en 1997 a réduit la production industrielle et limité considérablement les possibilités d'emploi dans les villes de l'Asie du Sud-Est, forçant les travailleurs qui avaient perdu leur emploi à retourner vers les zones rurales d'où ils étaient venus (Ghosh, 1998; Richburg, 1998).

5. En Amérique latine, les migrations vers les pays situés en dehors de la région ont traditionnellement concerné l'Amérique du Nord, principalement les États-Unis d'Amérique. Toutefois, au cours des années 70 et 80, l'industrialisation rapide dans certains pays d'Amérique latine, notamment les pays producteurs de pétrole de la région, a suscité des flux intrarégionaux. L'Argentine, le Mexique et le Venezuela ont été les principaux pôles d'attraction des migrants sous-régionaux. On peut s'attendre à voir les flux des migrations de travail intrarégionaux s'accélérer dans les années à venir au fur et à mesure que la région progressera vers l'intégration économique et que la performance économique s'améliorera. On assiste déjà à certains renversements des flux migratoires en direction du Chili, dont les exportations et les revenus connaissent une croissance rapide; en revanche, le pays voisin, l'Argentine, destination traditionnelle des migrants provenant de la Bolivie et du Paraguay, est atteint de récession et le chômage y est très élevé.

2. Travail domestique et secteur des divertissements

6. Outre les emplois salissants, dangereux et difficiles dont les travailleurs des pays riches ne veulent plus, la demande internationale d'employés de maison a offert aux femmes l'une des rares possibilités d'immigrer légalement en qualité de travailleurs vers les pays développés. Les migrantes employées aux travaux domestiques permettent aux femmes des pays développés d'être plus mobiles en les libérant des tâches domestiques de sorte que ces femmes, dont les revenus et le niveau d'éducation s'élèvent, peuvent poursuivre leur carrière professionnelle. Il est vraisemblable que la demande de travail domestique augmentera avec le temps dans les pays développés au fur et à mesure que les possibilités d'emploi offertes aux femmes actives de ces pays s'amélioreront. Dans les pays développés, le vieillissement de la population, qui augmente le besoin de personnel soignant, offre encore une autre source d'emplois aux travailleurs migrants. La persistance de la ségrégation sexuelle (en vertu de laquelle les activités dispensatrices de soins et le travail domestique sont des occupations de femme) donne à penser que ces tendances continueront à toucher disproportionnellement les migrantes par rapport aux migrants.

7. L'Asie occidentale, où l'on note une croissance de la demande de main-d'oeuvre dans des secteurs tels que le travail domestique, les divertissements (un large segment des travailleurs employés dans ce secteur étant des professionnels du sexe) et, dans une moindre mesure, les soins infirmiers et l'enseignement, est une autre région vers laquelle les migrations de travail féminin se dirigent. Dans les riches pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, l'augmentation des revenus a suscité de nouveaux modes de vie, et, dans les familles arabes, la présence d'une aide domestique étrangère est désormais un

[61] Il s'agit de travailleurs migrants non qualifiés, employés principalement dans les industries du bâtiment (Skeldon, 1998, p. 15).

symbole de prospérité (Alunan, 1993). Dans certains de ces pays, comme le Koweït, le nombre des emplois occupés par des migrantes asiatiques a augmenté parallèlement à la croissance de l'emploi des femmes locales, de plus en plus instruites (Russell, 1995). Dans les pays nouvellement industrialisés de l'Asie de l'Est, la demande d'employés de maison s'est également élevée dans les groupes à revenu intermédiaire prospère, les femmes appartenant à ces groupes étant de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail officiel (Lim, 1998).

8. Les femmes migrantes sont exposées à de multiples formes de discrimination et de violence aussi bien en raison de leur statut de migrante que de leur appartenance au sexe féminin; et, dans le cas des migrations internationales, de leur origine étrangère. Comme on l'a vu, une part de plus en plus importante de la main-d'oeuvre féminine migrante est cantonnée dans le travail domestique et les divertissements. Dans de nombreux pays, régions et zones, où l'on enregistre un accroissement de la demande d'employés de maison migrants (soit l'Asie occidentale et la Région administrative spéciale de Hong Kong) il existe des dispositions spéciales applicables à l'entrée des étrangers employés de maison. Mais, si les conditions d'admission garantissent que l'employé de maison migrant sera traité justement, elles lient également le travailleur à un type particulier d'emploi et même à un employeur particulier. Des conditions de travail isolées, de longues journées de travail et le manque de contacts sociaux sont habituellement la règle. De plus, l'employé de maison migrant, qui dépend de son employeur pour le droit de séjourner dans le pays hôte et ne jouit pas de la protection juridique voulue est hautement vulnérable à la violence sexuelle ou autre (Eelens, 1995).

9. En dépit de ces problèmes, l'exportation de main-d'oeuvre féminine est devenue pour de nombreux gouvernements une stratégie économique fondamentale, qui vise à générer les devises étrangères dont ces pays ont tant besoin pour faire face à leurs problèmes économiques, sociaux et politiques[62]. Les pays qui exportent des travailleuses migrantes sont principalement l'Indonésie, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande, tandis que les principaux pays ou zones d'accueil sont le Brunéi, la Région administrative spéciale de Hong Kong, le Japon, le Koweït, l'Arabie saoudite, Singapour et la province chinoise de Taiwan (Organisation des Nations Unies, 1997a). À la fin de 1995, on comptait 152 000 employés de maison étrangers au moins à Hong Kong et plus de 80 000 à Singapour. Il a également été rapporté que, en 1996, il y avait 133 000 domestiques au Koweït (Organisation des Nations Unies, 1997a, p. 4).

10. Les restrictions à l'entrée des travailleurs migrants dans de nombreux pays d'accueil ont entraîné une augmentation marquée du nombre des migrants en situation irrégulière, prêts à effectuer des travaux domestiques dans des conditions illicites. Exposés au harcèlement de la police et aux perquisitions, et menacés de détention, ces travailleurs sont particulièrement vulnérables aux mauvais traitements et à la violence car ils ne jouissent d'aucune protection dans le pays hôte, où ils sont souvent persécutés. Deux organisations non gouvernementales oeuvrant directement avec les employés de maison étrangers au Royaume-Uni[63] ont exposé dans des documents détaillés plus de 2 000 cas de mauvais traitements et d'extrêmes sévices dont ont été victimes des employés de maison migrants, dont beaucoup étaient en situation irrégulière. Il ressort des nombreux renseignements dont on dispose que le nombre de femmes qui immigrent par des voies illégales et clandestines et sans papiers a augmenté (Organisation des Nations Unies, 1996). On estime à 700 000 le nombre des travailleuses migrantes en situation irrégulière dans la seule Asie (*Migration News*, 1996).

11. Les divertissements constituent un autre secteur dans lequel les emplois tendent à être occupés par des femmes et qui marque une préférence pour les migrantes. Souvent les migrantes qui travaillent dans l'industrie du sexe en tant qu'«animatrices» ou que prostituées le font illégalement et sont tenues à l'écart de la société si bien qu'il n'est pas facile de les dénombrer. Selon les données dont on dispose, cette activité économique est en progression et elle est souvent associée au trafic des êtres humains. En

[62] Ainsi, l'Indonésie avait visé à envoyer 500 000 travailleuses migrantes à l'étranger au cours de son cinquième plan quinquennal 1989-1994 (Organisation des Nations Unies, 1997 a).

[63] Il s'agit de Kal Ayaan et de la Commission des travailleurs migrants philippins. Pour un exemple d'initiatives visant à organiser les employés de maison, voir l'encadré III.4.

1994, par exemple, près de 90 562 personnes sont entrées au Japon en tant qu'«animatrices» par rapport à 75 091 en 1990. La majorité d'entre elles provenaient des Philippines et de Thaïlande (Skeldon, 1998).

12. L'Europe de l'Est est l'une des régions qui fournit un nombre élevé de migrantes à l'industrie du sexe. L'augmentation du chômage et de la pauvreté dans les pays en transition d'Europe de l'Est et de l'Europe centrale a affecté les femmes plus que les hommes, les poussant à traverser les frontières à la recherche de travail. De nombreuses femmes se livrent au «tourisme à la valise», qui consiste à faire le commerce de biens apportés des pays avoisinants. Les fréquents mouvements qu'elles effectuent au travers des frontières exposent également les femmes à d'autres moyens de gagner leur vie, dont la forme la plus visible est la prostitution. Un trafic considérable associé à la prostitution a pris naissance en Europe centrale et en Europe de l'Est (essentiellement en Roumanie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine), qui fournit des travailleuses sexuelles aux pays d'Europe de l'Ouest ainsi qu'à certaines grandes villes d'Asie et aux centres touristiques internationaux dans le monde. Le trafic des femmes et la prostitution sont devenus des industries lucratives aux mains de syndicats du crime hautement organisés, qui opèrent à une échelle internationale (Organisation des Nations Unies, 1997b, p. 48).

Encadré III.3

Organisation des employées de maison migrantes dans la Région administrative spéciale de Hong Kong, au Canada et en Europe

Il n'est pas facile d'organiser les employés de maison; pourtant certains pays ont réussi à le faire au cours des dernières 20 années.

Dans la Région administrative spéciale de Hong Kong, les employées de maison migrantes se sont organisées et ont créé le Syndicat des employées de maison asiatiques en 1988. Aujourd'hui, ce syndicat compte plus de 1 700 membres qui viennent des Philippines, de la Thaïlande et d'autres pays de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est. L'organisation est gérée par ses propres membres.

Un aspect important des activités du Syndicat consiste à fournir une assistance lorsque ses membres ont des plaintes à formuler (pour mauvais traitements ou sous-paiement), dans les cas où la police est impliquée (voies de faits sexuelles et autres) et lorsque se posent des questions liées à l'immigration (travail clandestin, changement d'emploi, dépassement de séjour). Le Syndicat s'est occupé de nombreux cas et dans une grande mesure avec des résultats positifs. Il offre également des services de conseil par téléphone aux travailleuses qui se heurtent à des difficultés.

Dans un autre exemple, les migrantes se sont organisées pour obtenir le droit de demeurer au Canada, où les employées de maison n'étaient admises à rester dans le pays que pendant trois ans sur la base de permis temporaires. La Coalition internationale pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs domestiques (Intercède) qui, a ses débuts en 1979, était une coalition de groupes communautaires luttant pour les droits des travailleurs, est devenue une organisation multiraciale d'employées de maison. Intercède est intervenue en 1981 auprès du Gouvernement canadien qui a accordé aux employées de maison le droit de demander un statut spécial («Landed status») après deux années de travail dans le pays.

Enfin, plusieurs mesures ont été prises en Europe pour organiser les migrantes. Une conférence s'est tenue en 1992 à Barcelone sur le thème de l'autonomisation des Philippines en Europe. Par ailleurs, plusieurs syndicats européens, affiliés à l'Union internationale de l'Association des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes comptent des employés de maison parmi leurs membres. Il s'agit notamment du Syndicat autrichien dans les domaines de l'agriculture, du traitement des aliments et de la restauration, du Syndicat allemand des travailleurs employés dans le traitement des aliments et la restauration, et de la Fédération italienne des travailleurs employés dans le commerce, le tourisme et les services/Confédération générale italienne des travailleurs.

Source : Martens, 1994.

IV. Évolution du travail des femmes des zones rurales

13. Dans la plupart des pays en développement, le secteur agricole est de nature duale : il comporte généralement, d'une part, un sous-secteur commercial dynamique regroupant des moyennes et des grandes exploitations (dont la plupart appartiennent à des hommes ou à des entreprises) et, d'autre part, des petites exploitations familiales.

14. Une partie des femmes des zones rurales travaillent dans les grandes exploitations et plantations, dans les usines agro-alimentaires et les petites entreprises rurales. En Asie du Sud et du Sud-Est en particulier, les femmes constituent une bonne partie de la main-d'œuvre employée sur les plantations de thé, de cacao, d'hévéas et d'arbres fruitiers, notamment de cocotiers. Cependant, la grande majorité des travailleuses des zones rurales des pays en développement ne sont pas salariées. Elles se répartissent en trois grandes catégories :

a) Les «coexploitantes», travaillant sans rémunération dans les fermes ou les petites entreprises de leur famille;

b) Les exploitantes indépendantes (dont la production est essentiellement destinée à la consommation familiale);

c) Les gérantes de microcommerces et microentreprises d'artisanat ne relevant pas du secteur agricole (qui travaillent le plus souvent à temps partiel).

15. Dans la plupart des sociétés, les tâches sont réparties de telle façon que les femmes ne contribuent pas uniquement à la production par leur travail, mais se chargent également de la plupart des tâches domestiques telles que le ménage, la cuisine, la garde des enfants, des personnes malades et âgées, ainsi que la collecte de l'eau et du bois de chauffage. Le cumul de ces tâches et d'un travail agricole ou salarié ou d'autres activités génératrices de revenus se traduit pour les plus pauvres par des journées particulièrement longues (jusqu'à 16 heures de travail par jour) qui laissent peu de temps pour le repos et la détente.

16. Comme indiqué à l'encadré IV, plus de la moitié des femmes des pays en développement travaillent encore dans le secteur agricole. Dans certaines régions, en particulier en Afrique subsaharienne, ainsiqu'en Asie du Sud et de l'Ouest, les hommes quittent ce secteur plus rapidement que les femmes et celui-ci se «féminise» donc de plus en plus. Ainsi, dans les zones rurales en Inde, 86 % de la population féminine travaillent dans l'agriculture contre 74 % de la population masculine et l'écart va croissant. En outre, les chefs de famille sont souvent des femmes. Cela est vrai dans 20 % des cas au Bangladesh et en Inde (Agarwal, 1997a, p. 1376) et environ 30 % en Afrique subsaharienne.

A. Comptabilisation du travail des femmes des zones rurales

17. Comme les femmes des zones rurales portent souvent plusieurs casquettes et jonglent avec plusieurs activités, il est difficile de définir et de mesurer le travail qu'elles accomplissent. Les statistiques et recensements officiels ont encore tendance à ne comptabiliser que le travail rémunéré, ou à ne tenir compte que de la profession principale des personnes recensées. Il arrive par exemple que les femmes répartissent leur temps, au cours d'une même journée, entre le lopin familial, les soins au bétail, la pêche, la récolte du bois de chauffage, le transport et la vente de nourriture, la cuisine, le lavage du linge et l'artisanat. Il leur serait donc difficile de donner des réponses univoques quand on les interroge. En outre, celles qui ont travaillé comme saisonnières omettent parfois de le signaler si le recensement a lieu pendant la saison morte. Il est parfois difficile de définir et mesurer le travail des femmes des zones rurales du fait des définitions et procédures de collecte de l'information employées par les autorités, qui ne permettent pas nécessairement de rendre compte de la valeur et de la nature d'activités économiques non salariées relevant du secteur non structuré et des réels niveaux d'emploi et d'activité (FAO, 1996b; Nations Unies, 1995).

18. On commence néanmoins à comptabiliser les exploitantes indépendantes dans les recensements et, de ce fait, à tenir compte du travail productif des femmes. Les estimations de la population active féminine ont augmenté en conséquence. Une étude menée par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et la Banque interaméricaine de développement (BID) a ainsi montré que les statistiques officielles de plusieurs pays d'Amérique latine ne prenaient pas en compte plus d'un quart de la main-d'œuvre agricole car elles ne comptabilisaient pas le travail des femmes dans la production destinée à l'autoconsommation (figure IV.1).

Figure IV.1

Pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre des zones rurales : Comparaison entre les estimations officielles et les estimations de l'IICA et de la BID dans divers pays, 1994

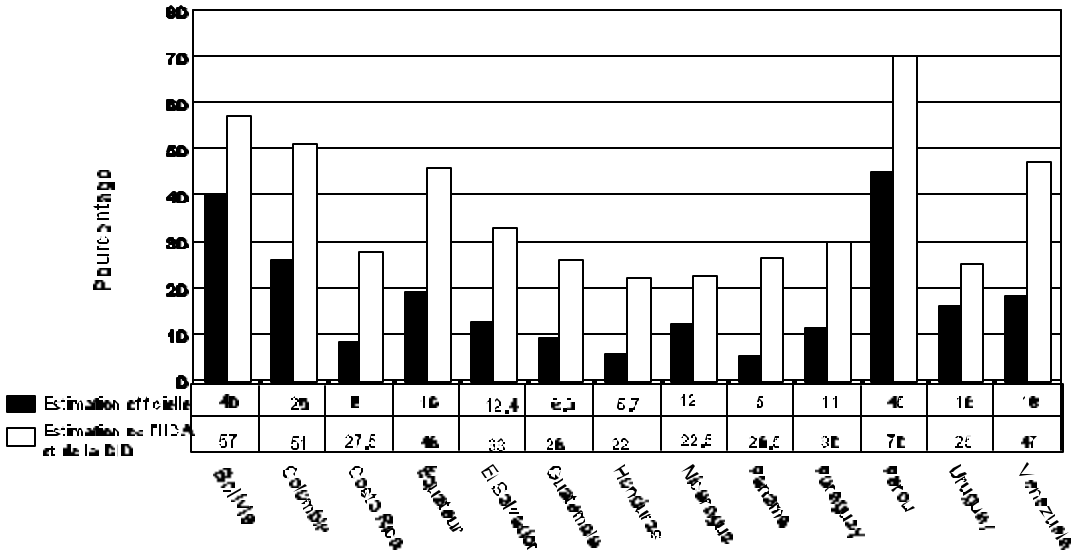

Source : FAO, 1996b.

Encadré IV.1

Contribution des femmes à la production agricole

Les chiffres sont sans doute beaucoup plus élevés dans la réalité que les statistiques présentées ci-dessous. En effet, la FAO n'a fait que compiler les statistiques disponibles et celles-ci sous-estiment le plus souvent la contribution des femmes à la production agricole.

Afrique subsaharienne : Les femmes produisent 60 à 80 % des denrées alimentaires destinées tant à la consommation familiale qu'à la vente. Ce chiffre varie entre 30 % au Soudan et 80 % au Congo. Le pourcentage de femmes appartenant à la population active employée dans l'agriculture est compris entre 48 % au Burkina Faso et 73 % au Congo (FAO, 1995c).

Asie : Les femmes produisent environ 50% des denrées alimentaires de l'ensemble de la région, mais ce chiffre varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, les femmes constituent plus de 60 % de la main-d'œuvre agricole en Thaïlande, 54 % en Indonésie, environ 46 % au Bangladesh, au Népal et aux Philippines; 35 % en Malaisie (FAO, 1996b; CESAP, 1996a, f et h). En Asie du Sud-Est, elles jouent un rôle important dans la production de riz, travaillant sans rémunération pour leur famille ou contre salaire à l'extérieur pour semer, transplanter, récolter et traiter le riz (FAO, 1996b).

Pacifique : Les femmes sont très présentes dans les pêches et la commercialisation des produits alimentaires ainsi que dans le traitement des cultures de rapport – telles que l'huile de palme, de coprah et de coco, la vanille, le café et le cacao – où le facteur travail est prédominant. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'immense majorité de la population (87 %) vit en milieu rural, les femmes représentent 71 % de la main-d'œuvre agricole. À Fidji, elles constituent 38 % de la main-d'œuvre agricole (FAO, 1996b).

Proche-Orient : Les méthodes de mesure employées, ainsique le peu d'empressement des hommes à reconnaître que leur femme et leurs filles ont des activités économiques hors de l'enceinte familiale conduit à une sous-estimation de la participation des femmes. D'après des études récentes, la contribution de ces dernières à la production agricole serait appréciable si l'on comptabilisait le travail non rémunéré et saisonnier qu'elles effectuent. Les femmes représentent 55,3 % de la main-d'œuvre agricole non rémunérée en Turquie, 53,2 % au Maroc, 50,7 % en Égypte, 40,7 % au Liban, 30,7 % en Iraq et 28 % en Mauritanie (FAO, 1996b).

Amérique latine et Caraïbes : La contribution des femmes à la production agricole est sous-estimée dans les statistiques officielles car les femmes travaillent le plus souvent sans rémunération sur les exploitations familiales. En comptabilisant la contribution des femmes à la production de denrées alimentaires, une étude a révélé que celles-ci constituaient une part appréciable de la main-d'œuvre des zones rurales dans la région (voir figure IV.1). Par ailleurs, les femmes travaillent de plus en plus dans les cultures non traditionnelles destinées à l'exportation.

Source : FAO, 1996b.

B. Commercialisation et libéralisation des marchés agricoles

1. L'agriculture s'est de plus en plus ouverte aux forces du marché au cours des 20 dernières années. De nombreux pays en développement ont mis en œuvre des politiques de libéralisation économique pour instaurer de nouveaux types de croissance et améliorer la productivité. Ces politiques ont favorisé la libéralisation du commerce et des marchés, ainsi que l'essor des grandes exploitations agricoles à vocation commerciale et des cultures d'exportation au détriment de l'agriculture familiale de subsistance (FAO, 1996b). Pour favoriser les relations de marché, elles ont réduit les services agricoles financés par les pouvoirs publics, tels que la formation et la vulgarisation, ainsi que les investissements dans les infrastructures rurales (Alexandtratos, 1995).

2. Ces politiques n'ont pas eu les retombées bénéfiques qu'on en attendait à long terme en termes de croissance et de réduction de la pauvreté[64]. Elles ont profité aux agriculteurs les plus aisés et ont plutôt aggravé la situation des petits exploitants. Ainsi, lorsque le montant des investissements que les pouvoirs publics consacraient aux infrastructures rurales a diminué, les petites routes qui reliaient les zones rurales aux villes n'ont plus été entretenues et il est devenu difficile pour les agriculteurs de se rendre sur les marchés. De même, en limitant les programmes publics de vulgarisation et de formation, loin de promouvoir les relations de marché, on a empêché les petits agriculteurs d'améliorer leurs compétences et, partant, de bénéficier des nouvelles possibilités offertes par le marché.

3. D'une façon générale, les femmes ont été les plus touchées par la libéralisation des marchés. Moins bien armées que les hommes pour se protéger de ses effets pervers et bénéficier des nouvelles possibilités qu'elle offrait, elles disposent généralement d'avoirs plus limités, ont peu de revenus, un pouvoir politique minime et moins d'instruction que les hommes. En outre, dans la mesure où elles ne peuvent pas toujours décider de la façon dont sont employés les revenus qu'elles dégagent par leur travail, il se peut aussi qu'elles ne soient pas suffisamment motivées pour s'adapter à l'évolution des marchés (FAO, 1996b; Jazairy *et al.*, 1992). Le cas du Kenya illustre bien l'influence de ce manque de motivation puisque l'amélioration des méthodes de production du maïs s'y est traduite par une augmentation de la production de 56 % sur les lopins qui étaient contrôlés par des femmes, et de seulement 15 % quand les lopins étaient cultivés par des femmes mais que des hommes percevaient le produit de la vente des récoltes (Elson, 1995).

4. Les petites exploitations, majoritairement gérées par des femmes, ont le plus souffert de l'arrivée sur les marchés de produits importés dont le prix était inférieur à celui des produits locaux et de la suppression des subventions agricoles. L'impact des suppressions d'emplois sur les deux sexes et son atténuation éventuelle par l'émergence des nouveaux débouchés nés de la libéralisation des marchés sont examinés au chapitre II. Le présent chapitre s'intéresse davantage aux autres effets que les politiques libérales de développement ont eus sur les hommes et les femmes en modifiant la division du travail entre les sexes, ainsi que sur les rapports à la propriété et les stratégies de survie des ménages.

1. Division du travail entre les sexes

5. Le passage d'une agriculture d'autosubsistance familiale aux cultures de rapport est l'un des traits marquants de la commercialisation du secteur agricole, relié au reste de l'économie par le marché sur lequel une part croissante des intrants est achetée et la majeure partie de la production est vendue.

6. Dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, l'introduction des cultures de rapport a modifié tant la division du travail entre les sexes que la gestion des ressources des ménages. Les femmes

[64] Selon la Banque mondiale (1994), la libéralisation des marchés a contribué à la croissance de la productivité agricole, mais d'autres auteurs estiment qu'elle a eu des effets particulièrement désastreux sur la situation sociale des agriculteurs les plus démunis (Cornia *et al.*, 1987; Commander, 1989; Duncan et Howell, 1992; Stewart, 1995). Certains jugent qu'elle a parfois favorisé une augmentation de la productivité et une réduction de la pauvreté (Baffes et Guatam, 1996).

ont généralement continué à gérer la production alimentaire familiale (Tibaijuka, 1994), mais les cultures de rapport sont devenues la première activité économique des hommes. Les femmes ont dû contribuer à la production des cultures de rapport (en particulier aux opérations les plus gourmandes en travail) tout en assumant les tâches dont les hommes se chargeaient auparavant, comme la préparation des sols et le labourage.

7. Ainsi, les femmes Ibo du Nigéria se chargeaient traditionnellement de produire de quoi nourrir leur famille. Elles plantaient, désherbaient, récoltaient, s'occupaient des bêtes et préparaient les aliments, tandis que les hommes préparaient la terre (Ezumah et Di Domenico, 1997). Toutefois, à mesure que les hommes se sont consacrés aux cultures de rapport et à des activités non agricoles ou qu'ils ont pris un emploi rémunéré, les femmes ont aussi dû se charger des tâches qu'ils exécutaient auparavant (Karl, 1997). De même, au Ghana, les temps de rotation des cultures sont devenus plus longs car les hommes ne sont plus là pour débroussailler avant les semailles et que les femmes ne peuvent s'en charger seules avec les instruments dont elles disposent (FAO, 1996c).

8. Dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, les hommes sont les plus nombreux à partir vers les mines et les villes à la recherche d'un emploi, laissant aux femmes les tâches agricoles dont ils se chargeaient auparavant. Bien que le nombre de foyers dirigés par des femmes augmente dans presque toutes les régions, c'est en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes que ce phénomène est le plus marqué puisqu'il touche 30 % des ménages. Lorsque les femmes n'arrivent pas à venir à bout des tâches qui leur incombent, elles s'entraident, allongent leur journée de travail ou, si les fonds qui leur sont envoyés ou d'autres sources de revenus le leur permettent, elles embauchent des ouvriers. Il arrive aussi qu'elles adoptent d'autres stratégies de survie. Elles peuvent notamment réduire la surface qu'elles cultivent ou opter pour des cultures moins intensives ayant un apport nutritif moindre, ce qui risque de mettre en péril la sécurité alimentaire de leur foyer (FAO, 1995a et 1996b; Heyzer, 1987; Jazairy *et al.*, 1992; Karl, 1997).

9. D'une façon générale, même lorsque les foyers ont pu augmenter le montant total de leurs revenus en pratiquant des cultures de rapport, ils ont consacré moins de ressources à l'agriculture de subsistance et leur sécurité alimentaire s'est trouvée compromise (Lado, 1992). En effet, les revenus dégagés par les cultures de rapport, sur lesquels les hommes ont traditionnellement la haute main, ne sont généralement pas reversés au budget familial, alors que les revenus des femmes sont essentiellement consacrés à l'achat de nourriture et d'autres produits de première nécessité. On voit donc qu'une augmentation des revenus contrôlés par les hommes ne se traduit pas nécessairement par une amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des ménages[65].

10. La dépendance accrue des ménages agricoles vis-à-vis du marché sur lequel ils vendent leur production risque également de compromettre leur sécurité alimentaire et d'entraîner une dégradation de leurs conditions de vie. Les agriculteurs sont encore plus vulnérables face aux mauvaises récoltes car la libéralisation des marchés a entraîné une augmentation et une instabilité des prix des intrants qu'ils sont de plus en plus nombreux à acheter (Barrett, 1998).

11. Conscients de l'importance de l'autoconsommation dans la sécurité alimentaire, certains pays ont pris des mesures pour appuyer les activités productrices des femmes. C'est ainsi que la Namibie a changé de politique. Jusqu'en 1995, les pouvoirs publics soutenaient surtout les entreprises rurales, fournissant une assistance technique, des intrants et des crédits aux agriculteurs dont la production – coton ou bétail – pouvait être commercialisée. Cette politique a surtout bénéficié aux agriculteurs les plus aisés, et essentiellement aux hommes (Girvan, 1995). La nouvelle politique agricole nationale que le Gouvernement

[65] En revanche, l'augmentation des revenus des femmes qui ont trouvé un emploi dans l'agriculture commerciale et les agro-industries a eu des effets bénéfiques sur la santé et les conditions de vie de tous les membres de leur famille (Collins, 1995; FAO, 1995a, 1995c, 1996b; FAO/Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, 1995; Jazairy *et al.*, 1992; Karl, 1995).

a approuvée en 1995 a introduit des changements majeurs. Elle a non seulement reconnu l'importance du rôle des femmes dans l'agriculture, mais les services de vulgarisation qu'elle a mis en place se sont surtout adressés aux petits et moyens exploitants, en particulier aux femmes chefs de famille (Namibie, 1995; Sontheimer, 1997).

12. Dans la plupart des pays en développement, les politiques agricoles de libéralisation des marchés ont généralement continué à favoriser les grandes exploitations, jugées mieux à même de relever le niveau de la production. Alors qu'ils constituaient généralement l'immense majorité de la population rurale, les petits exploitants et ceux qui pratiquaient une agriculture de subsistance n'ont pas bénéficié de la même attention de la part des responsables politiques, des institutions et des prestataires de services.

2. Privatisation

13. Ces politiques agricoles qui suivent la logique du marché ont souvent favorisé la privatisation des terres et des autres ressources naturelles. Dans la majeure partie de l'Afrique, les régimes fonciers occidentaux ont pris le pas sur les régimes traditionnels d'occupation des sols (Lastarria-Cornhiel, 1997). En conférant des titres de propriété sur la terre et la mer, la privatisation a généralement renforcé le contrôle qu'exerçaient des groupes déjà puissants sur ces ressources et ce, au détriment des petits exploitants et en restreignant les droits des femmes sur ces ressources (Lastarria-Cornhiel, 1997; Meer, 1997; Dey-Abbas, 1992). Comme la terre sert de garantie pour l'obtention de crédits, et qu'elle donne accès à d'autres ressources, services et mécanismes locaux de décision, les différences existant en termes de propriété et de contrôle de la terre pourraient bien être le principal facteur responsable de l'écart entre la situation économique, sociale et politique des hommes et celle des femmes (Agarwal, 1995).

14. Dans de nombreux systèmes traditionnels, la propriété foncière, les droits sur la terre et l'accès à la terre sont essentiellement déterminés par des considérations sexospécifiques. Ainsi, dans la majeure partie de l'Afrique, les femmes sont rarement propriétaires de la terre qu'elles gèrent et cultivent pour nourrir leur famille et n'ont pas non plus le droit de la céder. Cependant, le système coutumier leur reconnaît le droit d'accéder à la terre, même si ce droit n'est pas toujours clairement défini ni égal à celui des hommes (Lastarria-Cornhiel, 1997). En revanche, en Asie du Sud, la majorité des terres agricoles appartient déjà à des particuliers. Il n'est pas officiellement interdit aux femmes de posséder des terres et d'autres biens, mais elles n'ont souvent pas les mêmes droits à la succession que les hommes, en particulier dans les pays où les traditions restent fortes. En outre, elles cèdent souvent les biens dont elles héritent aux hommes de leur famille pour s'assurer leur appui et leur protection (Agarwal, 1994).

15. La loi est parfois plus ou moins restrictive que la pratique selon les pays. Il arrive qu'elle reconnaisse le droit fondamental des femmes à la propriété, mais que la coutume en limite l'application (FAO, 1996d). En Asie, l'évolution du régime foncier est surtout visible dans la gestion des pâturages communaux et des forêts domaniales. Les ressources sont de plus en plus gérées au niveau local dans le cadre d'arrangements communautaires[66]. En principe, les femmes devraient pouvoir bénéficier de ces arrangements, mais cela se produit rarement, car elles sont généralement marginalisées par les nouvelles structures collectives de gestion (Guijt et Shah, 1998; Agarwal, 1997a; Sarin, 1995).

16. De même, en général, les réformes agraires introduites par les pouvoirs publics, notamment dans les années 60 et 70, n'ont guère fait pour les femmes. En délivrant des titres de propriété aux chefs de famille, elles ont surtout bénéficié aux hommes[67]. En revanche, en prévoyant la remise de titres de

[66] Cependant, dans certaines régions d'Asie du Sud-Est, les arrangements qui régissaient l'accès aux pistes menant à la forêt tropicale ont été annulés : les pouvoirs publics ont aboli les privilèges traditionnels des agriculteurs et collectivités et octroient dorénavant des licences exclusives à de gros exploitants forestiers.

[67] Très peu de femmes ont bénéficié directement des réformes agraires menées en Amérique latine : presque 0 % d'entre elles au Chili et 15 % au Mexique. Les hommes ont également été les principaux bénéficiaires de nombreux programmes d'irrigation mis en œuvre par les pouvoirs publics (Zwarteveen , 1995; NEDA, 1997).

propriété aux deux conjoints ou aux femmes elles-mêmes, des réformes introduites plus récemment dans certaines régions d'Asie du Sud (Agarwal, 1994) et d'Amérique latine (Deere et Leon, 1997) ont donné de meilleurs résultats. Ainsi, en Colombie, les programmes de réforme agraire s'adressent en priorité aux femmes chefs de famille ou jugées vulnérables d'après d'autres critères (aux femmes déplacées par les conflits, par exemple).

17. Dans les années 90, les pouvoirs publics ont généralement renoncé aux réformes agraires et s'en s'ont davantage remis aux mécanismes du marché. Dans de nombreux pays, ils ont encouragé la privatisation des terres, estimant qu'il fallait faciliter l'accès à la propriété foncière et garantir l'occupation des terres si l'on voulait que les petits exploitants réagissent aux incitations du marché. On pensait que seule la détention d'un titre de propriété clairement défini et garanti pouvait pousser les agriculteurs à améliorer la productivité des terres. Cette thèse a toutefois été fortement remise en question ces dernières années (Sjaastad et Bromley, 1997; Besley, 1995). D'aucuns estiment que non seulement les maux dont on accusait les régimes fonciers traditionnels étaient exagérés, mais qu'on les retrouve aussi dans une certaine mesure dans les systèmes régis par les mécanismes de marché fondés sur la propriété privée (Dujon, 1997). On pense également que la prévention de la dégradation de l'environnement a été plus efficace dans certaines régions de l'Inde lorsque les ressources étaient gérées par les communautés que lorsqu'elles appartenaient à l'État ou à des particuliers (Agarwal, 1997b).

18. D'aucuns estiment que si les droits fonciers des femmes ne sont pas garantis, celles-ci n'investiront pas dans la terre puisqu'elles risqueraient d'en perdre le contrôle après en avoir augmenté la productivité. En effet, en Afrique subsaharienne, il arrive que les hommes s'approprient la récolte et reprennent le contrôle de lopins auparavant cultivés en sec par des femmes lorsque le rendement a été amélioré par la mise en place de réseaux d'irrigation. Des études menées en Gambie montrent que les femmes ont perdu leur droit traditionnel de cultiver et de posséder des terres pour la riziculture quand ces terres ont été irriguées, alors même que leurs noms étaient inscrits sur les titres de propriété émis par le Gouvernement. La riziculture n'est donc plus contrôlée par les femmes, mais par les hommes qui dirigent leur famille. Les hommes exercent aussi un contrôle plus grand sur le travail des femmes, puisque celles-ci ont dû renoncer à cultiver leurs terres pour travailler sur celles des hommes (Dey-Abbas, 1992). De même, en Asie, la mécanisation qui a accompagné l'irrigation a modifié la division du travail dans l'agriculture, où les femmes ont souvent été remplacées par des hommes (FAO, 1996c). Enfin, la majorité des petits exploitants, en particulier les productrices d'aliments, n'ont généralement pas tiré avantage de l'introduction de variétés à haut rendement, soit parce qu'ils ne pouvaient pas acheter les intrants – engrais et pesticides – nécessaires, soit parce qu'ils ont été marginalisés par l'essor des cultures à haut rendement (FAO, 1996e).

19. Bien que les marchés fonciers soient en principe ouverts à tous, les pauvres des zones rurales – les hommes comme les femmes – ne peuvent pas tirer parti des mécanismes du marché car : a) ils ne sont pas informés des nouvelles lois et des nouveaux programmes; b) ils n'ont pas d'argent pour acheter des terres; c) ils ne peuvent obtenir de crédit. Les femmes sont sans doute encore plus défavorisées, non seulement parce qu'elles n'ont aucun accès aux marchés, mais parce qu'elles sont encore moins à même d'obtenir des crédits suffisants et de faire jouer des relations et qu'elles connaissent mal les institutions publiques. Les attentes traditionnelles quant au rôle et à la place qu'elles devraient occuper dans la société limitent considérablement leur marge d'action. Les femmes qui parviennent à mettre suffisamment d'argent de côté pour acheter des terres vivent et travaillent généralement dans les villes ou à proximité et vendent leur production sur le marché urbain (Lastarria-Cornhiel, 1997). Le passage à un régime foncier fondé sur les lois du marché risque ainsi de priver les femmes des droits limités mais socialement reconnus dont elles jouissaient dans les régimes traditionnels. Que cette transition résulte de réformes agraires ou des forces du marché, elle fait généralement des hommes les seuls propriétaires fonciers reconnus par la loi en tant que chefs de famille et marginalise les femmes. Par ailleurs, comme le montre l'exemple de la Gambie cité plus haut, les femmes peuvent aussi perdre leurs droits traditionnels sur la terre sans que le régime foncier ne soit modifié mais parce que les conditions économiques changent.

20. Sous l'égide du Congrès national africain (ANC), le Gouvernement sud-africain s'est attaqué à ces problèmes en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté, en particulier contre la pauvreté des femmes, dans la réforme agraire qu'il a mise en œuvre. Dans son programme de redistribution des terres, il a versé aux hommes et aux femmes pauvres une subvention pour leur permettre de racheter les terres des colons qui souhaitaient vendre et s'est efforcé de promouvoir dans ce cadre l'accès des femmes à la terre[68]. Le programme sud-africain a aussi été intéressant car il a montré que les pouvoirs publics pouvaient jouer un rôle essentiel dans des réformes agraires fondées sur les mécanismes du marché en s'attaquant aux inégalités résultant d'une discrimination raciale et sexiste (Meer, 1997). Deux études récentes – l'une sur la réforme agraire en Amérique centrale, et l'autre sur l'Amérique latine dans son ensemble – indiquent de même qu'en donnant aux populations rurales de nouvelles possibilités de devenir propriétaires – en achetant des terres ou en en revendiquant la propriété légalement –, la délivrance de titres fonciers et la privatisation pourraient avoir un meilleur impact sur la situation des femmes que les programmes gouvernementaux de redistribution des terres (Deere et Leon, 1997; Galan, 1998)[69].

21. Des ONG ont pour leur part lancé plusieurs initiatives pour que les femmes défavorisées puissent tirer parti des mécanismes du marché. Deccan Development Society (DDS), une ONG active auprès de collectifs de femmes sans terre de l'Andhra Pradesh, dans le sud de l'Inde, a ainsi aidé des villageoises sans ressources à bénéficier de plusieurs programmes publics de lutte contre la pauvreté pour acheter des terres ou obtenir un crédit-bail. Les terres achetées sont généralement divisées en lopins distribués aux divers membres du groupe, qui en deviennent propriétaires à titre individuel, mais les cultivent ensemble (Agarwal, 1997b). Les femmes qui accèdent ainsi à la propriété se lancent dans différentes activités : elles commercialisent leur production, négocient avec les représentants des pouvoirs publics et louent des tracteurs et d'autres équipements. Dans d'autres régions de l'Inde et du Bangladesh, des femmes s'associent pour surmonter les difficultés auxquelles elles se heurtent individuellement sur le marché (Agarwal, 1997b).

C. Initiatives des ménages face à l'économie de marché

1. Création d'entreprises

22. Dans une proportion croissante, les institutions qui s'occupent du développement préconisent, à l'intention des femmes rurales, la création de microentreprises dans le domaine agroalimentaire, démarche qui est en harmonie avec les exigences du marché et devrait permettre d'atténuer la pauvreté en milieu rural, de remédier au problème de l'inégalité entre les sexes et de faire démarrer la croissance économique dans les économies pauvres dominées par l'agriculture. Les changements économiques en cours, nés des politiques fondées sur l'économie de marché et de la mondialisation, offrent aux femmes rurales des perspectives nouvelles en matière de création d'entreprises. Toutefois, pour pouvoir tirer avantage de ces possibilités, les femmes doivent surmonter les difficultés que pose l'accès aux intrants, aux marchés, à la formation et au crédit.

[68] Cependant, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales devront sans doute faire davantage pour que les femmes tirent parti de la réforme agraire. En effet, le montant des subventions serait beaucoup trop faible par rapport aux prix de la terre (Meer, 1997).

[69] Toutefois, les deux études montrent que les nouvelles dispositions législatives en faveur des femmes ne suffisent pas et qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer les dispositions du code civil et familial qui pénalisent les femmes, pour amener les fonctionnaires à reconnaître les droits des femmes, informer les femmes de leurs droits et les aider à faire valoir ces derniers dans les programmes de redistribution des terres. En outre, il faudrait que les femmes qui touchent des subventions pour acheter des terres puissent obtenir des crédits et participer à des programmes de vulgarisation afin de pouvoir mettre leur lopin en valeur et gagner de quoi vivre en travaillant la terre.

23. Au cours des deux dernières décennies, une banque rurale du Bangladesh – la banque Grameen[70] – a innové en lançant un programme de microcrédit spécialement destiné aux petites entreprises créées par des femmes rurales pauvres (Yunus, 1997). Préalablement à l'obtention du crédit, les femmes ont été invitées à suivre une séance d'information et à s'organiser en groupes appelés à se réunir régulièrement. Présente dans plus de la moitié des villages du pays, la banque Grameen compte à présent plus de 2 millions de membres, dont 90 % de femmes. La réussite de la banque, qui a été saluée à l'échelle internationale – le taux de remboursement des emprunts est extrêmement élevé –, a profondément influencé la conception du développement économique dans le monde entier. De nos jours, les programmes d'attribution de microcrédits et de crédits sont devenus les pièces maîtresses des projets de développement proposés par la plupart des organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, des organisations bénévoles et des organisations non gouvernementales.

24. Diverses études ont permis de mettre en évidence le degré d'autonomisation économique auquel parvenaient les femmes rurales grâce aux programmes de microcrédit de la banque Grameen. Dans une étude portant sur six villages (Hashemi *et al.*, 1996), il a été démontré que les femmes qui participaient à ces programmes avaient accru leur mobilité et leur sécurité économique et qu'elles avaient renforcé leur participation aux décisions importantes du ménage ainsi que leur capacité d'effectuer elles-mêmes des achats. S'appuyant sur les données de cette étude, une étude ultérieure a révélé que l'accès des femmes au crédit s'accompagnait également d'un recours accru à la contraception (Schuler *et al.*, 1997). Malheureusement, la tendance des donateurs et des organismes internationaux de développement à primer la réussite financière par-dessus tout a favorisé des pratiques bancaires qui ont sacrifié le bien-être des femmes lorsque celui-ci ne cadrait pas avec la viabilité financière. Il semblerait que «les employés des banques et les membres des groupes exercent de fortes pressions sur les emprunteurs pour les amener à effectuer leurs remboursements dans les délais prescrits, plutôt que d'œuvrer à renforcer la responsabilité collective et l'autonomisation économique des emprunteurs comme l'envisageait initialement la banque» (Rahman, 1999).

25. De nombreuses autres études effectuées récemment dans le monde invitent à faire preuve de prudence, sinon de scepticisme, vis-à-vis du rôle des microentreprises et, par extension, du microcrédit, dans le développement[71]. Analysant l'incidence de programmes de microfinancement réalisés dans trois pays africains – le Ghana, le Kenya et le Malawi –, une étude a révélé que ces programmes n'avaient eu aucun impact «notable» ou «durable» sur leurs bénéficiaires et a préconisé une certaine prudence vis-à-vis de la «fascination des donateurs» pour le microfinancement, susceptible de détourner l'attention d'autres interventions essentielles et peut-être même plus pertinentes (Buckley, 1997). Une autre étude récente effectuée au Kenya a révélé que, sur 15 % des microentreprises rurales constituant la seule source de subsistance des ménages, aucune ne créait de revenus dépassant le seuil de pauvreté absolue tel que défini par la Banque mondiale[72]. Que ces microentreprises aient eu accès ou non au microcrédit n'avait aucune incidence statistique notable sur leur niveau de revenus (Daniels, 1999). Élément plus surprenant encore – le fait qu'elles soient la propriété d'une femme ou d'un homme n'avait guère d'incidence sur leur prestation. Une autre étude effectuée en République dominicaine a donné des résultats sensiblement différents selon que les microentreprises avaient à leur tête une femme ou un homme. Les femmes propriétaires de microentreprises travaillaient plus longtemps que les hommes et pour une rémunération moindre. Les entreprises tenues par des femmes étaient davantage ancrées dans la famille, faisant appel

[70] Les femmes rurales pauvres du Bangladesh se sont vu offrir les services d'une autre organisation – le Comité du Bangladesh pour le progrès rural – dont les modes d'intervention en matière de microcrédit sont comparables à celles de la banque Grameen.

[71] Pour une analyse comparative de divers programmes de microfinancement réalisés dans le monde, voir Hulme et Mosley, 1996.

[72] La Banque mondiale définit le seuil de pauvreté absolue comme étant le niveau de dépenses minimum nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires et certaines nécessités non alimentaires.

aux réseaux familiaux pour la main-d'œuvre et le crédit[73]. L'étude a également révélé que la grande majorité des microentreprises, qu'elles appartiennent à des femmes ou à des hommes, servaient davantage de moyens de survie que d'outils destinés à soutenir des activités productives (Cottam, 1993).

2. Restructuration de la division du travail au sein des ménages

26. Dans de nombreuses régions en développement, les petits exploitants agricoles pauvres réagissent à la libéralisation des marchés en restructurant leur principale ressource, qui se limite souvent à la main-d'œuvre dont ils disposent au sein du ménage. Bien que les modes d'adaptation puissent varier considérablement d'un lieu à un autre, le principe de base semble être partout le même. Les ménages ruraux s'efforcent de faire face aux incertitudes de l'économie de marché, en l'absence de structures institutionnelles juridiques efficaces capables de les aider à s'adapter à l'évolution des conditions économiques. Afin de réduire au maximum l'insécurité des revenus, ils s'efforcent de diversifier leurs ressources, ce qui, souvent, revient tout simplement à restructurer la division du travail au sein du ménage. Les migrations permanentes étant devenues plus difficiles ces dernières années, certains membres du ménage restent au foyer tandis que d'autres vont chercher un emploi temporaire ailleurs, phénomène désormais connu sous les termes de «pluriactivité»[74] (Le Heron, 1991) ou de «la main-d'œuvre rurale flottante disposant d'une assise financière»[75] (Ertürk, 1998).

27. Durant leur jeunesse, les femmes sont particulièrement surchargées par le travail que constituent les soins aux enfants, les travaux domestiques et la production domestique. Leurs activités domestiques sont essentielles et irremplaçables, contrairement à celles des hommes (Tully, 1990). Par rapport aux femmes, les hommes sont peut-être davantage en mesure d'adapter leurs prestations ou leurs horaires de travail aux possibilités d'emploi. Dans la mesure où les femmes ne jouissent pas du même niveau de mobilité que les hommes, leur travail présente un coût de substitution moindre et elles sont davantage mises en situation d'accepter des tâches faiblement rémunérées. C'est ainsi que, dans de nombreuses régions, les femmes exercent de plus en plus des tâches peu productives traditionnellement réservées aux hommes dans l'agriculture tandis que ces derniers vont rechercher, en dehors des exploitations agricoles, des emplois mieux rémunérés. Dans les premières années de la constitution des ménages, les enfants représentent un coût. Plus tard, ils deviennent un atout dans la mesure où les ménages peuvent mieux organiser et répartir leurs activités et, par conséquent, améliorer leur sécurité (Ertürk, 1994).

28. Au Moyen-Orient, par exemple, les hommes vont travailler dans le bâtiment ou occuper d'autres emplois salariés dans les villes, tandis que les femmes qui, pour des raisons culturelles, sont moins mobiles, exercent des activités salariées dans leur village ou aux alentours. De même, en Afrique subsaharienne, les hommes constituent généralement la majorité des migrants qui vont rechercher un emploi dans les mines et dans les villes. Ils conservent souvent des liens actifs avec leur ferme où ils retournent de temps à autre pour participer aux récoltes ou lorsque leur présence est nécessaire.

29. Toutefois, cette division du travail entre hommes et femmes connaît une évolution dans certaines régions où l'industrialisation entraînée par les exportations a créé une forte demande de main-d'œuvre féminine. Au cours de ces dernières années, en Asie de l'Est et dans certaines régions de l'Amérique latine,

---

[73] Dans tous les programmes de microcrédit mis en place dans le monde, la capacité des femmes de conserver un droit de regard sur les prêts qui leur sont accordés constitue un important sujet de préoccupation (Goetz et Sen Gupta, 1996).

[74] Le Heron (1991) a utilisé le terme de «pluriactivité» pour décrire les emplois multiples exercés par les familles paysannes. Il note qu'en Nouvelle-Zélande, la pluriactivité s'est d'abord développée du fait de la baisse des revenus agricoles survenue à partir de 1985 et qu'elle s'est maintenue même après que cette baisse ait été en partie enrayée.

[75] Ce concept décrit l'institutionnalisation d'une structure d'offre de la main-d'œuvre, notamment dans les pays où une forte proportion de la population continue de travailler dans le secteur agricole. Il se distingue de la petite paysannerie traditionnelle de la période précapitaliste, tout comme de la main-d'œuvre salariée associée au capitalisme.

les femmes ont généralement constitué la majorité des travailleurs migrants. Dans ces régions, la tendance est à l'émigration des femmes qui vont chercher des emplois rémunérés, tandis que les hommes restent pour s'occuper de la terre et du foyer. Les femmes rurales, particulièrement les jeunes filles non mariées, émigrent pour travailler dans des usines, des zones franches industrielles et des entreprises d'exportation de produits agricoles, pour aider leurs familles à surmonter la pauvreté croissante et l'insécurité des revenus. Dans une étude réalisée au Sri Lanka, il a été établi que 60 % des travailleuses employées dans les zones franches industrielles provenaient de familles rurales d'ouvriers agricoles occasionnels sans terre et que 20 % d'entre elles appartenaient à des familles exerçant une agriculture de subsistance. Elles émigraient en raison de la pauvreté extrême de leurs familles et parce qu'elles n'avaient aucune possibilité d'emploi chez elles, hormis les travaux agricoles occasionnels et la vente de produits alimentaires (Goonatilake et Goonesekere, 1988). Outre les travaux de montage à forte intensité de main-d'œuvre qu'elles exercent dans les zones franches industrielles, de plus en plus de femmes émigrent pour occuper des emplois dans la domesticité ou dans le secteur du spectacle[76] (Ghosh, 1998 ; Organisation des Nations Unies, 1995, 1996b).

30. Cependant, tout comme les migrants, les migrantes n'ont généralement pas la possibilité d'émigrer définitivement. Alors qu'à l'échelon national la progression du chômage, de la pauvreté et de la congestion des grandes villes rend l'émigration permanente vers les centres urbains moins praticable, les restrictions imposées au mouvement de la main-d'œuvre se sont considérablement renforcées depuis les années 60 et 70. Ainsi, paradoxalement, à l'époque de la mondialisation, la mobilité de la main-d'œuvre à travers les frontières nationales n'a pas progressé au même rythme que celle des capitaux. Les possibilités offertes en matière d'immigration permanente se sont raréfiées précisément au moment où la libéralisation des marchés agricoles contraint de plus en plus les paysans à quitter la terre. Du fait de la limitation des possibilités de migration permanente pour une bonne partie du monde rural des pays en développement, le travail saisonnier ou temporaire est devenu le mode de survie de nombreux ménages. Les envois de fonds effectués par les membres des familles en migration temporaire ou saisonnière ont rendu viables des unités de production agricole à rendement marginal et ont permis à des ménages ruraux de conserver leur statut de petits exploitants indépendants. En rendant viables nombre de petites exploitations à rendement marginal, ce processus a rendu moins nette la distinction entre la main-d'œuvre rurale et la main-d'œuvre urbaine (Ertürk, 1998).

3. Organisation

31. En participant aux organisations rurales, hommes et femmes des zones rurales peuvent renforcer leur position dans un environnement de plus en plus dominé par les forces du marché. Toutefois, les organisations traditionnelles de travailleurs telles que les syndicats ne sont peut-être pas les instruments les plus aptes à assurer la protection des droits des travailleuses rurales. Il faut mentionner, d'une part, les difficultés que pose l'organisation des travailleurs dans les zones rurales, compte tenu de la dispersion et de l'isolement des lieux de travail et aussi de la combinaison d'éléments tels que le travail pour compte propre, le travail non payé effectué par la famille et le travail salarié. Ces difficultés tendent à s'aggraver en raison du faible niveau d'alphabétisation des femmes qui, par ailleurs, ne disposent pas d'assez de temps pour s'organiser, et aussi à cause des systèmes de valeurs et des structures de pouvoir traditionnels qui empêchent les femmes de participer à la vie publique (Bullock, 1994). D'autre part, le cadre organique des syndicats pourrait être empreint d'un certain sexisme. Structures politiques dominées par les hommes, les syndicats sont peut-être réticents à reconnaître aux femmes un statut d'agricultrices de plein droit et pourraient être tentés de décourager leur participation. Même lorsque les femmes sont présentes dans ces organisations, elles occupent rarement des postes de responsabilité (Bullock, 1994; Heyzer, 1987).

32. Selon une étude réalisée auprès des travailleuses des plantations au Sri Lanka, même si l'action syndicale a permis d'éliminer les disparités salariales entre hommes et femmes, ces dernières estimaient que les demandes qu'elles formulaient en vue d'un meilleur accès à l'éducation, à des soins de santé et

[76] Voir également la section C au chapitre III.

des conditions sanitaires meilleurs apparaissaient de moindre priorité dans les demandes que les syndicats soumettaient à la direction des plantations (Samarasinghe, 1993). Bien que les organismes syndicaux internationaux du secteur agricole militent résolument en faveur de l'égalité entre les sexes et qu'ils aient formulé des politiques dynamiques dans ce domaine, il reste encore à traduire ces politiques en actions concrètes à l'échelon des responsables syndicaux en contact direct avec les salariés, aux niveaux national et local (FAO, 1995b).

33. Toutefois, au Nicaragua, les syndicats ruraux semblent s'être ouverts à la participation de plus en plus active des travailleuses qui constituent près de la moitié de leurs membres. Par exemple, à la demande des travailleuses, le Syndicat des travailleurs agricoles (Agricultural Workers Union) a fait du congé de maternité payé, des services de blanchissage et des garderies des questions prioritaires dans les négociations contractuelles. À la fin des années 80, le syndicat, dont 35 % des postes de responsabilité étaient occupés par des femmes, avait également construit 108 garderies rurales grâce à des ressources versées par les employeurs locaux et des organisations internationales (Perez-Aleman, 1992).

34. Les organisations de travailleurs ruraux[77] peuvent aussi contribuer assez efficacement à l'émancipation des femmes rurales. Il s'agit en quelque sorte de syndicats qui mènent leurs activités à l'échelon local et se fixent pour mission d'améliorer les conditions de vie de leurs membres. Ces organisations regroupent non seulement des salariés et des ouvriers agricoles mais aussi des paysans cultivant des terres à rendement marginal et des exploitants indépendants. Les organisations de travailleurs ruraux sont également importantes parce qu'elles constituent souvent le seul moyen de contact avec les travailleurs marginaux. Si le nombre de membres de ces organisations varie d'un pays à l'autre, il représente, selon les estimations, de 7 à 15 % de la population travaillant dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des pêches, les femmes constituant de 25 à 40 % de ce groupe. Les organisations de travailleurs ruraux a) aident leurs membres à améliorer le régime foncier et les conditions de travail en revendiquant une meilleure législation et en engageant des négociations ; b) fournissent leurs propres services d'appui à l'agriculture ou exercent des pressions en vue d'obtenir ces services des pouvoirs publics ou des organismes de développement ; et c) appuient le développement d'activités génératrices de revenus par le biais de petits projets économiques (Bullock, 1994 ; FAO, 1994).

35. Toutefois, les femmes rurales pourraient hésiter à s'organiser si, ce faisant, elles couraient le risque de perdre leurs emplois. L'action syndicale orientée vers l'amélioration des conditions de travail pourrait leur ôter «leur avantage comparatif» qu'elles possèdent en tant que main-d'œuvre féminine à bon marché recherchée par les entreprises. Celles-ci peuvent tout simplement se déplacer vers d'autres zones où les travailleurs ne bénéficient pas de protection et y emporter leurs emplois. Compte tenu du fait que les femmes semblent préférer le travail salarié non agricole, organiser les travailleuses dans ces situations pourrait se révéler une arme à double tranchant (Sachs, 1996).

36. Comme expliqué en détail plus haut, les projets et programmes de développement se sont notablement efforcés d'aider les femmes à s'organiser dans le cadre de groupes de solidarité tels que les tontines locales, les organisations d'entraide et les groupes d'échange de main-d'œuvre. En participant à ces organisations, les femmes ont pu conjuguer leurs efforts et mettre en commun leurs économies pour améliorer leur situation économique et renforcer leur pouvoir par le biais d'une participation accrue aux processus du développement et de la prise de décisions.

[77] Les organisations de travailleurs ruraux ont pour mission de défendre les intérêts de toutes les catégories de travailleurs ruraux définis par la Recommandation 149 du Bureau international du Travail comme étant des personnes qui exercent leurs activités dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat ou d'autres domaines connexes, qu'il s'agisse de salariés ou de travailleurs indépendants.

V. Transformation du contexte global de l'action des pouvoirs publics

37. Les investissements de portefeuille peuvent être très profitables à l'économie lorsque le contexte est favorable. Lorsque les entrées de capitaux servent à financer les dépenses productives des entreprises, ils stimulent la croissance économique, entraînant des créations d'emplois et des augmentations de salaires qui profitent tant aux femmes qu'aux hommes. La présence d'institutions d'appui est toutefois nécessaire pour garantir la stabilité économique et maintenir le rythme de la croissance. Malheureusement, les flux de capitaux étant, dans le contexte des arrangements institutionnels en vigueur, souvent très instables, leur effet positif ne va pas forcément de soi.

38. Faute de réglementation des flux financiers, le contexte économique international tend à mettre en péril la stabilité économique d'une part et, d'autre part, la capacité des pays de lancer des politiques contracycliques en cas de crise. Les femmes sont les premières victimes de ce phénomène parce qu'elles pâtissent plus que les hommes des périodes de récession, et ce pour deux raisons. Premièrement, dans le secteur formel, elles perdent leur emploi plus rapidement que les hommes et touchent généralement des allocations de chômage et des prestations de sécurité sociale moindres. Deuxièmement, c'est sur elles, plus que sur les hommes, que pèse la responsabilité de protéger leur famille des effets négatifs de la crise économique. Elles travaillent davantage aux tâches ménagères, les courses leur prennent plus de temps car elles s'efforcent d'acheter au meilleur prix, et elles consacrent plus de temps à s'occuper des membres de leur famille.

39. Même hors des périodes de crise, en particulier dans les pays en développement, le rôle de protection sociale de la famille (et donc le travail non rémunéré des femmes) s'est accru avec l'intégration dans l'économie mondiale, pour les raisons suivantes. Premièrement, à quelques exceptions près, l'aggravation des inégalités de revenu a conduit à une augmentation des taux de pauvreté dans la plupart des régions depuis les années 80[78]. Deuxièmement, le marché du travail est devenu plus instable, d'une part en raison de la mobilité accrue de la main-d'oeuvre entre les secteurs due à l'ajustement aux marchés mondiaux, et d'autre part à cause de l'augmentation du taux de rotation des emplois qui résulte de la croissance des formes irrégulières d'emploi. Troisièmement, pour des raisons également liées en partie à la mondialisation, dans la plupart des pays, la capacité de l'État de mobiliser des ressources à des fins de redistribution semble avoir baissé, ce qui se traduit par une diminution des dépenses sociales par habitant dans les domaines du logement, de la nutrition, de la santé et de l'éducation. Il apparaît donc que l'ouverture sur l'économie mondiale a pour conséquence de réduire la protection sociale, la famille devant, en dernier ressort, pallier les insuffisances du système.

40. La suite du chapitre est consacrée aux conséquences pour les femmes de certains aspects de la mondialisation qui ont pour effet a) de faire obstacle aux politiques macroéconomiques, b) d'accroître l'instabilité économique et c) de réduire la capacité de l'État de mobiliser des ressources à des fins de redistribution, aux dépends de la protection sociale.

A. Déviation déflationniste des politiques macroéconomiques

41. La libéralisation des marchés financiers a pour conséquence d'accentuer les cycles économiques des pays bénéficiaires de flux de capitaux. En effet, les capitaux sont abondants lorsque l'économie est en bonne santé, ce qui favorise encore la croissance, mais ils fuient au moindre signe de détérioration des indicateurs macroéconomiques, ce qui ne fait qu'aggraver le fléchissement de l'activité économique. Parallèlement, le fait de dépendre des flux de capitaux entrave la capacité du pays de lancer des politiques

[78] Concernant l'évolution de la pauvreté depuis les années 80, voir les travaux du PNUD (1998, 1997), de l'OIT (1996c) et de Berry et Stewart (1996).

contracycliques visant à lutter contre les récessions et à contrecarrer les effets des crises financières sur l'économie réelle (OIT, 1999). Dans le but de gagner la confiance des marchés financiers (et donc de minimiser le risque de sorties massives de capitaux), les gouvernements s'efforcent de maîtriser leur déficit budgétaire en réduisant leurs dépenses et en maintenant des taux d'intérêt élevés. Ces mesures présentent souvent une déviation déflationniste, car elles ont pour effet de maintenir les créations d'emplois et la croissance de la production en dessous de leur niveau potentiel.

42. Que les gouvernements soient ou non conscients qu'attirer des flux de capitaux a parfois un coût supérieur aux bénéfices, le contexte mondial les pousse inévitablement à adopter des politiques destinées à faire entrer des capitaux. Le besoin de ressources financières peut les inciter à adopter des politiques macroéconomiques non compatibles avec certains objectifs de développement.

43. Quelles sont les politiques qui permettent aux gouvernements d'attirer des capitaux? Les investisseurs à la recherche de profits prennent en compte, dans la pratique, deux conditions essentielles : les taux d'intérêt doivent être élevés et les taux d'inflation bas. Ils peuvent ainsi espérer un taux de rendement élevé. Les taux d'intérêt élevés sont intéressants pour des raisons évidentes : ils donnent une indication du taux de rendement des investissements financiers. Une inflation basse, quant à elle, garantit à l'investisseur que la valeur réelle de l'investissement ne va pas s'éroder avec le temps. Ce sont ces critères qui sont pris en compte par les gouvernements qui cherchent à attirer des capitaux lors de l'élaboration de leurs politiques monétaires.

44. De manière générale, les gouvernements s'efforcent de maintenir des taux d'intérêt élevés. Soucieux d'établir leur «crédibilité» sur les marchés financiers, ils ont relevé leurs taux par paliers dans le but de stabiliser les flux de capitaux. Dans les années 90, les taux d'intérêt ont atteint des niveaux records dans le monde entier (Eatwell, 1996).

45. Parce que les déficits budgétaires sont censés être inflationnistes et déplaisent aux marchés financiers, les investisseurs peuvent attendre des gouvernements qu'ils adoptent des politiques d'austérité budgétaire. Quant au resserrement de la politique monétaire, il permet de contenir les tendances inflationnistes, en limitant la hausse des prix et en protégeant la valeur réelle des investissements. Conjugués, le resserrement de la politique monétaire et l'austérité budgétaire ont des effets potentiellement opposés à ceux des flux de capitaux. En effet, si les derniers stimulent la croissance, les premiers freinent la demande globale et ont donc tendance à ralentir la croissance.

46. Les faits laissent à penser que les effets de la déviation inflationniste pourraient excéder les effets positifs des flux de capitaux. Les informations dont on dispose montrent qu'en général, la part de l'investissement dans le PIB a chuté au cours des 20 dernières années. Dans la plupart des régions, cette diminution a été particulièrement prononcée à la fin des années 80, lorsque la libéralisation des mouvements de capitaux s'est généralisée. Par exemple, les trois quarts des pays de l'OCDE et 9 pays latino-américains sur 10 affichaient dans les années 80 un rapport investissement/PIB inférieur à celui des années 60. Il n'y a qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est que les taux d'investissement ont continué d'augmenter dans les années 80 (Felix, 1995). De même, de manière générale, les taux de croissance du PIB par habitant ont baissé depuis les années 80 par rapport aux années 60 et 70. Cette tendance est sensible dans toutes les régions, y compris en Asie de l'Est et du Sud-Est, en dépit de l'augmentation du rapport investissement/PIB. On voit donc que l'une des conséquences les plus importantes de la libéralisation des flux de capitaux a été, au final, la baisse des investissements et le ralentissement de la croissance. Ce phénomène est essentiellement dû aux types de politiques macroéconomiques que les gouvernements ont été obligés d'adopter pour attirer et retenir les capitaux.

1. Effets de la stagnation de l'économie sur les femmes

47. Les informations disponibles sur diverses régions du monde laissent à penser que les crises, la stagnation économique et le ralentissement de la croissance ont davantage d'effets négatifs sur l'emploi des femmes que sur celui des hommes. Ainsi, dans l'Union européenne, la hausse du chômage provoquée par le ralentissement de la croissance touche d'abord les femmes. En Europe centrale, de 1985 à 1997,

le taux d'activité des femmes a baissé tant en valeur absolue que par rapport à celui des hommes. En Hongrie, le taux d'activité féminine a chuté de 40 %, contre 30 % pour les hommes. De même, dans la Fédération de Russie, le taux d'activité féminine a baissé de 21 % au cours de la même période, contre 6 % pour les hommes.

48. Aux États-Unis, où le ralentissement de la croissance s'est traduit par une baisse des salaires plutôt que par une hausse du chômage, les effets ont été différents pour les hommes et pour les femmes. Les augmentations du salaire minimum n'ayant pas suffi à compenser l'inflation, sa valeur réelle est tombée à un niveau inférieur à celui de 1969. Les femmes sont les premières victimes de cette baisse car elles sont bien plus nombreuses que les hommes à toucher le salaire minimum ou un salaire à peine plus élevé. Cette constatation n'est pas en contradiction avec le comblement progressif des inégalités de salaire entre les sexes que nous avons évoqué au chapitre II, puisque ce dernier est essentiellement le résultat de la baisse des salaires masculins. Cela veut dire, en revanche, que la polarisation des revenus féminins s'est accentuée.

49. Dans de nombreux pays en développement, le ralentissement de la croissance, conjugué à l'intensification de la concurrence, étudiée au chapitre III, a conduit à un tassement de l'emploi dans le secteur formel. Le taux d'activité des femmes dans ce secteur est en baisse par rapport à celui des hommes depuis le début des années 90 (Standing, 1997). Ces dernières années, la généralisation de formes d'emploi plus souples et informelles a beaucoup contribué à accroître la part des femmes dans la population active. L'augmentation du travail indépendant (indicatif de l'emploi dans le secteur informel) est particulièrement sensible en Amérique latine, où la croissance est faible depuis quelques années.

2. Sexisme des systèmes de protection sociale

50. Les femmes, qui occupent de plus en plus d'emplois irréguliers, sont particulièrement désavantagées en ce qui concerne la sécurité de l'emploi et la protection sociale. Cette situation est due en partie aux inégalités d'accès aux systèmes de sécurité sociale, inégalités qui ont des conséquences plus graves pour les femmes actuellement que par le passé.

51. Dans les pays industrialisés, les systèmes de sécurité sociale ont été conçus à partir du modèle traditionnel de la femme en tant qu'épouse dépendant financièrement de son mari et dont le revenu n'était qu'un revenu complémentaire pour le ménage. Un certain nombre de pays se sont efforcés d'adapter leur législation sociale au nouveau contexte créé par l'augmentation du nombre de femmes occupant un emploi rémunéré et l'évolution des structures familiales, caractérisée par l'augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme et du nombre de ménages biactifs. Cela étant, certaines inégalités persistent, essentiellement sous la forme de discrimination directe ou indirecte dans la couverture sociale et les prestations accordées.

52. Même si l'on parvient à éliminer les pratiques discriminatoires dans la conception des programmes, les femmes seront toujours désavantagées en matière de protection sociale tant que les prestations seront liées à l'emploi, où les inégalités entre les sexes persistent. Les femmes occupant un emploi rémunéré ont acquis des droits indépendants à la sécurité sociale (droit à pension, assurance maladie, allocations de chômage et protection contre les accidents du travail), mais les prestations attachées à ces droits sont considérablement inférieures à celles obtenues par les hommes puisqu'elles sont liées au travail et que, comme nous l'avons vu, le salaire féminin moyen est inférieur au salaire masculin et il est plus difficile pour une femme d'obtenir un emploi, et surtout un bon emploi. Tout élément qui désavantage les femmes sur le marché du travail a aussi des conséquences sur leur protection sociale.

53. Aux États-Unis, par exemple, où les femmes sont, comme ailleurs, plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi irrégulier ou à temps partiel, beaucoup ne peuvent prétendre à l'assurance chômage si elles perdent leur emploi dans la mesure où le système est principalement conçu pour les salariés à plein temps travaillant sans interruption. En conséquence, les femmes chefs de famille qui perdent leur emploi irrégulier se tournent souvent vers le système d'aide sociale qui fait office de programme d'assurance chômage par défaut. La dissolution de ce programme, en 1995, a accru le risque, pour de nombreuses femmes et leurs enfants, de s'enfoncer dans la pauvreté.

54. Dans les pays en développement, où les systèmes de sécurité sociale sont inspirés des premiers systèmes européens et ne tiennent compte que de l'emploi rémunéré, seuls les salariés sont couverts et même eux ne bénéficient pas tous d'une couverture totale. Par conséquent, seule une petite partie des travailleurs peut prétendre à des prestations de sécurité sociale. Dans certains pays, où les hommes sont partis travailler en ville ou ont trouvé un emploi ailleurs qu'à la ferme, les femmes se chargent de plus en plus des travaux agricoles. Non seulement leur revenu est faible, mais elles ne bénéficient généralement pas d'une protection sociale.

55. Dans les pays en transition, la libéralisation économique a mis en pièces l'ancien système de protection sociale, qui offrait des prestations généreuses en matière de maternité et de garde d'enfants. Le marché du travail et les ménages doivent s'adapter au nouveau contexte, caractérisé par une baisse considérable de l'aide apportée par l'État. Ce sont les femmes qui ont été les premières victimes de ces réductions des revenus non salariaux, puisque ce sont elles qui élèvent les enfants et font marcher la maison.

B. Aggravation des risques et de l'instabilité

56. L'une des caractéristiques de la mondialisation est la rapidité avec laquelle les flux de capitaux réagissent à l'évolution de la situation économique. Cela est particulièrement sensible sur les marchés financiers. La suppression des règles restreignant les mouvements de capitaux permet aux investisseurs de réagir presque instantanément à l'évolution de la rentabilité potentielle des investissements dans un pays ou un autre, ce qui a pour conséquence d'aggraver l'instabilité et donc de générer des coûts supérieurs aux avantages que présente la mobilité des capitaux.

57. Un pays qui permet aux capitaux internationaux d'entrer et de sortir librement court le risque de subir une sortie soudaine et massive de capitaux lourde de conséquences. Ces dernières années, nous avons assisté à un certain nombre de crises financières caractérisées par une augmentation considérable des entrées de capitaux suivie par des sorties tout aussi considérables et rapides. Il est fréquent que les entrées de capitaux elles-mêmes contribuent au renversement final de la tendance par leur effet sur le contexte macroéconomique. La crise suit souvent le schéma suivant : des entrées importantes de capitaux conduisent à une expansion rapide du crédit bancaire, ce qui favorise une augmentation de l'activité économique, ce qui à son tour fait monter l'inflation. La monnaie locale devient surévaluée, les exportations diminuent et les importations augmentent, ce qui provoque un déficit commercial. Les investisseurs étrangers se préparent alors à une dévaluation et leur réaction devant la faiblesse des paramètres fondamentaux de l'économie (hausse de l'inflation, déficit commercial et surévaluation de la monnaie) précipite la fuite des capitaux.

1. Un cas d'instabilité : la crise financière asiatique

58. Ce qui s'est passé en Asie, région louée pour son ouverture aux flux commerciaux et financiers et aux flux d'investissements, met en évidence le risque d'instabilité qu'entraînent les flux de capitaux. La crise asiatique montre que si l'accès aux capitaux présente des avantages, le coût peut être considérable pour l'économie locale.

59. L'évolution du taux de croissance des économies asiatiques au cours des 20 dernières années est bien connue. L'expansion économique de ces dernières années a fait suite à une vague d'investissements étrangers directs japonais au milieu des années 80. Les entrées massives de capitaux étrangers il y a peu de temps encore montrent que l'on pensait que la croissance économique de ces pays allait se poursuivre à un rythme rapide. Les flux de capitaux prenaient essentiellement la forme de prêts à court terme plutôt que de prêts à long terme ou encore d'investissements étrangers directs, qui sont plus stables.

60. Les avis divergent quant aux causes de la panique financière qui s'est déclenchée en Thaïlande en mai 1997. Des entrées importantes de capitaux ont entraîné une hausse de l'inflation, une surévaluation

de la monnaie locale et, à terme, un déséquilibre du commerce extérieur. Certains incriminent la médiocrité du système bancaire, qui aurait dirigé les capitaux étrangers vers des investissements non rentables. D'autres pensent que les entrées de capitaux ont été trop rapides pour pouvoir être absorbées de manière productive, comme le montre l'ampleur des investissements spéculatifs dans l'immobilier.

61. Quelles que soient les causes, devant les faillites bancaires en Thaïlande en mai 1997, les banques et les investisseurs étrangers ont rapidement perdu confiance et ont vendu leurs actifs financiers, ce qui a entraîné une chute brutale de la valeur de la monnaie et des actifs financiers. Les investisseurs ont revu leurs portefeuilles dans d'autres pays de la région et ont commencé à remettre en question la capacité des emprunteurs de rembourser leurs dettes. La débâcle financière qui a suivi s'est traduite par la sortie de capitaux d'une valeur proche de 100 milliards de dollars à la fin de 1997 (Griffith-Jones, 1998). La Thaïlande a été particulièrement touchée. En effet, si en 1995 les entrées de capitaux représentaient 12,7 % du PIB du pays, la panique financière a provoqué des sorties de capitaux équivalant à près de 10,7 % du PIB. Les experts s'accordent à dire que les marchés financiers ont réagi de manière très excessive à la situation économique asiatique et que cette réaction non justifiée a eu de graves effets économiques et sociaux sur la région.

62. Les trois pays les plus touchés, à savoir l'Indonésie, la Thaïlande et la République de Corée, ont connu des baisses brutales de la production à la suite de la crise, ce qui a provoqué une hausse rapide du chômage. En Indonésie, par exemple, la production a diminué de plus de 15 % en 1998. Le taux de chômage a doublé, passant de 5 % en 1996 à 10 % en 1998. En Thaïlande, d'après les estimations, le taux devait passer de 1,5 % à 5,6 % au cours de la même période, tandis qu'en République de Corée les suppressions d'emplois ont multiplié par quatre le taux de chômage officiel, qui a atteint 8 % (Banque de Corée, 1999).

63. En raison de l'inflation résultant de la dévaluation et de l'augmentation du chômage, les salaires réels ont baissé de manière spectaculaire. On ne dispose pas encore de données fiables à ce sujet pour l'Indonésie et la Thaïlande, mais les diminutions de salaires seraient importantes. Or, si l'on tient compte de l'inflation, cela signifie que les salaires réels ont considérablement baissé. La dégradation de la situation a été particulièrement sévère en Indonésie, où le pouvoir d'achat des économiquement faibles a brutalement chuté. On estime que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans ce pays est passé de 22 à 100 millions, soit 48 % de la population. Si la situation économique ne s'améliore pas, en 1999 l'Indonésie pourrait compter jusqu'à 66 % de pauvres (CNUCED, 1999). En République de Corée, les salaires réels ont baissé en moyenne de 5,5 % entre la fin de 1997 et octobre 1998 (Banque de Corée, 1999).

64. La crise asiatique a eu des répercussions internationales plus ou moins importantes selon les régions. Par exemple, après le déclenchement de la crise, les taux de change sud-africains ont fait l'objet d'attaques spéculatives, malgré de bons indicateurs économiques. Les causes de ces attaques restent floues, si ce n'est que les marchés financiers étaient devenus hypersensibles aux risques potentiels. Les autorités n'ont eu d'autre solution que de contrer la spéculation et les sorties de capitaux en relevant les taux d'intérêt. Cet épisode ayant eu lieu à une époque de chômage élevé et de faible croissance, il a encore aggravé la mauvaise santé de l'économie sud-africaine (CNUCED, 1999).

2. Effets de la crise asiatique sur les femmes

65. Les effets défavorables de la crise sur les femmes sont amplifiés du fait des inégalités entre les sexes aussi bien sur le marché du travail que dans le ménage. Sur les marchés du travail de la région, les femmes ont été généralement les premières à être licenciées dès que la crise a éclaté pour deux raisons principales. Tout d'abord, les secteurs et les entreprises où se concentrent les femmes ont été les plus touchés par la crise. Beaucoup de petites entreprises du secteur des exportations, où les femmes sont employées en grand nombre, se sont avérées vulnérables et ont fait faillite dès le début de la crise. Par ailleurs, les femmes ont été renvoyées avant les hommes même dans les grosses entreprises, mesures motivées par le souci de protéger les emplois des soutiens de famille hommes. Les emplois des femmes n'étant pas considérés aussi importants que ceux des hommes, on pourrait donc s'en passer.

66. Les données systématiques dont on dispose pour l'Indonésie et la Thaïlande sont trop peu nombreuses pour permettre une analyse ventilée par sexe de l'orientation des licenciements. Mais les ONG et les sections des syndicats consacrées aux femmes rapportent que les femmes auraient été licenciées plus souvent que les hommes (OIT, 1998). En Corée, les femmes ont perdu leur emploi à un rythme deux fois plus rapide que celui des hommes alors qu'avant la crise, elles étaient la main-d'oeuvre privilégiée et que le taux de chômage chez elles était inférieur de moitié à celui des hommes (Wiltrout, 1998).

67. Comme on l'a vu ci-dessus, les systèmes de sécurité sociale de nombreux pays en développement sont rudimentaires et ne s'appliquent généralement qu'aux travailleurs permanents si bien que les femmes sont dans une plus large mesure que les hommes exclues de la couverture qu'ils prévoient. Qui plus est, en Indonésie et en Thaïlande, les programmes de sécurité sociale ont été axés sur la création d'emplois ou de revenus plutôt que sur la mise en place d'un filet de protection sociale. Même en République de Corée, l'un des rares pays d'Asie à avoir mis en place un régime d'assurance chômage, un grand nombre de femmes ne sont pas protégées car la législation ne couvre que les entreprises employant cinq travailleurs au plus. En sont exclus les travailleurs à temps partiel et les travailleurs employés depuis moins de 10 années. Du fait de ces limitations, 40% des travailleurs ne sont toujours pas couverts; il s'agit avant tout de femmes, celles-ci étant plus susceptibles que les hommes d'être employées dans les petites entreprises (Ranis et Steward, 1998; Lee et Rhee, 1999). Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre élevé de femmes occupées dans le secteur non structuré ou travaillant à domicile.

68. Il semble que la contraction de l'emploi dans le secteur structuré ait poussé les travailleurs à rechercher un emploi dans le secteur non structuré; de surcroît, de nombreuses femmes qui n'occupaient pas d'emplois dans le secteur structuré avant la crise ont commencé à rechercher du travail dans le secteur non structuré pour compenser la baisse du revenu familial qui a suivi la perte de l'emploi du mari ou des autres hommes du ménage. De toute manière, elles ont de plus en plus de mal à gagner leur vie dans ce secteur, où les rémunérations sont tombées du fait de la capacité excédentaire de la main-d'oeuvre et de la baisse de la demande.

69. L'augmentation du chômage et de la pauvreté dans les zones urbaines s'est par ailleurs répercutée dans les campagnes, où les membres des familles élargies dépendent souvent de fonds de parents travaillant dans les villes (Robb, 1998). Il en va de même des travailleurs migrants dans les pays touchés par la crise. Comme on l'a vu au chapitre III, les migrations intrarégionales ont augmenté rapidement au cours des deux dernières décennies dans les nouveaux pays industriels de l'Asie du Sud-Est. Au milieu de l'année 1997, on estimait qu'il y avait 2 500 000 travailleurs étrangers en Malaisie, 1 354 000 au Japon, 1 260 000 en Thaïlande, 450 000 à Singapour, et 210 000 en République de Corée; nombre d'entre eux étaient en situation irrégulière et clandestine (OIT, 1998b). La crise à réduit la demande de main-d'oeuvre, si bien que de nombreux migrants se sont trouvés sans emploi et encouragés à quitter le pays. Les flux d'envois de fonds se tarissant, de nombreuses familles des zones rurales sont tombées dans l'indigence. Des rapports de presse parus récemment en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande font état d'un nombre croissant de cas de familles qui, poussées par le désespoir, ont livré leurs filles à la prostitution.

70. Sous l'effet conjugué de la baisse des revenus et de l'inflation, les ménages ont du mal à maintenir le niveau nutritionnel antérieur à la crise. En Indonésie, par exemple, où il incombe à la femme de fournir la nourriture journalière et d'assurer les services du ménage, la baisse du pouvoir d'achat pose des problèmes graves. On commence à voir apparaître à Java des cas de malnutrition avancée, associés à la crise financière (FNUAP, 1998). Une étude a constaté qu'à l'intérieur du ménage, les femmes et les enfants sont habituellement plus touchés que les hommes par la baisse de consommation entraînée par les difficultés économiques (Robb, 1998).

71. Les tensions psychologiques, exacerbées en période de crise économique, imposent des fardeaux supplémentaires aux femmes surtout, dont, par tradition, on attend un appui affectif. Étant donné les lacunes des filets de protection sociale en Asie, les pertes d'emploi et la pauvreté ont conduit les individus à se tourner de plus en plus vers la famille, ce qui a entraîné, selon toutes les indications, de graves malaises

au niveau du ménage. Les rapports signalent que les taux de suicide et les cas d'abus des drogues et de violence à l'égard des femmes et des enfants dans les foyers se sont tous élevés dans la région à la suite de la crise (Shin et Chang, 1999; FNUAP, 1998).

72. De toute évidence, les coûts humains de la crise financière perdureront. Selon le Ministère thaïlandais de l'éducation, près de 6 % des effectifs scolaires, soit 500 000 élèves environ du primaire et du secondaire, ont été obligés d'abandonner l'école – chiffres d'ailleurs dépassés en Indonésie (FNUAP, 1998). Selon toute vraisemblance, un nombre disproportionné d'entre eux sont des filles. Dans de nombreux pays d'Asie comme dans de nombreux autres pays en développement, les familles ont tendance à préférer les garçons et, si elles devaient faire un choix, préféreraient investir dans l'éducation des garçons plutôt que dans celle de filles (Odaga et Heneveld, 1995). Les garçons sont censés prendre soin d'eux dans leur vieillesse, si bien que de nombreux parents voient dans les sommes consacrées à l'éducation de leurs fils un plan de pension (Greenhalgh, 1985).

73. La détérioration des soins de santé est une autre dimension des coûts humains. Par exemple, le traitement des malades séropositifs ou atteints du sida a été réduit dans les programmes de santé publique car les dévaluations ont augmenté drastiquement le coût des médicaments importés. Les taux d'infection à VIH devraient donc augmenter du fait de la baisse des soins de santé et de l'augmentation de la prostitution. La santé de la reproduction est également menacée. Les compressions budgétaires ont même interrompu les programmes offrant des informations dans ce domaine. On signale une augmentation des avortements insalubres pour mettre fin à des grossesses non désirées et une réduction des ressources destinées à la prévention et au traitement des maladies sexuellement transmissibles (FNUAP, 1998).

C. Diminution du rôle de l'État et lacunes de la protection sociale

74. Dans les pays développés, le poids de l'État dans l'économie par rapport au revenu national est très supérieur à celui des pays en développement[79] et les activités du secteur public y sont plus étendues. Une part plus appréciable du revenu national est consacrée à des programmes de redistribution qui visent à améliorer l'équité et la protection sociale. Les pays développés sont entraînés dans un cercle vertueux : les ressources publiques sont utilisées avec efficacité, ce qui renforce les possibilités d'investissement rentable dans le secteur privé, d'où une croissance et une prospérité qui, à leur tour, fournissent les ressources nécessaires au financement des dépenses publiques.

75. Le poids de l'État dans l'économie n'a pas toujours été important dans les pays développés. Avant la Deuxième Guerre mondiale, les dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB) étaient uniformément basses en Europe et aux États-Unis. Cinquante ans plus tard, toutefois, elles s'étaient élevées considérablement pour atteindre 47 % du PIB en moyenne (Rodrik, 1997a). Au cours de cette période, l'augmentation des dépenses sociales a été le moteur de l'expansion économique du secteur public. Dans un contexte de croissance rapide et d'ouverture économique accrue, l'État s'est trouvé fortement sollicité. Ces tendances s'expliquent en partie par le fait que les économies ont été davantage exposées aux forces économiques internationales qui, comme on l'a vu ci-dessus, sont plus sujettes à fluctuations que dans une économie fermée. Il n'est donc pas surprenant que des petites économies ouvertes, telles que la Belgique et les Pays-Bas, aient mis en place des systèmes de protection sociale plus étendus et plus complets et que les dépenses publiques consacrées aux programmes sociaux y aient été plus élevées que dans les économies industrialisées plus larges et plus fermées.

76. La mondialisation accroît la nécessité d'un filet de protection sociale pour un certain nombre de raisons. D'une part, elle tend à augmenter le taux de renouvellement de la main-d'oeuvre et par là le nombre des travailleurs en transition, ce qui nécessite l'allocation de ressources intérimaires, parfois de longue

[79] Dans les pays de l'OCDE, l'État génère et dépense près de deux fois plus, si l'on considère le montant des ressources par rapport au revenu national par habitant, que le secteur public des pays en développement (soit près de 48 % par rapport à 26 % en 1990).

durée, non seulement à l'assurance chômage, mais aux formes indirectes d'appui au revenu qui assurent l'accès aux soins de santé et à un logement convenable. En dehors de la protection sociale, la mondialisation accroît également la nécessité d'investir dans l'éducation et la formation, pour assurer l'adaptabilité de la main-d'oeuvre à l'évolution de la concurrence mondiale[80]. Les travailleurs, pour la plupart, ne disposent pas des ressources voulues pour financer leurs propres formation et éducation et, ici encore, c'est l'État qui est de plus en plus mis à contribution pour fournir les ressources que requiert l'investissement en capital humain[81].

77. Paradoxalement donc, la faisabilité d'une stratégie de la croissance qui se fonde sur l'ouverture et la libéralisation des marchés dépend de plus en plus de la mesure dans laquelle l'État peut se permettre de mettre ses citoyens à l'abri des caprices du marché. Il est essentiel que l'État intervienne pour maintenir les avantages économiques d'un environnement ouvert et concurrentiel car les entreprises privées ne peuvent pas assumer le coût de la protection sociale si l'on veut qu'elles demeurent compétitives.

78. Les familles et les collectivités sont d'ores et déjà soumises à des pressions accrues non seulement parce que les inégalités de revenu et l'insécurité se sont accentuées mais aussi parce que les liens informels de la solidarité sociale ont été affaiblis à l'extérieur et peut-être même à l'intérieur de la famille nucléaire.

79. Dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, on constate que l'aptitude de l'État à fournir une protection sociale et à investir dans le capital humain est de plus en plus limitée. Outre les contraintes qui s'exercent sur les dépenses publiques examinées ci-dessus dans le contexte de la déviation déflationniste, le fait est que l'État est moins en mesure d'imposer le capital.

1. Érosion de la base d'imposition

80. La mobilité des capitaux et la possibilité pour les sociétés multilatérales de recherche des implantations dans des zones de basse fiscalité ont érodé la capacité de l'État de recouvrer des recettes par l'impôt. Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements un peu partout dans le monde abaissent l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les plus-values. Il semble que l'abaissement des taux appliqués aux tranches supérieures du revenu, que l'on note dans la réforme des impôts de 1996 aux États-Unis d'Amérique, ait eu un effet d'entraînement. Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Suisse et de la Turquie, les taux moyens d'imposition appliqués aux tranches supérieures du revenu sont tombés de 54 % à 42 % entre 1985 et 1990 (Grunberg, 1998). Dans nombre de pays, les taux d'imposition locaux sur le capital ont été abaissés eux aussi, sous l'effet de la concurrence que se livraient de nombreux provinces et États pour attirer les sociétés en abaissant les impôts ou en accordant des trêves fiscales. Souvent, les gouvernements ont essayé de compenser la baisse des recettes fiscales en augmentant les impôts sur les salaires. Ainsi, dans les pays de l'Union européenne, ceux-ci ont augmenté de 20 % alors que les recettes provenant de l'impôt sur les plus-values sont tombées de 10 % entre 1980 et 1993. Il en a été de même aux États-Unis où les taux d'imposition appliqués aux facteurs moins mobiles, tels que la main-d'oeuvre, ont augmenté, mais sont tombés dès lors qu'il s'est agi de facteurs comme le capital.

---

[80] C'est ce qu'on appelle habituellement les «politiques d'intervention directe sur le marché du travail». Elles visent à empêcher ceux qui sont le plus négativement touchés par l'évolution de devenir chômeurs de longue durée et comportent habituellement des mesures portant sur la formation, l'emploi dans la fonction publique, les subventions salariales, l'appui à l'emploi indépendant et des services d'ordre général liés à l'emploi (recherche d'emploi). Ces mesures sont pratique courante dans les pays de l'OCDE depuis de nombreuses années; elles commencent à s'étendre aux pays à revenu intermédiaire et aux pays en transition (Fretwell, *et al.*, 1999).

[81] De plus, les gouvernements cherchent à promouvoir un environnement propice aux investissements et doivent donc investir également dans les infrastructures physiques. Les dépenses publiques dans ce domaine complètent généralement les investissements privés car elles élèvent la rentabilité des sociétés privées. Singapour, par exemple, a considérablement investi dans l'infrastructure publique, et de nombreuses sociétés multinationales indiquent qu'elles ont choisi de s'implanter dans ce pays plutôt qu'ailleurs en Asie en partie à cause de l'infrastructure.

81. Des tendances similaires ont pu également être observées dans les pays en développement. Pour attirer les investissements étrangers directs, les gouvernements ont non seulement abaissé les taux d'imposition mais ont dû accorder des allégements fiscaux (trêves ou exonérations fiscales) aux sociétés multilatérales. Dans de nombreux pays en développement, de surcroît, les recettes fiscales se sont beaucoup ressenties de la libéralisation des échanges et donc de l'élimination (ou de la réduction) des prélèvements sur les échanges extérieurs. Étant donné le caractère rudimentaire de l'administration fiscale dans nombre de ces pays, la manière la plus rentable pour eux de recouvrer l'impôt est habituellement aux frontières. On estime que le coût administratif du recouvrement des impôts sur les échanges représente de 1 à 3 % du PIB par rapport à 10 % pour l'impôt sur le revenu (World Bank, 1988). Dans de nombreux cas, la perte de rentrées fiscales résultant de la libéralisation des échanges pourrait bien représenter jusqu'à un tiers du produit total de l'impôt.

82. L'aptitude des gouvernements à prélever des impôts a également été limitée par un autre facteur, soit la *facturation des transferts*, pratique comptable qui permet aux sociétés internationales d'abaisser leurs charges fiscales. Les factures relatives aux transactions internationales d'une société sont traitées de telle manière que les bénéfices apparaissent dans le pays où les taux d'imposition sont les plus faibles; au contraire, les bénéfices les plus bas sont affichés dans les livres comptables des succursales situées dans les pays où les taux d'imposition sont les plus élevés (Tanzi, 1995). Les gouvernements hôtes sont bien au courant de cette pratique mais ont dû abaisser les taux de l'impôt sur les sociétés pour demeurer compétitifs.

83. De nombreux pays ont essayé, sans y réussir tout à fait, de compenser le fléchissement du produit fiscal en élevant l'impôt sur le revenu. L'adoption d'un système d'imposition plus régressif, imposée par le fait que l'État est de plus en plus tributaire de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les salaires, semble avoir affaibli l'appui du public à l'égard des dépenses sociales. Dans les années 80, les gouvernements de nombreux pays développés ont été élus sur la base d'un programme politique offrant de réduire à la fois les impôts et les dépenses publiques. Au cours de cette période, on a beaucoup discuté de la question de savoir si les dépenses sociales n'avaient pas créé un régime d'incitations perverses pour les pauvres et si les interventions de l'État n'avaient pas érodé la capacité d'ajustement des marchés à une époque d'évolution structurelle et technologique rapide. Selon les tenants de l'idéologie néolibérale, dont la vogue montait à l'époque, la crise fiscale à laquelle étaient confrontés de nombreux pays dans le monde pouvait avoir un bon côté dans la mesure où elle obligeait les gouvernements à réduire le poids de leur secteur public. Selon beaucoup, cette réduction devait améliorer l'efficacité en même temps qu'elle résoudrait le problème de la corruption politique à la racine, en éliminant les rentes de situation créées par l'intervention de l'État dans l'économie, notamment dans les pays en développement. Dans de nombreux cas toutefois, les mesures ont eu pour résultat d'affaiblir les structures déjà fragiles de l'administration des affaires publiques, ce qui n'était pas le but recherché.

84. Il est difficile d'établir les causalités mais il semble qu'il y ait un lien entre l'affaiblissement des structures de l'administration des affaires publiques (et donc de la capacité de recouvrer l'impôt) et l'accroissement des activités souterraines, lesquelles, par définition, échappent à l'impôt. Dans les pays de l'OCDE par exemple, on estime que les pertes d'impôts résultant de ces activités ont représenté de 6 à 11 % du produit intérieur brut en 1978; selon des estimations plus récentes établies pour les pays de l'Union européenne, ces chiffres s'élèveraient à 25 % du PIB. Dans les pays en développement, les chiffres estimatifs du revenu non taxé sont nettement plus élevés (Grunberg, 1998).

85. Ces tendances donnent à penser qu'un affaiblissement des capacités administratives de l'État pourrait déprimer davantage encore les recettes publiques en suscitant l'évasion fiscale. Les bureaucraties, poussées à relâcher les mailles de la législation fiscale ou à ne pas tenir compte de certains règlements fiscaux en échange de paiements illicites, pourront se laisser corrompre par des intérêts extérieurs (Chambas, 1994 cité dans Grunberg, 1998). En effet, les difficultés auxquelles se heurte l'État peuvent donner l'impression qu'il est moins efficace à recouvrer l'impôt et donc encourager l'évasion fiscale. De plus, la baisse des recettes du secteur public, qui se répercute sur les salaires de la fonction publique et

affaiblit la sécurité de l'emploi peut inciter elle aussi les fonctionnaires à se laisser corrompre et accorder un traitement fiscal favorable en échange d'un pot-de-vin.

2. Évolution de la structure des dépenses publiques

86. Dans toutes les régions du monde, à l'exception peut-être de l'Asie du Sud, la tendance du secteur public à prendre de plus en plus de poids par rapport au revenu national s'est interrompue depuis le milieu des années 80 (World Bank, 1997). Les dépenses publiques ont augmenté marginalement dans les pays de l'OCDE et dans l'Afrique subsaharienne, et sont tombées par rapport au PIB au Moyen-Orient et en Amérique latine, tout en restant plus ou moins constantes en Asie de l'Est. Dans les pays en développement considérés dans leur ensemble, elles ont légèrement fléchi.

87. En Afrique et en Amérique latine, bon nombre de gouvernements qui avaient réuni des financements extérieurs se sont trouvés confrontés à des déficits budgétaires insoutenables du fait de l'augmentation des taux d'intérêt prévalant sur les marchés internationaux à la fin des années 70. Tout au long des années 80, les niveaux des dépenses publiques dans ces pays ont généralement baissé de manière appréciable en termes absolus même s'ils sont restés relativement stables par rapport au revenu national, en recul du fait de la récession. Par ailleurs, les dépenses publiques consacrées à la consommation et aux investissements ont baissé plus vite que le budget global en raison de la proportion croissante des paiements au titre du service de la dette dans le montant total des dépenses publiques dans ces régions, et toutes les autres régions d'ailleurs. Il s'en est également suivi une réduction des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation dans le montant total du budget de l'État, et par voie de conséquence, une réduction plus grande encore par rapport au revenu national (Grosh, 1990, p. 66). Bien entendu, dans les nombreux pays qui connaissent une croissance démographique rapide, la baisse de ces dépenses par habitant a été encore plus prononcée.

88. Dans le climat récessif difficile des années 80, la plupart des gouvernements des pays en développement ont choisi de réduire les investissements en premier plutôt que de réduire les dépenses courantes afférentes aux services et aux mesures d'appui social. Toutefois, les coupures ont inexorablement entraîné la détérioration de l'infrastructure existante des programmes sociaux. La situation a été aggravée par les réductions intervenues par la suite dans les dépenses courantes, les possibilités de compression dans les secteurs prêtant moins à controverse politique étant épuisées[82]. Dès le début des années 90, il est devenu apparent que les coûts sociaux de l'ajustement étaient élevés et qu'ils étaient supportés disproportionnellement par les segments les plus vulnérables de la population. L'un après l'autre, les pays ont mis en évidence les effets négatifs qui en résultaient pour les pauvres, notamment les femmes appartenant à des ménages pauvres[83].

3. Macroéconomie de l'ajustement structurel et les femmes

[82] Proportionnellement, le niveau des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation semble s'être stabilisé à des niveaux comparables dans différentes régions du monde en développement (à environ 3,4 % du PIB pour l'éducation et 3,7 % du PIB pour la santé dans tous les pays en développement, en moyenne pour 1988-1990). Dans les pays dont les revenus sont les plus faibles, les chiffres sont inférieurs : 2,8 % pour l'éducation et 2,4 % pour la santé (Van Adams et Hartnett, 1996, citant le PNUD, 1993).

[83] Dans le contexte de l'ajustement structurel, les effets négatifs de la réduction des dépenses sociales sur le bien-être des femmes ont été largement prouvés (voir section suivante). Toutefois, on s'interroge sur la mesure dans laquelle ces effets négatifs sont généralisés et marqués (Banque mondiale, 1999). En effet, on constate que la part des dépenses publiques dans le revenu national s'est stabilisée à un niveau record dans la plupart des pays en développement dans les années 80, ce qui donnerait à penser qu'elles étaient excessives dès le départ. Par ailleurs, on fait valoir que les réductions des dépenses sociales n'ont pas nécessairement abaissé les niveaux d'éducation et de services de santé offerts à la population de nombreux pays.

89. Confrontés aux graves difficultés de leur balance des paiements, de nombreux pays en développement ont été contraints dans les années 80 d'adopter des politiques d'ajustement structurel et de stabilisation macroéconomique. À cette fin, ils ont, d'une part, appliqué des mesures d'austérité à court terme pour contenir la demande totale de manière à freiner l'inflation et endiguer le déficit budgétaire et le déficit courant, et, de l'autre, mis en oeuvre des politiques à long terme visant à libéraliser les échanges, à déréglementer et privatiser.

90. À en croire les partisans de ces politiques, quel que soit le choc initial à l'origine du déséquilibre macroéconomique, les crises de la balance des paiements signifient pour ainsi dire invariablement que la demande de *biens commercialisables*[84] dépasse l'offre. La solution consiste alors à renforcer la production de ces biens et à en réduire la consommation. Il est fait valoir que le système de marché, livré à ses propres forces, entraînerait ce résultat de lui-même : autrement dit, les marchés peuvent résoudre le problème et d'ailleurs ils le résoudront, à condition qu'ils soient assez souples. Ainsi, l'objectif d'ensemble de l'ajustement structurel est d'améliorer la capacité d'ajustement du système de marché en éliminant les contraintes et les rigidités structurelles et institutionnelles qui l'entravent.

91. Habituellement, c'est l'intervention de l'État dans l'économie qui est contestée. Par exemple, les programmes de l'État, tels que les soutiens des prix, les paiements de transferts et les mesures visant à protéger le commerce international font l'objet de critiques parce qu'ils entraînent d'importants déficits budgétaires qui alimentent l'inflation et qu'ils entravent la fonction de répartition du système de marché en contribuant à une distorsion des prix relatifs.

92. Les pays aux prises avec la crise de la dette au cours des années 80 ont été dans l'obligation de prêter l'oreille à ces considérations avant de pouvoir accéder à l'aide financière internationale dont ils avaient désespérément besoin. Afin d'améliorer l'efficacité, les pays, l'un après l'autre, ont réduit considérablement les soutiens des prix, les investissements dans l'infrastructure et, en fin de compte, les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux services publics. Les échanges extérieurs et les marchés de capitaux ont été libéralisés et les entreprises publiques, privatisées. Les nouvelles politiques ont eu des effets négatifs immédiats sur le bien-être des pauvres, notamment les femmes appartenant à des ménages pauvres. Elles ont généralement eu pour résultat de transférer les coûts sociétaux de la reproduction et de l'entretien de la main-d'oeuvre vers un domaine où ils n'étaient plus perceptibles, sauf à travers la charge de travail assumée par les femmes. Les femmes et les pauvres ont été contraints de se contenter d'un budget familial bien diminué pour faire face à leurs besoins et aux besoins de leurs familles. On a constaté une augmentation notable des effectifs de la main-d'oeuvre féminine, souvent dans le secteur non structuré où les femmes travaillent dans des conditions précaires et de plus en plus mauvaises. Le travail de ces femmes est venu s'ajouter aux tâches domestiques non rémunérées dont elles s'acquittaient face à la baisse des revenus. Autrement dit, ce sont les femmes qui ont absorbé le choc de l'ajustement en travaillant de plus longues heures et plus durement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ménage. Leur bien-être en a souffert car leur santé physique et mentale s'est ressentie du surcroît de travail qu'elles assumaient[85]. Dans certains cas, les femmes ont réagi à l'ajustement structurel en s'organisant et créant leurs propres réseaux de survie (voir encadré V.1).

93. Les politiques d'ajustement structurel étaient motivées par un souci d'augmenter l'efficacité; il se pourrait bien toutefois qu'elles aient été la cause d'une inefficacité accrue mais occultée par l'invisibilité du travail domestique non rémunéré. Par exemple, les mesures de rationalisation du secteur de la santé qui imposent une redevance aux usagers raccourcissent certes les séjours en hôpital, mais peuvent ne pas augmenter l'efficacité si elles allongent la période de convalescence chez soi et accroissent les dépenses de dispensateurs de soins non rémunérés (non monétarisés). De même, les autorités sanitaires peuvent

[84] Il s'agit de biens qui peuvent être achetés ou vendus sur les marchés internationaux.

[85] Pour les effets négatifs de l'ajustement structurel sur le bien-être des femmes, voir Standing (1989), Elson (1991a; 1991b), Moser (1992; 1996; 1998), Beneria et Roldan (1987), Sen (1991), Beneria et Feldman (1992), Afshar et Dennis (1992), Bakker (1994), Sparr (1994), Cagatay et Ozler (1995), Gonzalez de la Rocha (1994), Floro (1995). Pour une bibliographie plus complète, voir Afshar et Dennis (1992).

décider qu'il est plus rentable d'implanter un nouvel hôpital en dehors de la ville, mais, sur le plan social, il pourrait s'avérer plus efficace d'implanter l'hôpital au centre de la ville si le temps que les malades et leurs visiteurs consacrent aux allers et venues est pris en compte. Dans le cas de la macroéconomie, le problème est similaire. Il ne sera pas possible d'évaluer le véritable impact des politiques sur l'efficacité au niveau macroéconomique aussi longtemps que le secteur non rémunéré demeurera invisible dans le compte du revenu national[86].

[86] Pour déterminer si les programmes d'ajustement ont réussi à accroître l'efficacité d'ensemble de l'économie, la Banque mondiale se fonde sur les statistiques du coefficient marginal de capital. Tout abaissement de ce coefficient est interprété comme signifiant que l'efficacité d'ensemble de l'économie s'est améliorée. Toutefois, les statistiques relatives au coefficient de capital marginal sont généralement calculées à partir de données qui ne tiennent pas compte du travail non rémunéré. De ce fait, étant donné que le secteur de la reproduction est invisible, une chute de ce coefficient pourrait tout simplement cacher une inefficacité croissante (Elson, 1995).

Encadré V.I

Cantines populaires de Lima

Pour faire face à la restructuration économique et à la pauvreté urbaine, les femmes de Lima se sont organisées entre elles et ont créé leurs propres réseaux de survie. Par exemple, les femmes à faible revenu appartenant à la Federacion de Comedores Populares Autogestionarios (FCPA) (Fédération des cantines populaires indépendantes) se réunissent tous les jours dans les cantines de leur quartier pour essayer de nourrir leur famille collectivement. Dans tout Lima, 2 000 cantines sont fréquentées par 40 000 femmes, qui se succèdent à la tête des établissements, recueillent les cotisations, procèdent aux achats et préparent les repas.

Les cantines populaires ont été créées par un réseau de femmes militantes. Lorsque les premières cantines ont été constituées au début des années 80 pour faire face à l'impact des programmes d'ajustement structurel, elles étaient principalement gérées par des migrantes rurales d'âge mûr. À la suite des restrictions croissantes auxquelles ont donné lieu les nouvelles politiques d'ajustement dans les années 80, le nombre des cantines est passé de 700 à 1 000. Dès 1990, des femmes plus jeunes, tombées récemment dans la pauvreté, ont commencé à faire partie des cantines.

En 1988, les cantines ont acquis la personnalité juridique et ont été organisées en fédérations et en confédérations. Une fédération telle que la FCPA représente le mouvement auprès des organes gouvernementaux, effectue les achats en gros et organise les activités de microentreprise. Elle permet de considérer les femmes et leur participation à la collectivité sous un angle plus large qu'auparavant. Certaines cantines bénéficient d'un appui de l'Église catholique ou de partis politiques; d'autres sont plus autonomes.

Les femmes participent souvent à ces organisations par nécessité économique mais une fois qu'elles sont entrées dans un cadre organisationnel, elles aussi commencent à se mobiliser sur des questions politiques et sociales, elles participent à la prise de décisions au niveau communautaire et interviennent auprès des autorités locales, des communautés religieuses, des mouvements sociaux urbains et du secteur privé.

Source : Lind, 1997.

VI. Conclusion et cadre d'action pour la parité entre les sexes

94. L'inquiétude internationale que suscitaient les effets négatifs de l'ajustement économique sur le bien-être des femmes a incité l'Assemblée générale[87] à prier le Secrétaire général d'étudier les effets des tendances et politiques existantes sur la situation économique et sociale des femmes dans son ensemble. Il devait notamment accorder une attention particulière a) aux difficultés auxquelles se heurtaient les femmes dans la population active et b) aux répercussions des compressions du budget des services sociaux sur les possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation, de santé et de soins aux enfants.

95. Élaborée en réponse à cette demande, l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1999* vise à rendre compte des tendances récentes du marché mondial de l'emploi dans le contexte de la mondialisation et notamment des transformations du monde du travail en termes de parité entre les sexes. Ses conclusions sont les suivantes :

a) Depuis 20 ans, les femmes n'ont jamais été aussi nombreuses à occuper un emploi salarié bien qu'elles aient généralement des conditions d'emploi inférieures à celles des hommes;

b) Les femmes et notamment les femmes pauvres ont supporté de façon disproportionnée le coût de l'ajustement économique;

c) La réduction des budgets sociaux semble avoir imposé une charge supplémentaire aux familles et aux femmes, notamment dans les pays en développement.

96. On peut difficilement généraliser à propos de la mondialisation, et en particulier de ses répercussions positives ou négatives sur l'égalité entre les sexes en général. Les forces libérées par la mondialisation ont ouvert de nouveaux horizons qui peuvent soit contribuer à renforcer le pouvoir des femmes, soit créer des conditions économiques hostiles à l'égalité entre les sexes, conduisant notamment à une plus grande instabilité économique, précarité de l'emploi et probabilité de perte des moyens de subsistance.

97. Après un bref tour d'horizon des tendances récentes du marché du travail telles qu'elles sont décrites dans les chapitres qui précèdent, on trouvera ci-après a) une évaluation des répercussions éventuelles de ces tendances sur les relations entre les sexes et b) une étude des moyens de rendre les politiques économiques plus soucieuses d'équité entre les sexes pour réduire au minimum les effets négatifs de la mondialisation tout en renforçant ses avantages.

A. Résumé de l'étude des tendances du marché du travail

98. Depuis les années 80, la croissance du travail féminin a été beaucoup plus importante que celle des hommes partout dans le monde sauf en Afrique. Dans les pays développés, les emplois manuels peu qualifiés, généralement réservés aux hommes, de l'industrie manufacturière disparaissent rapidement. Les emplois de moins en moins nombreux, mais toujours dominés par les hommes, de l'industrie manufacturière exigent de plus en plus de compétences. Depuis 20 ans, l'emploi a surtout progressé dans le secteur des services, dominé par les femmes, d'où une forte croissance de l'emploi féminin (voir chap. III). Autre tendance qui est allée en s'accentuant au cours des années 90, celle de la polarisation des emplois, tant dans le secteur manufacturier que dans celui, en expansion, des services, en termes de compétences requises. Certains des emplois proposés dans le secteur des services, notamment dans les domaines de l'information et de la connaissance, exigent des compétences très spécialisées, alors que le reste se concentre dans des branches employant une main-d'oeuvre nombreuse, peu qualifiée et mal rémunérée. Enfin, les emplois à temps partiel et les autres formes de travail intermittent, notamment dans les branches

[87] Résolution 49/161.

les moins bien rémunérées du secteur des services, sont en grande partie à l'origine de l'accroissement de l'emploi féminin dans le secteur des services (chap. III.B).

99. Dans les pays en développement, ce qui caractérise l'emploi féminin c'est le fait que la majorité des femmes travaillent toujours pour l'agriculture. Dans les pays en développement en tant que groupe, le pourcentage de la population active employée dans l'agriculture – qui reste supérieur à 50 % contre environ 70 % en 1965 – n'a cessé de décroître très rapidement ces 20 dernières années. Toutefois, comme on l'a vu au chapitre IV, dans certaines régions, les hommes se détournent de l'agriculture plus vite que les femmes, d'où une concentration relative des femmes dans ce secteur. Cette tendance semble être plus marquée dans les pays où le revenu par habitant a stagné ou diminué au cours des deux dernières décennies. L'accroissement quasiuniversel du nombre de femmes employées dans le secteur non agricole, notamment dans les pays à forte croissance qui ont connu une industrialisation rapide ces dernières années, est une autre tendance importante à mentionner.

100. Dans les pays en voie d'industrialisation tournés vers l'exportation qui composent pour l'essentiel le groupe des pays à forte croissance, l'orientation de la production manufacturière vers le secteur des exportations a été généralement associée à une augmentation de l'emploi féminin (chap. II.A). Cependant, on tend de plus en plus à penser que les effets bénéfiques de la mondialisation sur l'emploi des femmes se sont atténués tout du moins dans l'économie structurée et ceci peut-être dès la fin des années 80. Deux facteurs semblent avoir joué : le premier, dans de nombreux pays à revenu intermédiaire ou à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, concerne la demande de main-d'oeuvre qui a évolué vers des emplois exigeant des compétences relativement spécialisées dans le secteur manufacturier; tandis que la croissance de l'emploi dans des secteurs faisant traditionnellement appel à un personnel peu qualifié, tels que le textile et la confection, et employant surtout des femmes a diminué. Le second facteur, qui concerne tous les pays en développement, vient du fait que le secteur non structuré joue un rôle croissant dans la création d'emplois, notamment pour les femmes (chap. III.B). D'après certains observateurs, cette importance grandissante du secteur non structuré pourrait n'être qu'un effet d'optique et n'être due en fait qu'à l'amélioration des méthodes de suivi et des moyens de mesure des formes d'emploi non structuré. Toutefois, tous les experts s'accordent à dire qu'il existe un nouveau secteur non structuré extrêmement dynamique dans le monde en développement qui est en train de naître sous l'effet de l'apparition de nouvelles formes d'échange liées à la mondialisation et au progrès technologique.

B. Répercussions sur les relations entre les sexes

101. Si l'on considère les répercussions de ces nouvelles tendances sur l'égalité entre les sexes, il n'est pas surprenant qu'étant donné sa croissance rapide, la participation des femmes à l'emploi rémunéré ait suscité tant de débats. Les deux grandes questions de ces premiers débats étaient les suivantes : Étant plus nombreuses à travailler, les femmes gagneraient-elles en autonomie et verraient-elles leur statut s'améliorer, ce qui accroîtrait leur influence au sein de leur ménage, ou bien leur accès à l'emploi rémunéré continuerait-il de se faire dans des conditions inférieures à celles des hommes? On craignait que la répartition inégale des tâches ménagères et la position marginale occupée par les femmes dans le monde du travail ne contribuent qu'à se renforcer et que de ce fait le salaire des femmes ne soit considéré que comme un revenu d'appoint pour la famille. Si la responsabilité des tâches ménagères et des soins aux enfants continuait d'incomber au premier chef aux femmes, l'accroissement de l'emploi féminin n'aurait alors pour effet que de condamner en définitive ces dernières à une double journée de travail.

102. Bien que ces questions continuent de se poser dans les débats des décideurs actuels, les prémices de ces débats n'en ont pas moins commencé à évoluer. Il est généralement admis que le salaire et les conditions de travail des femmes sont encore largement inférieurs à ceux des hommes presque partout dans le monde, même si l'on tient compte des différences entre les sexes en termes de niveau d'instruction, de compétences professionnelles et d'expérience professionnelle. Là où l'accord ne se fait plus, c'est sur la question de savoir si ces inégalités entre les sexes ont été corrigées ces dernières années, où et comment,

et quelle interprétation peut être donnée à ce phénomène. Les recherches faisant état d'une réduction du fossé entre les sexes aux États-Unis et dans d'autres pays développés depuis 1985 semblent sérieuses et acceptées par la majorité (voir chap. II.C)[88]. De même, il semble admis que la ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes n'est généralement plus aussi marquée dans le monde entier depuis 15 ans. En revanche, les résultats des recherches menées dans les pays en développement pour savoir si les écarts de rémunération entre les sexes se sont accentués ou atténués sont contradictoires et ne sont même pas unanimes à décréter qu'il y a eu une amélioration dans ce domaine.

103. Comme dans l'histoire bien connue du verre à moitié plein ou à moitié vide, les tendances elles-mêmes se prêtent à deux interprétations très différentes. D'après la première de ces interprétations, la mondialisation et les processus qui lui sont associés tels que l'intensification de la concurrence, la restructuration économique, la libéralisation des marchés du travail et l'accélération potentielle de la croissance économique ont en règle générale un effet positif en ce qu'ils conduisent à une réduction des inégalités entre les sexes dans le monde du travail. Ce point de vue repose sur deux considérations : a) la discrimination entre les sexes est la principale cause des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes qui ne peuvent pas être expliqués statistiquement par des différences en termes de niveau d'instruction, de compétences et d'expérience professionnelle entre les hommes et les femmes; b) la discrimination a un coût économique pour les employeurs. Compte tenu de ces considérations et en raison du durcissement de la concurrence (provoqué par la mondialisation et la libéralisation des marchés du travail), les employeurs auront de plus en plus de mal à justifier financièrement une telle discrimination. En revanche, lorsque la concurrence ne joue pas, les entreprises, par inertie ou pour d'autres raisons, ne profiteront pas des avantages qu'elles pourraient retirer de l'élimination de la discrimination, entre les sexes par exemple, dans leurs opérations. Ainsi, de ce point de vue, encourager la concurrence en minimisant le rôle des réglementations et des institutions ayant pour but de protéger les marchés du travail contribue non seulement à améliorer la rentabilité économique mais aussi à rétablir la situation au profit des exclus de longue date tels que les femmes et les minorités.

104. L'autre point de vue avancé est au contraire que la libéralisation et l'assouplissement du marché du travail ne sont qu'un moyen pour les entreprises d'être mieux à même de survivre, dans un monde où la concurrence fait de plus en plus rage, en réduisant leurs charges fiscales relatives et leurs coûts salariaux. Le coût de l'ajustement économique et du changement est alors supporté par les plus vulnérables, ceux qui ne peuvent offrir qu'une faible résistance. De ce point de vue, les recherches faisant état d'une réduction des écarts de rémunération entre les sexes dans certains pays développés sont davantage le signe d'une détérioration des conditions d'emploi des hommes que d'une amélioration de la position des femmes dans le monde du travail. En clair, elles mettent en évidence une égalisation vers le bas entre les hommes et les femmes. La croissance générale de l'emploi féminin peut elle-même être expliquée par la détérioration du bien-être des populations dans la mesure où, très souvent, elle résulte du «bradage» de la force de travail des femmes, qui sont de plus en plus souvent forcées de subvenir aux besoins de leur famille du fait de la baisse des revenus des hommes. Envisagés sous cet angle, l'intégration économique mondiale et l'assouplissement du marché du travail ont en fait contribué à accentuer la pauvreté et les inégalités tant à l'intérieur des pays qu'entre les nations et, partant, à accroître l'instabilité économique et la précarité des revenus des plus démunis. Même les pays que l'on citait il y a peu de temps encore en exemple pour vanter les succès de la mondialisation se sont avérés être très vulnérables face aux crises économiques d'origine extérieure. On a avancé que les femmes qui vivent dans la pauvreté sont généralement les premières victimes de ces crises car la famille est le dernier – et, dans de nombreux pays en développement, le seul – refuge des laissés pour compte du développement économique en pleine mutation.

105. Autre différence entre les débats d'alors et ceux d'aujourd'hui : l'accent mis désormais sur l'importance du renforcement du pouvoir des femmes pour la réalisation de progrès durables sur la voie

[88] Dans d'autres pays développés, comme le Japon, ce fossé s'est toutefois creusé. En Europe, les chercheurs ne sont pas tous du même avis.

de l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi. Il reste encore à savoir si la nouvelle économie de marché contribue effectivement au renforcement du pouvoir des femmes et, si oui, comment. Ceux qui envisagent avec optimisme l'intensification des relations de marché avancent que le développement du secteur privé a ouvert de nouveaux horizons aux activités des entreprises qui contribuent à renforcer le pouvoir des femmes. Les sceptiques, eux, estiment que le renforcement du pouvoir des femmes se fait par l'intermédiaire des réseaux sociaux que les femmes se créent lorsqu'elles ont une activité salariée, que ce soit dans le secteur structuré ou non structuré[89]. Ils doutent que la croissance de l'emploi féminin puisse à elle seule avoir un effet libérateur sur les femmes car elle pourrait très bien donner naissance à de nouvelles formes de subordinations des sexes sur le lieu du travail alors que ce type de relations est en train de disparaître au sein des ménages. Cela dit, ils insistent sur le fait que, dans certaines conditions, on peut, en offrant aux femmes la possibilité de s'organiser et de participer davantage à la vie active, faire un premier pas important sur la voie du renforcement du pouvoir féminin, qui pourrait être à l'origine d'améliorations durables dans les relations entre les sexes tant au sein des ménages que dans la société.

106. Fait plus inquiétant, on fait également remarquer que la charge plus lourde qui pèse sur les ménages de nombreux pays en développement a donné naissance à des stratégies de survie potentiellement destructrices. Pour faire face à l'érosion de leurs bases de ressources, les ménages ont dû se tourner vers toutes sortes d'activités économiques des moins durables et plus aléatoires. Ainsi, certaines stratégies de survie (comme celle qui consiste à retirer les enfants de l'école pour les faire contribuer au budget familial), tout en étant utiles à court terme pour réduire l'insécurité du revenu familial, sont à long terme contraires aux intérêts des ménages. Par ailleurs, de ce point de vue, ces stratégies, souvent dictées par le besoin, accentuent les inégalités entre les sexes du fait que, dans leurs choix économiques, les ménages restent prisonniers des idées reçues de leur société sur les rôles respectifs des hommes et des femmes et préfèrent, de ce fait, investir le peu qu'ils ont dans l'éducation et la santé des garçons par exemple, car les mêmes ressources investies dans l'éducation des filles en vue d'un travail éventuel, rapportent beaucoup moins.

107. Enfin, le débat actuel a lieu à un moment où la mondialisation est en train de transformer l'environnement même dans lequel les pouvoirs publics poursuivent leurs politiques. L'un des grands objectifs des politiques actuelles doit être d'empêcher les pays de se livrer à une surenchère nourrie par leur main-d'oeuvre bon marché et leurs normes plus souples en matière d'emploi. Comme les flux commerciaux et les investissements avec tel ou tel pays dépendent de plus en plus des différences de coûts entre pays, les politiques nationales visant à améliorer les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles à appliquer. Alors qu'il faudrait renforcer la coordination des politiques et la coopération aux niveaux tant régional qu'international pour les raisons mentionnées au chapitre V, la capacité des États de faire face aux problèmes de leur société semble être entamée. Malgré ses répercussions bien souvent négatives sur le bien-être des femmes, ce phénomène a en fait coïncidé avec l'émergence de nouvelles possibilités pour le mouvement féminin. L'influence des organisations féminines, des organisations non gouvernementales et des autres acteurs de la société civile semble avoir grandi partout dans le monde au moment où la diffusion mondiale des technologies de l'information et de la communication a donné naissance à un nombre sans précédent de réseaux internationaux d'échanges directs avec les collectivités.

C. Vers un cadre d'action soucieux d'équité entre les sexes

108. Quand des choix sont à faire dans le domaine économique, l'une des règles cardinales à respecter est que les politiques adoptées devront s'attaquer aux racines du problème et non pas à ses manifestations. La plupart des préjugés sexistes qui ont cours dans le domaine économique viennent des inégalités entre

[89] Récemment, ces deux points de vue semblent s'être quelque peu rejoints à la lumière du succès des projets de microcrédit reposant sur la participation active et l'organisation des femmes rurales de certains pays de l'Asie du Sud.

les sexes existant au niveau des ménages et des attitudes et normes de la société. Ainsi, pour trouver des solutions à plus long terme, il faut s'attaquer aux causes profondes de ces inégalités. Les politiques et les législations sociales doivent avoir pour objectif notamment de créer des conditions qui favorisent l'égalité dans le partage des responsabilités en matière de procréation et de la prise de décisions au sein des ménages; et de faire disparaître les obstacles juridiques, institutionnels et culturels qui empêchent les femmes de participer à l'activité économique ou à la prise des décisions politiques ou les relèguent au second plan dans ces domaines[90].

109. Il ne faut pas pour autant renoncer à faire des choix économiques soucieux d'équité entre les sexes pour promouvoir l'accès des femmes aux ressources économiques, à l'éducation et à la formation professionnelle sur un pied d'égalité avec les hommes. Il ne faut pas oublier que l'égalité entre les sexes n'est pas qu'une fin en soi; elle est également un moyen de promouvoir le développement économique. Il a été amplement prouvé que les préjugés sexistes, les inégalités entre les sexes dans le domaine du travail, dans l'accès aux crédits, dans la répartition des richesses et du revenu, et dans la prise des décisions peuvent être autant d'obstacles à l'utilisation efficace et productive des ressources humaines pour répondre aux besoins de la population. D'après une estimation, la production totale pourrait augmenter considérablement s'il n'y avait plus de discrimination entre les sexes au niveau des choix professionnels et des rémunérations (Tzannatos, 1992). De même, il s'est avéré que les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation pouvaient avoir de graves répercussions sur la croissance économique (King et Hill, 1995). Certains chercheurs prédisent que les pays qui n'investissent pas suffisamment dans les femmes et ne font rien pour lutter contre les inégalités entre les sexes doivent en contrepartie s'attendre à voir leur croissance diminuer et leurs revenus baisser (Dollar et Gatti, 1999). Les politiques économiques soucieuses de parité entre les sexes qui encouragent l'égalité entre les hommes et les femmes favorisent donc aussi la croissance économique.

110. La mondialisation a eu des effets ambigus et parfois contradictoires sur l'égalité entre les sexes. Le grand problème des décideurs d'aujourd'hui est de savoir comment profiter des bons côtés de la mondialisation et éviter ses mauvais côtés. Par exemple, l'assouplissement de l'emploi peut s'avérer positif s'il incite les femmes à prendre un emploi salarié et favorise ainsi la mobilité de la main-d'oeuvre féminine et masculine, mais il peut également avoir pour effet de faire supporter les coûts de l'instabilité des marchés par les travailleurs, dans leur majorité des femmes, qui occupent des emplois précaires. De même, si l'on est aujourd'hui bien mieux préparé pour lutter contre les inégalités entre les sexes dans le domaine des ressources humaines grâce à la plus grande mobilité des capitaux et aux nouvelles technologies de l'information qui sont associées à la mondialisation, il ne faut pas oublier que la montée des inégalités et de la pauvreté due à la répartition inéquitable des coûts de l'ajustement a poussé de nombreux pays à se désintéresser massivement de leur potentiel humain, ce qui a eu des effets négatifs sur l'égalité entre les sexes.

111. Compte tenu de tous ces effets différents, il serait bon que les politiques économiques soient conçues en fonction des trois niveaux auxquels les différences entre les sexes influent sur le développement économique (voir introduction) : a) en encourageant la mobilité intersectorielle et géographique de la main-d'oeuvre pour mieux redistribuer la population active; b) en réduisant au minimum les coûts de l'ajustement; et c) en investissant dans les ressources humaines. Dans le contexte de la mondialisation, ces politiques pourraient toutefois devoir être aussi coordonnées aux niveaux tant macroéconomique qu'international.

[90] De plus en plus de pays interdisent la discrimination ou exigent l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans leur constitution et/ou leur code du travail nationaux. Les principes de base de l'égalité des travailleuses sont consacrés dans deux des sept conventions fondamentales de l'OIT : la Convention No 100 de 1951 concernant l'égalité de rémunération et la Convention No 111 de 1958 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ces deux conventions sont celles qui ont été le plus largement ratifiées (135 et 129 ratifications respectivement à la fin de 1997).

1. Renforcer l'égalité des sexes et la mobilité de la main-d'oeuvre

112. La mondialisation se caractérise par une diminution de la mobilité de la main-d'oeuvre. Ce phénomène touche particulièrement les femmes en raison de la persistance des disparités entre les sexes. En conséquence, les mesures correctives ci-après devraient être prises dans le cadre d'un programme de politiques sexospécifiques :

a) *Adopter des politiques et programmes d'égalité des chances pour atténuer la ségrégation des emplois fondée sur le sexe*. De telles mesures devraient aider les hommes à prendre des emplois habituellement réservés aux femmes et ces dernières à occuper des emplois revenant habituellement aux hommes. Les mesures volontaristes et les programmes d'égalité des chances, ainsi que les lois antidiscriminatoires, contribuent pour beaucoup à faire tomber les barrières fondées sur les stéréotypes sexuels. Il importe également d'assurer des services de garderie et d'accroître l'éducation et la formation des femmes dans des disciplines qui ne leur sont pas habituellement réservées. La formation préalable à l'emploi, la formation en cours d'emploi et le recyclage professionnel peuvent utilement renforcer l'aptitude à l'emploi et faciliter l'application des politiques d'égalité des chances;

b) *Adopter des politiques qui permettent de concilier travail et vie de famille*. Les femmes étant de plus en plus nombreuses à occuper un emploi salarié, il est devenu plus que jamais nécessaire d'adopter des mesures favorisant la vie de famille, y compris les congés pour raisons familiales et les congés pour prendre soin d'un parent. Les politiques devraient encourager les hommes et les femmes à partager équitablement les responsabilités relatives aux soins nécessaires pour assurer le bien-être de la famille;

c) *Fournir des services d'appui afin d'aider les femmes et les membres d'autres groupes cibles défavorisés à trouver et conserver un emploi*. Le fait que c'est aux femmes que revient au premier chef la responsabilité des tâches ménagères et des soins peut empêcher les intéressées d'intégrer pleinement le marché du travail. Des mesures devraient donc être prises pour encourager les employeurs à aider les travailleurs à s'acquitter de leurs obligations familiales, en proposant des services de crèche sur le lieu du travail, des services de soins ambulants et des programmes subventionnés de garderie pendant les vacances scolaires, entre autres possibilités. Les activités d'assistance et de coordination menées par les pouvoirs publics et des communautés renforcent souvent de façon essentielle les efforts déployés par les employeurs dans ces domaines;

d) Le plus souvent, on favorise la mobilité géographique pour corriger les déséquilibres concernant l'emplacement de l'offre et de la demande de travail. Toutefois, une telle assistance, qui peut prendre la forme d'annonces de vacance de poste, de renseignements réalistes sur les conditions de travail (notamment s'il s'agit d'emplois à l'étranger) et d'une aide active à la recherche d'un emploi, est surtout importante pour les femmes des zones rurales et pour celles qui envisagent de s'expatrier, car les intéressées ont en général un niveau d'études et d'accès à l'information inférieur à celui des hommes. Il faut aider les femmes qui s'apprêtent à partir travailler à l'étranger, y compris par des mesures les protégeant de toutes les formes d'exploitation et d'abus.

2. Alléger les coûts de l'ajustement en renforçant la sécurité de l'emploi

113. Le processus d'ajustement s'accompagne de coûts qui sont supportés de façon disproportionnée par les femmes. Des mesures doivent donc être mises en oeuvre pour atténuer ces coûts et renforcer la sécurité de l'emploi et des revenus des femmes et des familles, parmi lesquelles :

a) *Adopter des politiques permettant aux travailleuses de consolider les avantages qui découlent de leur accès croissant au travail salarié, en exerçant les droits fondamentaux des travailleurs* – liberté d'association et droit de ne pas faire l'objet de discrimination et de contrainte, conformément aux conventions internationales fondamentales de l'OIT. Les travailleurs du secteur des industries manufacturières intéressant l'exportation de nombreux pays en développement, et ceux des

zones franches industrielles, devraient jouir des mêmes droits du travail que les travailleurs employés dans les autres secteurs de l'économie nationale;

b) *Adopter des politiques visant à renforcer la stabilité de l'emploi*. L'un des moyens d'atteindre cet objectif est d'adopter des mesures obligeant les employeurs à accorder des avantages, calculés au prorata, aux travailleurs à temps partiel et aux travailleurs temporaires. Il faut également des mesures de protection sociale (comme l'assurance chômage) qui couvrent les travailleurs temporaires, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs du secteur non structuré et les travailleurs à domicile. Bien que particulièrement difficiles à instituer, ces mesures sont essentielles pour les travailleurs du secteur non structuré, qui forment la majeure partie des travailleurs ne bénéficiant d'aucune couverture sociale. Trois possibilités ont été envisagées à cet effet : a) plans de protection sociale (autofinancés) expressément conçus, b) fonds sociaux, et c) élargissement et réforme des plans de protection sociale du secteur structuré;

c) *Adopter des politiques qui répondent aux besoins des femmes surreprésentées dans le secteur non structuré*, en favorisant le travail indépendant, la création d'entreprise et les programmes d'appui aux petites entreprises destinés aux femmes. Dans certains cas, le travail indépendant et la création de petites entreprises peuvent remplacer avantageusement le travail salarié. Dans d'autres cas, il s'agit d'une solution de dernier recours. Différents organismes, comme les associations de producteurs et de travailleurs et les établissements de crédit pour petites entreprises, font beaucoup pour accroître la productivité et les revenus dans le secteur non structuré. Pour renforcer le niveau de vie des personnes employées dans ce secteur, les politiques devraient appuyer les efforts visant à mobiliser et former les femmes afin qu'elles mettent en place et exercent des activités de groupe, comme acheter, entretenir et gérer des installations de production communes et commercialiser la production;

d) *Renforcer les droits de propriété des femmes concernant la terre et d'autres biens, dans les pays les moins avancés en particulier*. Il faudrait adopter des mesures favorisant l'achat collectif de terres par des groupes locaux de femmes, ainsi que l'exécution d'autres programmes donnant à celles-ci un plus grand contrôle sur la terre. Par ailleurs, des dispositions doivent être prises pour appuyer les femmes qui veulent percevoir les gains de leur travail. Une mesure simple consisterait à établir un programme où les paiements relatifs aux cultures d'exportation seraient effectués par l'intermédiaire de centres d'achat locaux rétribuant chaque membre de la famille selon sa contribution, et non pas directement aux hommes.

3. Réduire les disparités entre les sexes et investir dans les ressources humaines

114. La mobilité accrue de la main-d'oeuvre, qui résulte de la flexibilisation de l'emploi, peut avoir pour effet de restreindre les mesures visant à encourager les entreprises à investir dans les ressources humaines. Prises ensemble, les entreprises profitent du perfectionnement des connaissances de la main-d'oeuvre, mais prises individuellement elles hésiteraient à investir dans la revalorisation d'une ressource si elles devaient ne pas en être l'unique bénéficiaire. S'ils ne peuvent pas attendre des travailleurs qu'ils restent longtemps à leur service, les employeurs seront moins enclins à investir dans leur personnel. Avec la libéralisation des marchés, les engagements pris (tant implicitement qu'explicitement) par les sociétés multinationales à l'égard de leurs employés diminuent, de même que la loyauté de ces derniers et la durée prévisible de leur engagement.

115. Les travailleuses semblent devoir être particulièrement défavorisées par cette évolution parce qu'elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois flexibles à forte rotation de main-d'oeuvre et que, bien souvent, les employeurs pensent qu'elles risquent davantage que les hommes de quitter leur emploi pour avoir des enfants, se marier et élever leurs enfants ou s'occuper d'autres membres de leur famille. Des mesures doivent donc être prises pour :

a) Encourager les entreprises à accroître la productivité en investissant dans les travailleurs plutôt qu'en réduisant les coûts;

b) Promouvoir l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux activités de formation et de recyclage.

116. On pourrait notamment envisager de : a) fixer des objectifs (quotas établis en pourcentage ou en nombre effectif) pour la participation des filles à différents types de programmes de formation, notamment en encourageant les intéressées à s'engager dans les filières scientifiques et techniques et en les aidant à briser les barrières existantes en matière d'emploi; b) prendre des mesures spéciales pour faciliter l'accès des travailleurs ayant charge de famille aux programmes de formation et de recyclage proposés sur le marché de l'emploi; c) faire preuve de souplesse dans la conception, l'organisation et le choix de l'emplacement des stages de formation et les services de garderie en tant que parties intégrantes de tels programmes; d) établir des liens plus solides entre les systèmes de formation et les marchés de l'emploi, de façon que les femmes acquièrent des compétences utilisables et mettre économiquement à profit leur formation; e) prendre des mesures ciblées pour former les travailleuses indépendantes à la direction d'entreprise; et f) favoriser l'accès aux emplois nouveaux faisant appel aux technologies nouvelles dans les secteurs de l'économie qui se développent le plus rapidement, ce qui permettrait plus efficacement d'assurer l'égalité des sexes que faciliter l'accès aux emplois traditionnellement réservés aux hommes dans les secteurs en perte de vitesse (ILO, 1998b).

4. Adopter des politiques macroéconomiques «égalisatrices»

117. Les économistes et les décideurs s'accordent à penser qu'aussi bien les objectifs que les instruments de politique macroéconomique sont indifférents aux sexospécificités. Cependant, certains économistes ont fait valoir que les politiques appliquées tout au long des années 80 dans les pays en développement, dans le cadre de l'ajustement structurel, ont touché différemment les hommes et les femmes (chap. V.C). De la même façon, dans les années 90, les politiques macroéconomiques ont provoqué une déviation déflationniste, avec des résultats inégaux en fonction des sexes (chap. V.A).

118. On admet par ailleurs que le rapport de cause à effet entre macro-économie et relations hommes-femmes pourrait aller dans les deux sens. Depuis que les féministes ont mis en évidence les effets sexistes des politiques macroéconomiques, la réflexion s'est axée sur les effets en retour des rapports hommes-femmes sur la macroéconomie. Les éléments théoriques sur lesquels s'appuient les nouvelles approches sexospécifiques de l'analyse macroéconomique peuvent se résumer en trois grandes propositions (Cagatay *et al.*, 1995) :

a) Les institutions sociales ne sont pas intrinsèquement sensibles à la notion de sexe, mais elles sont porteuses de préjugés sexistes qu'elles transmettent. De même, les «libres marchés», qui sont bâtis sur le modèle social, reflètent et renforcent les inégalités sexuelles;

b) Le coût du renouvellement et du maintien de la main-d'oeuvre dans une société donnée demeure invisible tant qu'on ne tient pas compte, dans l'activité économique, du travail non rémunéré lié à la reproduction. Il faut donc faire reconnaître le travail non rémunéré et redéfinir la notion économique de travail en conséquence;

c) Les rapports hommes-femmes jouent un rôle déterminant dans la division du travail et la répartition des tâches, des revenus, des richesses et des facteurs de production et ont ainsi d'importantes incidences macroéconomiques. Il s'ensuit que le comportement économique est lui aussi imprégné de sexisme.

119. Parce qu'elle ne remet pas en question la structure juridique et institutionnelle de l'économie, l'analyse macroéconomique classique ignore plus les disparités entre les sexes qu'elle ne contribue à les éliminer. Elle omet de prendre en compte les éléments sexistes de la législation relative au marché du travail, à la propriété et à la succession qui, tous, restreignent et déterminent l'activité économique des femmes.

120. La politique budgétaire est un bon exemple de la façon dont les politiques macroéconomiques doivent et peuvent être minutieusement examinées pour en définir les effets sexospécifiques (Elson, 1997b). Dans des pays aussi divers que l'Afrique du Sud, l'Australie, la Barbade, le Canada et le

Royaume-Uni, des documents et initiatives budgétaires intéressant les femmes ont été ou sont mis au point en tant qu'instruments permettant de faire en sorte que les politiques macroéconomiques et budgétaires tiennent compte des sexospécificités. On les utilise pour examiner et analyser les budgets et les comptes de dépenses nationaux afin de déterminer à quels groupes les politiques budgétaires profitent et si elles désavantagent les femmes, les pauvres ou d'autres groupes défavorisés. À terme, l'objectif de ces mesures est que l'économie politique tienne compte des besoins des groupes désavantagés et des femmes[91].

5. Créer un environnement porteur au niveau international

121. Comme on l'a vu plus haut, la volonté d'attirer des capitaux et la concurrence internationale peuvent brider les politiques macroéconomiques au niveau national. De la même façon, les courants de capitaux et d'échanges dans l'économie mondiale étant de plus en plus sensibles aux écarts de coût entre pays, il est peut-être devenu plus difficile de prendre des mesures visant à améliorer les normes du travail dans tel ou tel pays. Dans le contexte de la mondialisation, une plus grande coordination des politiques pourra être nécessaire au niveau international afin d'éviter que les pays libéralisent à qui mieux mieux pour attirer les courants d'échanges et de capitaux. En conséquence, pour être viables à long terme, les objectifs et mesures d'ordre macroéconomiques et concernant le marché du travail examinés ci-dessus doivent s'accompagner de l'adoption d'une série de mesures au niveau international, à savoir :

a) *Définir l'impact que les politiques commerciales peuvent avoir au-delà des intérêts du producteur et prévoir des mesures d'action sociale au sens large du terme.* L'impact sexospécifique est un élément bien défini et très important de l'impact social et du développement. Les mécanismes d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient donc prévoir l'examen des effets sexospécifiques des politiques commerciales existantes et envisagées;

b) *Appliquer universellement les normes fondamentales du travail*. Ces normes comprennent notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'élimination du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée par l'OIT en 1998, préconise l'établissement d'un mécanisme de suivi international pour aider chaque État à éliminer les obstacles qui entravent l'application des normes fondamentales du travail;

c) *Stabiliser les courants de capitaux pour prévenir une instabilité excessive et des perturbations économiques*. Sans entrer dans le détail des mesures à prendre dans ce domaine, puisque ce n'est pas l'objet de la présente étude, on indiquera que l'objectif général doit être de ralentir les flux de capitaux[92]. Une coordination internationale des réglementations relatives à ces courants permettrait en outre aux pays d'assouplir leurs politiques monétaires et fiscales, lesquelles profitent aux acteurs des marchés financiers internationaux mais ralentissent la croissance économique;

d) *Promouvoir la coopération internationale en vue de relancer la demande globale*. Cette mesure permettrait de redresser la tendance déflationniste des politiques macroéconomiques observée ces dernières années.

[91] Voir Budlender *et al.* (1998) et Elson (1997b); voir également les actes d'une conférence intitulée «Pro-poor, gender- and environment-sensitive budgets», organisée par le PNUD et UNIFEM en juin 1999, que l'on peut consulter sur le Web à l'adresse suivante : <http//www.undp.poverty/>.

[92] Pour un examen des différentes méthodes de stabilisation des flux de capitaux, voir Blecker (1999).

Références

Acevedo, L. D. A. (1990). Industrialization and employment: changes in the patterns of women's work in Puerto Rico. *World Development*, vol. 18, No. 2 (February), pp. 231-55.

Afshar, H., and C. Dennis (1992). Women and Adjustment Policies in the Third World. London: Macmillan.

Agarwal, B. (1994). *Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge: Cambridge University Press.

_____ (1995). Gender and command over poverty: a critical gap in economic analysis and policy in South Asia. In *Reader: Gender and Macro Economic Development*. I. Van Staveren, ed., in cooperation with D. Elson. Utrecht: University of Manchester and Oikos.

_____ (1997a). Editorial: re-sounding the alert — gender, resources and community action. *World Development*, vol. 25, No. 9 (September), pp. 1373-1380.

_____ (1997b). Gender, environment, and poverty interlinks: regional variations and temporal shifts in rural India, 1971-91. *World Development*, vol. 25, No. 1 (January), pp. 23-52.

Alarcon, D., and T. McKinley (1997). The sources of rising income inequality and polarization in Mexico from 1989 to 1994. Mimeo. University of Toronto, Centre for International Studies.

Alexandratos, N., ed. (1995). *World Agriculture: Towards 2010: An FAO Study*. Chichester, England: FAO and John Wiley and Sons Ltd.

Alunan, G. (1993). Abuses against Asian migrant women: a human rights issue. In *Women on the Move: Proceedings of the Workshop on Human Rights Abuses Against Immigrant and Refugee Women, 18 June 1993*. Vienna: Family Violence Prevention Fund.

Amin, S., I. Diamond, R. T. Naved and M. Newby (1998). Transition to adulthood of female garment factory workers in Bangladesh. *Studies in Family Planning*, vol. 29, No. 2 (June), pp. 185-200.

Anker, R. (1998). *Gender and Jobs: Sex Segregation of Occupations in the World*. Geneva: ILO.

Anker, R., M. E. Khan and R. B. Gupta (1987). Biases in measuring the labour force: results of a metho test survey in Uttar Pradesh, India. *International Labour Review*, vol. 126, No. 2 (March-April), pp. 151-67.

Anker, R., and H. Melkas (1998). *Gender Equality and Occupational Segregation in Nordic Labour Markets*. Geneva: ILO.

Antrobus, P. (1995). Structural adjustment: cure or curse? Implications for Caribbean development. In *Reader: Gender and Macro Economic Development*. I. Van Staveren, ed., in cooperation with D. Elson. Utrecht: University of Manchester and Oikos.

Baffes, J., and M. Gautam (1996). Price responsiveness, efficiency, and the impact of structural adjustment on Egyptian crop producers. *World Development*, vol. 24, No. 4 (April), pp. 765-771.

Bakker, I. (1994). *The Strategic Science: Gender and Economic Policy*. London: Zed Press.

Bank of Korea (1999). *Monthly Statistical Bulletin*, May 1999.

Barber, B. R. (1995). *Jihad vs. McWorld*. New York: Belantine Books.

Barrett, C. B. (1998). Immiserized growth in liberalized agriculture. *World Development*, vol. 26, No. 5 (May), pp. 743-753.

Barro, R. J., and J. W. Lee (1993). Losers and winners in economic growth. *Proceedings of the World Bank Annual Conference on Development Economics*. Washington, D.C.: World Bank.

Barsotti, E., and L. Lecchini (1995). The experience of Filipino female migrants in Italy. In United Nations, *International Migration Policies and the Status of Female Migrants: Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, San Miniato, Italy, 28-31 March 1990*. New York.

Becker, G. (1965). A theory of the allocation of time. *Economic Journal*, vol. 75, No. 299 (September), p. 493.

Bell, P. (1998). Gender and economic development in Thailand. In *Gender and Development in Southeast Asia*, Penny and John Van Esterik, eds. Proceedings of the twentieth meeting of the Canadian Council for Southeast Asian Studies. York University, October 18-20, 1991.

Beneria, L. (1979). Reproduction, production and the sexual division of labour. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 3, No. 3 (September), pp. 203-225.

_____ (1992). The Mexican debt crisis: restructuring the economy and the household, in *Unequal Burden: Economic Crises, Persistent Poverty and Women's Work*, L. Beneria and S. Feldman, eds. Boulder, Colorado: Westview Press.

_____ (1995). Toward a greater integration of gender in economics. *World Development*, vol. 23, No. 11 (November), pp. 1839-50.

Beneria, L., and A. Lind (1995). Engendering international trade: concepts, policy and action. Gender and Sustainable Development (GSD) Working Paper Series, No. 5. Ithaca: Cornell University.

Beneria, L., and M. Rordan (1987). The crossroads of class and gender: industrial homework, subcontracting and household dynamics in Mexico City. Chicago: Chicago University Press.

Beneria, L., and S. Feldman, eds. (1992). *Unequal Burden: Economic Crisis, Persistent Poverty, and Women's Work*. Boulder, Colorado: Westview Press.

Berik, G. (1995). Growth with gender inequity: manufacturing employment in Taiwan. Paper presented at the gender, adjustment, and macroeconomic models round-table discussion at the Allied Social Science Association meeting, Washington, D.C., January 1995.

Berry, A., and F. Stewart (1996). Market liberalization and income distribution: the experience of the 1890s. In *Global Development Fifty Years After Bretton Woods*, R. Culpeper, A. Berry and F. Stewart, eds. New York: St. Martin's Press.

Besley, T. (1995). Property rights and investment incentives: theory and evidence from Ghana. *Journal of Political Economy*, vol. 103, No. 5 (October), pp. 903-937.

Bhattacharya, D. (1997). Gender dimensions of labour market dynamics in the era of globalization: Bangladesh's experience in the apparel sector. Paper prepared for an internal workshop on gender sensitization, UNCTAD, 9 and 10 December 1997. Geneva.

Bhowmik, S., and R. Jhabvala (1996). Rural women manage their own producer co-operatives: Self Employed Women's Association (SEWA)/Banaskantha Women's Association in Western India. In *Speaking Out: Women's Economic Empowerment in South Asia*, M. Carr, M. Chen and R. Jhabvala, eds. London: IT Publications.

Biggs, T., and P. Srivastava (1996). *Structural Aspects of Manufacturing in Sub-Saharan Africa*. World Bank Discussion Paper, No. 346. Washington, D.C.: World Bank.

Birdsall, N., and R. Sabot (1991). *Unfair Advantage: Labour Market Discrimination in Developing Countries*. World Bank Regional and Sectoral Studies, Washington, D.C.: World Bank.

Black, S., and E. Brainerd (1999). Importing equality? — The effects of increased competition on the gender wage gap. Mimeo. Federal Reserve Bank of New York.

Blau, F. D. (1998). Trends in the well-being of American women, 1970-1995. *Journal of Economic Literature*, vol. 36, No. 1 (March), pp. 112-165.

Blecker, R. (1999). *Taming Global Capital*. Armonk, New York: M. E. Sharpe, Inc. for Economic Policy Institute.

Bluestone, B., and B. Harrison (1982). *The Deindustrializaton of America: Plant Closings, Community Abandonment, and the Dismantling of Basic Industry*. New York: Basic Books.

Boserup, E. (1970). *Woman's Role in Economic Development*. New York: St. Martin's Press.

Brofenbrenner, K. (1998). Final report: the effects of plant closing or threat of plant closing on the right of workers to organize. Cornell University, submitted to the Labor Secretariat of the North American Commission for Labor Cooperation.

Butchemann, C., and S. Quack (1989). «Bridges» or «traps»? — Non-standard employment in the Federated Republic of Germany. In *Precarious Jobs in Labour Market Regulation: The Growth of Atypical Employment In Western Europe*, G. Rodgers and J. Rodgers, eds. Geneva: ILO.

Buckley, G. (1997). Microfinance in Africa: is it either the problem or the solution? *World Development*, vol. 25, No. 7 (July), pp. 1081-1093.

Budlender, D., R. Sharp and K. Allen (1998). *How to Do a Gender-Sensitive Budget Analysis: Contemporary Research and Practice*. Canberra and London: Australian Agency for International Development and Commonwealth Secretariat, 1998.

Bullock, S. (1994). *Women and Work*. London and New Jersey: Zed Press.

Buvinic, M., M. A. Lycette and W. P. McGreevey, eds. (1983). *Women and Poverty in the Third World*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Cagatay, N., and S. Ozler (1995). Feminization of the labor force: the effects of long-term development and structural adjustment, *World Development*, vol. 23, No. 11 (November), pp. 1883-1894.

Cagatay, N. (1996). Trade and gender in issues of concern. Asian and Pacific developing economies and the first WTO Ministerial Conference. ESCAP Studies in Trade and Investment, No. 22. Jakarta: UNDP.

Cagatay, N., D. Elson and C. Grown (1995). Introduction to special issue on gender, adjustment and macroeconomics. *World Development*, vol. 23, No. 11 (November).

Carletto, C. (1998). Household food security and the role of women: IFAD's experience in Guatemala. Staff Working Paper on Household Food Security and Gender, No. 3. Rome: IFAD.

Carmody, P. (1997). Neoclassical practice and the collapse of industry in Zimbabwe: the cases of textiles, clothing, and footwear. Department of Geography, University of Vermont.

Castells, M., A. Portes and L. A. Benton (1989). *Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Castells, M. (1993). The informational economy and the new international division of labor. In *The New Global Economy in the Information Age*, M. Carnoy, et al., eds. University Park, Pennsylvania: Pennsylvania State University Press.

Chambas, G. (1994). *Fiscalité et développement en Afrique subsaharienne*. Paris: Economica.

Charmes, J. (1998a). Contribution of women working in the informal sector in Africa: a case study. Paper prepared for the United Nations Statistics Division umbrella gender statistics programme and presented at a meeting of the Statistical Commission's Delhi Group on Informal Sector Statistics, Ankara, 28-30 April 1998.

Charmes J. (1998b). A follow-up survey of microenterprises in West Africa. Paper presented at a conference on the theme «Enterprise in Africa: between poverty and growth», Edinburgh, 26 and 27 May.

Chen, M., J. Sebstad and L. O'Connell (1998). Counting the invisible workforce: the case of homebased workers. *World Development*, forthcoming volume.

Christerson, B., and R. P. Appelbaum (1995). Global and local subcontracting: space, ethnicity and the organization of apparel production. *World Development*, vol. 23, No. 8 (August), pp. 1363-1374.

Collins, J. (1995). Gender and cheap labour in agriculture. In *Food and Agrarian Orders in the World Economy*, P. McMichael, ed. Westport, Connecticut: Greenwood Press.

Commander, S., ed. (1989). *Structural Adjustment and Agriculture: Theory and Practice in Africa and Latin America*. London: James Currey.

Cornia, G., R. Jolly and F. Stewart, eds. (1987). *Adjustment with a Human Face*, two volumes. Oxford: Clarendon Press.

Cottam, H. (1993). Women in microenterprise: productive empowerment or the feminization of poverty — a case study of the Dominican Republic. Unpublished paper.

D'Intignano, B. M. (1999). *Egalité entre femmes et hommes: aspect economiques*. Paris: La documentation française.

Daeren, L. (1998). Cuestiones en género en la industria maquiladora en America central y Republica Dominicana. Paper presented to an ILO subregional tripartite meeting, San José, Costa Rica, 25-28 November 1997. Cited in ILO, 1998, *Social and Labour Issues in Export Processing Zones*. Geneva: ILO.

Daniels, L. (1999). The role of small enterprises in the household and national economy in Kenya: A significant contribution or a last resort? *World Development*, vol. 27, No. 1 (January), pp. 55-65.

De Jeu, B. (1998). Contribution of the informal sector to the employment and value added in selected countries. Paper prepared for the second meeting of the Statistical Commission's Expert Group on Informal Sector Statistics, Ankara, 28-30 April 1998.

De Soto, H. (1986). *El Otro Sendero*. Lima: Editorial El Barranco.

Dean, J. (1991). Sex-segregated employment, wage inequality, and labor-intensive production: a study of 33 United States manufacturing industries. *Review of Radical Political Economics*, vol. 23, Nos. 3 and 4 (Fall-Winter), pp. 244-68.

Deere, C. D., and León M. (1997). Women, land rights and the Latin American counter-reforms. Paper prepared for presentation at the Twentieth International Congress of the Latin American Studies Association, Guadalajara, Mexico, 17-19 April 1997.

Development Research Insights (1998). Gone with the flow? — Are free capital bonanzas good for development? Institute of Development Studies, Issue 26 (ID21). Brighton: University of Sussex, June 1998.

Dey-Abbas, J. (1992). Gender asymmetries in intrahousehold resource allocation in sub-Saharan Africa: some policy implications for land and labor productivity. In *Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries: Models, Methods and Policy*, L. Hadaad, J. Hoddinott and H. Alderman, eds. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Dollar, D., and R. Gatti (1999). Gender inequality, income and growth: are good times good for women? Policy Research Report on Gender and Development. Working Paper Series, No. 1. Washington, D.C.: World Bank.

Donahue, T. R. (1994). International labour standards: the perspective of labour. In *International Labour Standards and Global Economic Integration: Proceedings of a Symposium*. Washington, D.C.: United States Department of Labor.

Dujon, V. (1997). Communal property and land markets: agricultural development policy in Saint Lucia. *World Development*, vol. 25, No. 9 (September), pp. 1529-1540.

Duncan, A., and J. Howell (1992). *Structural Adjustment and the African Farmer*. London: James Currey.

Eatwell, J. (1996). International capital liberalization: the impact on world development. CEPA Working Paper Series I, Working Paper No. 1.

Eelens, F. (1995). Migration of Sri Lankan women to western Asia. In United Nations, *International Migration Policies and the Status of Female Migrants: Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International*

Migration Policies and the Status of Female Migrants, San Miniato, Italy, 28-31 March 1990. New York.

Eichengreen, B., and M. Mussa. (1998). Capital account liberalization and the IMF. *Finance and Development*, vol. 35, No. 4 (December), pp. 16-19.

Elson, D. (1991a). «Male bias in the development process: an overview». In *Male Bias In The Development Process*, D. Elson, ed. Manchester: Manchester University Press.

_____ (1991b). «Male bias in the development process: the case of structural adjustment.»In *Male Bias In The Development Process*, D. Elson, ed. Manchester: Manchester University Press.

_____ (1995). Gender awareness in modelling structural adjustment. *World Development*, vol. 23, No. 11 (November), pp. 1851-1868.

_____ (1997a). Gender and macroeconomic policy. In *Gender and Development*, No. 2 (Summer), pp. 12-14.

_____ (1997b). Integrating gender issues into national budgetary policies and procedures within the context of economic reform: some policy options. Preparatory Country Mission to Integrate Gender into National Budgetary Policies and Procedures. London: Commonwealth Secretariat.

_____ (1999). «Labor markets as gendered institutions: equality, efficiency and empowerment issues,» *World Development*, vol. 27, No. 3 (March), pp. 611-27.

Erturk, K., and N. Cagatay. (1995). Macroeconomic consequences of cyclical and secular changes in feminization: an experiment at gendered macromodeling.» *World Development*, vol. 23, No. 11 (November), pp. 1969-77.

Ertürk, Y. (1994). *Patterns of Child Labour in Rural Turkey*. Ankara: International Labour Office.

Ertürk, Y. (1998). Community, convention and the trends of change. In *Agricultural Sector and Employment in Turkey*, T. Bulutay, ed., Turkish State Institute of Statistics, No. 2209, pp. 97-122. Ankara.

Eurostat (1996). *Labour Force Survey*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

_____ (1998). Social Portrait of Europe. Third edition. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Evers, B. (1994). Gender bias and macroeconomic policy: methodological comments from the Indonesian example. In *The Strategic Silence: Gender and Macroeconomic Policy*. I. Bakker (ed.) London: Zed Books.

Ezumah, N., and C. M. Di Domenici. (1997). Enhancing the role of women in crop production: a case study of Igbo women in Nigeria. *World Development*, vol. 23, No. 10 (October), pp. 1731-1744.

FAO (1990). *Women, Food Systems and Agriculture*, Rome.

_____ (1994). *FAO Collaboration with International Trade Unions in Support of Rural Workers' Participation in Sustainable Agriculture and Rural Development*. Rome.

_____ (1995a). *A Fairer Future for Rural Women*. Rome.

_____ (1995b). *Thirteenth Consultation between FAO and International Trade Unions*. Rome (December).

_____ (1995c). *Women, Agriculture and Rural Development: A Synthesis Report of the Africa Region*. Rome.

_____ (1995d). *Gender Issues in Agricultural and Rural Development Policy in Asia and the Pacific*. Bangkok.

_____ (1996a). Rome Declaration on World Food Security and World Food Summit Plan of Action. In *Report of the World Food Summit*, appendix. Rome.

_____ (1996b). *Rural Women and Food Security: Current Situation and Perspectives*. Rome.

_____ (1996c). *Women and the Green Revolution*. Rome.

_____ (1996d). *Women and Water Resources*. Rome.

_____ (1996e). *Women: Users, Preservers and Managers of Agro-Biodiversity*. Rome.

Felix, D. (1995). Financial globalization versus free trade: the case for the Tobin tax. UNCTAD Discussion Papers, No. 108.

Fernandez-Kelly, M. P., and S. Sassen (1993). *Recasting Women in the Global Economy: Internationalization and Changing Definitions of Gender*. Russell Sage Foundation Working Paper, No. 36.

FIAS (1998a). Foreign direct investment and poverty alleviation. Background paper by C. Aaron and T. Andaya. Paper presented at a FIAS/UNDP/HIID workshop on FDI and poverty alleviation, HIID, 28 and 29 May. Washington, D. C.: FIAS. Mimeo.

FIAS (1998b). Anatomy of foreign investment. Paper presented by D. Weigel at a FIAS/UNDP/HIID workshop on FDI and poverty alleviation, HIID, 28 and 29 May. Washington, D.C.: FIAS. Mimeo.

Financial Times. 15 and 16 August 1998.

Financial Times. 18 May 1998.

Floro, M. (1995). Economic restructuring, gender and the allocation of time. *World Development*, vol. 23, No. 11 (November).

Fontana, M., S. Joekes and R. Masika (1998). Global trade expansion and liberalization: gender issues and impacts. Report Commis-

sioned by the Department for International Development, United Kingdom. Institute of Development Studies, BRIDGE Report No. 42. Brighton: University of Sussex (January).

Fretwell, D., J. Benus and C. O'Leary (1999). Evaluating the impact of active labor programs: results of cross country studies in Europe and Central Asia. World Bank Discussion Paper.

Galan, B. B. (1998). Aspectos jurídicos en el acceso de la mujer rural a la tierra en Cuba, Honduras, Nicaragua y Republica Dominicana. Draft paper of the Women in Development Service. Rome: FAO.

Galbraith, J., W. Darity Jr. and L. Jiaqing (1998). Measuring the evolution of inequality in the global economy. CEPA Working Paper Series III, Working Paper No. 4.

Galtung, J. (1996). The nation state and citizenship: and then global citizenship? — The cultural, political and institutional background. Paper presented at a globalization and citizenship conference, UNRISD, September-November 1996. Geneva.

Ghosh, J. (1995). Structural adjustment and female employment: issues relating to rural women. In *Reader: Gender and Macro Economic Development*. I. Van Staveren, ed., in cooperation with D. Elson. Utrecht: University of Manchester and Oikos.

Ghosh, J. (1998). In ESCAP, *Impact of Globalization on Women: Women and Economic Liberalization in the Asian and Pacific Region*. Bangkok.

Girvan, L. (1995). *Women Agriculture and Rural Development*. National sectoral report for Namibia. Rome: FAO.

Goetz, A. M., and R. S. G. (1996). Who takes the credit? gender, power, and control over loan use in rural credit programs in Bangladesh. *World Development*, vol. 24, No. 1 (January), pp. 45-63.

Gonzalez de la Rocha, M. (1994). The urban family and poverty in Latin America. *Latin American Perspectives*, vol. 22, No. 2 (Spring), pp. 12-31.

Goonatilake, H., and S. Goonesekere (1988). Industrialization and women workers in Sri Lanka: working conditions inside and outside the investment promotion zone. In *Daughters in Industry: Work Skills and Consciousness of Women Workers in Asia*, Heyzer, N., ed. Kuala Lumpur: Asian and Pacific Development Centre.

Grabel, I. (1996). Marketing the third world: the contradictions of portfolio investment in the global economy. *World Development*, vol. 24, No. 11 (November), pp. 1761-76.

Greenhalgh, S. (1985). Sexual stratification: the other side of «growth with equity» in East Asia. *Population and Development Review*, vol. 11, No. 2 (June), pp. 264-314.

Griffith-Jones, S., and B. Stallings (1995). New global financial trends: implications for development. In *Global Change, Regional Response: The New International Context of Development*, Barbara Stallings, ed. Cambridge: Cambridge University Press.

Griffith-Jones, S., J. Cailloux and S. Pfaffenzeller (1998). The East Asian financial crisis: a reflection on its causes, consequences and policy implications. Institute of Development Studies Discussion Paper, No. 367. Brighton: University of Sussex.

Grosh, M. (1990). *Social Spending in Latin America: The Story of the 1980s*. World Bank Discussion Papers, No. 106. Washington, D.C.: World Bank.

Grunberg, I. (1998). Double jeopardy: globalization, liberalization, and the fiscal squeeze. *World Development*, vol. 26, No. 4 (April), pp. 591-605.

Guijt, I., and M. K. Shah (Eds). (1998). *The Myth of Community: Gender Issues in Participatory Development*. London: Intermediate Technology Publications.

Hafeez, S. (1989). *Women in Industry*, vol. 2. Islamabad: Women's Division, Government of Pakistan.

Hamelink, C. (1997). New information and communication technologies, social development and cultural change. Discussion Paper, No. 86. Geneva: UNRISD.

Hashemi, S. M., S. R. Schuler and A. P. Riley (1996). Rural credit programs and women's empowerment in Bangladesh. *World Development*, vol. 24, No. 4 (April), pp. 635-653.

Heyzer, N. (1982). From rural subsistence to an industrial peripheral workforce: an examination of female Malaysian migrants and capital accumulation in Singapore. In *Women and Development: The Sexual Division of Labour in Rural Societies*, L. Beneria, ed. New York: Praeger.

Heyzer, N. (1987). *Women Farmers and Rural Change in Asia: Towards Equal Access and Participation*. Kuala Lumpur: Asian and Pacific Development Centre.

Howes, C., and A. Singh. (1995). Long-term trends in the world economy: the gender dimension. *World Development*, vol. 23, No. 11 (November), pp. 1895-1911.

Hsiung, P. (1998). *Living Rooms as Factories: Class, Gender and the Satellite Factory System in Taiwan*. Philadelphia: Temple University Press.

Hulme, D., and P. Mosley (1996). *Finance Against Poverty*, two volumes. London: Routledge.

Hytrek, G. (1995). Labour and social development: Costa Rica and Chile. *Journal of Third World Studies*, vol. 12, No. 2 (Fall), 73-102.

ILO (1975). Rural Workers' Organizations Recommendation, No. 149. Geneva.

_____ (1991). The dilemma of the informal sector. Report of the Director-General (Part I) submitted to the seventy-eighth session of the International Labour Conference. Geneva.

_____ (1994). Convention on Part-Time Workers, No. 175. Geneva.

_____ (1995a). Home work. Report submitted to the International Labour Conference, eighty-second session. Geneva: ILO.

_____ (1995b). Invisible workers in Viet Nam. Report published by the Programme on Women, Development Policies Department. Geneva.

_____ (1996a). *Economically Active Population 1950-2010*. Geneva.

_____ (1996b). *Globalization of the Textile, Clothing and Leather Industries*.

_____ (1996c). *Statistics on Poverty and Income Distribution*. Geneva.

_____ (1996d). Convention on Homeworkers, No. 177. Geneva.

_____ (1996/7). *World Employment Report 1996/97*. Geneva.

_____ (1997). *Breaking through the Glass Ceiling: Women in Management*. Geneva.

_____ (1998a). Labour and social issues relating to export processing zones. Report for discussion in a tripartite meeting of export processing zone-operating countries. Geneva.

_____ (1998b). The social impact of the Asian financial crisis. Report for discussion at a high-level tripartite meeting on social responses to the financial crisis in East and South-East Asian countries. Bangkok, 22-24 April 1998. ILO Regional Office for Asia and the Pacific.

_____ (1998c). *World Employment Report 1998/99*. Geneva.

_____ (1999). *New Challenges for Employment Policy*. Geneva.

ILO/UNCTC (1988). *Economic and Social Effects of Multinational Enterprises in Export Processing Zones*. Geneva: ILO.

International Finance Corporation (1994). *Emerging Stock Markets Fact Book*. Washington, D.C.: World Bank.

Jayaweera, S., P. Alailima, C. Rodrigo and R. Jayatissa (1989). Women and structural adjustment: the Sri Lankan experience. In *Women and Adjustment: Selected Case Studies*. London: Commonwealth Secretariat.

Jazairy, I., M. Alamgir, and T. Panuccio (1992). The *State of World Rural Poverty: An Inquiry into its Causes and Consequences*. New York: IFAD/New York University Press.

Joekes, S. (1982). Female-led industrialization: women's jobs in third world export manufacturing — the case of the Moroccan clothing industry. Institute of Development Studies Research Report, No. 15. Brighton: University of Sussex.

Joekes, S. (1995). Trade-related employment for women in industry and services in developing countries. Occasional Paper, No. 5. Geneva: UNRISD.

Joekes, S., and A. Weston (1994). *Women and the New Trade Agenda*. New York: UNIFEM.

Joshi, G. (1997). *Urban Informal Sector in Metro Manila: A Problem or Solution*? Geneva: ILO.

Kabeer, N. (1995). Necessary, sufficient or irrelevant? women, wages and intra-household power relations in urban Bangladesh. Institute of Development Studies Working Paper, No. 25. Brighton: University of Sussex.

Kaplinsky, R. (1998). If you want to get somewhere else, you must run at least twice as fast as that!: the roots of the East Asian crisis. Paper prepared for the East Asian Conference, Institute of Development Studies, Brighton, July 1998.

Karl, M. (1997). *Higher Agricultural Education and Opportunities in Rural Development for Women*. Rome: FAO.

Karl, M. (1995). *Women and Empowerment: Participation and Decision-Making*. London: Zed Press.

Kasugo, T., and Z. Tzannatos, (1998). *Export Processing Zones: A Review in Need of Update*. Discussion Paper Series, No. 9802. Washington, D.C.: World Bank.

Kim, T. H., and K. H. Kim (1995). Industrial restructuring in Korea and its consequences for women workers. In *Asian Women Workers Confront Challenges of Restructuring: Research Papers and Consultation Recommendations on the Impact of Industrial Restructuring on Women Workers in Asia*, Committee for Asian Women, Asia, ed. Hong Kong, China: Committee for Asian Women.

King, E., and A. Hill (1995). Women's education and economic well-being. *Feminist Economics*, vol. 1, No. 2 (Summer), pp. 21-46.

Krongkaew, M. (1994). Income distribution in East Asian developing countries: an update. *Asia-Pacific Economic Literature*, vol. 8, No. 2 (November), pp. 58-73.

Kucera, D. (1998). *Foreign Trade and Men and Women's Employment and Earnings in Germany and Japan*. Center for Economic Policy Analysis (CEPA) Working Paper Series I, Working Paper No. 9.

Kucera, D., and W. Milberg (1999). Gender segregation and gender bias in manufacturing trade expansion: revisiting the wood asymmetry. Paper prepared for the International Working Group on Engendering Macro and International Economics, 25 and 26 March. New York.

Kumudhini, R. (1994). The conditions and organizational activities of women in free trade zones: Malaysia, Philippines and Sri Lanka 1970-1990. In *Dignity and Daily Bread: New Forms of Economic Organizing Among Poor Women in the Third World and the First*, S. Rowbotham and S. Mitter, eds. London: Routledge.

LaCroix, S., M. Plummer and K. Lee, eds. (1995). *Emerging Patterns of East Asian Investment in China*. Armonk, New York: M. E. Sharpe, Inc.

Lado, C. (1992). Female labor participation in agricultural production and the implications for nutrition and health in rural Africa. *Social Science and Medicine*, vol. 34, No. 2 (April), pp. 787-807.

Lastarria-Cornhiel, S. (1997). Impact of privatization on gender and property rights in Africa. *World Development*, vol. 25, No. 8 (August), pp. 1317-1333.

Lawrence, M., and J. Bernstein (1994). *The State of Working America*. Armonk, New York: M. E. Sharpe, Inc.

Le Heron, R. (1991). Perspectives on pluriactivity. In *Family Farming: Australia and New Zealand*, M. Alston, ed. Wagga Wagga, Australia: Charles Stuart University, Center for Rural Social Research.

Lee, J., and C. Rhee (1999). Social impacts of the Asian crisis: policy challenges and lessons. UNDP Human Development Report Office Occasional Papers, No. 33.

León, M. (1987). The situation of rural women in Latin America and the Caribbean. In *Rural Women in Latin America*. Rome: ISIS International.

Lim, L. (1990). The politics of a cause. In *Persistent Inequalities: Women and World Development*, I. Tinker, ed. New York and Oxford: Oxford University Press.

_____ (1996). *More and Better Jobs for Women*. Geneva: ILO.

_____ (1997). Flexible labour markets in a globalizing world: the implications for international female migration. Paper presented at a conference on the theme «International migration at century's end: trends and issues», organized by the IUSSP Committee on South-North Migration, Barcelona, 7-10 May. Geneva: ILO.

_____ (1998). The analysis of factors generating international migration: The processes generating the migration of women. Paper presented at a technical symposium on international migration and development, 29 June-3 July 1998, the Hague.

Lind, A. (1997). Gender, development and urban social change: women's community action in global cities. *World Development*, vol. 25, No. 8 (August), pp. 1205-1223.

Lipsey, R. (1998). Internationalized production in developed and developing countries and in industry sectors. NBER Working Paper, No. 6405.

Martens, M. H. (1994). Migrant women as domestic workers. In *Women in Trade Unions: Organizing the Unorganized*, M. H. Martens and S. Mitter, eds. Geneva: ILO.

Martens, M. H., and S. Mitter, eds. (1994). *Women in Trade Unions: Organizing the Unorganized*. Geneva: ILO.

McCrate, E. (1999). The growing class divide among American women. University of Vermont, Department of Economics.

Mead, D. (1998). MSEs tackle both poverty and growth but in differing proportions. Paper presented to a conference on the theme «Enterprise in Africa: between poverty and growth», University of Edinburgh, Centre of African Studies, 26 and 27 May.

Meer, S. (1997). Gender and land rights: the struggle over resources in post-apartheid South Africa. *IDS Bulletin*, vol. 28, No. 3 (July).

Mehra, R., and S. Gammage (1999). Trends, countertrends, and gaps in women's employment. *World Development*, vol. 27, No. 3 (March), pp. 533-550.

Migration News (1996). Female migrants in Asia. In *Migration News*, vol. 3, No. 8 (August).

Mitter, S., and S. Rowbotham (1995). *Women Encounter Technology: Changing Patterns of Employment in the Third World*. London: Routledge/United Nations University Institute for New Technologies.

Moser, C. (1992). Adjustment from below: low income women, time and the triple role in Guayaquil, Ecuador. In *Women and Adjustment Policies in the Third World*, H. Afshar and C. Dennis, eds. London: Macmillan.

Moser, C. (1998). The asset vulnerability framework: reassessing urban poverty reduction strategies. *World Development*, vol. 26, No. 1 (January).

Moser, C., and J. Holland (1997). *Urban Poverty and Violence in Jamaica*. Washington, D.C.: World Bank.

Moser, C. O. N. (1996). Confronting crisis: a comparative study of household responses to poverty and vulnerability in four poor urban communities. Environmentally Sustainable Development Studies and Monograph Series, No. 8. Washington, D.C.: World Bank.

Moser, C. O. N. (1993). *Gender Planning and Development: Theory, Practice and Training*. London: Routledge.

Nam, J. (1994). Women's role in export dependence and state control of labor unions in South Korea. *Women's Studies International Forum*, vol. 17, No. 1 (January-February), pp. 57-67.

Namibia (1995). National Agricultural Policy. Windhoek: Ministry of Agriculture, Water and Rural Development.

Nelson, P., and J. Smith (1999). *Working Hard and Making Do: Surviving in Small Town America*. Berkeley: University of California Press.

Netherlands Development Assistance (1997). *Rights of Women to Natural Resources, Land and Water*. Working Paper, No. 2. The Hague.

O'Reilly, J., and C. Fagan, eds. (1998). *Part-Time Prospects: An International Comparison Of Part-Time Work In Europe, North America And The Pacific Rim*. London and New York: Routledge.

Odaga, A., and W. Heneveld (1995). Girls and schools in sub-Saharan Africa: from analysis to action. Technical Paper, No. 298, Washington, D.C.: World Bank.

Overseas Development Institute (1997). Direct foreign investment in developing countries. ODI Briefing Paper. London.

OECD (1997). *Employment Outlook 1997*. Paris.

OECD (1998). *Employment Outlook 1998*. Paris.

Ozler, S. (1999a). Exporting and female share of employment: evidence from Turkey. Paper prepared for an international working group on engendering macro and international economics.

_____ (1999b). Globalization, employment and gender. Background paper for *Human Development Report 1999*. New York: UNDP.

Papalcuer, F. (1998). Competitive strategies, competencies management and interfirm networks: a discussion of current changes and implications for employment. Paper for an international workshop on the theme «Global production and local jobs: new perspectives on enterprise networks, employment and local development policy», International Institute for Labour Studies, Geneva, 9 and 10 March.

Parisotto, A. (1993). Direct employment in multinationals enterprises in industrialized and developing countries in the 1980s: main characteristics and trends. In *Multinationals and Employment: The Global Economy of the 1990s*. Geneva: ILO.

Pearson, R. (1992).Gender issues in industrialization. In *Industrialization and Development*, T. Hewitt, H. Johnson and D. Wield, eds. New York: Oxford University Press, in association with the Open University.

Pearson, R., and S. Mitter (1993). Employment and working conditions of low-skilled information processing workers in less developed countries. *International Labour Review*, vol. 132, No. 1 (January-February), pp. 49-64.

Perez-Aleman, P. (1992). Economic crisis and women in Nicaragua. In *Unequal Burden: Economic Crisis, Persistent Poverty and Women's Work*, L. Beneria and S. Feldman, eds. Boulder, Colorado: Westview Press.

Picchio, A. (1992). *Social Reproduction: The Political Economy of the Labour Market*. Cambridge: Cambridge University Press.

Pietila, H. (1999). Engendering the global agenda: a success story of women and the United Nations. INSTRAW Occasional Paper Series, No. 1.

Pollack, M., and C. Judis man (1997). *El Sector Informal Urbano desde la Perspectiva de Genero: El Caso de Mexico*. Serie Mujer y Desarrollo. Santiago de Chile: CEPAL.

Psacharopolous, G., and Z. Tzannatos (1992). *Women's Employment and Pay in Latin America: Overview and Methodology*. Washington, D.C.: World Bank.

Rahman, A. (1999). Micro-credit initiatives for equitable and sustainable development: who pays? *World Development*, vol. 27, No. 1 (January), pp. 67-82.

Ramakrishnan, G. (1996). A struggle within a struggle: the unionization of women in the informal sector in Tamil Nadu. In *Speaking Out: Women's Economic Empowerment in South Asia*, M. Carr, M. Chen and R. Jhabvala, eds. London: IT Publications.

Ramstetter, E., ed. (1991). *Direct Foreign Investment in Asia's Developing Economies and Structural Change in the Asia-Pacific Region*. Boulder, Colorado: Westview Press.

Ranis, G., and F. Stewart (1998). The Asian crisis and human development. Paper prepared for a seminar on the Asian Crisis, Institute of Development Studies, University of Sussex, 13 and 14 July.

Razavi, S., and C. Miller (1995). From WID to GAD: conceptual shifts in the women and development discourse. UNDP and UNRISD Occasional Paper, No. 1.

Richburg, K. B. (1998). Jobless Asian migrants ending up down on the farm. *International Herald Tribune* (Paris), 9 September 1998.

Robb, C. (1998). Social aspects of the East Asian financial crisis: perception of poor communities. Mimeo. Prepared for an IDS East Asian crisis workshop, Institute of Development Studies, University of Sussex, 13 and 14 July.

Robinson, D. (1998). Differences in occupational earnings by sex. *International Labour Review*, vol. 137, No. 1 (January-February), pp. 3-31.

Rodrik, D. (1997a). Globalization, social conflict and economic growth. Eighth Raúl Prebisch Lecture, delivered at the forty-fourth annual session of the UNCTAD Trade and Development Board, Geneva, 13-24 October 1997.

Rodrik, D. (1997b). *Has Globalization Gone Too Far*? Washington, D.C.: IIE.

Rubery, J. (1998). Part-time work: a threat to labour standards? In Part-Time Prospects: An International Comparison Of Part-Time Work In Europe, North America And The Pacific Rim,. J. O'Reilly and C. Fagan, eds. London and New York: Routledge.

Rubery, J., and C. Fagan (1995). Gender segregation in a societal context. *Work, Employment and Society*, vol. 9, No. 2 (June), pp. 213-40.

Rubery, J., and F. Wilkinson (1998). *Employer Strategy and the Labour Market*. Oxford: Oxford University Press.

Ruigrok, W., and R. van Tulder (1995). *The Logic of International Restructuring*. London: Routledge.

Russell, S. (1995). Policy dimensions of female migration to the Arab countries of Western Asia. In United Nations, *International Migration Policies and the Status of Female Migrants: Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, San Miniato, Italy, 28-31 March, 1990*. New York.

Sachs, C. (1996). *Gendered Fields: Rural Women, Agricultural and Environment*. Boulder, Colorado: Westview Press.

Sainsbury, J. (1997). The new inequality; women workers' lives in Thailand and the Philippines. A CIIR briefing. London: Catholic Institute for International Relations.

Samarasinghe, V. (1998). Access of female plantation workers in Sri Lanka to basic needs provision. In *Different Places, Different Voices: Gender and Development in Africa, Asia and Latin America*, J. Momsen and V. Kinnaird, eds. London and New York: Routledge.

Sarin, M. (1995). Regenerating India's forests: reconciling gender equity with joint forest management. *IDS Bulletin*, vol. 26, No. 1 (January), pp. 83-91.

Sassen, S. (1998). Informalization in advanced market economies. Issues in Development Discussion Paper, No. 20. Geneva: ILO.

Schuler, S. R., S. M. Hashemi and A. P. Riley (1998). The influence of Women's changing roles and status in Bangladesh's fertility transition: evidence from a study of credit programmes and contraceptive use. *World Development*, vol. 25, No. 4 (April), pp. 563-575.

Schultz, T. P. (1990). Women's changing participation in the labour force: a world perspective. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38, No. 3 (April), pp. 457-88.

Seguino, S. (1997a). Export-led growth and the persistence of gender inequality in the NICs. In *Economic Dimensions of Gender Inequality: A Global Perspective*, J. Rives and M. Yousefi, eds. Westport, Connecticut: Greenwood Press.

_____(1997b). Gender wage inequality and export-led growth in the Republic of Korea. *Journal of Development Studies*, vol. 34, No. 2 (December), pp. 102-32.

_____(forthcoming, September 2000). The effects of structural change and economic liberalization on gender wage differentials in South Korea and Taiwan. *Cambridge Journal of Economics*, forthcoming volume.

Sen, A. (1990). Gender and cooperative conflicts. In *Persistent Inequalities: Women and World Development*, I. Tinker, ed. New York: Oxford University Press.

Sen, G. (1991). Macroeconomic policies and the informal sector: a gender sensitive approach. Working Paper, No. 13, Poughkeepsie, New York: Vassar College.

Shaiken, H. (1993). Advanced manufacturing in Mexico: the auto and electronics sectors in United States-Mexico trade and investment. United States-Mexico Technology, Trade and Investment Project. Washington, D.C.: United States Congress, Office of Technology Assessment.

Shin, G., and K. Chang (1999). Social crisis in Korea. Mimeo. UCLA and Seoul National University.

Siamwalla, A., and O. Sobchokchai (1998). Responding to the economic crisis and impact on human development in Thailand. Paper presented at an EDAP regional conference on social implications of the Asian financial crisis, Korean Development Institute and UNDP, Seoul, 29-31 July.

Sjaastad, E., and D. W. Bromley (1997). Indigenous land rights in sub-Saharan Africa: appropriation, security and investment demand. *World Development*, vol. 25, No. 4 (April), pp. 549-562.

Skeldon, R. (1998). Impact of globalization on women: the migration of women in the Asian and Pacific region. Paper commissioned by the Women in Development Section of ESCAP for the

ESCAP regional meeting on the impact of globalization on women, 22-24 June 1998, Bangkok.

Sontheimer, S. (1997). *Gender and Participation in Agricultural Development Planning: Lessons from Namibia*. Rome: FAO.

Sparr, P., ed. (1994). *Mortgages Women's Lives: Feminist Critiques of Structural Adjustment*. London, Zed Books.

Stalker, P. (1997). Global nations: the impact of globalization on international migration. International Migration Papers, No. 16. Geneva: ILO.

Standing, G. (1989). Global feminization through flexible labour. *World Development*, vol. 17, No. 7 (July).

_____ (1997). Globalization, labour flexibility and insecurity: the era of market regulation. *European Journal of Industrial Relations*, vol. 3, No. 1 (March), pp. 7-37.

_____ (1999). Global feminization through flexible labour: a theme revisited. *World Development*, vol. 27, No. 3 (March), pp. 583-602.

Stephens, A. (1995). Gender issues in agricultural and rural development policy in Asia and the Pacific. In *Gender Issues in Agricultural and Rural Development Policy in Asia and the Pacific*. Bangkok: FAO/RAPA.

Stevens, C. (1994). After the Uruguay round: implications for the developing countries. Institute of Development Studies Policy Briefing Paper. Brighton: University of Sussex.

Stewart, F. (1995). *Adjustment and Poverty*. London: Routledge.

Tanzi, V. (1995). *Taxation in an Integrated World*. Washington, D.C.: Brookings Institute.

Thrupp, L. A., G. Bergeron and W. Waters (1995). *Bittersweet Harvests for Global Supermarkets*. Washington, D.C.: World Resources Institute.

Tiano, S., and R. Fiala (1991). Export processing workers in Northern Mexico: a study of women, consciousness, and the new international division of labour. *Studies in Comparative International Development*, vol. 26, No. 3 (Fall), pp. 3-27.

Tibaijuka, A. (1994). The cost of differential gender roles in African agriculture: a case study of smallholder banana-coffee farms in Kagera Region, United Republic of Tanzania. *Journal of Agricultural Economics*, vol. 45, No. 1 (January), pp. 69-81.

Tinker, I. (1990). *Persistent Inequalities: Women and World Development*. New York: Oxford University Press.

Tokman V. (1990). The informal sector in Latin America: fifteen years later. In *The Informal Sector Revisited*, D. Turnham, B. Salomé and A. Schwarz, eds. Paris: OECD Development Centre.

Tomoda, S. (1995). Women workers in manufacturing, 1971-91. Sectoral Activities Programme Working Papers, No. 91. Geneva: ILO.

Tsai, P. (1995). Foreign direct investment and income inequality: further evidence. *World Development*, vol. 23, No. 3 (March), pp. 469-83.

Tully, D., ed. (1990). *Labour and Rainfed Agriculture in West Asia and North Africa*. Boston: Kluwer Academic Publishers.

Tzannatos, Z. (1992). Potential gains from the elimination of labour market differentials. In *Women's Employment and Pay in Latin America*, part 1, *Overview and Methodology*. Regional Studies Program Report, No. 10, Washington, D.C.: World Bank.

Tzannatos, Z. (1995). Growth, adjustment and the labour market: effects on women workers. Paper presented at a Conference of the International Association for Feminist Economics, Tours, July 1995. Washington, D.C.: World Bank.

UNCTAD (1994). *Statistical Pocket Book*.

_____ (1995). *Trade and Development Report 1995*. United Nations publication, Sales No. E.95.II.D.16.

_____ (1996). Globalization and liberalization: development in the face of two powerful currents. Report of the Secretary-General of UNCTAD to the ninth session of UNCTAD. New York and Geneva.

_____ (1997a). *Trade and Development Report 1997*. United Nations publication, Sales No. E.97.II.D.8.

_____ (1997b). *World Investment Report 1997*. United Nations publication, Sales No. E. 97.II.D.10.

_____ (1998a). *Trade and Development Report 1998*. United Nations publication, Sales No. E.98.II.D.6.

_____ (1998b). *World Investment Report 1998*. United Nations publication, Sales No. E.98.II.D.5.

_____ (1999). *World Economic Situation and Prospects for 1999*. Geneva.

UNDP (1993). *Human Development Report 1993*. New York: Oxford University Press.

_____ (1995). *Human Development Report 1995*. New York: Oxford University Press.

_____ (1997). *Human Development Report 1997*. New York: Oxford University Press, 1997.

_____ (1998). *UNDP Poverty Report 1998: Overcoming Human Poverty*. New York.

UNFPA (1998). *Gender, Population and Development Themes in United Nations Conferences, 1985-1995*. New York.

UNICEF (1997). *Children at Risk in Central and Eastern Europe: Perils and Promises*. Economics in Transition Regional Monitoring Report, No. 4. Florence.

UNIDO (1993). *Women In Manufacturing: Participation Patterns, Determinants And Trends*. Vienna.

United Nations (1986). *World Survey on the Role of Women in Development*. Document ST/ESA/180. New York.

_____ (1986). General Assembly resolution 41/128 of 4 December 1986.

_____ (1989). *1989 World Survey on the Role of Women in Development*. Document ST/CSDHA/6. New York.

_____ (1995a). *Women in a Changing Global Economy: 1994 World Survey on the Role of Women in Development*. Document ST/ESA/241. New York.

_____ (1995b). International migration of women: an overview. In *International Policies and the Status of Female Migrants, Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, San Miniato, Italy, 28-31 March 1990*. New York.

_____ (1996a). Report of an expert group meeting on violence against women migrant workers, Manila, Philippines, 27-31 May 1996. New York.

_____ (1996b). Report of an expert group meeting on women and economic decision-making in international financial institutions and transnational corporations, Simmons College, Graduate School of Management, Boston, 11-15 November 1996. New York.

_____ (1996c). *Women of Bangladesh: A Country Profile*. ESCAP Statistical Profiles, No. 2. New York.

_____ (1996d). *Women in the Philippines: A Country Profile*. ESCAP Statistical Profiles, No. 3. New York.

_____ (1996e). *Women in Thailand: A Country Profile*. ESCAP Statistical Profiles, No. 5. New York.

_____ (1997a). Issues of international migration and development: selected aspects. New York.

_____ (1997b). International migration and development: the concise report. New York.

_____ (1997c). Mainstreaming the gender perspective into all policies and programmes in the United Nations system. See document A/52/3 of 18 July.

Van Adams, A., and T. Hartnett (1996). Cost-sharing in the social sectors of sub-Saharan Africa: impact on the poor. World Bank Discussion Paper, No. 338. Washington, D.C.: World Bank.

van Diermen, P. (1997). Labor remuneration in Jakarta's small enterprises: exploitative or equitable? *World Development*, vol. 25, No. 12, December, pp. 2129-2141.

Wachtel, H. (1986). *The Money Mandarins*. New York: Pantheon Books.

Ward, K., and J. Pyle (1995). Gender, industrialization, transnational corporations, and development: an overview of trends and patterns. In *Women in the Latin American Development Process*, C. Bose and E. Acosta-Belen, eds. Philadelphia, Pennsylvania: Temple University Press.

Weede, E., and H. Tiefenbach (1981). Some recent explanations of income inequality: an evaluation and critique. *International Studies Quarterly*. vol. 25, No. 2, pp. 255-82.

Williamson, J. (1996). *Globalization Then and Now: The Late Nineteenth and Late Twentieth Centuries Compared*. NBER Working Paper, No. 5491. Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research.

Wiltrout, K. (1998). South Korean women lose past gains. *Boston Sunday Globe*, 20 September 1998.

Wolf, D. (1992). *Factory Daughters: Gender, Household Dynamics and Rural Industrialization in Java.* Los Angeles: University of California Press.

Wood, A. (1991). North-south trade and female labour in manufacturing: an asymmetry. *Journal of Development Studies*, vol. 27, No. 2 (January), pp. 168-89.

Wood, A. (1994). *North-South Trade, Employment and Inequality*. Oxford: Clarendon Press.

Wood, G., and I. Sharif (1997). *Who Needs Credit? Poverty and Finance in Bangladesh*. Dhaka: University Press Limited.

World Bank (1988). *World Development Report 1988*. Washington, D.C.

_____ (1994). *Adjustment in Africa: Reforms, Results and the Road Ahead*. Washington, D.C.: World Bank, 1994.

_____ (1995a). *Towards Gender Equality: The Role of Public Policy*. Washington, D.C.

_____ (1995b). *World Development Report 1995*. Washington, D.C.

_____ (1997). *World Development Report 1997*. Washington, D.C.

_____ (1999a). *1999 World Bank Atlas*. Washington, D.C.

_____ (1999b). *1999 World Development Indicators*. Washington, D.C.

Yunus, M. (1997). The Grameen Bank story: rural credit in Bangladesh. In *Reasons For Hope: Instructive Experiences in*

Rural Development, A. Krishna, N. Uphoff and M. J. Esman, eds. London: Kumarian Press.

Zohir, S. C., and P. Paul-Majumder (1996). *Garment workers in Bangladesh: economic, social and health conditions*. Research Monograph, No. 18. Dhaka: Bangladesh Institute of Development Studies.

Zwarteveen, M. Z. (1995). Water: from basic needs to commodity: a discussion on gender and water rights in the context of irrigation. Paper prepared for GENDER-PROP, an international e-mail conference on gender and property rights, May-December 1995.

Zysman, J. (1996). The myth of a «global» economy: enduring national foundations and emerging regional realities. *New Political Economy*, vol. 1, No. 2 (July), pp. 157-85.